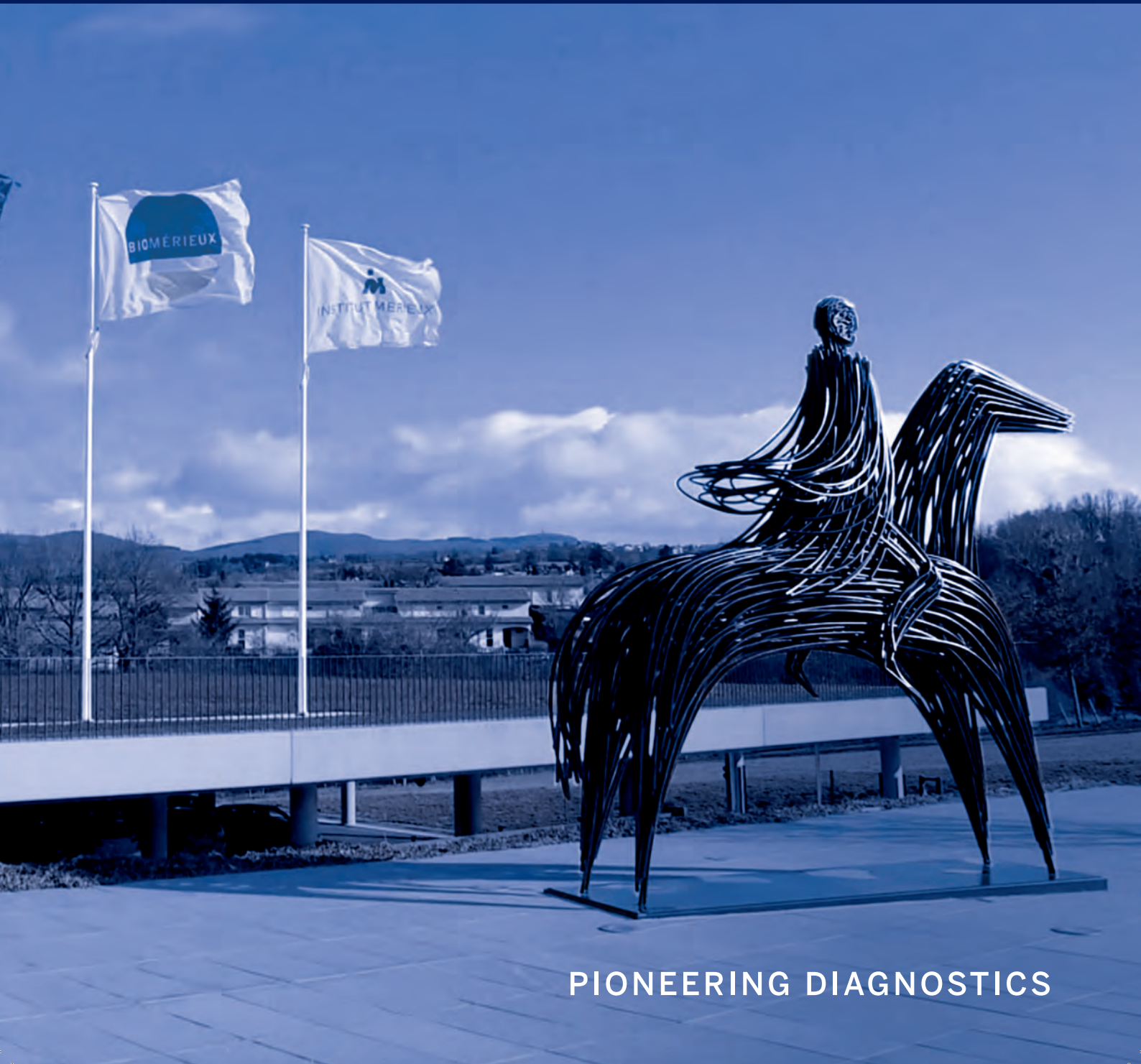




DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL **2017**



PIONEERING DIAGNOSTICS

1	bioMérieux, pionnier au service de la santé publique	13	5	Commentaires sur l'exercice	131
	1.1 Historique et développement de bioMérieux	14		5.1 Informations financières sélectionnées	132 <u>RFA</u>
	1.2 Aperçu des activités de bioMérieux	17		5.2 Examen de la situation financière et des résultats	133 <u>RFA</u>
	1.3 Stratégie de bioMérieux	34		5.3 Trésorerie et capitaux	139
	1.4 Organigramme	36 <u>RFA</u>		5.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	139
	1.5 Systèmes qualité et réglementations applicables	38		5.5 Investissements	140 <u>RFA</u>
	1.6 Recherche & développement, brevets et licences	41 <u>RFA</u>		5.6 Information sur les tendances et les objectifs	141 <u>RFA</u>
	1.7 Immobilisations corporelles	46			
2	Facteurs de risques	51 <u>RFA</u>	6	États financiers	143 <u>RFA</u>
	2.1 Risques relatifs aux activités	52		6.1 Comptes consolidés	144
	2.2 Risques industriels et environnementaux	60		6.2 Comptes sociaux	203
	2.3 Risques réglementaires et juridiques	60			
	2.4 Risques de marché et risques financiers	62	7	Informations sur la Société et son capital	245
	2.5 Assurances et gestion des risques	62		7.1 Informations générales sur la Société	246
	2.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	63		7.2 Actes constitutifs et statuts	246 <u>RFA</u>
3	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	65 <u>RFA</u>		7.3 Capital social	248 <u>RFA</u>
	3.1 Une responsabilité au cœur des préoccupations de bioMérieux	66		7.4 Principaux actionnaires	253 <u>RFA</u>
	3.2 Responsabilité sociétale	71		7.5 Dispositions retardant un changement de contrôle	258 <u>RFA</u>
	3.3 Responsabilité sociale	77		7.6 Politique de distribution des dividendes	259 <u>RFA</u>
	3.4 Responsabilité environnementale	87		7.7 Principales opérations avec les apparentés	259 <u>RFA</u>
	3.5 Méthodologie – périmètre des indicateurs	96		7.8 Contrats importants	265
	3.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	98	8	Informations complémentaires	267
4	Gouvernement d'entreprise	101 <u>RFA</u>		8.1 Personnes responsables du document de référence	268 <u>RFA</u>
	4.1 Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre	102		8.2 Responsable du contrôle des comptes	268
	4.2 Direction Générale et organes d'administration	103		8.3 Documents accessibles au public	269
	4.3 Rémunérations et avantages des administrateurs	114		8.4 Calendrier financier prévisionnel 2018	270
	4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	125		8.5 Tables de concordance	271
				8.6 Lexiques	278

Les éléments du Rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2017**

incluant le rapport financier annuel



Société anonyme au capital de 12 029 370 €

Siège social : Marcy l'Etoile (69280)

673 620 399 RCS Lyon



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2018, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

UN ENGAGEMENT FAMILIAL DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

bioMérieux, c'est avant tout une aventure humaine et scientifique de plus de 50 ans.

Son expertise et son engagement à repousser les limites de la connaissance de la biologie s'enracinent dans une histoire entrepreneuriale de plus d'un siècle.



Ancien élève de Louis Pasteur, Marcel Mérieux fonde à Lyon, en 1897, un laboratoire où il met au point les premiers sérums antitétaniques. Cet Institut Mérieux de la première heure pose les fondements d'un édifice bio-industriel qui marquera de son empreinte la vaccinologie puis le diagnostic des maladies infectieuses au plan mondial.

bioMérieux, dont le siège social se situe à Marcy l'Étoile en France, a été créée en 1963 par Alain Mérieux et compte aujourd'hui plus de 10 000 collaborateurs.

La Société est présente dans plus de 150 pays à travers ses 43 filiales et son réseau de distributeurs.

Elle réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Depuis 2014, c'est Alexandre Mérieux, arrière-petit-fils de Marcel, qui a repris le flambeau de l'entreprise familiale en tant que Directeur général. En décembre 2017, il a été nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration.

Une société de l'Institut Mérieux

bioMérieux est détenue à 59 % par l'Institut Mérieux. Dans le cadre d'une vision mondiale et à long terme, l'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde.

Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.



Ses trois sociétés bio-industrielles : bioMérieux, Transgene et Mérieux NutriSciences, en lien étroit avec ses entités dédiées à l'innovation, telles Mérieux Développement et ABL Inc., ont permis des avancées majeures pour la médecine et la santé publique.

L'Institut Mérieux mobilise plus de 15 000 personnes dans le monde. Il est présent dans plus de 40 pays.

Un acteur mondial du diagnostic *in vitro*

Plus de 10 000 collaborateurs

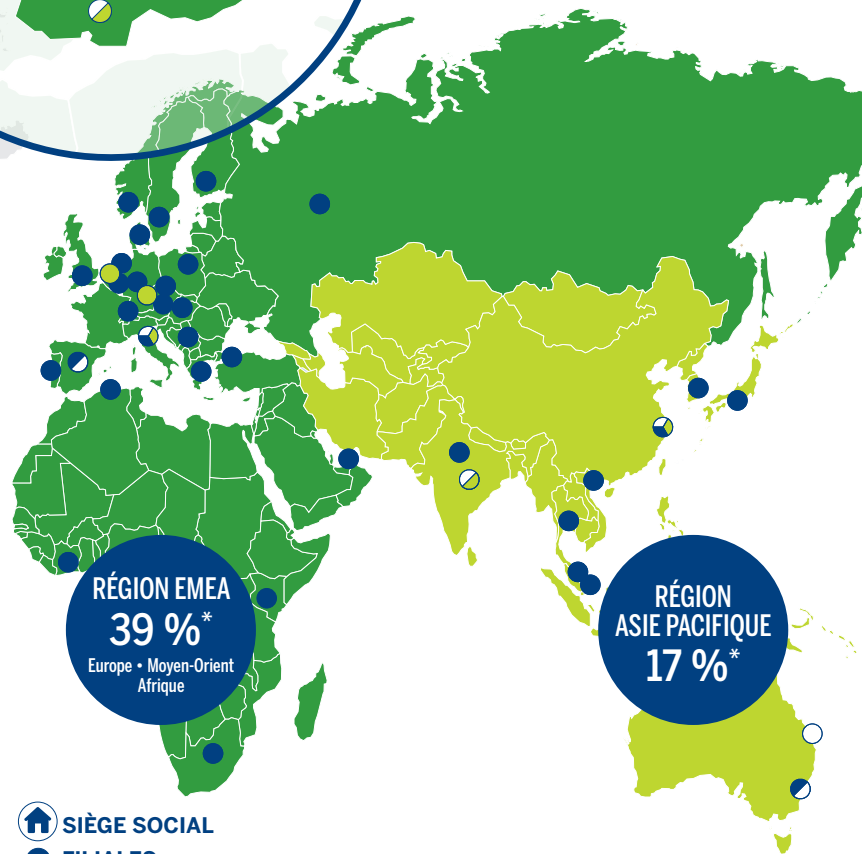
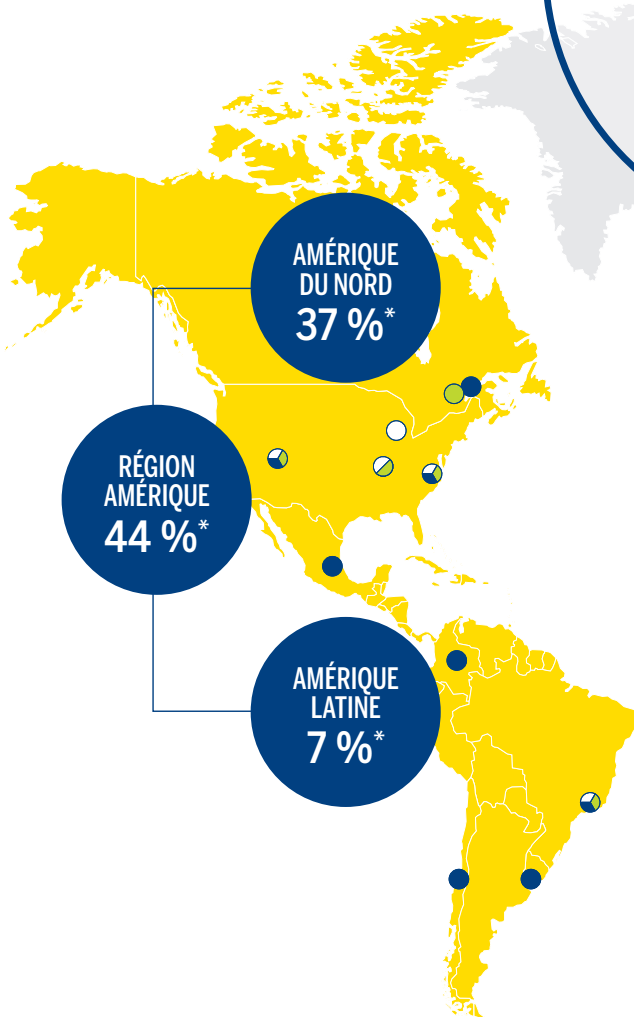
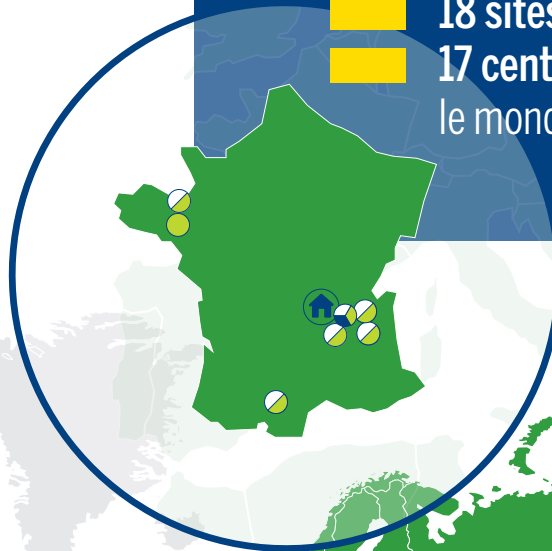
bioMérieux

est présente dans plus de

150 pays via **43 filiales** et un large réseau de distributeurs

18 sites bio-industriels

17 centres de R&D à travers le monde



- SIÈGE SOCIAL
- FILIALES
- SITES BIO-INDUSTRIELS
- CENTRES DE R&D

* Pourcentage du chiffre d'affaires total de bioMérieux en 2017.

L'IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC

LA VALEUR MÉDICALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE DU DIAGNOSTIC EST FONDAMENTALE.

Il est un maillon essentiel de la chaîne de santé. 60 à 70 % des décisions médicales s'appuient sur les résultats d'un test de diagnostic*.

Acteur majeur du diagnostic *in vitro* et leader mondial dans les domaines de la microbiologie clinique et du contrôle microbiologique industriel, bioMérieux contribue à la qualité de la prise en charge des patients ainsi qu'à la protection de la santé des consommateurs.

bioMérieux développe et produit des solutions de diagnostic *in vitro* (systèmes, réactifs et logiciels) destinées aux laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers pour le diagnostic des maladies infectieuses principalement. Les résultats obtenus à partir d'échantillons prélevés sur le patient (sang, urine, selles, liquide céphalo-rachidien, salive, etc.) fournissent au clinicien des informations pour l'aider dans sa prise de décision médicale.

Depuis 25 ans, bioMérieux met également son expertise acquise dans le domaine clinique au service du contrôle microbiologique industriel, permettant la gestion des risques de contamination des produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques, tout au long de la chaîne de production.

* The Lewin Group : « The value of diagnostics, innovation, adoption and diffusion into health care », 2005. Ce chiffre concerne l'ensemble des outils diagnostiques : tests de diagnostic *in vitro* et examens d'imagerie médicale.

50 ans
de fusions/acquisitions
et de partenariats

Un modèle d'innovation original basé sur des partenariats avec la recherche internationale et des unités mixtes de recherche : une approche multidisciplinaire pour développer les solutions diagnostiques de demain.

1986
API Systems,
France

1988
VITEK (McDonnell Douglas),
États-Unis

2001
Organon Teknika,
Pays-Bas

2004
Entrée en bourse
Bacterial Barcodes,
États-Unis

2007
Biomedics,
Espagne
BTF,
Australie

API®

VITEK®

VIDAS®

BACT/ALERT®





POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Les tests de diagnostic ont une influence déterminante sur la qualité du parcours de soins :

- Pour le diagnostic et le pronostic, et en particulier dans le cas des maladies infectieuses, pour identifier l'agent pathogène responsable et son profil de résistance aux antibiotiques.
- Pour l'orientation thérapeutique et le suivi du traitement.
- Pour le dépistage dans le cadre de la prévention de certaines maladies.
- Pour le diagnostic précoce, c'est-à-dire au tout début de la maladie, lorsque les symptômes sont encore très discrets.



UN ATOUT POUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ

Les dépenses de biologie médicale ne représentent que 2 à 3 % des dépenses de santé*. Ce coût reste limité au regard de la valeur médicale du diagnostic et des économies qu'il peut générer tant par la réduction des sur-prescriptions de traitements, que par le raccourcissement des délais de prise en charge et des durées d'hospitalisation.

Le diagnostic est également un outil précieux des politiques de santé, en particulier pour le suivi et le contrôle épidémiologiques.



LA MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les tests de contrôle microbiologique permettent de répondre aux exigences de qualité des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Réalisés tout au long de la chaîne de production, ainsi que pour l'environnement de production, ils assurent la stérilité d'un produit, l'absence de bactéries pathogènes et le dénombrement des flores bactériennes qui témoignent de la qualité des produits alimentaires.



APPLICATIONS VÉTÉRINAIRES : UN CONTINUUM DE L'ANIMAL À L'HOMME

Le concept « One Health », approche intégrée promue par les organisations internationales, est fondé sur le principe d'un continuum de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques. Depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but, notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance bactérienne, les épizooties et les zoonoses émergentes.

* Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et Cour des Comptes, 2011.

2010

Meikang Biotech,
Chine
Shanghai Zenka Biotechnology,
Chine

ETEST®



2011

AES, France
ARGENE, France

CHEMUNEX® AES BLUE LINE™



2012

RAS, Inde

FILMARRAY®



2014

BioFire,
États-Unis
Ceeram,
Advancis,
France

CEERAM®



2016

Applied Maths,
Belgique
Hyglos,
Allemagne

DES SOLUTIONS AU SERVICE DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ ET DES INDUSTRIELS

Les équipes de recherche de bioMérieux sont mobilisées à travers le monde pour développer des applications diagnostiques à forte valeur médicale répondant aux enjeux de santé publique et aux besoins des laboratoires.

TROIS
TECHNOLOGIES CLÉS
DU DIAGNOSTIC
IN VITRO :



La microbiologie

La microbiologie repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques.



Les immunoessais

Les immunoessais sont basés sur le principe de la réaction immunologique pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon.



La biologie moléculaire

La biologie moléculaire s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour cibler bactéries, virus, champignons et parasites.



LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES Une urgence mondiale

Toutes les 45 secondes, une personne décède d'une infection causée par une bactérie devenue résistante aux antibiotiques*. Les tests diagnostiques contribuent à réduire l'usage inapproprié des antibiotiques et à préserver leur efficacité dans le traitement des infections bactériennes chez l'homme comme chez l'animal.

Dans une approche de santé globale, la Société développe des solutions innovantes, pour le diagnostic clinique, le contrôle microbiologique industriel notamment dans le secteur agroalimentaire, le contrôle de l'environnement et le diagnostic vétérinaire. L'offre de bioMérieux est la plus complète du marché, rassemblant des solutions pour l'identification microbienne, et la détection de la résistance pour aider les cliniciens dans leur prise de décision thérapeutique.

* Selon le chiffre de 700 000 décès causés chaque année par la résistance aux antibiotiques, "Antimicrobial Resistance: Tackling a crisis for the health and wealth of nations", Jim O'Neill, décembre 2014.



LA LUTTE CONTRE LE SEPSIS

Le diagnostic précoce comme première arme

Environ 27 millions de personnes sont touchées chaque année par le sepsis. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. Le taux de survie est de 60 % lorsqu'ils reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard*.

bioMérieux dispose de l'offre la plus complète sur le marché pour le diagnostic du sepsis, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène à l'origine de l'infection.

* Kumar *et al.*, Crit Care Med 2006, vol. 34 : p. 1589-1596.



PLUSIEURS RÉPONSES EN UN SEUL TEST

Cinq panels syndromiques pour lutter contre les maladies infectieuses

Chez la plupart des patients atteints d'une maladie infectieuse, les premiers symptômes ne sont pas spécifiques de la cause de l'infection : fièvre, diarrhée, toux, maux de tête...

Pour cette raison, l'approche syndromique, basée sur l'utilisation de la plateforme de biologie moléculaire multiplexe BIOFIRE FILMARRAY®, est particulièrement pertinente.

En 1 heure environ, les cinq panels BIOFIRE FILMARRAY® permettent la détection simultanée en un seul test et à partir d'un seul échantillon, des bactéries, virus, champignons ou parasites pouvant être à l'origine d'une maladie infectieuse.



LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE

Mieux orienter les patients

Aux urgences, les professionnels de santé ont besoin d'orienter les patients le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les tests à forte valeur médicale pour le diagnostic d'infections bactériennes et de sepsis sévère, pour l'infarctus

du myocarde et pour l'embolie pulmonaire, fournissent des résultats rapides aux cliniciens et contribuent à une prise en charge optimisée des patients.



L'EFFICACITÉ DES LABORATOIRES DE MICROBIOLOGIE

L'offre la plus complète du marché

L'automatisation est un enjeu majeur pour les laboratoires de microbiologie, qui leur permet d'optimiser leurs flux de travail, de standardiser, de tracer les analyses et d'accélérer le rendu des résultats. Issue du partenariat stratégique alliant le savoir-faire unique de COPAN dans l'automatisation et le domaine pré-analytique

au leadership de bioMérieux dans le diagnostic microbiologique, l'offre « Lab Efficiency » permet d'automatiser et de standardiser l'ensemble des étapes de l'analyse microbiologique. Elle complète la gamme de produits automatisés de bioMérieux pour l'hémoculture, l'identification des bactéries et l'antibiogramme automatisés.



LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Le contrôle microbiologique au service des industriels

Mettant son expertise en microbiologie clinique au service des filières de production industrielle, bioMérieux propose une gamme étendue de

solutions pour le contrôle microbiologique industriel allant de la préparation de l'échantillon à l'identification des pathogènes.



LA GESTION DU RISQUE ÉPIDÉMIQUE LIÉ AUX PATHOGÈNES ÉMERGENTS

Apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

bioMérieux est très attentive à l'émergence des nouveaux pathogènes. Grâce à une équipe internationale dédiée, la Société est organisée pour apporter une réponse le plus rapidement possible à ces menaces pour la santé publique.

C'est ainsi par exemple que bioMérieux a développé le premier test standardisé pour le diagnostic de la maladie à virus Ebola.

UNE CULTURE D'ENTREPRISE HUMANISTE

L'engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses, au service de la santé publique mondiale, revêt une responsabilité particulière, portée par l'ensemble des sociétés de l'Institut Mérieux. En prolongement de sa mission de santé publique, bioMérieux a toujours été consciente de l'importance de sa responsabilité sociale.

NOS COLLABORATEURS : LA PRIORITÉ

Les collaborateurs de bioMérieux sont les premiers artisans du succès de la Société. bioMérieux attache une grande importance à leur environnement de travail afin de favoriser leur développement professionnel tout en respectant l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il est également attendu que chacun fasse preuve d'intégrité et d'éthique au quotidien, tant au sein de la Société qu'avec ses partenaires.

bioMérieux est une société qui croit en son capital humain et promeut la mobilité interne. Enjeu d'avenir, elle est encouragée pour répondre à l'évolution des métiers à court terme ainsi qu'aux exigences liées au développement de l'entreprise à plus long terme.





UN LEVIER DE FORMATION PUISSANT

Mérieux Université a été créée en 2012 pour accompagner le développement des collaborateurs des sociétés de l'Institut Mérieux, dans l'évolution de leurs métiers, encourager l'innovation, favoriser l'expression des talents et contribuer à l'engagement des salariés.

Elle déploie son offre de formation en France, en Chine, aux États-Unis et au Brésil, assure la transmission d'une culture d'entreprise forte et favorise les passerelles au sein du Groupe.



FONDATION
CHRISTOPHE & RODOLPHE MÉRIEUX

LUTTER CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES GRÂCE AUX FONDATIONS

Dans le cadre du mécénat, bioMérieux soutient l'action de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

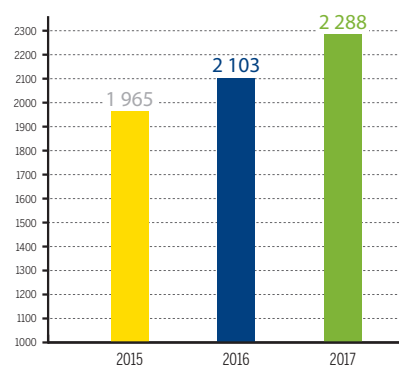
Grâce à l'engagement de bioMérieux et d'autres partenaires, ces deux fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic.

CHIFFRES CLÉS 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'est établi à 2 288 millions d'euros contre 2 103 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 10,2 % à devises et périmètre constants.



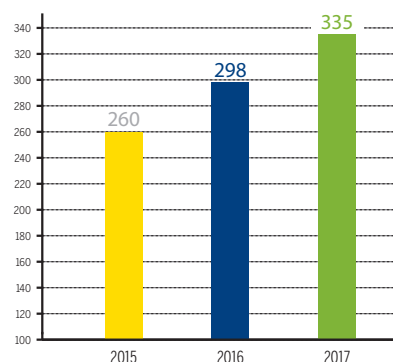
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF*

(en millions d'euros)

Conforme à l'objectif fixé, le résultat opérationnel courant contributif a été porté par la croissance organique des ventes.

Il s'inscrit en hausse de 12,4 % par rapport à 2016 pour atteindre 335 millions d'euros, soit 14,6 % du chiffre d'affaires.

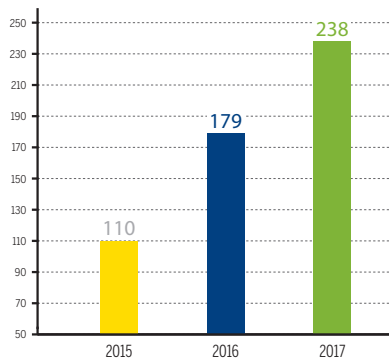
* Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition.



RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Le résultat de l'ensemble consolidé s'établit à 238 millions d'euros, en progression de 33 % par rapport à 2016. Il représente 10,4 % du chiffre d'affaires.

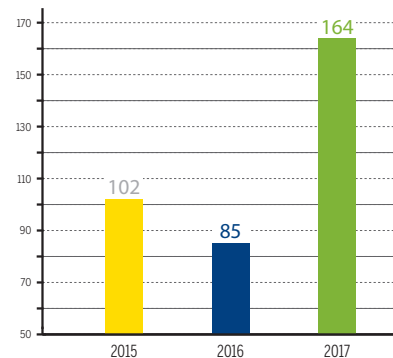


CASH FLOW LIBRE**

(en millions d'euros)

La génération de cash flow libre s'établit à 164 millions d'euros en 2017 contre 85 millions d'euros en 2016, bénéficiant de la progression du résultat opération courant contributif et de la baisse des investissements industriels.

** Flux de trésorerie avant acquisition de sociétés, activités cédées et dividendes.



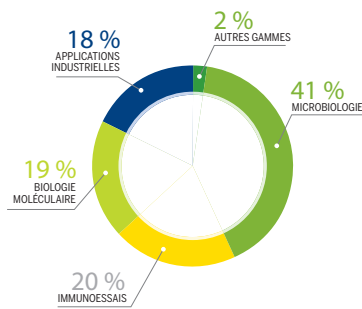
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par application

Environ 60 % des ventes sont réalisées en microbiologie clinique et industrielle, deux domaines où bioMérieux occupe des positions de n°1 mondial.

En 2017, la croissance des ventes en biologie moléculaire (19 % du chiffre d'affaires en 2017 contre 15 % en 2016) a été portée par le succès de la gamme FILMARRAY*.

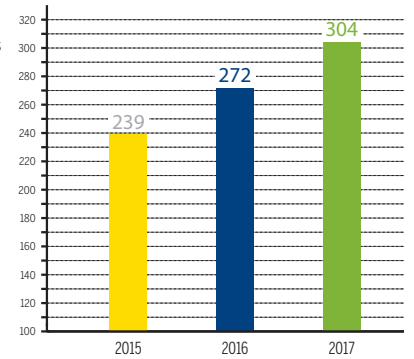
Soutenue par la dynamique commerciale des gammes VITEK® et BACT/ALERT®, la microbiologie a représenté 41 % du chiffre d'affaires en hausse de 6,7 %.



FRAIS DE R&D

(en millions d'euros)

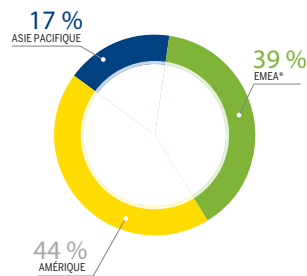
Poursuivant son effort d'innovation, le Groupe a investi 304 millions d'euros en frais de recherche et développement en 2017, soit 13,3 % du chiffre d'affaires. Cette progression traduit notamment l'intensification des activités liées à la gamme BIOFIRE FILMARRAY®.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par région géographique

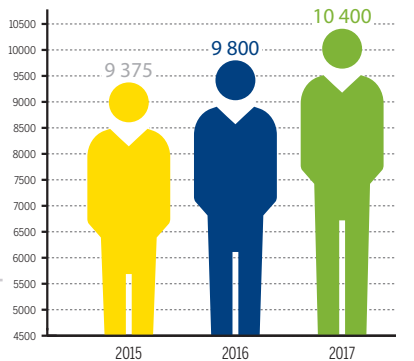
La croissance du Groupe a été principalement portée par le dynamisme des ventes dans la région Amérique (représentant 44 % du chiffre d'affaires en 2017 contre 42 % en 2016), en particulier de la gamme FILMARRAY*.



* Europe, Moyen-Orient, Afrique.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE*

L'évolution des effectifs en 2017 traduit le renforcement des équipes industrielles et commerciales de BioFire Diagnostics pour soutenir la croissance de la gamme FILMARRAY*.

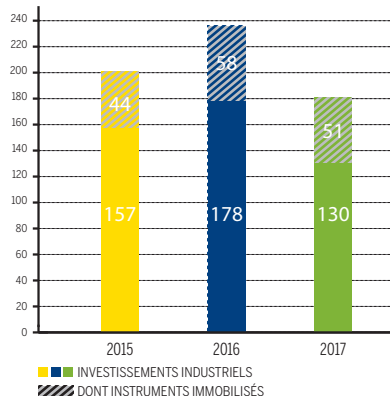


* En équivalent temps plein.

INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)

Les investissements réalisés sur l'exercice ont représenté 181 millions d'euros, résultats de la stratégie d'investissements industriels portant essentiellement sur la capacité et la productivité de l'outil de production. Le total des investissements de l'exercice a représenté 8 % du chiffre d'affaires.

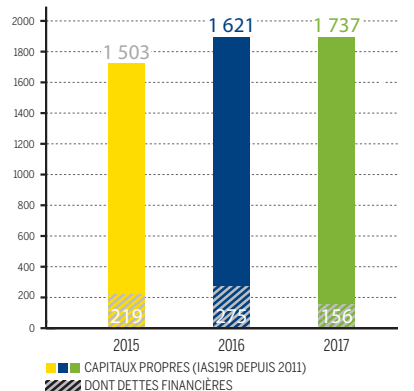


ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)

L'endettement net s'établit à 156 millions d'euros à la clôture de l'exercice, et ne représente ainsi que 9 % des capitaux propres.

Il laisse une marge de manœuvre importante au service des ambitions stratégiques du Groupe.





1

bioMérieux, pionnier au service de la santé publique

1.1 HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE BIOMÉRIEUX	14	1.5 SYSTÈMES QUALITÉ ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES	38
1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux	14	1.5.1 Systèmes Management Qualité	38
1.1.2 Développement de bioMérieux	15	1.5.2 Aspects réglementaires	38
1.2 APERÇU DES ACTIVITÉS DE BIOMÉRIEUX	17	1.5.3 Gestion et suivi des réclamations clients	40
1.2.1 L'industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	17	1.6 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	41 ^{RFA}
1.2.2 bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic <i>in vitro</i>	21	1.6.1 Recherche & Développement	41
1.2.3 Produits du Groupe	24	1.6.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles	44
1.3 STRATÉGIE DE BIOMÉRIEUX	34	1.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46
1.3.1 Atouts concurrentiels	34	1.7.1 Propriété foncière	46
1.3.2 Stratégie et axes prioritaires	35	1.7.2 Production	46
1.4 ORGANIGRAMME	36 ^{RFA}	1.7.3 Logistique	48
1.4.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux	36		
1.4.2 Filiales, succursales et participations	37		

1.1 Historique et développement de bioMérieux

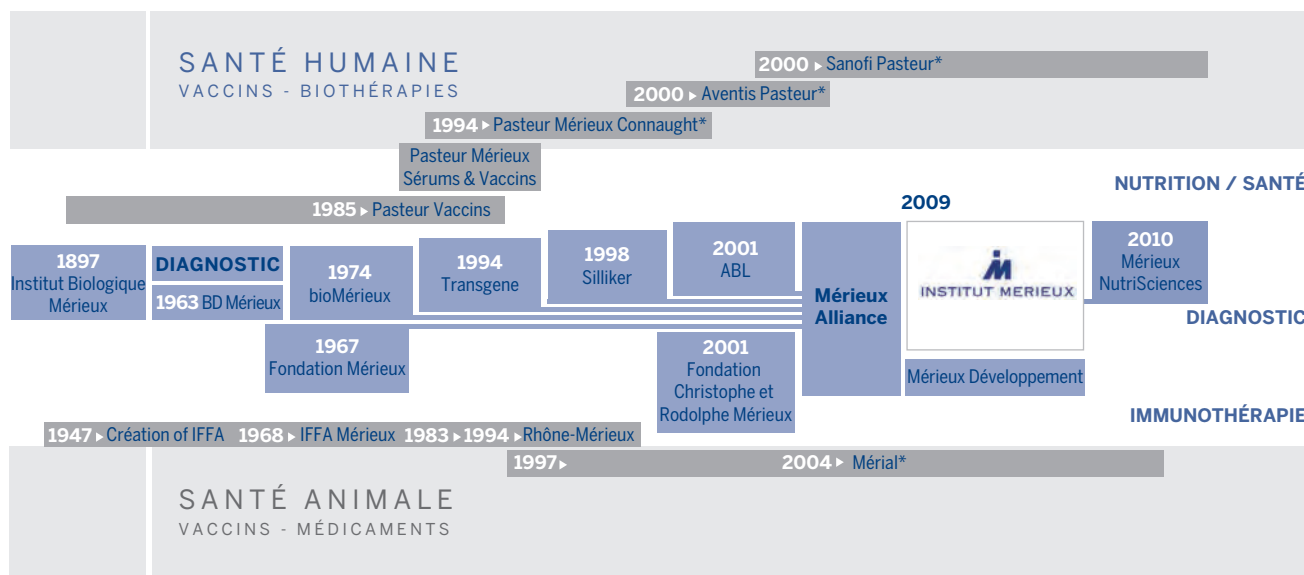
1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie sont ancrés dans l'histoire unique de la famille Mérieux. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux. C'est le début d'une extraordinaire aventure dans les domaines de la biologie et de l'industrie.

En 1937, le fils de Marcel Mérieux, le Docteur Charles Mérieux, prend les rênes du laboratoire. Dans les années 40, il introduit une technique développée par le professeur hollandais Frenkel – la culture *in vitro* – qui révolutionne la fabrication des vaccins et conduit à la production de réactifs pour les tests de diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux deviendra leader mondial dans le domaine des vaccins humains et vétérinaires. Il donnera naissance à de nombreuses entreprises qui feront partie du périmètre familial Mérieux jusqu'en 1994, date du désengagement de la famille des activités de vaccinologie.

Ces sociétés restent aujourd'hui des acteurs majeurs dans le domaine de la santé publique: en médecine humaine, Pasteur Mérieux Connaught qui deviendra Aventis Pasteur puis Sanofi Pasteur, en médecine vétérinaire, IFFA (Institut Français de Fièvre Aphteuse) qui deviendra Rhône Mérieux, puis Merial.



* Sociétés sorties du périmètre familial Mérieux en 1994

1.1.2 Développement de bioMérieux

Parallèlement aux activités de vaccinologie humaine et vétérinaire, Alain Mérieux, petit-fils de Marcel Mérieux, crée la société bioMérieux, dédiée au diagnostic *in vitro*.

■ : expansion géographique | ○ : acquisitions | ● : accords stratégiques/licences | ▲ : évolution du capital

▲	1963	Création à Marcy l'Étoile, près de Lyon, de B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société), qui offre une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. BD-Mérieux est détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.
▲	1968	Acquisition par Alain Mérieux des actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 %, rendant ainsi B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.
■	1973	Implantation au Brésil.
▲	1974	Majorité du capital de B-D Mérieux détenue par Alain Mérieux. B-D Mérieux devient BIO MERIEUX SA.
■	1975	Implantation en Belgique.
■	1976	Implantation en Allemagne.
■	1980	Implantation en Espagne.
■	1985	Implantation en Italie.
○	1987	Acquisition du groupe API, société de référence mondiale en microbiologie pour l'identification bactérienne et les antibiogrammes manuels ⁽¹⁾ .
■	1988	Implantation au Japon.
○		Acquisition de la société américaine Vitek Systems auprès de McDonnell Douglas, spécialisée en microbiologie automatisée afin de compléter ses gammes de produits, de s'implanter aux États-Unis et de renforcer sa position mondiale.
▲		Wendel Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'associe à la famille Mérieux dans bio-Participations, société holding indirecte de BIO MERIEUX SA ; Wendel Investissement détient près de 33 % du capital de bio-Participations et Mérieux Alliance (holding de la famille Mérieux) près de 67 %.
■	1991	Implantation au Royaume-Uni. Extension de l'offre de bioMérieux aux applications industrielles destinées, dans un premier temps, aux industries alimentaires.
■	1992	Implantation en Chine.
▲	1994	Becton-Dickinson cède la totalité de sa participation dans bioMérieux à bio-Participations.
■	1996	Implantation en Russie.
■	1998	Implantation en Inde.
■	1999	BIO MERIEUX SA devient bioMérieux SA.
▲	2000	Fusion entre bio-Participations (devenu bioMérieux Alliance en 1995) et le groupe Pierre Fabre. La fusion n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes décident de procéder à une « défusion », et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001.
○	2001	Acquisition d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre : <ul style="list-style-type: none"> • de nouveaux produits très complémentaires de sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BACT/ALERT[®], • de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec en particulier la technologie de détection BOOM[®] que la Société utilise dans son système NUCLISENS[®] EASYMAG[®], • une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où le siège nord-américain du Groupe a été transféré.
▲	2003	Réorganisation du groupe Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA) afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à Transgene.
▲	2004	bioMérieux est principalement détenue par Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA) à hauteur de 59,7 %, par Wendel Investissement à hauteur de 34,5 % et par Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 5,1 %.
▲		Introduction en Bourse de bioMérieux sur le marché NYSE Euronext Paris avec mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par Wendel Investissement dans la Société.
○	2006	Acquisition de Bacterial Barcodes Inc. qui a développé le système DiversiLab [®] utilisé pour le génotypage bactérien automatisé.
○	2007	Acquisition de la société espagnole Biomedics, spécialisée dans la production de milieux de culture.
○		Acquisition de la société australienne BTF, dont la technologie brevetée BIOBALL [®] de souches calibrées est utilisée pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques dans le domaine des applications industrielles.
●		Lancement de VIDAS [®] B•R•A•H•M•S PCT [™] pour le diagnostic du sepsis, à la suite de l'octroi d'une licence par la société allemande B•R•A•H•M•S (aujourd'hui Thermo Fisher).

(1) Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux, qui avait été créée en 1963, dans API SA. À la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux.

- Lancement de VIDAS® NT-proBNP pour les pathologies cardiaques à la suite de l'octroi d'une licence par F. Hoffmann-La Roche.
- **2008** Acquisition de AB BIODISK (Suède), spécialisée en microbiologie, dont le produit phare, Etest®, permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier.
- Acquisition d'AviaraDx (Californie, États-Unis), société de diagnostic moléculaire spécialisée en oncologie et en théranostic. Cette société, rebaptisée bioTheranostics, développe des tests de biologie moléculaire pour qualifier les cancers métastatiques et aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique et en propose la mise en œuvre dans le cadre d'une activité de services (CLIA Lab – *Clinical Laboratory Improvement Amendments*). En 2016, bioMérieux a annoncé l'entrée de nouveaux investisseurs au capital de bioTheranostics conduisant à la déconsolidation de bioTheranostics.
- Acquisition de PML Microbiologicals (Amérique du Nord), acquise pour son activité dans le domaine des milieux de culture et des produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles sur le marché nord-américain.
- **2010** Acquisition de Meikang Biotech (renommée bioMérieux Shanghai Biotech), un fabricant de tests rapides basé à Shanghai, pour ses capacités de production et de R&D en Chine.
- Acquisition de Shanghai Zenka Biotechnology, une société qui dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique en Chine.
- **2011** Acquisition d'AES, un acteur majeur dans le domaine du contrôle microbiologique industriel. Grâce à cette acquisition, bioMérieux devient le leader mondial des applications agroalimentaires et propose désormais une gamme de produits très complète. Cette acquisition permet également à bioMérieux de se développer dans les solutions de cytométrie et les autres plateformes prometteuses d'AES, renforçant ainsi son solide positionnement concurrentiel. La société AES Chemunex (France) a été absorbée depuis par bioMérieux SA.
- Acquisition d'Argène, dans le domaine du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses pour les patients immunodéprimés. La société Argène a été, depuis, fusionnée dans bioMérieux SA.
- **2012** Acquisition de 60 % de la société indienne RAS Lifesciences Pvt. Ltd (RAS). Basée à Hyderabad, cette start-up privée est spécialisée en diagnostic moléculaire des maladies infectieuses.
- Accord stratégique avec la société américaine Quanterix qui confère à bioMérieux les droits d'exploitation exclusifs, à l'échelle mondiale, de la technologie d'immunoessais ultrasensible Simoa™ de Quanterix dans les laboratoires cliniques ainsi que dans les applications industrielles.
- **2013** Accord avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., pour le co-développement d'un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.
- **2014** Acquisition de la totalité du capital de la société privée nord-américaine BioFire. Spécialisée dans le diagnostic moléculaire et syndromique des maladies infectieuses, BioFire développe, produit et commercialise la solution FILMARRAY®.
- Mise en place d'une nouvelle organisation dirigée par Alexandre Mérieux autour de trois régions : Europe – Moyen-Orient – Afrique, Amérique et Asie Pacifique.
- Accord de partenariat exclusif avec Illumina, leader mondial du séquençage, pour commercialiser une solution de séquençage nouvelle génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes.
- Acquisition de la société française CEERAM, spécialisée en virologie moléculaire dans le domaine agroalimentaire. CEERAM a notamment développé une offre complète de réactifs utilisant la technologie de biologie moléculaire RT-PCR pour le dépistage et l'identification de virus pathogènes (en particulier des norovirus et des virus des hépatites A et E) au service des industriels agroalimentaires et de l'environnement.
- **2015** Partenariat stratégique de distribution et de R&D dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique, avec la société italienne Copan, leader dans l'innovation de solutions pré-analytiques.
- Accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA) avec Astute Medical Inc.
- Acquisition d'Applied Maths, une société spécialisée dans le développement de solutions logicielles de pointe dans le domaine des sciences biologiques, notamment en matière de gestion de bases de données, d'analyse et d'interprétation de données biologiques complexes. Forte d'une expertise de plus de 20 ans, la société Applied Maths développe et commercialise le logiciel BioNumerics pour des applications en microbiologie, notamment en bactériologie, virologie et mycologie.
- **2016** Acquisition d'Hyglos, une société basée en Allemagne et spécialisée dans la détection des endotoxines.
- **2017** Accord mondial sur le développement et la commercialisation d'un test de détection des lésions cérébrales traumatiques avec Banyan Biomarkers.
- Dissolution de la joint-venture Sysmex bioMérieux Co., Ltd au Japon. Sysmex transfère à bioMérieux la totalité des participations qu'elle détient dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd.
- Prise de participation minoritaire au capital de la société QVELLA, spécialisée en biologie moléculaire.

1.2 Aperçu des activités de bioMérieux

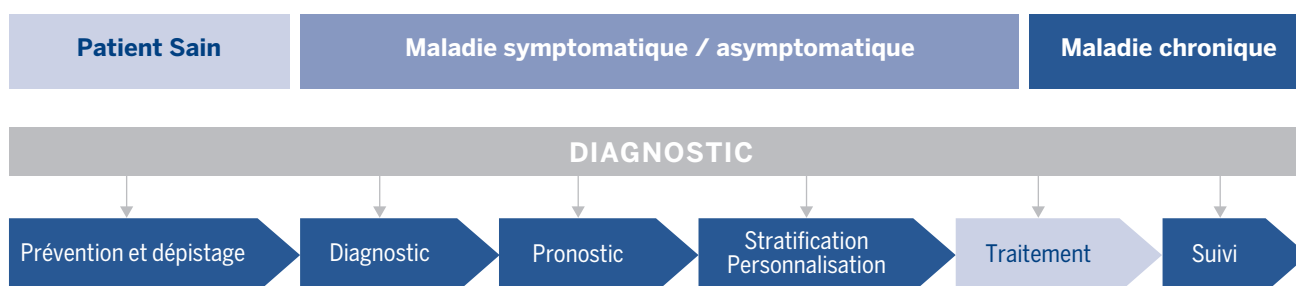
1.2.1 L'industrie du diagnostic *in vitro*

Il existe peu de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, sont mentionnés aux paragraphes correspondants.

1.2.1.1 Description générale

Dans le domaine clinique, le diagnostic *in vitro* est un des maillons essentiels de la chaîne de soins qui intervient à chaque étape de la maladie :



Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie. Ainsi, aujourd'hui, entre 60 et 70 % des décisions médicales font intervenir le résultat d'un test de diagnostic. En outre, certaines maladies, telles que le sida ou les cancers en stade précoce, ne peuvent être détectées que par l'analyse des prélèvements effectués sur le patient : pour ces maladies, la décision médicale s'appuie à 100 % sur des tests de diagnostic *in vitro* (source : syndicat de l'industrie du diagnostic *in vitro* – Sidiv).

Les analyses sont effectuées en dehors du corps du patient, à partir d'échantillons prélevés sur un patient. Ils sont généralement réalisés, à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang et des cabinets médicaux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, en passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Le marché du diagnostic *in vitro* fait partie du secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système d'information du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques qui sont souvent dépendants de *blockbusters* ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des médicaments génériques.

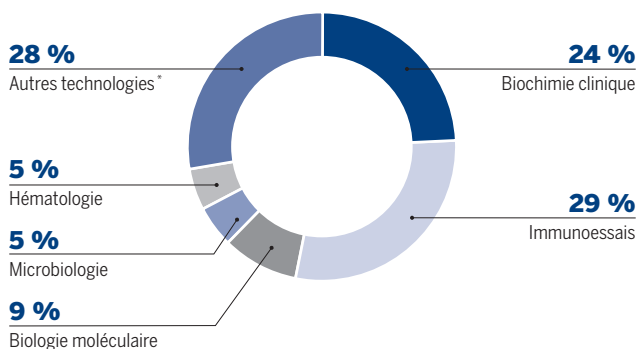


1.2.1.2 Un marché déterminé par les technologies

Le diagnostic *in vitro* regroupe l'ensemble des techniques, des systèmes et des produits utilisés sur des prélèvements de liquides biologiques ou d'échantillons de tissus humains au sein des laboratoires de biologie médicale. Il regroupe donc l'ensemble des techniques analytiques utilisées en aval du prélèvement qui permettent au médecin, au vu des résultats obtenus, d'orienter ses décisions. Le marché du diagnostic *in vitro* s'appuie sur plusieurs types de technologies :

- la biochimie, qui permet de mesurer les composants de base du corps, technologie très importante avec en particulier les tests de suivi du diabète ;
- les immunoessais : technologie reposant sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial ;
- l'hématologie, qui regroupe les techniques permettant d'étudier les composants du sang (plaquettes, globules rouges et blancs...).

Le graphique ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie en 2017 :



* Cette rubrique inclut notamment la cytométrie de flux, l'histologie et la cytologie, l'hémostase, l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins, l'électrophorèse capillaire...

Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3^e trimestre 2017.

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, intégrant avancées scientifiques et biologiques et innovations technologiques et informatiques. Elles permettent ainsi aux laboratoires de standardiser leurs processus,

d'obtenir des réponses plus rapidement, de rendre des résultats plus fiables et plus pertinents, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'exams pouvant être effectués simultanément. Le niveau d'automatisation des différents laboratoires d'analyses médicales n'est cependant pas homogène. La Société estime que les laboratoires de microbiologie sont aujourd'hui moins automatisés que les autres laboratoires. Les besoins d'automatisation exprimés par les laboratoires de microbiologie constituent donc une source de croissance sur ce marché.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité ou rapidité). La biologie moléculaire permet une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. L'approche syndromique est basée sur l'analyse d'un ensemble de symptômes et de tests pour de multiples causes potentielles de la maladie. De nombreuses maladies infectieuses ont une présentation clinique similaire mais peuvent être causées par des agents pathogènes différents : virus, bactéries, champignons ou parasites. Cette approche améliore la prise en charge du patient.

En parallèle, de nouvelles techniques émergent. En particulier, le domaine des immunoessais voit l'apparition de technologies ultrasensibles et multiplexes : améliorant la qualité des soins grâce à une détection plus précoce des maladies, elles permettront aux cliniciens de prendre beaucoup plus rapidement les décisions thérapeutiques appropriées. De la même façon, des avancées technologiques récentes ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS), qui permet des analyses de haut débit, à bien plus grande échelle que les techniques traditionnelles de séquençage, et à un coût moins élevé. L'utilisation du NGS dans le cadre d'un laboratoire clinique a ainsi tendance à se répandre, notamment pour le diagnostic des cancers et le dépistage néonatal. Cette technique ouvre également de nouvelles perspectives dans l'épidémiologie des maladies infectieuses bactériennes et, à terme, leur diagnostic.

La miniaturisation des instruments tend également à développer les analyses au chevet du patient. Des tests d'orientation diagnostique sont, par exemple, maintenant disponibles chez les médecins ou les infirmiers, et dans certains services d'urgence.

Par ailleurs, les tests de diagnostic *in vitro* ont évolué. À côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un impact important sur la thérapie mise en œuvre, sur l'amélioration de l'état de santé du patient ou pour l'économie du système de santé. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

En outre, le marché du « théranostic », appelé aussi marché des tests compagnons, combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement, pourrait se développer à moyen et long terme. Cette approche permet l'analyse d'un ou plusieurs biomarqueurs pour stratifier les malades ou les pathologies et développer des médicaments plus efficaces et ciblés.

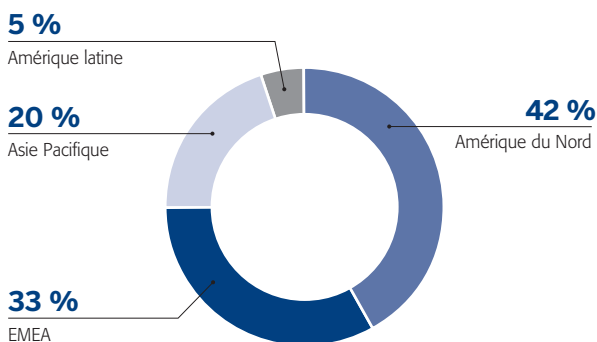
Dynamisée par les nouvelles technologies et les avancées scientifiques, la valeur médicale du diagnostic *in vitro* est de plus en plus reconnue, et les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle de plus en plus important dans la chaîne de soins. En permettant des diagnostics plus fiables, plus précis et plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils contribuent à améliorer la qualité des soins et optimiser, voire à réduire les dépenses de santé.

1.2.1.3 Un marché mondial

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2017 à 53 milliards d'euros (60 milliards de dollars US) pour les applications cliniques, et environ 2,3 milliards d'euros (2,8 milliards de dollars US) pour le domaine industriel. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques est concentré pour 80 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon). La ventilation du chiffre d'affaires de la Société par zone géographique et par application est présentée au § 5.2.1.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue du rôle du diagnostic dans le choix et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, de l'émergence de nouveaux pathogènes, d'avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et de l'expansion géographique du marché.

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2017 de la répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3^e trimestre 2017.

1.2.1.4 Tendances du marché et perspectives de croissance

Les tendances présentées ci-dessous le sont à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au chapitre 2 (Facteurs de risques).

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

- dans les pays développés, l'évolution de la démographie et des habitudes de vie favorisent un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
 - le vieillissement de la population, notamment dans les pays développés, devient une réalité. En outre, l'espérance de vie continue à s'allonger. Il est, par exemple, estimé qu'en Europe de l'Ouest, un tiers de la population aura plus de 60 ans en 2050 (source : European Diagnostic Manufacturers Association – EDMA). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers,
 - les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires ;
- dans les pays émergents, la demande pour améliorer les systèmes de soins et la santé publique est dynamique :
 - la croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution récente, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques,
 - l'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible par le plus grand nombre. En outre, les dépenses de santé ne représentent encore que 5 à 9 % du produit intérieur brut (contre 17 % environ aux États-Unis et environ 10 % en Europe de l'Ouest, selon les statistiques de l'OCDE – OECDStat), offrant ainsi à ces pays une certaine marge de manœuvre pour investir dans les systèmes de santé ;
- l'émergence ou la réémergence de pathogènes conduisent à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
 - des pathogènes apparaissent, émergent, ré-émergent et se propagent dans le monde entier. À titre d'exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié « d'urgence de santé publique de portée mondiale » deux récentes épidémies : en 2014, l'épidémie au virus Ebola, la plus meurtrière depuis la découverte du virus en 1976, et, depuis février 2016, l'épidémie au virus Zika, associée à une hausse de cas de microcéphalie chez des bébés dont les mères avaient été infectées durant la grossesse,
 - des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. En 2014, l'OMS a publié le premier rapport portant sur la résistance aux agents antimicrobiens, dont la résistance aux antibiotiques, à l'échelle mondiale, révélant ainsi que cette grave menace n'était plus une prévision, mais bien une réalité dans chaque région du monde, et que tout un chacun, quels que soient son âge et son pays, pouvait être touché. Depuis 2015, plusieurs initiatives nationales ou internationales ont été mises en place (États-Unis, Chine, France, Organisation des Nations Unies). À titre



d'exemple, l'administration américaine a organisé en 2015, un Forum à la Maison Blanche auquel bioMérieux a participé, et dont les conclusions soulignent notamment l'importance d'une surveillance accrue de l'émergence de bactéries résistantes, ou la nécessité de diagnostics rapides afin de mieux contrôler la prescription d'antibiotiques,

- la multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'autocontaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon l'EDMA) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées. Enfin, une contamination suspectée ou avérée dans un hôpital conduit à des études épidémiologiques pour comprendre la transmission du pathogène et mettre en place les mesures d'hygiène adaptées pour endiguer et stopper sa diffusion ;
- la nécessité de réduire les dépenses de santé s'impose comme une nécessité économique :
 - les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente que 2 à 3 % environ des dépenses de santé, mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé,
 - les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation ;
- l'importance médicale du diagnostic *in vitro* s'impose dans la chaîne de soins en s'intégrant dans la médecine des 4P (préventive, prédictive, personnalisée et participative) :
 - les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests de diagnostic *in vitro* améliorant ainsi la prise en charge du patient,
 - les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
 - le « théranostic », en phase d'émergence, combine un test de diagnostic à un traitement : il permet ainsi à un médecin de sélectionner la thérapie la plus adaptée et d'éviter les traitements inutiles,
 - la bio-informatique et les *Big Data* pourraient faire évoluer le diagnostic *in vitro*, en effaçant progressivement la frontière entre l'offre de services des laboratoires d'analyses médicales et les solutions commercialisées par les sociétés de diagnostic *in vitro*, et en permettant aux laboratoires d'avoir accès à des informations plus précises pour prendre des décisions cliniques plus averties et offrir ainsi de meilleurs soins à leurs patients ;
- l'organisation du laboratoire évolue :
 - les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes de diagnostic pour accroître la valeur médicale du diagnostic, et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire,
 - la pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique,
 - le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. §1.2.1.2), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation,
 - la demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests dits au chevet du patient (*point of care*, ou POC) et la décentralisation des analyses. Par ailleurs, la Société estime que seuls un peu plus de 50 % des hôpitaux américains sont équipés pour pouvoir réaliser des tests de biologie moléculaire dans leurs laboratoires internes,
 - l'évolution des technologies de la communication impacte le diagnostic *in vitro* : l'obligation de connecter les instruments de diagnostic *in vitro* au système d'information du laboratoire devient une réalité. Par ailleurs, les progrès des outils connectés permettent un rendu des résultats en temps utile sur les smartphones des professionnels médicaux, voire dans certains cas et pour certaines applications des patients directement, qui souhaitent de plus en plus devenir acteurs de leur propre santé et de leur propre parcours de soins, nécessitant donc un meilleur accès à l'information médicale et aux résultats d'analyses plus rapides, plus précis et plus pédagogiques,
 - la réforme de la santé aux États-Unis menée par l'administration Obama, a conduit à élargir la couverture médicale à des personnes, qui ne disposaient pas d'une couverture sociale suffisante. Dans ce contexte, le nombre de visites chez le médecin, et par conséquent la prescription de tests de diagnostic, ont augmenté. Pour faire face à la croissance de leur activité, les laboratoires ont dû renforcer leur niveau d'automatisation dans le but d'optimiser leur organisation et leur productivité. À ce jour, la nouvelle administration américaine issue de l'élection présidentielle de 2016 n'a pas modifié le système de santé, néanmoins, une réforme pourrait potentiellement entraîner la remise en cause de cette politique de santé ;
- la demande dans le domaine des applications industrielles est dynamisée par des facteurs structurels :
 - les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation,
 - les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation. Ces entreprises ambitionnent également de pouvoir réaliser des tests de façon plus automatisée, de façon à être en mesure de libérer les lots produits plus rapidement, favorisant ainsi l'émergence de technologies comme la cytométrie,

- dans le domaine agroalimentaire, la demande bénéficie également de l'évolution des habitudes alimentaires (comme par exemple, le développement de la consommation de la viande dans les pays émergents),
- dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également tirée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides,
- les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,
- les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire renforçant ainsi les contrôles de sécurité requis,
- les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

À l'inverse, certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché :

- la situation économique en Europe de l'Ouest pourrait rester structurellement difficile, marquée par l'hétérogénéité des dynamiques propres à chaque pays ;
- le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...), et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation ;
- l'accroissement de la demande de tests de diagnostic pourrait peser sur les prix de ventes des réactifs aux laboratoires d'analyses. L'année 2015 a vu les premiers signes de déremboursement des actes de biologie médicale des tests *homebrew* (LDT, *lab developed tests*) aux États-Unis. En 2017, l'administration américaine a mis en place une réforme de santé nommée PAMA (*Protect Access to Medicare Act of 2014*) qui vise à réduire les remboursements pour les patients en ambulatoire. Ces signaux, même s'ils n'affectent pas directement les producteurs de systèmes de diagnostic *in vitro*, pourraient peser à plus long terme sur la dynamique du marché du diagnostic *in vitro* ;
- les pays émergents sont traditionnellement des marchés d'équipement, dont l'évolution est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation croissante de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix. Enfin, leur monnaie peut être soumise à de fortes fluctuations ;
- depuis plusieurs années, la consolidation des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux, se concrétise. Ce mouvement évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, il est déjà très avancé en Amérique du Nord et au Japon, et dans une moindre mesure, en Europe.

Cette consolidation renforce le pouvoir de négociation des clients et fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro* comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés, ce qui pourrait peser sur le niveau des prix pratiqués par les acteurs du secteur.

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro*, hors tests de suivi du glucose dans le sang, a été d'environ 5 % en 2017, à

devises constantes. La Société est convaincue que ce marché continuera de se développer à moyen terme.

1.2.1.5 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

Le marché du diagnostic *in vitro* reste un marché très concentré. En 2017, une seule opération de fusion ou acquisition a modifié significativement le paysage concurrentiel du secteur : après avoir annoncé début 2016 l'acquisition de la société américaine Alere pour 5,8 milliards de dollars US, Abbott a pu finaliser cette acquisition au cours de l'année 2017 pour un montant final de 5,3 milliards de dollars US.

La Société estime que les 10 premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* réalisent aujourd'hui environ 70 % du marché mondial y compris les tests du diabète. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques (Roche, Abbott) ou de conglomerats diversifiés (Becton Dickinson, Thermo Fisher et Danaher), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Bio-Rad et Sysmex).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2017, bioMérieux estime occuper la 7^e position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

1.2.2 bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic *in vitro*

1.2.2.1 Présentation générale et domaines de compétence

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes utilisés dans deux domaines :

- **Dans le domaine clinique**, ces systèmes permettent, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses, de pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers. Les applications cliniques représentent 80 % du chiffre d'affaires de la Société. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 7^e rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique et du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. L'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme le VIH). Le diagnostic des maladies infectieuses a représenté, en 2017, près de 90 % de son chiffre d'affaires ;
- **Dans le domaine industriel**, ces systèmes permettent le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire. Les applications industrielles représentent 18 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader mondial de ce secteur. Depuis 2011,



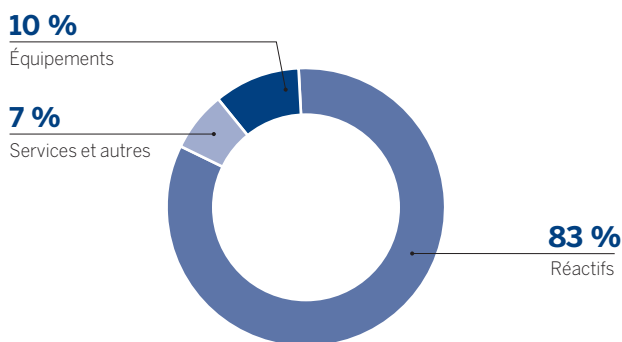
bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance microbienne, les épizooties et les zoonoses émergentes. Cette démarche s'inscrit dans l'approche *One Health*, promue par les organisations internationales (cf. § 3.2.1), et fondée sur le principe d'un *continuum* de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques.

bioMérieux distingue ces domaines au sein de deux Directions différentes : une unité Clinique et une unité Industrie dont les responsables siègent au sein du Comité de Direction.

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de plusieurs éléments :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup ;
- des logiciels, pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats ;
- et des services associés tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais.



La plus grande part du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de réactifs, qui représentent 83 % du chiffre d'affaires de 2017. Le Groupe commercialise principalement des systèmes fermés, qui permettent uniquement l'utilisation des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments.

Ainsi, 80 % des ventes de réactifs en 2017 sont liées à des instruments fermés, le solde provenant de produits manuels et de systèmes ouverts.

Les instruments sont, soit vendus (10 % du chiffre d'affaires 2017), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client ne remplit pas cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, les

instruments peuvent aussi être loués aux clients. À fin décembre 2017, la base installée compte environ 92 800 instruments, dont environ 80 % correspondent à des instruments vendus.

Les logiciels nécessaires au pilotage des systèmes sont fournis avec les instruments ; ils sont ensuite régulièrement mis à jour.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. La Société entend développer plus encore cette activité. La facturation de services, y compris de collaborations de R&D à hauteur de 3,1 millions d'euros, a représenté 7 % du chiffre d'affaires de la Société en 2017.

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'application qu'elle a ciblés, de maîtriser trois technologies complémentaires :

- la microbiologie, qui repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques ;
- les immunoessais, basés sur le principe de la réaction immunologique, pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon ;
- la biologie moléculaire, qui s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour identifier bactéries, virus, champignons et parasites.

Enfin, bioMérieux est une société diversifiée géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 160 pays, au travers de 42 filiales, ainsi que d'un large réseau de distributeurs (cf. § 1.2.2.5).

1.2.2.2 Répondre aux enjeux de santé publique

Résistance aux antibiotiques : une urgence mondiale

Dans le monde, toutes les 4 minutes, une personne décède d'une infection causée par une bactérie devenue résistante aux antibiotiques. Les tests diagnostiques contribuent à réduire l'usage inapproprié des antibiotiques et à préserver leur efficacité dans le traitement des infections bactériennes chez l'Homme comme chez l'animal. La mission de bioMérieux est de contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs. Cette approche holistique est un atout essentiel pour répondre aux enjeux de santé publique tels que la résistance bactérienne et fait de l'offre de bioMérieux la plus complète du marché rassemblant notamment FILMARRAY®, VITEK® 2, VITEK® MS, API®, et CHROMID® pour l'identification microbienne ; et VITEK® 2, ETEST®, RAPIDEC® CARBA NP pour les antibiogrammes.

Lutte contre le sepsis : le diagnostic précoce en première ligne

Environ 27 millions de personnes dans le monde sont touchées chaque année par le sepsis. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. Le taux de survie est de 60 % lorsqu'ils reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard. bioMérieux dispose de l'offre la plus complète sur le marché pour le diagnostic du sepsis, comprenant des tests d'immunoessais, de bactériologie et de biologie moléculaire, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte avec le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine (PCT) et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène avec notamment les gammes BACT/ALERT®, VITEK® et FILMARRAY®.

La gestion du risque épidémique lié aux pathogènes émergents : apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

bioMérieux est présente de longue date dans les pays émergents. L'épidémie d'Ebola, qui a frappé l'Afrique de l'Ouest, a déclenché une réponse immédiate de la Société qui a développé FILMARRAY® BioThreat-E™, test qui a bénéficié d'une autorisation d'utilisation d'urgence par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine. Il a également été considéré comme éligible en 2015 par l'OMS, le rendant ainsi disponible dans les pays concernés par l'épidémie. Plus récemment, la Société a mis sur le marché le kit à l'usage de la recherche ARGENE MERS-HCoV r-gene®, permettant aux laboratoires d'élaborer un outil de détection du Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV).

En outre, la Société a lancé des travaux de recherche pour le développement d'un test de diagnostic dans le cadre des infections au virus Zika.

1.2.2.3 Concurrence

Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour plus de 20 % du marché du diagnostic *in vitro* (selon les estimations de la Société et sa connaissance du marché), et qui représente 90 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

- Dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant indépendant spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 40 %, lui conférant la première place mondiale. Ce marché est estimé à environ 2,8 milliards d'euros, en croissance de 3 à 5 % par an à taux de change constants. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Danaher et Thermo Fisher. En microbiologie automatisée, de nouvelles technologies émergent, comme la spectrométrie de masse, également commercialisée par la société Bruker, et l'intensité concurrentielle se renforce depuis le rachat par Becton Dickinson de la société Kiestra. En outre, la frontière entre les technologies devient de plus en plus perméable : des start-up proposant des technologies d'identification et/ou d'antibiogramme rapides basées sur des approches de biologie moléculaire émergent et les acteurs de biologie moléculaire proposent de plus en plus de tests utiles à l'identification rapide des bactéries.
- Dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens, et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société détient une part de marché d'environ 3 à 4 %. Elle renforce sa position d'acteur spécialisé grâce à VIDAS® 3, la génération la plus récente de son automate VIDAS®, à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents.

- En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs y sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Grifols, Abbott et Siemens. Sur ce marché, bioMérieux a réalisé en 2014 un mouvement stratégique majeur avec l'acquisition de la société américaine BioFire dont le système FILMARRAY® apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses. Cette approche diagnostique innovante tend à se développer sous l'impulsion de bioMérieux alors que des concurrents commencent à émerger tels que Luminex qui a acquis Nanosphere en 2016 ou Genmark Diagnostics. En outre, elle occupe une position importante dans le domaine de l'extraction et entend maintenir son positionnement grâce au lancement de EMAG®, la nouvelle génération de son automate NUCLISENS® EASYMAG®. Désormais, bioMérieux détient environ 12 % de ce marché.

Marché industriel

Sur le marché industriel, qui reste encore relativement fragmenté, la Société estime occuper la première position mondiale. Sur les bases de ses études internes, elle évalue sa part de marché à 20 % environ en 2017. Les autres acteurs significatifs sont Merck Millipore, 3M, Thermo Fisher et Becton Dickinson ainsi que de plus petites sociétés sur certains marchés de niche.

1.2.2.4 Clients du Groupe

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. La Société commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Elle estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (*physician office laboratories* ou POL). Le Groupe ne vend pas de produits aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

La France, où le Groupe a réalisé 9 % de ses ventes en 2017, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics. À titre indicatif, les laboratoires privés ont représenté 35 % des ventes en 2017, alors que les hôpitaux publics ont totalisé 33 % des ventes de la Société. Les clients industriels ont représenté 32 % des ventes en 2017.

Aux États-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 75 % des ventes en 2017 et les laboratoires commerciaux 10 %. Par ailleurs, environ 1 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL et les hôpitaux universitaires. Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 14 % des ventes.

L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement à ce mouvement de consolidation précédemment décrit. En outre, l'offre commerciale de la solution se développe : intégrant notamment des services, elle se focalise sur l'introduction de solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et/ou économique). En revanche, dans les



immunoessais, VIDAS®, plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité, soit les laboratoires vétérinaires. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus, dans certains cas, des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines qu'ils distribuent.

Les dix premiers clients ont représenté environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2017. Le premier client a représenté environ 1 % du chiffre d'affaires.

1.2.2.5 Réseau commercial

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. Un des axes prioritaires d'actions que poursuit la Société est de renforcer son orientation clients.

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau de 42 filiales qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et/ou la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les États-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agroalimentaire. À l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées.

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents grâce à des distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

En outre, dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine, la Russie ou l'Inde, les filiales de la Société peuvent animer un réseau de distributeurs locaux : cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, lui permet de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires avec un nombre limité de distributeurs. *A contrario*, cette intermédiation peut, dans certains cas, rendre l'évolution de ces marchés moins lisible.

1.2.2.6 Fournisseurs et politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets ;
- une globalisation des actions et des volumes ;
- une meilleure réactivité.

bioMérieux cherche également à diversifier ses fournisseurs pour favoriser à la fois la sécurisation et la mise en concurrence : un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec plusieurs fournisseurs permettent d'avoir des impacts positifs tant techniques qu'économiques.

Face à la spécificité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de ses approvisionnements critiques : cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

Les Achats sont une fonction clé de bioMérieux, dont l'activité industrielle est importante. Les risques associés sont décrits au chapitre 2 Facteurs de risques.

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Elle a adopté une démarche d'achats responsable en proposant à ses fournisseurs d'adhérer à une « Charte éthique et développement durable » (cf. § 3.2.3).

1.2.3 Produits du Groupe

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, l'offre produits est adaptée aux spécificités régionales et locales.

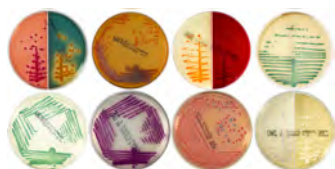
Les dix premiers produits ont représenté 32 % du chiffre d'affaires de la Société en 2017.

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

1.2.3.1 Microbiologie

Ce domaine technologique consiste à mettre en culture des échantillons biologiques dans un milieu de culture permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, puis à identifier les bactéries pathogènes et enfin à tester leur sensibilité aux antibiotiques. Le principal enjeu des laboratoires est l'efficacité, tant technique qu'économique des étapes amonts, notamment de culture des micro-organismes, et ce, du fait de la proportion importante d'échantillons négatifs. Les échantillons négatifs doivent être identifiés rapidement, de façon fiable et de plus en plus automatisée, afin de concentrer les efforts et l'attention des techniciens de laboratoire sur les échantillons positifs nécessitant des étapes ultérieures d'analyse. Ces étapes d'identification et de caractérisation de la sensibilité aux antibiotiques sont cruciales pour le clinicien dans la prise en charge du patient. Elles concentrent donc une grande partie de la valeur médicale attendue des produits de diagnostic.

Milieux de culture



Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références bioMérieux disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.

Dans le domaine des applications cliniques, la Société concentre ses efforts de développement sur des produits demandant une expertise spécifique, la gamme de milieux chromogéniques CHROMID®. Grâce à l'introduction de substrats chromogéniques, ces milieux associent l'isolement et l'identification simultanés des micro-organismes cibles, ce qui permet de raccourcir le temps de rendu du résultat.

Au cours des dernières années bioMérieux a lancé plus de 10 nouveaux milieux chromogéniques :

- CHROMID® C. difficile, le premier milieu chromogène pour l'isolement et l'identification de *Clostridium difficile* en seulement 24 heures. *C. difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales, dont certaines sont gravissimes et associées à une mortalité élevée. CHROMID® C. difficile fait partie de la solution de diagnostic globale des infections à *C. difficile* comprenant également VIDAS® C. difficile GDH et VIDAS® C. difficile Toxin A & B ;
- avec les milieux CHROMID® ELITE de nombreuses améliorations ont été apportées, dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrus pour des germes spécifiques :
 - CHROMID® CPS® ELITE pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires,
 - CHROMID® Salmonella ELITE pour une détection plus rapide des souches de *Salmonella* dans les échantillons cliniques de selles,

- CHROMID® S. aureus ELITE particulièrement adapté à la recherche des staphylocoques dits variants à petites colonies chez les patients atteints de mucoviscidose ;

- associant son expertise en identification bactérienne et son expertise des résistances aux antibiotiques, la Société a développé des outils de dépistage des bactéries résistantes responsables d'infections nosocomiales et d'épidémies hospitalières. CHROMID® CARBA, CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® OXA-48 sont devenus des standards pour le dépistage des « super-bactéries » résistantes aux carbapénèmes ;
- CHROMID® MRSA, dédiée au dépistage du MRSA a été rejoint par le CHROMID® MRSA SMART permettant de gagner un jour dans le rendu du résultat. Parallèlement, ce milieu a obtenu de la FDA une autorisation pour l'utilisation du milieu avec les prélèvements de peau, de plaies, de tissus mous et avec des flacons d'hémoculture ;
- enfin, CHROMID® Colistin R, lancé en novembre 2017, est un milieu chromogénique prêt à l'emploi, validé pour le dépistage des bactéries Gram négative résistantes à la colistine, à la fois dans les prélèvements humains et vétérinaires, et ce, pour la première fois. Ce milieu vient renforcer la position de bioMérieux dans l'approche *One Health* de lutte contre la résistance aux antibiotiques (cf. Applications vétérinaires page 5, et § 3.2.1).

Cette gamme a été complétée par la commercialisation de biplates : association intelligente de 2 milieux de culture dans une seule boîte permettant d'obtenir 2 informations en une seule lecture : CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® SMART MRSA/S. aureus, ainsi que des équipements pour le contrôle d'environnement des laboratoires.

La Société développe également une gamme de milieux de culture et d'équipements destinée au contrôle de l'environnement pour détecter les risques de contamination et réduire ainsi les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène.

Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux spécifiques (dont ceux de la gamme CHROMID®) pour le contrôle des micro-organismes (culture, détection, identification ou dénombrement) dans les produits agro-alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, ainsi que dans les environnements de production (air, surface, eau...). Dans ces trois domaines, bioMérieux développe des solutions analytiques innovantes qui permettent d'identifier rapidement des contaminations bactériennes éventuelles pendant le processus de fabrication. En particulier, bioMérieux commercialise le milieu de culture ALOA®, destiné à la recherche de *Listeria spp* et *Listeria monocytogenes* et au dénombrement de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et échantillons d'environnement. ALOA® est également le milieu recommandé par la méthode de référence (normes EN ISO 11290-1 et ISO 11290-2). Enfin, les méthodes ALOA® One Day (recherche de *Listeria spp* et *Listeria monocytogenes*), ALOA® Count (dénombrement) et ALOA® Confirmation sont validées AFNOR ISO 16140. En outre, en agroalimentaire, bioMérieux commercialise CHROMID® EHEC, un milieu de culture de détection des bactéries *Escherichia coli* entérohémorragiques.

L'offre bioMérieux inclut également une gamme complète de produits pour le diagnostic vétérinaire (microbiologique et immunologique) des animaux d'élevage et de compagnie, permettant notamment la détection, l'identification et l'antibiogramme des micro-organismes responsables d'infections.



Solution pour contrôle qualité microbiologique quantitatif : BIOBALL®

Les entreprises et les laboratoires pharmaceutiques doivent tester et assurer la qualité et la sécurité de leurs produits. BIOBALL® est une petite bille hydrosoluble contenant un nombre précis de micro-organismes qui peut être ajoutée directement aux échantillons de milieux ou de matrices. Ces souches de référence microbiennes calibrées ne nécessitent aucune préparation ni pré-incubation.

Identification des bactéries et antibiogrammes manuels : gammes API®, ATB™ et RAPIDEC® CARBA NP

La Société commercialise les galeries API®, reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification des bactéries. Elle commercialise seize galeries API® couvrant la quasi-totalité des genres bactériens les plus courants (environ 800 bactéries et levures). La base de données API® constitue la référence pour l'interprétation des galeries d'identification. Elle est disponible sur Internet (APIWEB™).

À partir de ses gammes API® et ATB™, la Société a développé ATB™ New, un instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents. Ce système, disponible en Chine depuis 2016, comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme conformes au référentiel CLSI® (Clinical and Laboratory Standards Institute), ainsi qu'un logiciel pour l'analyse des résultats. En 2014, la Société a lancé RAPIDEC® CARBA NP pour compléter son offre destinée à la lutte contre les résistances aux antibiotiques. Ce nouveau test manuel, très simple d'utilisation, notamment avec les milieux de la gamme CHROMID® CARBA, et offrant des résultats fiables, est la première solution permettant de détecter de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif. Ce test est particulièrement utile pour une meilleure prise en charge des patients et un meilleur contrôle des infections associées aux soins. Les carbapénémases sont des enzymes hydrolysant les carbapénèmes, une classe d'antibiotiques ayant le spectre d'activité antimicrobienne le plus large. Les carbapénèmes ont un usage exclusivement hospitalier et sont principalement utilisés dans le traitement des infections à bactéries multirésistantes. RAPIDEC® CARBA NP a reçu l'autorisation de la FDA en 2017, le rendant ainsi disponible à la commercialisation aux États-Unis.

RAPIDEC® CARBA NP a fait l'objet de nombreuses publications scientifiques et posters. Il a été cité dans la revue CAP TODAY en 2015. Ses performances ont été soulignées par le bureau de communication et des relations de l'ASM (American Society of Microbiology) lors de l'ICAAC/ICC⁽¹⁾. Enfin, ce test a été mentionné dans certaines recommandations dont la note technique relative à la détection des souches d'entérobactéries productrices d'une carbapénémase, publiée en mai 2016 par le Centre National de Référence français de la résistance aux antibiotiques⁽²⁾.

La gamme API® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire pour l'identification de contaminants (pathogènes ou non).

Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : la gamme ETEST®

ETEST® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. ETEST® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK® en permettant notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement sorti avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK®, et de rajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

Les milieux gélosés nécessaires à la mesure de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique ont été développés et/ou validés pour faciliter l'utilisation des ETEST®.

Deux nouvelles bandelettes ETEST® associant chacune 2 antibiotiques ont été lancées depuis décembre 2016 sur le marché européen, et en 2017 sur le marché américain : ETEST® Ceftolozane/Tazobactam (C/T 256) et ETEST® Ceftolozane/Avibactam (CZA 256). Ces nouvelles bandelettes offrent une solution rapide et fiable pour déterminer la CMI des antibiotiques ceftolozane et tazobactam d'une part, ceftolozane et avibactam d'autre part, pour les bactéries aérobiques Gram négatives, les entérobactéries et *Pseudomonas aeruginosa*. Les solutions ETEST® apportent une valeur ajoutée médicale importante pour le clinicien et le patient : le fait d'avoir une solution diagnostic qui permette d'administrer le bon antibiotique, avec la bonne dose et au bon moment, est un facteur important pour lutter contre le développement des résistances, réel enjeu dans le domaine de la santé publique.

Identification des bactéries et antibiogramme automatisés : la gamme VITEK® 2



Au-delà des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés avec son offre VITEK® 2.

Lancé en 1997, l'automate VITEK® 2, deuxième génération de la gamme VITEK®, permet des résultats plus rapides d'identification et d'antibiogramme, grâce à un consommable original et miniaturisé, la carte VITEK®, qui se décline de façon très large. Pionnier dans les systèmes experts pour l'interprétation des résistances, bioMérieux a intégré, dans son système VITEK® 2, l'Advanced Expert System (AES™), qui fait référence dans son domaine.

(1) ICAAC : Interscience Conference on Antimicrobial Agents and Chemotherapy.
ICC : International Congress of Chemotherapy.

(2) <http://www.cnr-resistance-antibiotiques.fr/expertise-des-souches-1.html>

La Société a lancé ultérieurement :

- en 2004, VITEK® 2 Compact: cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture colorimétrique et de nouveaux systèmes-experts; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre trente et soixante tests par jour ;
- en 2007, VITEK® 2 Compact 15, pour les laboratoires effectuant de quinze à trente tests par jour ;
- en 2009, VILINK™, une solution informatique permettant aux utilisateurs de VITEK® 2 de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents et d'opérations de maintenance, grâce à une connexion rapide et sécurisée.



bioMérieux enrichit régulièrement son menu d'identification et d'antibiogramme par des mises à jour du logiciel, ainsi que par de nouvelles cartes comprenant de nouveaux antibiotiques. Ainsi, en 2017, l'effort a porté sur le développement d'une nouvelle version du logiciel VITEK® 2, incluant la nouvelle combinaison antibiotique Ceftolozane/Tazobactam, de nouvelles identifications et des nouveaux phénotypes dans le système expert AES™, mis à jour grâce à l'analyse de plus de 200 publications récentes. La solution VITEK® 2 avec son système expert d'analyse AES™ et ETEST® permet de répondre à la demande des cliniciens en les aidant dans leur prescription antibiotique. Parallèlement, le logiciel de suivi épidémiologique VIGIGUARD™ permet d'étudier et de suivre l'évolution des résistances au niveau de chaque service clinique, et d'adapter les protocoles d'antibiothérapie à l'écologie microbienne.

La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK® permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.

Solution de spectrométrie de masse MALDI-TOF : VITEK® MS

La spectrométrie de masse est une technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions. Les « signatures » moléculaires obtenues peuvent être utilisées pour l'identification rapide de bactéries de colonies isolées. Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons, qui peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.



En 2011, la Société a lancé la version marquée CE de sa solution de spectrométrie de masse, VITEK® MS, pour l'identification bactérienne dans les laboratoires de microbiologie. Cette solution d'identification est totalement intégrée à la plateforme VITEK® via le *middleware* MYLA®. Elle résulte d'un partenariat avec la société Shimadzu et sa filiale Kratos Analytical Ltd, fournisseur de l'instrument, et de l'acquisition de la banque de données d'AnagnosTec.

En 2012, la Société a commercialisé VITEK® MS Plus, un système permettant aux clients VITEK® MS d'utiliser le système de spectrométrie de masse au-delà de leur routine quotidienne d'identification, en réalisant des travaux de recherche ou en construisant leur propre base de données.

Une version est déclinée pour les clients industriels. Cette version est conforme au référentiel 21CFR part 11 relatif à la traçabilité (*American Code of Federal Regulation*) et inclut une base de données spécifique développée par bioMérieux.

En 2013, VITEK® MS a reçu l'accréditation *de novo* 510(k) de la FDA et est ainsi le premier système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes (Gram+, Gram- et certaines levures) dans les laboratoires de microbiologie clinique. Il est le seul à être totalement intégré pour les tests d'antibiogramme grâce à sa connexion avec le système VITEK® 2.

En 2016, bioMérieux a lancé la version 3 du VITEK® MS, offrant la possibilité aux laboratoires de microbiologie d'identifier rapidement les mycobactéries, les bactéries *Nocardia* et les moisissures. Cette version a reçu l'accréditation 510(k) de la FDA en 2017. De nouveaux kits de réactifs VITEK® MS développés spécifiquement pour ces pathogènes permettent de faciliter le travail du laboratoire en apportant tous les réactifs nécessaires à la préparation de ces micro-organismes.

Offre de service pour l'épidémiologie en microbiologie : bioMérieux EPISEQ™

En novembre 2014, bioMérieux a annoncé un partenariat avec Illumina, leader mondial dans la génomique, pour commercialiser en collaboration avec des laboratoires de services une solution de séquençage nouvelle génération dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes.

En décembre 2015 et dans le cadre de ce partenariat, bioMérieux a annoncé le lancement de sa première offre de service de séquençage nouvelle génération, à destination des laboratoires de microbiologie pour lutter contre les infections nosocomiales. Ce service est proposé dans un premier temps en Europe et concerne *Staphylococcus aureus*.



Hémoculture : la gamme BACT/ALERT®



L'automate BACT/ALERT® 3D permet la détection rapide et automatique des hémocultures positives afin de diagnostiquer les épisodes septiques ou les septicémies. En outre, le système BACT/ALERT® 3D permet également, grâce à des milieux spécifiques, la détection des cultures positives à mycobactéries, pour le diagnostic, entre autres, de la tuberculose pulmonaire. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BACT/ALERT® 3D permettent aux laboratoires de toutes tailles d'associer les hémocultures et la culture des mycobactéries sur un même instrument. L'utilisation de flacons plastiques incassables contribue à améliorer la sécurité des personnels de santé.

BACT/ALERT® VIRTUO™, la nouvelle génération de BACT/ALERT®, hautement automatisé, est disponible aux États-Unis depuis 2017 et dans plus de 35 pays reconnaissant le marquage CE (Europe, Moyen-Orient, Asie Pacifique) depuis 2014. Son processus d'enregistrement réglementaire se poursuit, notamment en Chine. Ce système d'hémoculture pour la détection de micro-organismes pathogènes, unique et innovant, complète l'offre de la gamme BACT/ALERT®. Il utilise une robotique de précision pour le chargement et le déchargement automatisé des réactifs permettant à toute personne, quel que soit son niveau de compétence, de déposer les flacons dans l'instrument à tout moment. Avec ce système, les biologistes limitent le temps de manipulation des flacons et maximisent l'efficacité du laboratoire. BACT/ALERT® VIRTUO™ offre un temps de détection plus rapide que le système actuel BACT/ALERT® grâce à un dispositif optique de haute-fidélité et à un nouvel algorithme de détection qui réduit de quatre heures en moyenne le temps de détection.



La nouvelle génération du système d'hémoculture BACT/ALERT® VIRTUO™ permet de connecter jusqu'à 3 unités d'incubation supplémentaires à un module de commande BACT/ALERT® VIRTUO™, créant ainsi une configuration intégrée. Cette configuration modulaire offre une capacité d'incubation comprise entre 432 et 1 728 positions, permettant de gérer d'importants volumes allant jusqu'à 100 000 flacons d'hémoculture par an, via un unique point d'entrée pour un flux de travail optimisé. Les flacons d'hémoculture sont automatiquement transférés dans le système, permettant ainsi une meilleure utilisation de la capacité de l'instrument et une productivité accrue. Cette nouvelle version permet la mesure, en temps réel, du volume de sang dans chaque flacon d'hémoculture afin d'assurer que la quantité de sang prélevée est conforme aux recommandations et aux pratiques de chaque organisation.

Grâce à ses performances accrues, ce système permet aux laboratoires de fournir des résultats rapides aux médecins, contribuant à l'amélioration de l'état de santé des patients et optimisant la productivité des laboratoires.

À ce jour, l'offre de milieux de culture BACT/ALERT® comprend les flacons standards, les flacons FAN à base de charbon activé, les nouveaux flacons FAN Plus utilisant la technologie brevetée des billes polymériques adsorbantes (APB), ainsi que les flacons MP pour la détection de la tuberculose pulmonaire.

Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BACT/ALERT® 3D est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de qualité des produits sanguins, et plus spécifiquement des plaquettes pour lesquelles BACT/ALERT® est la méthode de détection la plus utilisée dans le monde.

Lab Efficiency (Efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique)

Les laboratoires de microbiologie clinique souhaitent renforcer leur automatisation et, au-delà, améliorer significativement leur efficacité opérationnelle, compenser le manque croissant de personnel spécialisé et obtenir les accréditations nécessaires à leur exploitation, en optimisant leurs flux de travail, en rendant des résultats plus rapides et plus standardisés et en améliorant la traçabilité des analyses.

Au-delà de son offre « traditionnelle » de systèmes automatisés de microbiologie, la Société dispose des plateformes suivantes :

- PREVI™ Color Gram, système de coloration automatisé de Gram (accord d'OEM avec le groupe ELITech) ;
- RAL STAINER, un instrument automatisant la coloration des mycobactéries pour le diagnostic de la tuberculose (accord de distribution avec la société RAL) ;
- UF-1000i/500i, système automatisé de *screening* urinaire basé sur la cytométrie de flux par fluorescence (accord de distribution avec la société japonaise Sysmex) ;
- WASP®, système d'ensemencement automatisé et WASPLab™, système d'incubation intelligent fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats (contrat de distribution avec la société italienne Copan).

Nouvelle solution informatique pour le laboratoire de microbiologie : MYLA® et VILINK™

La gestion des informations du laboratoire permet d'optimiser la prise en charge et le suivi des patients dans les unités de soins. Lancé en 2010, MYLA® est un *middleware* (application informatique assurant la connexion entre les instruments et le système d'information du laboratoire), innovant de microbiologie pour le pilotage de l'activité quotidienne du laboratoire. Il permet :

- l'optimisation des flux de données du laboratoire ;
- la consolidation des données issues des tests d'identification microbienne et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST : VITEK®) et des hémocultures (BACT/ALERT® 3D et BACT/ALERT® VIRTUO™) ;
- l'édition de tableaux de bord adaptés aux profils des utilisateurs ;
- l'affichage en temps réel des informations d'activité des instruments connectés ainsi que des alertes à traiter rapidement ;
- un accès à distance pour ses utilisateurs, grâce à une connexion réseau.

MYLA® valorise également l'ensemble de ces données sous la forme de rapports d'épidémiologie pouvant être produits à la demande ou programmés, permettant un suivi simple et précis des indicateurs d'activité et de qualité du laboratoire, et des tendances observées sur l'évolution des résistances par services et/ou par type de prélèvement.

Afin d'augmenter l'efficacité du laboratoire, VILINK™ est un outil IoT (*Internet of Things*) qui permet le diagnostic et le support à distance des équipements bioMérieux pour assurer une disponibilité maximale des outils de diagnostics du laboratoire. VILINK™ dispose également des moyens pour réaliser une maintenance préventive afin que les techniciens bioMérieux puissent intervenir à distance à tout moment. Enfin VILINK™ permet également d'assurer la mise à disposition des dernières versions de logiciels par des mises à jour à distance des logiciels embarqués dans les instruments bioMérieux.

Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité) : TEMPO®

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, le premier système automatisé de contrôle microbiologique conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO® est un système de dénombrement des flores bactérienne et fongique éventuellement présentes dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des groupes agroalimentaires, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants. TEMPO® permet de contrôler des produits alimentaires très variés.



Depuis, la Société a développé un menu complet de tests, appelés également cartes TEMPO®, qui permet la numération d'*Escherichia coli*, des coliformes, des coliformes totaux, des entérobactéries, des

levures et moisissures, des staphylocoques, des bactéries lactiques, de la flore bactérienne, de la flore aérobie totale et de *Bacillus cereus*.

Tous ces tests bénéficient de validations AOAC ou AFNOR/ISO.

En 2016, une nouvelle application spécialement développée pour les industries cosmétiques a été lancée : TEMPO® Challenge Tests. Ces nouveaux tests (TEMPO® CTB et TEMPO® CTF) permettent de vérifier que les produits cosmétiques et les produits d'hygiène personnelle mis sur le marché sont bien protégés contre les éventuelles contaminations microbiennes introduites pendant leur utilisation. Cette nouvelle solution répond à un besoin de simplification de ces analyses très chronophages pour les laboratoires.

Par ailleurs, un logiciel de connexion est commercialisé pour permettre l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS®, TEMPO® et le système informatique des laboratoires agroalimentaires, assurant ainsi la traçabilité des analyses, de l'échantillon initial au résultat final communiqué à l'unité de production.

Instruments de préparation des échantillons et milieux de culture, et instruments de détection microbienne rapide et automatisée pour les laboratoires industriels de contrôle qualité : la gamme Blue Line™

bioMérieux s'est dotée, grâce à l'acquisition de la société AES, d'une gamme de préparation des échantillons et des milieux de culture, Blue Line™, notamment dans le domaine agroalimentaire, permettant d'optimiser la standardisation et la productivité des laboratoires. Cette gamme comprend notamment :

- DILUMAT™ pour assurer l'étape de dilution ; une nouvelle génération d'instruments inclut la technologie RFID (*Radio Frequency Identification*) permettant une meilleure traçabilité des échantillons dans les laboratoires ;
- SMASHER™ pour le broyage des échantillons alimentaires ;
- MASTERCLAVE® pour préparer des géloses et bouillons d'enrichissement de façon totalement automatique.

En outre, l'offre comprend le système Labguard® de surveillance des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires et des locaux de production.

Incubateur automatisé et intelligent EVISIGHT™ Compact



EVISIGHT™ Compact, lancé en 2016, est un système d'incubation intelligent permettant la lecture des milieux de culture en temps réel. Dédié aux industries pharmaceutiques, tant pour leurs activités de R&D que de production, EVISIGHT™ Compact rassemble, au sein d'un unique instrument, l'incubation, la détection et l'énumération intelligente et automatisée des colonies de bactéries, levures et moisissures. Ce lancement est le fruit de l'acquisition de la société Advencis (Strasbourg) par bioMérieux en 2014.

EVISIGHT™ Compact est progressivement distribué dans le monde entier, en commençant par la France, puis le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, l'Italie, le Benelux, les États-Unis, le Canada et l'Inde.



Instruments de microbiologie rapide par cytométrie

Les analyseurs de cytométrie CHEMUNEX® reposent sur une technologie associant un marqueur de viabilité fluorescent et une détection par faisceau laser. Ils sont une alternative à la culture traditionnelle des micro-organismes sur boîte de Petri, et permettent de fournir des résultats extrêmement rapides.

Ainsi, cette technique s'impose par sa rapidité et sa fiabilité dans la plupart des groupes alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Elle peut être utilisée pour la libération des lots avant la mise sur le marché des produits finis, ainsi que pour le pilotage des usines de production en permettant un contrôle ultra-rapide des matières premières, des paramètres d'hygiène de production et des produits semi-finis.

La gamme comprend les instruments SCANRDI® et D-COUNT® :

- la cytométrie à balayage SCANRDI® (également appelée cytométrie en phase solide) est utilisée par l'industrie pharmaceutique pour le contrôle des médicaments non obligatoirement stériles (ex. lotion oculaire) et stériles (ex. injectable). C'est aujourd'hui la technique de contrôle microbiologique la plus rapide au monde, elle rend un résultat en quelques heures ;
- la cytométrie en flux D-COUNT® est particulièrement adaptée au contrôle microbiologique des produits difficilement filtrables : produits laitiers, jus de fruits et cosmétiques. Cette technologie ultra-rapide permet aux utilisateurs des bénéfices financiers tout en assurant la sûreté des produits libérés.

1.2.3.2 Immunoessais

Ce domaine technologique permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et le dosage de biomarqueurs spécifiques de pathologies variées (métaboliques, hormonales, infectieuses...).

La gamme VIDAS®

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur le concept du test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi détecter et/ou quantifier (i) des antigènes ou toxines, témoins d'infection virale ou bactérienne, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunitaire à une infection et (iii) différents marqueurs de pathologies comme le cancer, les maladies métaboliques ou les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série ou de manière individualisée et il est possible de réaliser jusqu'à 50 tests par heure. VIDAS® existe en version compacte, le MINI VIDAS®, et depuis 2013, en version plus automatisée dotée d'une traçabilité accrue, VIDAS® 3.

Lancé en 1991, VIDAS® a rencontré un véritable succès. Il est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité. Dans une analyse réalisée par l'Association des pathologistes américains⁽¹⁾ sur les automates d'immunologie, VIDAS® apparaît comme la première base installée au monde de systèmes d'immuno-analyses de laboratoires. 35 000 systèmes environ (VIDAS®, MINI VIDAS® et VIDAS® 3) sont installés au 31 décembre 2017 dont 30 000 dans les laboratoires cliniques. VIDAS® est utilisé d'une part comme plate-forme complémentaire pour des tests innovants à forte valeur médicale dans les laboratoires centraux consolidés, et d'autre part, comme

plate-forme pour les tests de routine dans les laboratoires peu consolidés.

La nouvelle génération VIDAS®, VIDAS® 3, est venue enrichir la gamme d'instruments VIDAS® et apporte de nouvelles fonctionnalités significatives venant supporter son positionnement de plate-forme complémentaire dédiée à des tests à forte valeur médicale, avec en particulier une automatisation renforcée et une traçabilité accrue. VIDAS® 3, qui permet de réaliser un maximum de 36 tests par heure, utilise les mêmes réactifs que les autres instruments de la gamme. Après le marquage CE reçu en 2013, ce nouveau système a obtenu l'autorisation par la SFDA pour sa commercialisation en Chine au cours du 1^{er} semestre 2014, et par la FDA à l'été 2015.



Le menu VIDAS® comprend plus de 70 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines, notamment les infections à VIH, les hépatites, la cardiologie, le sepsis, les maladies de la thyroïde, certains cancers, les infections périnatales, et la stérilité.

Le menu VIDAS® inclut 7 tests à forte valeur médicale :

- VIDAS® B•R•A•H•M•S PCT™ ; ce test permet la mesure de la procalcitonine (PCT), qui est un biomarqueur reconnu comme la référence pour la détection précoce du sepsis chez des patients gravement malades. Ce test aide les médecins à déterminer rapidement s'il s'agit d'une infection virale ou bactérienne et donne des indications sur la sévérité de l'état de santé des patients, permettant un traitement adapté. Marqué CE et approuvé par la FDA en 2007, le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine a obtenu, en 2016, l'accréditation de la FDA pour une utilisation en suivi pendant 4 jours après le diagnostic initial d'un sepsis. En 2017, bioMérieux a obtenu une nouvelle accréditation de la FDA pour que ce dosage puisse aider les médecins à prescrire l'antibiothérapie la plus adaptée ou prendre la décision de réduire le traitement dans deux situations cliniques fréquentes, les infections des voies respiratoires basses et le sepsis ;
- VIDAS® D-Dimer Exclusion™ pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire dont une nouvelle version, plus rapide a été approuvée par la FDA en 2012. Depuis 2017, ce test peut également être utilisé pour aider à identifier, parmi les femmes suivant un traitement anticoagulant au long cours à la suite d'un premier épisode de maladie thromboembolique veineuse idiopathique, celles qui sont à faible risque de récurrence et dont le traitement peut être arrêté ;
- Le test VIDAS® Troponin I Ultra a été remplacé à partir de la fin de l'année 2015 par le test VIDAS® High Sensitive Troponin I conforme aux recommandations internationales de cardiologie comme aide au diagnostic d'infarctus du myocarde et comme aide à la stratification du risque des patients présentant des symptômes évocateurs d'un syndrome coronarien aigu ;
- VIDAS® NT-proBNP ; ce test permet le dosage de NT-proBNP, un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments objectifs utiles au diagnostic différentiel de l'insuffisance cardiaque (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple).

(1) College of American Pathologists : automated immunoassay analyzers (juin 2009).

En 2013, la Société a développé une seconde génération de test VIDAS® NT-pro BNP II ;

- VIDAS® EBV, lancé en 2009 et destiné à la détection du virus d'Epstein-Barr (EBV), responsable de 80 % des cas de mononucléose infectieuse ;
- VIDAS® C. difficile GDH pour la détection automatisée de la GDH, une enzyme produite spécifiquement par la bactérie *C. difficile*. Ce test est le seul test d'immunoessais automatisé approuvé par la FDA pour la détection de GDH ;
- VIDAS® AMH ⁽¹⁾ est lancé depuis mi-2016. Le dosage de l'hormone antimüllérienne (AMH) permet d'évaluer la réserve ovarienne et ainsi d'améliorer la prise en charge de l'infertilité chez la femme. Par ailleurs, ce dosage est également une aide au diagnostic de dysfonctionnements ovariens (polykystose ovarienne par exemple). Ce test complète la gamme VIDAS® dédiée à la santé de la femme, gamme qui est aujourd'hui reconnue sur ce marché.

Par ailleurs, la Société entend continuer à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence et les situations critiques. Ainsi, bioMérieux a obtenu en 2015 les droits de développement et de commercialisation auprès de la société Astute Medical Inc. pour le test NephroCheck® utilisé dans le cadre d'insuffisance rénale aiguë. En 2017, un accord de développement et de commercialisation a été conclu avec la société Banyan Biomarkers pour les marqueurs de lésions cérébrales traumatiques.

Dans les applications industrielles, le menu VIDAS® est composé de 16 tests pour la détection des agents pathogènes. Il comprend notamment des réactifs basés sur la technologie de protéines recombinantes de phages développée par la société Hyglos GmbH, acquise par bioMérieux en 2016, tels que le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* O157 (incluant H7), bactérie responsable de nombreuses intoxications alimentaires, pouvant dans certains cas entraîner la mort, VIDAS® SPT pour la détection des bactéries *Salmonella* dans les aliments, et VIDAS® UP Listeria pour la détection de la bactérie *Listeria* à l'origine d'infections courantes d'origine alimentaire.

La plupart des tests VIDAS® ont été validés par des organismes officiels tels que l'AFNOR Certification, selon les normes ISO, ou l'AOAC International. En particulier, en 2013, certains tests ont reçu des approbations de l'AOAC International. VIDAS® UP Salmonella (SPT) a été validé Méthode Officielle pour une grande variété de produits alimentaires et les échantillons d'environnement, VIDAS® UP Listeria (LPT) et VIDAS® Listeria monocytogenes Xpress (LMX) ont été simultanément approuvés en tant que méthodes officielles d'analyse (OMA), ce qui témoigne de la fiabilité et de l'importance de cette solution complète pour le *screening* de la *Listeria*.

Le système VIDAS® est aussi utilisé par les laboratoires vétérinaires, notamment les tests VIDAS® Progesterone, VIDAS® Cortisol S et VIDAS® T4.

Tests rapides

Les tests rapides sont des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de ces tests les rendent particulièrement adaptés aux utilisateurs ne disposant pas d'une infrastructure de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, dispensaires...). Elle se compose de tests fabriqués sur le site de Shanghai (Chine) : VIKIA®, destiné aux marchés émergents et BIONEXIA®, pour les laboratoires des pays développés. La gamme compte actuellement 14 tests rapides participant à la prise en charge de diverses pathologies telles que les gastroentérites virales, les infections HIV, les angines et les pharyngites.

1.2.3.3 Biologie moléculaire

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques (préparation de l'échantillon), l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection.

Approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses : BIOFIRE FILMARRAY®



La gamme BIOFIRE FILMARRAY® permet de proposer aux cliniciens une approche diagnostique dite « syndromique ». Marqué CE et approuvé par la FDA, ce système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple d'utilisation, précis et rapide permet d'identifier, dans un seul réactif ou panel, les pathogènes les plus fréquents à l'origine d'un syndrome, et ce, en maximum 1 heure.

Cette gamme connaît une croissance solide aux États-Unis depuis plusieurs années. La Société intensifie le développement de FILMARRAY® à l'international. FILMARRAY® répond à la demande grandissante des laboratoires hospitaliers et des cliniciens pour des solutions à forte valeur médicale dans le diagnostic des maladies infectieuses.

FILMARRAY® est la technologie entièrement intégrée, leader sur le marché des tests de biologie moléculaire multiplex.

(1) Information sur la disponibilité du produit : www.biomerieux-diagnostics.com/vidas-amh-countries-list.

Le menu FILMARRAY® se compose des 7 panels suivants, marqués CE et/ou approuvés par la FDA :

- le panel Respiratoire FILMARRAY®, un panel complet, lancé en 2011, qui permet d'analyser simultanément 20 virus et bactéries à l'origine de maladies respiratoires, directement à partir d'écouvillons nasopharyngés dans un milieu de transport viral ;
- le panel respiratoire FILMARRAY® 2 (RP2), un panel complet, lancé en 2017, qui permet d'analyser simultanément 21 virus et bactéries à l'origine de maladies respiratoires, directement à partir d'écouvillons nasopharyngés dans un milieu de transport ;
- le panel respiratoire FILMARRAY® 2 plus (RP2plus), un panel complet, marqué CE et approuvé par la FDA en 2017, qui permet d'analyser simultanément 22 virus et bactéries à l'origine de maladies respiratoires, directement à partir d'écouvillons nasopharyngés dans un milieu de transport ;
- le panel Respiratoire EZ FILMARRAY® (RP EZ), commercialisé en 2016, qui détecte 11 virus et 3 bactéries pouvant être à l'origine d'infections respiratoires et autorisé aux États-Unis pour une utilisation hors du laboratoire (*CLIA-waived*) ;
- le panel Sepsis FILMARRAY®, commercialisé en 2013, permet d'identifier directement à partir d'une hémoculture positive 27 cibles : 8 bactéries à gram positif, 11 bactéries à gram négatif, 5 champignons et 3 mécanismes de résistance ;
- le panel Gastro-intestinal FILMARRAY®, lancé en 2014, pour identifier les 22 causes (13 bactéries, 4 parasites et 5 virus) les plus communes de diarrhées infectieuses, directement à partir d'un échantillon de selles dans un milieu de transport Cary Blair ;
- le panel Méningite-Encéphalite FILMARRAY®, commercialisé en 2015, identifie, à partir d'un échantillon de liquide céphalo-rachidien, 14 pathogènes (6 bactéries, 7 virus et 1 levure) responsables de méningites et d'encéphalites.

L'offre de FILMARRAY® se compose de plusieurs plateformes :

- FILMARRAY® 2.0 : instrument de taille compacte, sa principale caractéristique est une plus grande cadence, le laboratoire pouvant traiter jusqu'à 176 échantillons par jour. Cette version permet de faire fonctionner ensemble de 1 à 8 unités FILMARRAY® 2.0 reliées à un seul ordinateur et peut être connectée au système informatique du laboratoire ;
- FILMARRAY® Torch : système à haute cadence et de taille beaucoup plus compacte, il est modulaire et évolutif. Dans sa configuration de base, il est composé de 2 modules pouvant analyser jusqu'à 44 échantillons par jour, tandis que le système complet, qui comprend 12 modules, peut en tester jusqu'à 264 par jour. En 2016, FILMARRAY® a reçu le Trophée de la Biologie Médicale, Prix du Jury aux Journées Internationales de Biologie. Ce prix témoigne de l'avancée technologique de cette solution ;



- FILMARRAY® EZ : cette configuration qui comprend un seul système FILMARRAY® 2.0 propose une interface utilisateur simplifiée et fournit des rapports facilitant la lecture des résultats. Elle a reçu l'accréditation 510(k) et la dérogation CLIA (*Clinical Laboratory Improvement Amendments*) de la FDA offrant ainsi la possibilité d'être utilisée hors des laboratoires cliniques, par exemple dans les cabinets médicaux ou les maisons médicales. Cette nouvelle offre est proposée sur le marché américain uniquement pour l'utilisation du panel RP EZ.

Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et gamme d'extraction®

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM®, établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle, NUCLISENS® MINIMAG®, et un système automatisé, NUCLISENS® EASYMAG®. Dans le domaine de l'extraction automatisée, bioMérieux est un acteur important, le système NUCLISENS® EASYMAG® permettant de réaliser 24 extractions d'une grande pureté en 40 minutes, et offrant une très grande flexibilité d'extraction.

En 2016, la gamme d'extraction s'est enrichie avec le lancement d'EMAG®, système complètement automatisé de nouvelle génération pour l'extraction d'ADN et d'ARN.



EMAG® s'appuie sur la qualité d'extraction des acides nucléiques, la robustesse et la simplicité d'utilisation qui font le succès de NUCLISENS® EASYMAG®, en apportant l'automatisation, la traçabilité et une plus haute cadence auxquelles s'ajoute une flexibilité inégalée à ce jour sur le marché mondial. L'efficacité de l'extraction des acides nucléiques à partir d'un échantillon est déterminante pour la qualité du résultat final du test de diagnostic. Cette étape est particulièrement délicate car la nature des échantillons peut être très diverse.

Utilisable avec une grande variété d'échantillons biologiques : sang total, plasma, sérum, selles, prélèvements respiratoires et liquide céphalo-rachidien, le nouveau système EMAG® permet d'obtenir des acides nucléiques purifiés d'excellente qualité selon un protocole d'extraction standardisé. EMAG® permet d'extraire 48 échantillons en 90 minutes directement à partir du prélèvement primaire et de traiter tous types d'échantillons dans une même série. La flexibilité et la traçabilité accrues de cette plateforme automatisée de haute cadence, permettent au laboratoire d'analyse de pratiquer un suivi des patients dès que cela est nécessaire et quel que soit le prélèvement. EMAG® est marqué CE et commercialement disponible en Europe et aux États-Unis, et suit un programme de lancement graduel dans les autres pays depuis 2017.

En 2014, la Société a lancé ESTREAM™, une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette nouvelle solution permet d'optimiser les flux d'analyses, de renforcer la standardisation et la traçabilité dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.

Par ailleurs, au cours de la même année, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société Hain Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Par cet accord, bioMérieux devient le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose.

En 2015, une nouvelle version du *middleware* NUCLISENTRAL® a été lancée. Ce *middleware* contribue à l'optimisation des flux de travail au sein des laboratoires de biologie moléculaire utilisant notamment les tests ARGENE® et les automates de préparation de l'échantillon (EASYMAG®, EMAG® et ESTREAM™) de la Société.

Gamme ARGENE®

Les tests de la gamme ARGENE® sont utilisés pour le dépistage et le suivi des patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Utilisant la technologie PCR (*polymerase chain reaction*), ils permettent notamment la détection du cytomégalovirus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires dont MERS CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, et du virus de l'herpès.

Détection des micro-organismes (virus et bactéries) pour le domaine agro-alimentaire : GENE-UP®



Destinée aux acteurs de la filière agroalimentaire, GENE-UP® permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires, leur permettant de gagner en productivité et rapidité. Ce système de nouvelle génération allie les expertises de bioMérieux, leader mondial du contrôle microbiologique alimentaire et de BioFire, reconnue pour son savoir-faire en biologie moléculaire.

Le menu de la plateforme GENE-UP® permet la détection des pathogènes les plus fréquemment recherchés dans la chaîne agroalimentaire tels que *Salmonella*, *Escherichia coli* O157:H7 et

Listeria spp, *Listeria monocytogenes*, EHEC. GENE-UP® permet aussi la détection des principaux virus recherchés en agroalimentaire, tels que Norovirus GI, Norovirus GII, Hépatite A et Hépatite E, grâce à la gamme CeeramTools®, leader mondial sur ce segment. Les méthodes pour la détection des bactéries *Salmonella*, *Listeria spp* et *E. coli* O157:H7 bénéficient déjà de la certification AOAC-RI (No. 061504 and 061505) reconnue dans de nombreux pays tels que les États-Unis et attestant de leur excellente performance. GENE-UP® est aussi validée selon la norme ISO 16140 pour la détection de *Salmonella*, *Listeria spp* et *Listeria monocytogenes*.

1.2.3.4 Tests de diagnostic compagnon

Afin d'améliorer la prise en charge clinique et thérapeutique des patients, la Société a mis en place, en 2014, le programme *Companion Diagnostic* qui vise à développer des « tests compagnons » (comme défini par les instances réglementaires), ou des tests de « diagnostic facilitateur ou complémentaire » (*supportive/complementary diagnostic*), en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques.

Un test compagnon est un test diagnostique permettant de sélectionner, par l'identification d'un marqueur prédictif, les patients seuls susceptibles de recevoir un bénéfice d'une thérapie dite ciblée⁽¹⁾.

Un test de diagnostic facilitateur ou complémentaire est utilisé lors des essais cliniques thérapeutiques pour stratifier les patients et ainsi constituer des cohortes de patients homogènes.

bioMérieux et GlaxoSmithKline (GSK) ont collaboré dans le cadre d'un partenariat pour le co-développement d'un test diagnostique compagnon de biologie moléculaire THXID™-BRAF destiné à la détection qualitative et simultanée des mutations du gène BRAF dans des échantillons de tumeur de patients atteints de mélanome métastatique avancé. Ce test a reçu l'approbation PMA (approbation de pré-commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux États-Unis en 2013.

En outre, la coordination du développement, en étroite collaboration avec les sociétés pharmaceutiques, des tests de détermination de la sensibilité aux antibiotiques tels que ETEST® et VITEK® 2 est assurée par le programme *Companion Diagnostic*. Ces deux solutions de diagnostic jouent un rôle indispensable et complémentaire pour le lancement réussi d'un nouvel agent anti-infectieux :

- ETEST® est utilisé pendant le développement clinique des anti-infectieux. Il est ensuite le premier outil de détermination de la sensibilité aux antibiotiques lors du lancement d'une nouvelle molécule, permettant son adoption rapide et sa prescription par les cliniciens, pour une meilleure prise en charge des patients ;
- ce nouvel anti-infectieux peut ensuite être incorporé dans les cartes VITEK® 2 afin d'automatiser la détermination de la concentration minimale inhibitrice (CMI). Cette automatisation permet ainsi d'étendre l'adoption et la prescription de la molécule quelques années après son lancement.

(1) Source HAS : Haute Autorité de Santé.

1.2.3.5 Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits dans une approche solution afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

Services pour l'organisation du laboratoire

bioMérieux propose un service Lab CONSULTANCY, basé sur le concept *Lean Six Sigma* adapté aux besoins spécifiques des laboratoires de microbiologie, qui permet à ses clients d'obtenir un état des lieux objectif de leur performance actuelle et de se projeter sur les améliorations actuelles et futures de leur laboratoire, tant en terme d'organisation que de processus. Les équipes de bioMérieux travaillent en étroite collaboration avec le personnel du laboratoire afin de mettre en œuvre les transformations :

- augmentation de l'efficacité et utilisation de manière optimale des ressources existantes ;
- diminution des coûts et optimisation de la qualité ;
- redéfinition des tâches des techniciens de laboratoire vers plus de valeur ajoutée ;
- gestion efficace du changement visant l'engagement, la satisfaction et la motivation des personnels de laboratoires ;
- diminution des gaspillages.

En complément, des services sont proposés aux clients des solutions *Lab Efficiency* pour accompagner l'intégration des systèmes automatisés.

Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel. Ces formations peuvent être délivrées en présentiel ou à distance au travers d'une plateforme de *e-learning*. Cette plateforme est

disponible en Europe (France, Allemagne, Italie, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, et Suisse).

L'offre de *e-learning* se compose de 12 modules (comportant chacun formation et évaluation) et couvre l'ensemble des principales gammes de bioMérieux, notamment VITEK®, BACT/ALERT®, VIDAS®.

Ces formations liées aux produits bioMérieux sont complétées par des formations scientifiques ou techniques.

Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine, et ce en vue d'obtenir une accréditation du laboratoire.

Solutions de bio-informatique pour l'interprétation de données biologiques complexes

Fort d'une expertise de plus de 20 ans, la société Applied Maths, acquise par bioMérieux fin décembre 2015, développe et commercialise le logiciel BioNumerics pour des applications en microbiologie, notamment en bactériologie, virologie et mycologie. BioNumerics bénéficie d'une excellente connectivité, d'une grande fiabilité et de la possibilité de gérer une grande quantité de données hétérogènes : informations phénotypiques, PCR moléculaire, séquences génétiques, profils spectraux, cartographies du génome complet, métadonnées, etc. Applied Maths sert plus de 2 000 clients dans le monde, principalement en Europe et aux États-Unis, notamment des organisations de santé publique de tout premier plan, des institutions de recherche académique, des industriels et des hôpitaux.

1.2.3.6 Rationalisation de l'offre commerciale

bioMérieux mène un processus continu d'évaluation de son portefeuille visant à rationaliser son offre commerciale, avec notamment en 2016, l'arrêt de la gamme Allergie VIDAS®, et en 2017, l'arrêt de la gamme DIVERSILAB®.

1.3 Stratégie de bioMérieux

1.3.1 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un actionnaire majoritaire familial dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société d'assurer une grande solidité financière et de mener à bien sa stratégie : croissance continue de ses ventes, maintien de ses résultats à un niveau satisfaisant, et positionnement réussi sur des technologies d'avenir ;

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 50 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aussi à de nouveaux domaines tels que les applications industrielles ou les maladies cardiaques ;

- une implantation géographique large et équilibrée de son activité, qui s'appuie sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle peut maximiser la commercialisation de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;

- la réalisation d'environ 80 % de ses ventes dans 3 domaines où, sur la base de sa connaissance du marché, il occupe la première place : la microbiologie clinique, les applications industrielles et le diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses :
 - en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large permettant de répondre aux besoins des laboratoires de microbiologie de toute taille, une librairie de bactéries parmi la plus complète, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance,
 - une position estimée de pionnier et de leader dans le diagnostic industriel, où la Société dispose de l'offre de produits la plus large et de fortes positions commerciales,
 - un portefeuille renforcé en biologie moléculaire, qui permet de créer le marché du diagnostic syndromique grâce au système FILMARRAY®, couvrant les infections respiratoires des voies hautes, le sepsis, les infections gastro-intestinales, ainsi que les méningites et encéphalites ;
- une base installée d'environ 92 800 instruments constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ; cette base installée nécessite une organisation des activités de services qui regroupe une équipe d'ingénieurs de maintenance et d'ingénieurs d'application, qui interviennent sur le terrain ou à distance ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'organisation du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants et, combinée à une veille technologique efficace, d'identifier et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées et un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

1.3.2 Stratégie et axes prioritaires

Dans le contexte économique actuel incertain, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité importante de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives. Elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait légèrement accélérer, tiré en particulier par l'émergence de nouvelles technologies permettant des résultats plus rapides, et par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats.

Grâce à ses atouts concurrentiels, bioMérieux s'engage à être pionnier au service de la santé publique particulièrement dans la lutte contre les maladies infectieuses et se fixe comme ambition :

- de consolider son leadership en microbiologie clinique et industrielle. Ainsi, elle continue d'innover dans ces deux domaines. Afin de répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux lance de nouvelles solutions automatisées, en renforçant ses gammes existantes ;
- de renforcer son activité en biologie moléculaire. Avec le système FILMARRAY®, elle fait figure d'acteur de référence de l'approche syndromique des maladies infectieuses et souhaite conforter cette position en intensifiant le déploiement géographique de cette gamme et en enrichissant son menu ;
- de maximiser sa position dans les immunoessais, où elle est un acteur spécialisé. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS® grâce à VIDAS® 3, la génération la plus récente de la plateforme, à la commercialisation de nouveaux paramètres, à son expertise dans les paramètres à forte valeur médicale, et au succès de VIDAS® dans les pays émergents. Les accords stratégiques conclus dans ce domaine devraient également lui permettre de renforcer son positionnement d'acteur de spécialité en immunoessais.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier. Résolument internationale, la Société entend continuer son expansion dans les pays émergents et l'adaptation de sa politique commerciale au nouveau contexte économique des pays développés, notamment en Amérique du Nord, le premier marché mondial, et en Europe de l'Ouest.

Depuis 2015, bioMérieux s'est fixé comme axes prioritaires de développer plus encore son orientation clients, de développer son excellence opérationnelle et d'assurer une croissance durable et profitable de son activité.

Dans ce contexte, elle a défini une feuille de route stratégique qui fixe les objectifs suivants :

- tirer la croissance sur ses marchés clés : bioMérieux souhaite consolider ses positions de leader en microbiologie clinique et industrielle et renforcer ses franchises de tests à forte valeur médicale et d'extraction en biologie moléculaire ;
- asseoir plus encore sa croissance sur l'introduction de solutions innovantes : bioMérieux entend notamment commercialiser de nouvelles plateformes, chacune d'elles contribuant à améliorer la valeur médicale du diagnostic, le processus d'analyse ou l'organisation du laboratoire. En outre, la Société sélectionnera, parmi les technologies émergentes, celles paraissant les plus prometteuses pour son activité, choisira des biomarqueurs à forte valeur ajoutée, et lancera de nouveaux tests ;
- saisir toutes les opportunités d'acquisition et de partenariat ciblés, choisies en raison de leur forte complémentarité stratégique et de leur potentiel de création de valeur, selon les axes suivants : enrichir le portefeuille de produits existants du Groupe, élargir son offre technologique et favoriser son expansion internationale, tout en préservant la solidité de sa structure financière. À ce titre, la Société dispose d'une Direction *Business Development*, avec des équipes internationales basées à Marcy l'Étoile (France) et Boston (Massachusetts, États-Unis) ;
- mettre en œuvre un strict contrôle de ses coûts opérationnels, malgré le lancement des nouveaux systèmes, tout en engageant les initiatives opérationnelles et organisationnelles nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

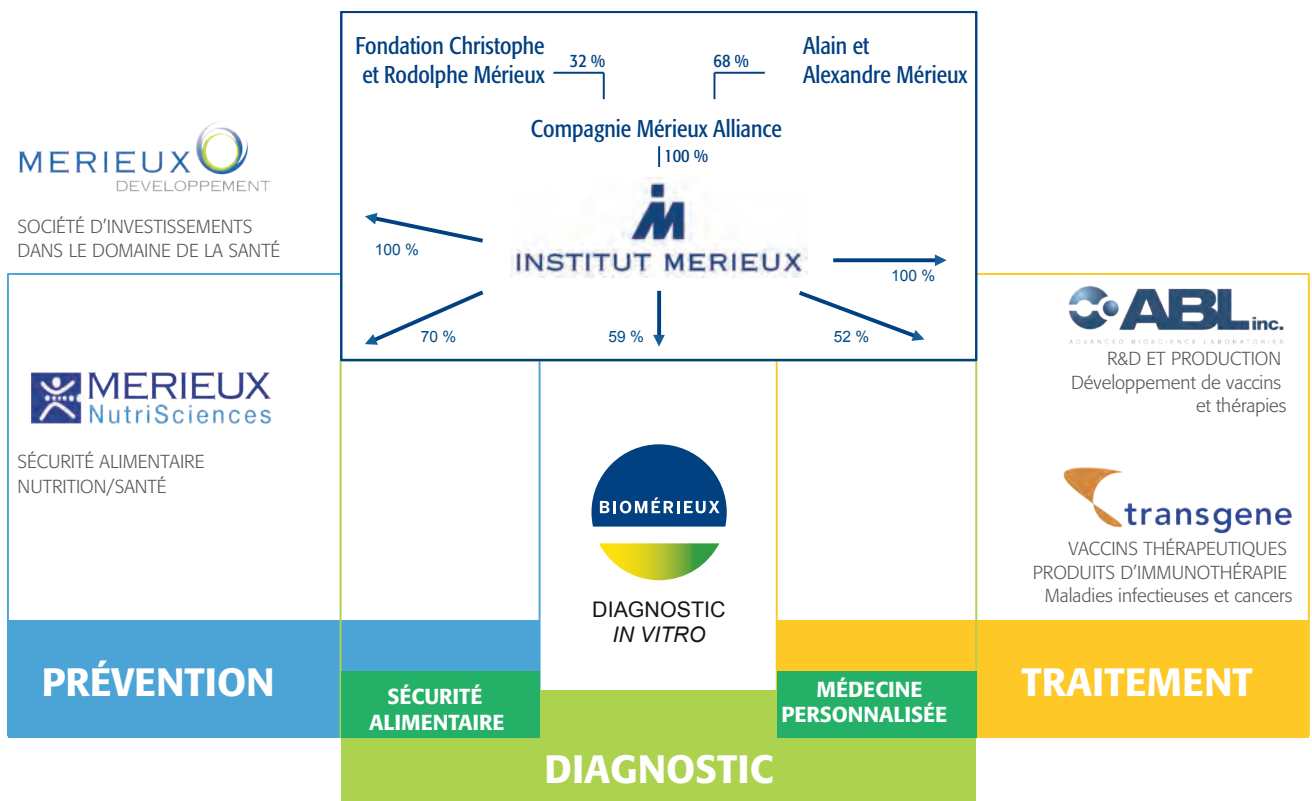


1.4 Organigramme

1.4.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux

L'Institut Mérieux (nouveau nom de Nouvelle bioMérieux Alliance depuis 2009) détient notamment :

- 100 % du capital de SGH, société holding de Mérieux NutriSciences, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires ;
- 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA, société cotée sur Euronext, spécialisée dans l'immunothérapie, et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales ;
- 100 % du capital de Mérieux Développement, qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés.



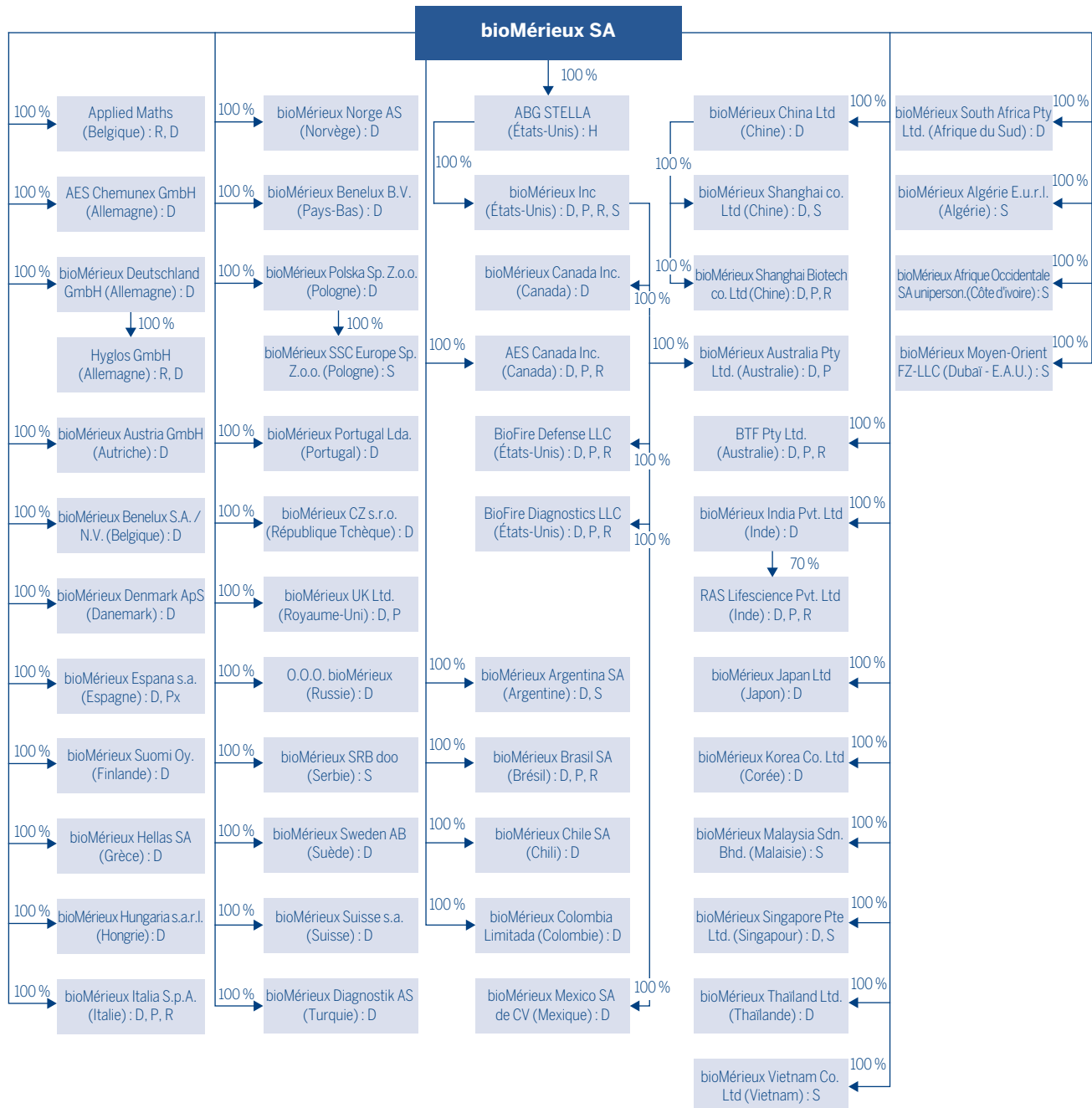
Les pourcentages de détention sont arrondis à l'unité supérieure.

1.4.2 Filiales, succursales et participations

1.4.2.1 Organigramme juridique du groupe bioMérieux au 31 décembre 2017

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage du capital). La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 1.2.2.5) ; certaines d'entre elles ont également une activité de R&D (cf. § 1.6) et/ou de production (cf. § 1.7).

Par ailleurs, la note 4.3.3 du § 6.2.2 dresse la liste des filiales.



D : Distribution / H : Holding / P : Production / R : Recherche & Développement / S : Support régional

1.4.2.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2017

Le 19 janvier 2017, bioMérieux a acquis 19,70 % du capital de la société Banyan Biomarkers Inc. (San Diego, États-Unis) (cf. note 1.2.2 du § 6.1.2).

bioMérieux a acquis en date du 31 octobre 2017, 34 % du capital de la société détenu jusqu'ici par Sysmex portant ainsi sa participation à 100 % dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd (Tokyo, Japon). Sysmex bioMérieux Co. a été renommée bioMérieux Japan Ltd. (cf. note 1.2.1 du § 6.1.2).

bioMérieux a acquis 10 % du capital de la société Lumed Inc.

En novembre 2017, bioMérieux a acquis 5,83 % du capital de la société Qvella Corp. (Canada) (cf. note 1.2.3 du § 6.1.2).

Nouvelles filiales

Au cours de l'année 2017, bioMérieux n'a créé aucune filiale. Toutefois, une filiale a été ouverte au Kenya en début d'année 2018.

Succursales et bureaux de représentation

bioMérieux ne détient aucune succursale directement. Elle n'a pas ouvert, en 2017, de nouveau bureau de représentation. bioMérieux détient des bureaux de représentation en Égypte, Arabie Saoudite et aux Philippines.

Participations

La note 4.3.3 du § 6.2.2 et la note 32 du § 6.1.2 dressent la liste des participations.

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société (GeNeuro, Labtech, Dynavax Technologies, Quanterix) est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2 et n'est pas significatif.

1.5 Systèmes qualité et réglementations applicables

1.5.1 Systèmes Management Qualité

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires. Elle a mis en place une Direction qualité globale qui assure la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité indépendant des opérations. Cette Direction s'est dotée d'un département Système qualité mondiale et conformité dont l'activité est décrite au § 4.4.2.3. Par ailleurs, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production, de distribution et de commercialisation.

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication du Groupe qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001 et ISO 13485, considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

1.5.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et vétérinaire).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'Homme, sont soumis à des réglementations

nationales ou internationales (par exemple, Union européenne, États-Unis, Japon, Canada et Chine) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

1.5.2.1 Diagnostic clinique *in vitro*

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou internationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays avec leur réglementation propre, ou qui s'appuient sur les réglementations d'autres pays, et les pays sans réglementation spécifique. De plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic *in vitro*. Certains pays acceptent un alignement progressif pour les produits déjà disponibles sur le marché. D'autres pays imposent un alignement total et immédiat avec leurs nouvelles procédures de mise sur le marché.

Les principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* dans les principaux pays sont décrites ci-après. Ces réglementations classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classe de risque du produit.

Réglementations applicables dans les principaux pays

Union européenne

Au sein de l'Union européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive, transposée en droit français, harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure d'évaluation appropriée. À ce jour, environ 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système de management de la qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, le département des Affaires réglementaires constitue un dossier technique avant le lancement de tout nouveau produit. Cette documentation qui rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation est ensuite soumise à l'approbation d'un responsable affaires réglementaires. Le Comité de commercialisation vérifie que le dossier technique approuvé est disponible.

Le nouveau règlement européen IVDR (2017/746/EU) concernant l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic *in vitro* a été publié au Journal Officiel de la Commission européenne le 5 mai 2017. La nouvelle réglementation, applicable sans transposition nationale, vise à renforcer l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic *in vitro* : elle réduira l'autodéclaration des produits et permettra plus de contrôles des autorités de santé avant et après la mise sur le marché des produits. À l'issue d'une période de transition de 5 ans pendant laquelle le règlement va coexister avec la directive européenne 98/79/CE tous les produits bioMérieux devront alors répondre à ces nouvelles exigences pour être commercialisés dans les pays reconnaissant le marquage CE. bioMérieux mène depuis 2014 les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses produits avec ce nouveau règlement.

Les principales nouveautés apportées par ce règlement sont les suivantes :

- la classification des produits est désormais basée sur le risque lié au patient et/ou à la santé publique ;
- les fabricants doivent démontrer les performances analytiques et cliniques de leurs produits ainsi que leur validité scientifique ;

- les contrôles des organismes notifiés sont renforcés avant et après commercialisation ;
- les entreprises de santé doivent nommer une « personne qualifiée » en charge de la vigilance, de la déclaration de conformité au règlement, de la libération des lots et de la déclaration sur les évaluations de performances des produits à plus fort risque.

États-Unis

Aux États-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement 510(k), qui consiste à démontrer une équivalence à un produit déjà commercialisé sur le marché américain. Les produits à haut risque, soit un nombre limité de produits, font l'objet d'une procédure PMA (*Pre-Market Approval*) et nécessitent la démonstration de leur utilité diagnostique. Aujourd'hui, seul 1 produit du portefeuille de bioMérieux est enregistré selon une procédure PMA.

Japon

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des États-Unis.

Chine

En Chine, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la CFDA qui comprend les phases suivantes :

- réalisation de tests de contrôle qualité sur 3 lots de réactifs par le *National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products*, ou par un autre laboratoire qualifié par la CFDA. Pour les instruments, des tests complémentaires doivent être réalisés, pour démontrer par exemple leur conformité aux normes de compatibilité électromagnétiques ;
- réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;
- revue administrative du dossier ;
- revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, la performance du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.

Néanmoins, une nouvelle réglementation en cours de préparation, pourrait remettre en cause les principes d'enregistrement actuels.

Vigilance et audits

Les lois et règlements applicables qui peuvent différer d'un pays à un autre, imposent un système de vigilance (*post-market surveillance* – PMS) qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes. Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives qui permet à la Société d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en rappelant les produits concernés.

Les sites de la Société sont soumis à des audits et à des inspections de la part des autorités réglementaires (FDA, ANSM, ...), d'organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou d'organismes certificateurs. Ces audits sont utilisés pour vérifier la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485, ou aux réglementations nationales applicables auxquelles se réfèrent les autorités réglementaires. Certains clients, notamment dans le domaine industriel, peuvent également conduire des audits, d'une part pour s'assurer que les produits et procédures du Groupe sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et, d'autre part pour bénéficier d'une qualité garantie de service.

La Société conduit également des audits qualité internes sur ses sites et en central pour identifier les marges de progrès de son organisation.

La capacité à gérer des activités de production, de contrôle qualité et de libération de produits est garantie par les méthodes de validation et de contrôle réalisées tout au long du processus de production et d'approvisionnement.

Des inspections des différentes autorités réglementaires ont lieu régulièrement sur les sites de fabrication du Groupe, notamment pour 2017 :

- St Louis (États-Unis) : en janvier 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site. Elle a émis une observation dans le formulaire 483 ;
- La Balme (France) : en février 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site et sur les produits commercialisés aux États-Unis. Aucune observation n'a été émise ;
- Durham (États-Unis) : en avril 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site. Elle a émis deux observations dans le formulaire 483 ;
- La Balme (France) : en juin 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site notamment appliqué au logiciel embarqué dans le système VIDAS®. Aucune observation n'a été émise ;
- Florence (Italie) : en juin 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site notamment appliqué aux instruments de la gamme VIDAS®. Elle a émis une observation mineure dans le formulaire 483 ;
- Marcy l'Étoile (France) : en juin 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site notamment appliqué aux réactifs de la gamme VIDAS®. Aucune observation n'a été émise ;
- Lombard (États-Unis) : en juillet 2017, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site. Elle a émis une observation dans le formulaire 483 ;
- Marcy l'Étoile (France) : en septembre 2017, la CFDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site et les produits commercialisés en Chine ;
- Verniolle (France) : en septembre 2017, l'ANVISA a mené une inspection afin d'autoriser la mise sur le marché brésilien des produits ARGENE® de classe III et IV. Aucune observation n'a été émise. Le rapport d'autorisation de mise sur le marché a été reçu en octobre 2017 ;
- Salt Lake City (États-Unis) : en septembre et octobre 2017, le site de BioFire Diagnostics a été audité par BSI, organisme désigné par

certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*) et ISO 13485 version 2016. Il a émis deux observations mineures. BioFire Diagnostics a été certifié MDSAP et ISO 13485 nouvelle version 2016 ;

- Marcy l'Étoile (France) : en octobre 2017, les procédures de vigilance ont fait l'objet d'une inspection de suivi par l'ANSM qui a examiné les actions mises en œuvre à la suite de son rapport de février 2016 ;
- Shanghai (Chine) : en octobre 2017, la Shanghai Pudong FDA (subdivision régionale de la CFDA) a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site. Elle a émis deux observations mineures.

1.5.2.2 Contrôle microbiologique dans l'Industrie

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire ces dernières années (*Listeria*, *Escherichia coli*, salmonelles...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux États-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

1.5.3 Gestion et suivi des réclamations clients

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients. Ce processus est utilisé pour résoudre les réclamations clients, tout en fournissant à la Société les informations nécessaires pour améliorer en permanence ses produits.

1.5.3.1 Processus de traitement des réclamations

Il existe 3 niveaux de traitement des réclamations :

- premier niveau : la majorité des réclamations clients sont traitées localement, par les filiales et les distributeurs ; étant proches des clients, ils peuvent répondre rapidement à leurs demandes ;
- deuxième niveau : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*) où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée qui investigate la réclamation pour donner une réponse aux clients ;
- troisième niveau : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production ou les équipes de R&D. Une analyse des causes de ces réclamations qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est ainsi conduite. Cela permet à la Société de résoudre la réclamation client et de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

1.5.3.2 Gestion de la qualité dans les régions

Chaque entité de bioMérieux dispose d'un département Qualité chargé de reporter à la Direction qualité globale. Leur taille et leur structure organisationnelle varient en fonction de la complexité des normes qualité et de la spécificité des réglementations locales.

1.5.3.3 Système qualité mondiale et conformité

Le département Système qualité mondiale et conformité contribue à définir la stratégie visant à améliorer de façon proactive les processus relatifs au système de gestion de la qualité en place sur les différents

sites de bioMérieux et pour l'ensemble des fonctions supports. Il est également responsable du processus *post-market surveillance* tel que décrit dans le §1.5.2.1. Il a en charge notamment les missions suivantes :

- améliorer la performance des systèmes, des outils et des méthodes dédiés à la qualité ;
- mettre en place des indicateurs afin d'améliorer les processus et procédures du système qualité, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité ;
- mettre en œuvre toute action concernant une correction ou un retrait de produit, incluant les instructions à suivre par les équipes sur le terrain ;
- gérer les rapports sur incidents en France et aux États-Unis et superviser les rapports émis par les autres filiales de bioMérieux.

1.6 Recherche & développement, brevets et licences

1.6.1 Recherche & Développement

1.6.1.1 Politique d'investissement

Les frais de R&D du Groupe, qui ont représenté 304 millions d'euros en 2017 (contre 272 millions d'euros en 2016 et 239 millions d'euros en 2015), soit 13,3 % de son chiffre d'affaires, portent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de R&D sont orientés autour de 2 axes principaux : d'une part l'amélioration de l'efficacité du laboratoire et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les travaux de recherche et développement portent essentiellement sur le développement de plateformes et sur l'expansion des menus dans le domaine des maladies infectieuses et de certaines pathologies cardio-vasculaires.

1.6.1.2 Organisation Corporate

Les activités de R&D sont organisées de la manière suivante :

- une Direction innovation qui a pour objectif de prioriser les projets d'innovation en fonction des axes stratégiques, d'assurer une

continuité entre les activités d'innovation et de développement, et de focaliser chaque site de R&D sur son domaine d'expertise ;

- les activités de recherche en matière de biomarqueurs sont menées par le département MD3 (*Medical Diagnostic Discovery Department*) sous la responsabilité du directeur médical. La mission de ce département consiste à identifier et valider des biomarqueurs permettant le développement de tests de diagnostic à forte valeur médicale ;
- les activités de développement des réactifs, des instruments et logiciels associés, et de support aux gammes commercialisées, sont gérées par chacune des unités Clinique et Industrie.
- une Direction *Data Analytics* dont l'objectif est d'offrir aux clients et patients des solutions innovantes fondées sur la collecte, le traitement et l'interprétation des données.

La validation, la priorisation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les unités Clinique et Industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, le département Portefeuille et planification stratégique concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les différents départements.

Les activités de R&D s'appuient sur près de 1 700 collaborateurs et comptent 17 centres de R&D.



La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de R&D par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2017, la spécialisation des activités de R&D par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
St Louis (Missouri, États-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK®, BACT/ALERT®, VITEK® MS, BACT/ALERT® VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
Durham (Caroline du Nord, États-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BACT/ALERT®		
Salt Lake City (Utah, États-Unis) – site de BioFire Diagnostics	Biologie moléculaire (FILMARRAY®)	Biologie moléculaire (FILMARRAY®)	
Salt Lake City (Utah, États-Unis) – site de BioFire Defense	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine et les applications industrielles et cliniques	
Marcy l'Étoile (France)	Immunoessais (VIDAS®) Immunoessais en tests rapides Biomarqueurs	Nouvelles technologies, automatisation du laboratoire	
Craponne, La Balme (France)	Microbiologie (milieux de culture, ETEST®, TEMPO®)	Nouvelles technologies, automatisation du laboratoire	Bio-informatique Microbiologie
Grenoble et Verniolle (France)	Biologie moléculaire (EASYMAG®/ EMAG®, FILMARRAY®, ARGENE®, CEERAMTOOLS®, GENE-UP®) Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires	Biologie moléculaire	Bio-informatique
Combourg, Ker Lann (France)	Microbiologie (milieux de culture) ; réactifs de cytométrie	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons Numération Cytométrie de flux	
Mutzig (France) site d'Advencis *		Incubateur pour la détection microbienne dans les applications industrielles	
Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (EASYMAG®/ EMAG®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Centre d'excellence sur les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Tests rapides d'immunoessais Tests pour la détection de cancers		
Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		
Bernried (Allemagne) site d'Hyglos	Détection des endotoxines dans les produits pharmaceutiques		
Sint-Martens-Latem (Belgique) site d'Applied Maths			Bio-informatique

* La société Advencis a fait l'objet d'une fusion absorption par bioMérieux le 30 septembre 2017. Les activités ont été transférées sur d'autres sites français.

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (*Patent Awards*) est remis pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

1.6.1.3 R&D Clinique

Stratégie

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action. Ses programmes de R&D visent un double objectif :

- renforcer la valeur médicale du diagnostic grâce à un temps de rendu des résultats toujours plus court, la détection de nouveaux pathogènes, la mise au point de nouveaux biomarqueurs et une information adaptée aux besoins des médecins ;
- renforcer l'efficacité et la productivité des laboratoires et des structures de soins, contribuant ainsi globalement à l'optimisation des coûts de la santé.

Le développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement dans le domaine clinique.

Projets

Les principaux projets de recherche et développement dans le domaine clinique sont présentés ci-après.

En microbiologie :

- poursuite des développements relatifs à l'instrument BACT/ALERT® VIRTUO™, nouvelle génération de la gamme d'hémoculture et premier système entièrement automatisé ;
- poursuite des études relatives à la valeur médicale des nouveaux flacons d'hémoculture BACT/ALERT® FAN Plus ;
- mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (CHROMID®) ;
- évaluation de technologies permettant de réduire le délai d'obtention des résultats pour les tests d'identification et d'antibiogramme ;
- enrichissement de l'offre en tests manuels de sensibilité aux antibiotiques de la gamme ETEST® ;
- développement de nouvelles cartes pour enrichir le menu VITEK® 2 ;
- enrichissement de la base de données de l'instrument VITEK® MS ;
- mise à jour constante des logiciels experts ;
- évaluation de la pertinence du séquençage pour le diagnostic des maladies infectieuses ; la première application est l'épidémiologie des infections bactériennes ;
- développement de l'offre en matière d'informatique du laboratoire (*middleware* et *remote services*) ;
- collaboration avec Copan afin d'enrichir l'offre existante avec de nouvelles solutions de microbiologie, pour l'optimisation des flux de travail, de l'imagerie et de l'algorithmie.

En immunoessais :

- développement de nouveaux tests sur la gamme VIDAS®, comprenant des biomarqueurs à forte valeur médicale et des tests destinés aux maladies tropicales ;

- poursuite de la collaboration avec la société Quanterix pour le développement de tests spécialisés de haute sensibilité et/ou nécessitant des analyses multiplexes à partir de la technologie Simoa™ ; les travaux portent sur des tests de maladies infectieuses et sur l'évaluation des performances de la technologie ;
- élargissement de la gamme des tests rapides manuels (gammes BIONEXIA® et VIKIA®), dédiés aux maladies infectieuses notamment.

En médecine personnalisée, poursuite des développements dans le domaine des maladies infectieuses et de l'oncologie, notamment dans le cadre des accords conclus avec des groupes pharmaceutiques (cf. § 3.2.1).

En biologie moléculaire, les principaux travaux portent sur :

- l'amélioration de la plateforme FILMARRAY® et l'enrichissement de son menu par de nouveaux panels. Plusieurs développements sont en cours, dont notamment le panel permettant le diagnostic des pneumonies ;
- l'élargissement de la gamme de tests ARGENE® dédiée notamment aux patients immunodéprimés ;
- la nouvelle génération de l'instrument d'extraction EMAG® à la suite de son lancement en 2016 ;
- l'adaptation du menu de RAS Life Sciences Pyt Ltd afin de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire, principalement en Inde, et à moyen terme, dans les pays émergents.

Accords

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, Institut Pasteur, NIH (*National Institute of Health*, États-Unis), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- l'accord signé avec Lumed, start-up innovante dans le domaine de l'informatique et de la santé, afin d'aider les hôpitaux à maîtriser leur utilisation d'antibiotiques et ainsi lutter contre les résistances bactériennes. Cette collaboration illustre l'approche sélective de bioMérieux en matière de partenariat pour développer son activité *Data Analytics* ;
- l'accord signé avec Qvella pour explorer le potentiel de sa technologie de traitement direct des échantillons ;
- l'accord signé avec Illumina pour co-développer une solution de séquençage nouvelle génération (NGS) pour le suivi épidémiologique des infections bactériennes ;
- l'accord mondial signé avec Astute Medical pour le développement et la commercialisation du test VIDAS® NEPHROCHECK® de l'évaluation du risque de l'insuffisance rénale aiguë (IRA) ;
- l'accord mondial signé avec Banyan Biomarkers pour le développement et la commercialisation de marqueurs des lésions cérébrales traumatiques sur la plateforme VIDAS® (cf. note 1.2.2 du § 6.1.2) ;



- le contrat attribué à BioFire Defense par le département de la Défense américain (DoD) pour le développement technologique de la nouvelle génération de systèmes de diagnostic (NGDS).

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- deux laboratoires avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie et des maladies infectieuses. Cette collaboration a été renouvelée en mai 2016 pour une durée de 5 ans et élargie à l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
- ainsi qu'un laboratoire en Chine spécialisé dans la recherche de biomarqueurs dans le domaine de la cancérologie.

Par ailleurs, au travers de son appartenance au groupe Institut Mérieux, la Société contribue à un partenariat de recherche à long terme initié avec l'Institut Pasteur en 2009 dans le domaine des maladies infectieuses.

En outre, bioMérieux participe au programme ADNA (avancées diagnostiques pour de nouvelles approches thérapeutiques), depuis 2006, coordonné par l'Institut Mérieux. Ce programme a pris fin en décembre 2016 pour ses activités de R&D.

Enfin, bioMérieux est un partenaire de BIOASTER dans le domaine du diagnostic et des plateformes technologiques. Cet institut de recherche technologique (IRT), labellisé par l'État en juin 2011 et dont le lancement opérationnel a démarré en 2013, est centré sur les maladies infectieuses. À ce titre :

- bioMérieux participe au programme de recherche REALISM (*REAnimation Low Immune Status Markers*) en partenariat avec l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (ESPCI), GSK, les Hospices Civils de Lyon (HCL) et Sanofi. Mené au sein de BIOASTER et du laboratoire commun de recherche HCL-bioMérieux, ce projet a pour objectif d'identifier et de valider de nouveaux biomarqueurs permettant d'améliorer la prise en charge des patients présentant un risque élevé de sepsis ;
- le projet CODIRA (Caractérisation Optique pour le Diagnostic Rapide des Infections Bactériennes) rassemblant BIOASTER, bioMérieux, le CEA-Leti, Horiba Scientific et les Hôpitaux Universitaires de Genève se poursuit. Dans la continuité des avancées scientifiques menées depuis 2013, le projet CODIRA2 vise la mise au point effective de prototypes permettant l'identification bactérienne et la détermination de phénotypes de résistance aux antibiotiques dans des conditions de tests cliniques.

1.6.1.4 R&D Industrie

Stratégie

L'unité Industrie dispose de ses propres équipes de R&D.

Cette unité développe et produit la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel. Elle fournit des réponses, de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des micro-organismes.

Elle sert 5 industries :

- l'agroalimentaire ;
- les laboratoires de diagnostic vétérinaire ;
- la biopharmacie ;
- la cosmétique ;
- les banques de sang.

Projets

Dans le domaine de l'agroalimentaire :

- poursuite du développement de la plateforme de biologie moléculaire GENE-UP® et des réactifs associés ;
- développement de nouveaux tests pour les gammes VIDAS® et de microbiologie ;
- élargissement de la gamme TEMPO® avec la mise au point d'un kit dédié à la quantification des *Campylobacter* présents dans les volailles ;
- développement d'un système de gestion des données afin de faciliter l'optimisation de la productivité et l'amélioration de la traçabilité.

Dans le domaine biopharmaceutique :

- poursuite du développement des tests de détection d'endotoxine à la suite de l'acquisition de la société Hyglos GmbH ;
- poursuite du développement d'un équipement automatisé permettant l'incubation et la détection de colonies : EVISIGHT™ COMPACT issu de la technologie développée par Advencis ;
- enrichissement du portefeuille de tests de milieux de culture et de stérilité (amélioration de la gamme 3P) ;
- enrichissement du portefeuille de réactifs pour le contrôle qualité microbiologique (BIOBALL®) ;
- évaluation du potentiel de la technologie BIOFIRE FILMARRAY® pour le contrôle qualité pharmaceutique ;
- renforcement de l'efficacité des solutions de détection rapide avec l'enrichissement de l'offre en cytométrie (SCAN FILTER®).

Dans le domaine vétérinaire :

- lancement de nouvelles cartes dédiées à la plateforme VITEK® 2 Vet et destinées aux animaux de compagnie et de production ;
- développement de nouveaux tests VIDAS® pour l'analyse de la fertilité bovine.

Enfin pour des **applications autant cliniques qu'industrielles** :

- mise au point des nouveaux préparateurs de milieux de culture MASTERCLAVE® et de bouillons concentrés associés.

1.6.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

1.6.2.1 Propriété intellectuelle

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

Brevets propriétaires

Les systèmes de diagnostic, qui allient instrumentation, informatique et biologie, offrent un très large champ d'application à la propriété industrielle ; ainsi, les acteurs du secteur cherchent à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Cependant, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments fermés et le nombre des paramètres du menu développés pendant la

période de la protection permettent en général aux sociétés de ce secteur d'être moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques.

A *contrario*, les tests à forte valeur médicale peuvent être plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société continue de mettre en œuvre sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 nouvelles demandes de brevets par an) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets. Ainsi, au 31 décembre 2017, le Groupe est titulaire de 531 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux États-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2017, le Groupe comptait 356 brevets délivrés aux États-Unis et 259 brevets délivrés en Europe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux États-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 151 états contractants (au 31 décembre 2017). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les États-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon et la Chine.

Licences concédées par des tiers

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 1.6.2.2).

Licences concédées par la Société

La Société a accordé les licences suivantes à des tiers :

- brevets MRSA couvrant des séquences ou procédés de détection des staphylocoques dorés résistants à la pénicilline (« MRSA »), source majeure d'infections nosocomiales ; bioMérieux est licencié exclusif de ces brevets pour des applications en biologie moléculaire. Ces brevets ont expiré en 2017 ;

- brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) déterminantes pour identifier le risque de thrombose. Le brevet pour le Facteur II a expiré en 2017 aux États-Unis ; les brevets pour le Facteur V expireront en 2020 aux États-Unis et ont expiré en 2015 hors États-Unis ;
- brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV ⁽¹⁾ dont les brevets de base ont expiré entre 2013 et 2016. Sur 5 familles, 3 sont en vigueur et 2 ont expiré dans le monde entier, à l'exception des États-Unis.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux » qui est protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. Il convient de noter que l'utilisation de la dénomination « Mériex » est gérée par l'Institut Mériex, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mériex la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux États-Unis, puis :

- par un dépôt communautaire, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international (via l'OMPI) ; et
- par des dépôts nationaux.

Le portefeuille comporte 246 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

Noms de domaine

La Société est propriétaire de plus de 300 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 120 extensions différentes.

(1) Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose infectieuse.



1.6.2.2 Degré de dépendance

Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par Thermo Fisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS® de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères (accord renouvelé en octobre 2012 pour la durée de tous les brevets de BRAHMS relatifs à la PCT) ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS® de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;

- licence concédée par Spectral pour développer et commercialiser notamment le test VIDAS® Troponine I Ultra (brevets expirant en 2018) ;
- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. pour développer et vendre notamment les produits de la gamme ADIAFOOD® (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences concernant la technologie PCR concédée par *University Utah Research Foundation* pour développer et vendre les produits de la gamme FILMARRAY® (brevets expirant au plus tard en 2025) ;
- licences concernant des technologies mises en œuvre dans des tests vendus exclusivement au gouvernement des États-Unis (BioFire Defense).

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets (cf. § 1.6.2.1).

1.7 Immobilisations corporelles

1.7.1 Propriété foncière

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux États-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de R&D (dont notamment Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Combourg, St Louis, Durham, Salt Lake City, Madrid, Florence, Jacarapegua/Rio et Pudong/Shanghai).

1.7.2 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2017 de 18 unités de production organisées par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 2.1.11.1) en raison, d'une part, de la technicité des produits, qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de R&D, et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées en concentrant la production. Les boîtes de Petri constituent la seule exception à ce principe, en raison de leur courte péremption et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays : elles sont donc fabriquées à proximité des clients, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, États-Unis), Madrid (Espagne), Shanghai/Pudong (Chine), et Combourg (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

En outre, la Société s'efforce de mettre en place un contrôle rigoureux de la qualité de la production (cf. § 1.5.1).

Les principaux sites de production sont décrits ci-dessous. Les effectifs mentionnés s'expriment en équivalent temps plein (salariés et intérimaires).

1.7.2.1 Europe, Moyen-Orient, Afrique France

• Site de Marcy l'Étoile dont Campus de l'Étoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Étoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété et par crédit-bail immobilier pour le Campus de l'Étoile, totalisent une superficie de 187 000 m² (abritant 53 000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS®, immunoessais, biochimie clinique) et des équipes de R&D. Environ 1 750 salariés se répartissent entre Direction Générale, fonctions globales et fonctions support, centre de formation, services de production et R&D.

• Site de Craponne

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 80 000 m² (abritant 26 500 m² de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture, dont les gammes CHROMID et 3P™ (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, la Direction commerciale France, certaines fonctions support et globales et une équipe de R&D. Près de 1 100 personnes travaillent sur le site.

Un projet d'agrandissement et de réorganisation de ce site est en cours.

• **Site de La Balme**

Ce site se situe entre Grenoble et Lyon. Il s'étend sur une superficie de 119 000 m² sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 19 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie plus de 400 personnes qui se partagent entre la R&D en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels, et la fabrication de gammes de réactifs API®, ATB™, TEMPO®, ETEST®.

• **Site de Grenoble**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe certaines activités de recherche et de fabrication du Groupe en biologie moléculaire, à l'exception de l'instrumentation. Les bâtiments, édifiés sur un terrain de plus de 31 500 m² situé dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA, représentent 9 300 m² de surfaces développées. Le site emploie aujourd'hui environ 300 personnes.

• **Site de Combourg**

Localisé en Bretagne, le site de Combourg s'étend sur une superficie totale de 43 000 m² (abritant 12 000 m² de surfaces développées de bâtiments). Dédié aux applications agroalimentaires, il regroupe aujourd'hui les unités de production de réactifs (milieux de culture et réactifs de cytométrie), les laboratoires de contrôle, la fabrication des équipements (gammes d'automatisation des laboratoires et cytométrie), le laboratoire de R&D pour les milieux de culture, la *supply chain* et des fonctions support (IS, *hot line* Réactifs). Environ 300 personnes travaillent sur le site.

• **Site de Verniolle**

Ce site, localisé en Ariège (région Midi-Pyrénées), s'étend sur une superficie totale de 9 500 m², et abrite des locaux de 1 800 m² dont environ 1 000 m² dédiés à la production des réactifs de diagnostic moléculaire virologique de la gamme ARGENE®, et regroupe les activités de R&D et de production y afférant. Il emploie environ 60 personnes.

Europe de l'Ouest

• **Site de Florence (Italie)**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe toutes les activités de bioMérieux en Italie. bioMérieux Italie emploie environ 250 personnes dont les missions sont, d'une part, la commercialisation des produits bioMérieux sur le territoire italien et d'autre part, la fabrication et/ou le développement d'instruments VIDAS® (immunoessais), NUCLISENS® EMAG® (biologie moléculaire), TEMPO® et GENE-UP® pour toutes les filiales bioMérieux. Cette activité fait du site de Florence le deuxième pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site s'étend sur 10 000 m², incluant 7 000 m² de surfaces développées de bâtiments sur plusieurs niveaux.

• **Site de Madrid (Espagne)**

Ce site, détenu en pleine propriété, emploie environ 90 personnes. Il est destiné à la fabrication de produits pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®).

1.7.2.2 Amérique

Amérique du Nord

• **Site de Durham**

Le site de Durham (Caroline du Nord), représente 579 000 m² de terrains en pleine propriété dont 21 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue aussi à proximité des locaux d'une surface totale de près de 10 000 m². Aujourd'hui siège social de bioMérieux Inc., le site emploie près de 1 200 personnes dans des activités de R&D, de production de réactifs de microbiologie (BACT/ALERT®), de services à la clientèle et de fonctions support.

Une nouvelle ligne de production de flacons d'hémoculture est opérationnelle depuis 2017.

• **Site de St Louis**

Le site de St Louis, détenu en pleine propriété, représente une superficie de 98 000 m², incluant 46 000 m² de surfaces développées de bâtiments. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la R&D et de la fabrication d'instruments de microbiologie (gammes VITEK® et BACT/ALERT®) et de réactifs (cartes VITEK®); environ 870 personnes y travaillent aujourd'hui.

• **Site de Lombard**

Près de Chicago (Illinois), ce site regroupe les activités de production et de vente de milieux de culture (gammes 3P™) pour l'industrie aux États-Unis; le Groupe y loue 5 850 m² et y emploie environ 100 personnes.

• **Sites de Salt Lake City**

- La société BioFire Diagnostics dispose de plusieurs bâtiments situés sur le campus de l'Université de Utah (*Utah Research Park*), principalement en pleine propriété. D'une superficie totale de 38 000 m², ces sites sont dédiés à la R&D et à la production du système FILMARRAY® (instruments et réactifs), et aux fonctions administratives et commerciales de BioFire Diagnostics. La société BioFire Diagnostics emploie plus de 1 400 collaborateurs à fin décembre 2017.

- De façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux États-Unis, la société BioFire Defense a été créée. L'ensemble du personnel (environ 200 collaborateurs), des programmes et des équipements de l'activité *Defense* a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City.

Amérique latine

• **Site de Jacarepagua (Rio) au Brésil**

Ce site représente une superficie de 42 000 m² (incluant 5 400 m² de surfaces développées de bâtiments). Il est détenu en pleine propriété et emploie environ 200 personnes. Il abrite des activités de production de réactifs de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®) et les applications industrielles, de ventes, de distribution ainsi que de R&D. Il regroupe également d'autres fonctions de la Société (commerciales, administratives...).



1.7.2.3 Asie Pacifique

Chine

- **Site de bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd**

Le site de Pudong (Shanghai) est dédié à la fabrication de tests rapides et de milieux de culture (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®). Il s'étend sur 20 000 m², comprend 14 300 m² de bâtiments regroupant la production, les fonctions commerciales et R&D notamment. bioMérieux Shanghai Co. Ltd est également implantée sur ce site qui compte actuellement près de 280 personnes.

Australie

- Le site de **Brisbane** représente une superficie de 2 300 m² de locaux en location et emploie plus de 60 personnes pour la production et la vente de milieux de culture (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®).
- Le site de **BTF à Sydney** qui représente une superficie de 1 400 m² de locaux en location et emploie environ 80 personnes, accueille des activités de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BIOBALL®, EASYSTAIN®, ColorSeed, EASYSEED®).

Inde

- **Site de Hyderabad**

Résultant de la prise de participation de bioMérieux dans la société RAS Lifesciences Pvt. Ltd, ce site, employant environ 30 personnes et d'une surface d'environ 3 000 m², est spécialisé dans la production de tests de biologie moléculaire.

1.7.3 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la fonction logistique/*supply chain* joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La fonction logistique/*supply chain* regroupe les fonctions suivantes :

- prise de commande client au sein du service administration des ventes ;

- gestion des prévisions et planification de la demande ;
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production ;
- stockage, transport et distribution des produits finis.

Afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks, la distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales (en Europe et aux États-Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs ;
- plateformes locales qui peuvent être externalisées et qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients d'une ou de filiales.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important. Il assure la distribution des instruments et des réactifs fabriqués en Europe et aux États-Unis vers les distributeurs et certaines filiales. Il emploie environ 80 personnes, est détenu en pleine propriété et est situé sur un terrain de 71 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m².

Aux États-Unis, la gestion des plateformes logistiques de Durham (Caroline du nord, États-Unis) et Louisville (Missouri, États-Unis) est sous-traitée à un acteur majeur du secteur.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages).

Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe ; elle est supportée par un centre d'expertise qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service clients et le niveau des stocks.

La Société poursuit l'adaptation de sa chaîne logistique aux enjeux des différentes régions sur lesquelles elle est présente, et l'amélioration de son service clients, autour de 3 axes majeurs : segmentation des marchés, régionalisation selon la nouvelle organisation interne et harmonisation des pratiques.





2

Facteurs de risques

2.1 RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS

52 RFA

2.1.1	Risque d'insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits	52
2.1.2	Risque d'émergence de technologies concurrentes	53
2.1.3	Risques liés à la concurrence	53
2.1.4	Risques liés aux activités internationales	54
2.1.5	Risques liés aux prix et aux remboursements	55
2.1.6	Risques liés aux modifications de l'environnement économique	55
2.1.7	Risques liés à la stratégie de <i>Business Development</i>	56
2.1.8	Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires	56
2.1.9	Risque de dépendance vis-à-vis de certains collaborateurs	57
2.1.10	Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs	57
2.1.11	Risques liés à la politique d'implantation industrielle	57
2.1.12	Risques liés à l'environnement réglementaire	58
2.1.13	Risque de défaillance du système d'information	59

2.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

60 RFA

2.3 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

60 RFA

2.3.1	Risques liés à la responsabilité du fait des produits	60
2.3.2	Risques liés à la propriété intellectuelle	60
2.3.3	Risques liés à la gestion de la protection des données personnelles	61
2.3.4	Risques de fraude	61
2.3.5	Risques relatifs aux procédures contentieuses	61

2.4 RISQUES DE MARCHÉ ET RISQUES FINANCIERS

62 RFA

2.4.1	Risques relatifs à l'endettement financier	62
2.4.2	Risques de change	62
2.4.3	Risques de crédit	62
2.4.4	Risques de liquidité	62
2.4.5	Risques de contrepartie	62
2.4.6	Risques de taux	62
2.4.7	Risques liés aux engagements de retraite	62
2.4.8	Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action	62
2.4.9	Risques liés aux participations cotées	62

2.5 ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES

62 RFA

2.5.1	Politique d'assurance	62
2.5.2	Principaux contrats	63

2.6 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

63 RFA

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains sont susceptibles d'échapper à son contrôle. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs stratégiques ou de ses cibles de croissance et de rentabilité. Les risques et incertitudes présentés au chapitre 2.1 ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient actuellement pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également à l'avenir avoir une incidence négative sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin d'identifier et d'évaluer les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, la

Société a mis en place une cartographie des risques. Cette cartographie permet dans un premier temps d'identifier les risques potentiels principaux de la Société et d'évaluer leur probabilité d'occurrence ainsi que leur impact financier, juridique, humain, d'image, et dans un deuxième temps, d'identifier et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre afin de maîtriser ces risques. Cette méthodologie est progressivement déployée au sein de ses entités opérationnelles et des fonctions support de manière à gérer les risques à un niveau plus détaillé.

La cartographie des risques est revue annuellement. Au cours de l'année, des sessions de travail et ateliers sont organisés, visant notamment à revoir l'ensemble des risques bruts, à suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action et évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, ainsi qu'à identifier et évaluer de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

2.1 Risques relatifs aux activités

2.1.1 Risque d'insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en R&D en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Au démarrage d'un projet de R&D, il n'est pas certain que le produit en développement soit commercialisé ou qu'il soit lancé à la date initialement prévue.

À titre d'exemple :

- les équipes de R&D pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de la Société, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 2.1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;

- la Société pourrait ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits ;

Il est également possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront et qu'ainsi, elle ne puisse pas lancer de nouveaux produits ou construire un portefeuille solide de produits lui permettant de répondre aux besoins des clients.

Par ailleurs, la Société pourrait ne pas réussir à démontrer la valeur médicale et économique de nouvelles solutions de diagnostic qui devient un élément clé pour le succès commercial de ces solutions.

À titre d'exemple, les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD proposés par des entreprises concurrentes pourraient rendre obsolètes certaines plateformes de la Société en cours de développement ou déjà commercialisées et ainsi menacer ses parts de marché.

En outre, des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient affecter les coûts des projets ou la croissance et la rentabilité de la Société.

À titre d'exemple :

- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en R&D qu'en production, marketing, force de vente, supports commerciaux, placement et entretien des instruments, éducation médicale et formation des clients ;
- les produits pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et sur la rentabilité de la Société ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;

- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients.

Il existe donc un risque significatif que la Société abandonne des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation, ce qui pourrait affecter la situation financière future de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection, à l'avancement, et au suivi de ses projets de R&D. Les activités de R&D sont organisées autour d'équipes dédiées aux projets cliniques, industrie, biologie moléculaire et de *Data Analytics*. La Société s'efforce de définir ses nouveaux produits en intégrant les attentes du marché, par la mise en œuvre de ses connaissances et de ses plates-formes technologiques, de manière à délivrer des systèmes permettant la création de valeur médicale et technico-économique pour ses clients.

En 2017, le Conseil d'administration a créé le Comité stratégique qui a pour mission de conduire des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, afin d'orienter la stratégie du Groupe, notamment en adaptant ses solutions ou son *business model*. En outre, la fonction Portefeuille et Planification Stratégique, garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités. Enfin, la Société dispose d'une Direction innovation, pilotée par le *Chief Innovation Officer* et bénéficiant de l'appui du *Chief Medical Officer* afin de développer le portefeuille technologique et biologique en prenant pleinement en compte la valeur ajoutée médicale apportée.

2.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies utilisées par la Société, certaines sont actuellement complémentaires et pourraient devenir concurrentes ou être menacées par des technologies plus performantes. D'autres technologies comme les techniques spectroscopiques ou les techniques d'imagerie microscopique, voire la combinaison des deux, pourraient se révéler performantes. Le séquençage de l'ADN et de l'ARN bactérien et viral donne accès à des informations détaillées sur l'identification, la résistance et la virulence des souches, constituant ainsi une technologie potentiellement disruptive. Par ailleurs, certains progrès techniques pourraient permettre de réaliser l'identification des micro-organismes et leur test de résistance aux antibiotiques avec peu ou pas de culture préalable de l'échantillon permettant des résultats très rapides, ces nouvelles solutions de diagnostic pourraient concurrencer l'offre actuelle de la Société. Enfin, la taille, la complexité, l'hétérogénéité des données générées par les instruments actuels et futurs de la Société ou dans le domaine du diagnostic en général est en constante augmentation. Des techniques efficaces d'extraction et d'analyse de ces données pour

apporter une réponse médicale à plus forte valeur ajoutée pourraient constituer une menace pour les solutions matérielles et logicielles de la Société. L'émergence des technologies du numérique pourrait se traduire par le développement de nouvelles approches diagnostiques employées en complément mais aussi en remplacement des solutions traditionnelles. De manière générale, de nouvelles technologies spectroscopiques, biochimiques ou de biologie moléculaire dont la Société n'a pas connaissance aujourd'hui pourraient apparaître.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient continuer de se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose de différents canaux dédiés à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle dispose d'une Direction innovation : son rôle est de détecter et d'évaluer les technologies les plus pertinentes aux plans technique, stratégique, médical et commercial. Elle s'est dotée d'une Direction *Data Analytics* dont l'objectif est d'étudier et d'offrir aux clients et patients des solutions innovantes fondées sur la collecte, le traitement et l'interprétation des données. Elle complète le cas échéant son portefeuille d'activités par des acquisitions (par exemple : acquisition en 2015 de la société Applied Maths qui dispose d'un outil bio-informatique spécialisé pour la microbiologie, diffusé dans une large base de clients). Dans le domaine du séquençage, elle a signé en 2014 un accord avec Illumina qui a abouti à la commercialisation de l'offre bioMérieux EpiSeq™ pour le suivi épidémiologique et le contrôle des infections nosocomiales. Cette collaboration vise essentiellement à déterminer les opportunités et domaines d'application que cette technologie pourrait apporter au diagnostic des maladies infectieuses.

2.1.3 Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le 7^e rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché est en évolution et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme les laboratoires décentralisés.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la R&D ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 1.2.1.5). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (la Chine et l'Inde en particulier) se développent et



pourraient proposer des produits beaucoup moins chers que ceux de la Société.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, l'activité de la Société dépend de certains produits dont la dynamique de croissance pourrait être affectée par le développement d'offres concurrentes. En particulier, le panel respiratoire FILMARRAY® (cf. § 1.2.3.3) est le premier paramètre de bioMérieux et enregistre une croissance rapide. Comme attendu, des entreprises concurrentes ont récemment obtenu leur autorisation de mise sur le marché américain de tests permettant une approche syndromique. En parallèle, la Société travaille à accroître le nombre de tests syndromiques spécifiques à différentes pathologies, et à améliorer encore le temps d'analyse de ce système à forte valeur médicale.

Gestion du risque : La Société dispose d'une équipe dédiée à la veille concurrentielle, et d'une Direction de l'innovation. En parallèle, son unité Clinique, avec l'appui du *Chief Medical Officer* développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de ses tests à d'autres champs d'application. Enfin, elle dispose d'un département *Business Development* en contact avec les acteurs du secteur susceptibles de permettre l'accès à des technologies innovantes, permettant ainsi à la Société d'enrichir son offre de produits, par le biais notamment d'accords de licence.

2.1.4 Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques propres aux activités internationales et aux changements politiques et économiques encourus par la Société sont nombreux, notamment :

- les risques d'impayés sur des créances, publiques comme privées, et aux limitations concernant le règlement transfrontalier de factures, ou le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir note 27.1 du § 6.1.2 et paragraphe sur les pays émergents inclus dans le § 2.1.6 ci-après) ;

- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la défaillance des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes.

En outre, il existe des risques liés à toute déviation éventuelle par rapport aux réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes.

À titre d'exemple :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation ;
- les risques liés à la structure complexe et internationale de la Société nécessitant de mettre en œuvre un suivi complet des obligations, enjeux et risques fiscaux auxquels elle est confrontée ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels sont basés certains clients du Groupe ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le Code de bonne conduite.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.), et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société bénéficie d'une empreinte géographique diversifiée. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels et d'adapter sa gestion à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère. D'autre part, la Société intègre une prime de risque pays spécifique au taux d'actualisation servant à actualiser ses flux de trésorerie, en s'appuyant sur une base de données validée par les Commissaires aux comptes. En outre, son département Affaires réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 1.5). En parallèle, son département *Export Compliance* veille au respect des obligations et réglementations liées aux contrôles des exportations. Par ailleurs, la Société dispose d'un département Fiscalité qui s'assure au respect des règlements et obligations fiscales dans tous les pays où la Société est implantée. Enfin, elle dispose d'un programme Éthique et Conformité décliné dans chaque région dont la finalité est notamment de veiller au respect des lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et de l'éthique décrite dans le Code de bonne conduite. À titre d'exemple, la Société a renforcé le dispositif en place afin d'être conforme à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II.

2.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux États-Unis, la réforme du système de santé (*Patient Protection and Affordable Care Act*) a induit des impacts significatifs sur le marché de la santé américain : cette réforme permet d'apporter une couverture sociale à une plus grande part de la population ; en contrepartie, les remboursements de santé ont tendance à diminuer. Ces facteurs conduisent le système de santé à rechercher plus d'efficacité et une optimisation des coûts. L'impact sur la Société est mitigé, constituant à la fois des opportunités de ventes de systèmes plus automatisés et un risque de pression sur les prix. En outre, l'*Affordable Care Act* a fait face à des oppositions depuis les résultats de l'élection présidentielle américaine de 2016, mais les efforts pour abroger la législation ont échoué jusqu'à présent. Les produits cliniques de la Société vendus aux États-Unis sont soumis à la taxe sur les matériels médicaux. Cette taxe a été suspendue pour 2018 et 2019.

En 2017, la loi américaine dite PAMA (*Protecting Access to Medicare Act*) a été promulguée prévoyant un remboursement de 10 % pour les patients ambulatoires sur la plupart des diagnostics. L'impact direct sur bioMérieux devrait être limité car la plupart des produits de la Société ne sont pas utilisés en ambulatoire. Néanmoins, la Société s'attend à un impact indirect dû à la pression des prix sur ses clients.

Gestion du risque : La Société s'efforce d'augmenter la valeur médico-économique de ses solutions via le département Affaires réglementaires, en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, ainsi que le département des Affaires médicales, en charge de l'évaluation de la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.

2.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique

2.1.6.1 Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipée du marché du diagnostic *in vitro*.

Par exemple, la volatilité de l'environnement géopolitique et économique mondial, et des devises de nombreux pays reste importante. Des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation d'effets négatifs de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui affecteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays une part limitée de ses dépenses dans la devise de facturation de ses produits et services.

Gestion du risque : La Société bénéficie d'une empreinte géographique diversifiée. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels en conformité avec les recommandations du Groupe et d'adapter sa gestion à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère.

2.1.6.2 Concentration de la base de clientèle

Le mouvement de concentration, notamment en Europe et aux États-Unis, se poursuit parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. En parallèle, ce mouvement s'accompagne aux États-Unis d'un mouvement de décentralisation des tests plus proches des patients (*point of care*), dans des cabinets médicaux ou des pharmacies. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre à la polarisation du marché.

Gestion du risque : La Société a mis en place, notamment en Amérique du Nord et au sein de l'unité Industrie, une organisation spécifique lui permettant de gérer de manière efficace ses clients clés et stratégiques.

2.1.6.3 Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de peser davantage sur les prix des produits. En particulier, aux États-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le niveau des remboursements des produits et services médicaux fournis par les clients du Groupe (cf. § 2.1.5).

Cette pression accrue sur les prix pourrait ne pas permettre à la Société d'atteindre les objectifs financiers qu'elle s'est fixés pour ses solutions innovantes à forte valeur médicale.

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à l'ajustement de ses tarifs en fonction de sa situation sur les marchés où elle opère. Par ailleurs, elle est diversifiée par produits, par technologies et types de clients et bénéficie d'une large présence géographique. En outre, son effort de recherche et de développement devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. L'offre de services de bioMérieux pourrait être un moyen de faire face à la pression accrue sur les prix.

2.1.7 Risques liés à la stratégie de Business Development

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées, des prises de participation ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques.

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;
- poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;
- atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du *business plan*.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au §1.6.2.2.

Par ailleurs, alors que la Société s'efforce d'effectuer les diligences nécessaires à la bonne évaluation des sociétés cibles et à leur conformité aux réglementations, et à suivre la correcte exécution du *business plan*, l'environnement est susceptible d'évoluer, ce qui aurait pour conséquence d'affecter l'activité de la Société, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Gestion du risque : La Société s'est dotée de différents canaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction *Business Development* avec des équipes internationales. Par rapport à ses plus grands concurrents, elle bénéficie de sa taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de *business development*.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions

commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait perdre des compétences clés qui diminueraient la valeur des technologies acquises, ou ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises et s'efforce d'anticiper, lors des audits préalables, les actions à mener notamment en matière de propriété intellectuelle, de technologies et de synergies. La possibilité de déployer progressivement dans les sociétés nouvellement acquises le *Global ERP* couvrant la majeure partie des processus transactionnels et déployé dans la plupart des filiales du Groupe, constitue également un outil d'alignement et d'intégration.

La Société peut être amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés qui développent souvent des produits en phase amont, comme celles listées à la note 4.3.3 du § 6.2.2, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficultés de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société effectue une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

2.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par des désaccords avec ses partenaires sur la conduite des opérations.

À titre d'exemple, la Société collabore avec des partenaires pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le développement de biomarqueurs sanguins de lésions cérébrales traumatiques avec Banyan Biomarkers), pour la fabrication de certains produits, et pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux États-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de divergences stratégiques entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe, ou encore de mener à l'arrêt du partenariat et, ainsi d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel. À titre d'exemple, la Société pourrait rencontrer des difficultés dans la prise en charge des activités commerciales et de services à la suite de la dissolution de la joint-venture Sysmex bioMérieux Co., Ltd.

Gestion du risque : La Société dispose d'une Direction *Business Development* qui s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires.

2.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains collaborateurs

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques, ou encore des salariés à fort potentiel. La perte de ces collaborateurs, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la R&D, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants, les scientifiques et les autres collaborateurs clés nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. § 3.3.3.2 et 3.3.3.4). Elle s'efforce d'offrir des rémunérations raisonnablement compétitives. Le Comité de Direction conduit chaque année une revue des plans de succession des principaux cadres dirigeants du Groupe, des employés à haut potentiel et des experts scientifiques, qui est partagée avec le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations du Conseil.

2.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa rentabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

A contrario, certains fournisseurs sont étroitement dépendants des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la Société, ce qui pourrait rendre coûteuse l'arrêt desdites relations.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait affecter sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à constituer des stocks supplémentaires de ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs ou s'ils venaient à disparaître, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et peser sur ses marges.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une

divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, des défauts de qualité de la part de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits du Groupe, malgré toute l'attention portée par le Groupe à ces sujets.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs clés. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, et en les diversifiant dans la mesure du possible, et en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Des analyses du risque fournisseur liées aux facteurs géopolitiques, sociétaux et environnementaux viennent compléter ces actions de sécurisation.

2.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière, son chiffre d'affaires et ses perspectives de croissance.

2.1.11.1 Processus « mono-sites »

La Société dispose de 18 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié, et de manière générale à proximité des équipes de R&D et de marketing et support client, en charge de ces produits. Dupliquer les lignes de production de ces gammes sur d'autres sites nécessiterait des efforts technologiques, réglementaires et financiers coûteux en temps et ressources.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono-produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société.

En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par un recours important à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière de la Société.

Gestion du risque : Les principaux sites sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Ce risque est par ailleurs pris en compte par la politique d'assurance de la Société (cf. § 2.5). En outre, la Société a mis en place un suivi régulier du risque de catastrophes naturelles lui permettant notamment d'évaluer les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles ses sites sont implantés. Par ailleurs, la Société étant peu consommatrice et peu dépendante en eau, elle n'anticipe pas à ce jour de risque majeur lié à la raréfaction de cette ressource.

2.1.11.2 Risques liés au transfert d'activités de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts nécessitent d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD et pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution.

Gestion du risque : Les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet multidisciplinaires, visant à traiter l'ensemble des problématiques associées.

2.1.11.3 Risques liés à l'importance des capitaux investis

L'organisation de la production telle que décrite ci-dessus, ainsi que l'importance et la croissance des volumes de réactifs et consommables produits requièrent des capitaux importants pour financer les investissements industriels.

En outre, le retour sur investissements des capitaux investis pourrait s'avérer plus lent qu'escompté.

Si le Groupe n'était pas en mesure de financer ses nouveaux besoins industriels pour maintenir et renouveler son outil de production ou augmenter ses capacités de production, il pourrait être contraint de limiter le développement de certaines gammes ou d'allouer différemment ses ressources disponibles et potentiellement d'abandonner certains projets en cours.

Gestion du risque : La Société veille à ce que sa génération de trésorerie opérationnelle lui permette d'autofinancer ses investissements industriels. Elle s'efforce de maintenir avec ses banques des lignes de crédit à moyen terme qui lui permettent d'assurer une réserve de liquidité. Elle s'est en outre dotée d'un *Capex Committee* chargé d'autoriser les investissements en fonction de critères financiers et opérationnels définis.

2.1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. En outre, un nombre croissant de pays se dotent d'autorités réglementaires qui mettent progressivement en place leurs propres exigences d'enregistrement de produits, résultant en un accroissement des dossiers d'enregistrement à traiter, que ce soit pour les nouvelles références ou les références existantes.

Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine. L'organisation « mono-site » (cf. § 2.1.11.1) de la Société renforce son exposition au risque de non-conformité qu'un organisme tiers pourrait soulever au cours d'un audit.

Par ailleurs, la directive européenne RoHS (*Restriction of Hazardous Substances*) et la réglementation REACH visent respectivement à limiter la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et de substances chimiques dites « hautement préoccupantes ». Depuis plusieurs années, elles sont progressivement appliquées au champ du diagnostic *in vitro* et ont conduit la Société à intégrer ces exigences dans l'ensemble de ses activités. Ces réglementations pourraient obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

Les coûts nécessaires à la mise en conformité des produits sont comptabilisés en charges chaque année et aucune provision spécifique aux réglementations RoHS et REACH n'est enregistrée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2017.

En outre, une réglementation concernant l'identification unique des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* entre progressivement en vigueur. La Société met en place, au fur et à mesure des échéances, les modifications nécessaires pour satisfaire ces nouvelles exigences réglementaires : changements d'étiquetage de produits, évolution du système de management de la qualité, synchronisation des informations produits dans la base de données unique de la FDA et

renforcement de la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

Enfin, la modification de la réglementation européenne pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (cf. § 1.5.2), pourrait entraîner des délais et coûts supplémentaires dans le lancement de nouveaux produits, pour la Société et l'ensemble des acteurs sur le marché européen. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 1.5.2) et au suivi réglementaire fait par le département Système de management de la qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. § 1.5.1 et 4.4.2). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 1.5. La Société constitue des équipes projet spécifiques pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par ces nouvelles réglementations. Ces équipes évaluent les enjeux, définissent le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assurent de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

En outre, son département des Affaires réglementaires lui permet d'identifier les nouvelles réglementations, et de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de retrait des matériaux et métaux lourds (directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 744 516 euros au 31 décembre 2017.

2.1.13 Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant gravement nuire à son fonctionnement.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du *Global ERP*, et du système de messagerie électronique, pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de *disaster recovery* dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité

satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis. Par ailleurs, la Société a mis en place un processus pour gérer et autoriser toute modification de ses systèmes informatiques. Enfin, elle s'attache à contrôler strictement les droits d'accès aux différentes applications constituant son système d'information.

La Société encourt le risque d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection de ses données, concernant en particulier ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients. En cas de réussite d'une attaque cybercriminelle sur ses systèmes d'information ou sur les instruments de ses clients qui y sont connectés, la Société pourrait être victime de vols de données confidentielles ou d'interruption totale ou partielle de son exploitation. Le développement de ses nouveaux produits pourrait être également affecté, tout ceci altérant la réputation, la situation financière, et les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité de ses systèmes d'information notamment grâce à une fonction de *Global Information Security Officer* dédiée. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie et une gestion de la sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002, et notamment d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance, d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information et de processus adaptés, des contrôles et audits, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

Le développement des médias sociaux et des outils de communication digitale est porteur de risques nouveaux.

L'utilisation des médias sociaux et des outils de communication digitale, notamment pour communiquer sur les produits ou certains événements du Groupe, nécessite une attention particulière. Des commentaires négatifs pourraient nuire à l'image de la Société. En outre, les salariés et partenaires de bioMérieux pourraient, *via* leurs comptes personnels, utiliser les médias sociaux et les outils de communication digitale de manière inappropriée, notamment en stockant sur des applications publiques non sécurisées des informations confidentielles susceptibles d'être subtilisées ou utilisées par des tiers à mauvais escient, voire en diffusant des informations sensibles et/ou confidentielles, ce qui pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société.

De tels usages des médias sociaux et technologies mobiles pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, le résultat opérationnel et la réputation de la Société.

Gestion du risque : La Société a défini une liste de personnes habilitées à gérer ses comptes officiels sur les médias sociaux et les outils de communication digitale. Seules ces personnes peuvent la représenter sur les médias sociaux et les espaces de communication digitale. En outre, la Société met en place un suivi des commentaires. Enfin, la Société s'attache à former et sensibiliser à ces risques les personnes ayant accès à et/ou détenant des informations sensibles, et diffuse de bonnes pratiques conduisant à limiter ce risque concernant notamment l'utilisation des systèmes d'information.

2.2 Risques industriels et environnementaux

Les responsabilités liées à l'environnement ou à l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement entraînant des frais de mise en conformité, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales, et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement nocifs au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types

d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Le montant de la provision liée à ce risque est indiqué au § 2.1.12 *supra*.

Gestion du risque : Un département Santé, sécurité et environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. § 4.4.2 et § 3.3.2). Il vise à s'assurer que les réglementations en vigueur soient connues et mises en œuvre.

2.3 Risques réglementaires et juridiques

2.3.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le strict respect des référentiels qualité décrits aux § 1.5 et 4.4.2.2, et si la pratique consiste à réaliser une série d'exams complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de la variabilité liée à leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles

réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

Gestion du risque : La Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. § 4.4.2). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit des assurances responsabilité civile, dommages et pertes d'exploitation (cf. § 2.5).

2.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa profitabilité.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 531 familles de brevets, 246 familles de marques et plus de 300 noms de domaine. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la

santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

Gestion du risque : Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 1.6.2.1). Le cas échéant, elle mène envers ces derniers les actions amiables ou judiciaires nécessaires pour faire respecter la protection de ses droits. De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible, de ne pas enfreindre les droits de tiers avant de lancer une nouvelle marque.

2.3.3 Risques liés à la gestion de la protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer de respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à protéger les données patients, ce qui pourrait entraîner des sanctions administratives, civiles et pénales. Enfin, une nouvelle réglementation (règlement général sur la protection des données) entre en vigueur en mai 2018, visant à renforcer le cadre relatif à la protection des données personnelles (principalement patients et employés).

Gestion du risque : La Société dispose d'un Responsable de la protection des données personnelles rattaché au département Audit interne, risques et conformité, qui s'attache à superviser toutes les activités en cours, liées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien en vigueur des politiques de la Société en matière de protection de la vie privée conformément aux lois et réglementations applicables à l'échelle internationale. La Société a initié un programme de mise en conformité avec le nouveau règlement général sur la protection des données.

2.3.4 Risques de fraude

Le développement des nouvelles technologies, des moyens de communication et du risque de non-respect des procédures de la Société par ses collaborateurs sont autant de facteurs qui multiplient les risques de voir des situations de fraude se développer au sein des entités de la Société.

Gestion du risque : Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (cf. § 4.4.2). La Société a mis en place un processus de centralisation de l'information concernant les tentatives de fraude, et de gestion des actions correctives et préventives, notamment *via* la gestion du risque de cybercriminalité (cf. § 2.1.13) et la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.

2.3.5 Risques relatifs aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges et les provisions s'y rapportant le cas échéant, auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 14.4 et 14.5 du § 6.1.2.

bioMérieux, comme d'autres industriels, a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris par plus de soixante patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.

bioMérieux s'oppose aux demandes de l'assignation qu'elle considère infondée en l'état des éléments disponibles et estime que les conséquences financières de cette procédure civile ne peuvent être anticipées de manière fiable à ce stade.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4 Risques de marché et risques financiers

2.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier

Cf. note 27.1 du § 6.1.2.

2.4.2 Risques de change

Cf. note 27.1 du § 6.1.2.

2.4.3 Risques de crédit

Cf. note 27.2 du § 6.1.2.

2.4.4 Risques de liquidité

Cf. note 27.3 du § 6.1.2.

2.4.5 Risques de contrepartie

Cf. note 27.5 du § 6.1.2.

2.4.6 Risques de taux

Cf. note 27.4 du § 6.1.2.

2.4.7 Risques liés aux engagements de retraite

Cf. note 14.3. du § 6.1.2.

2.4.8 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Cf. note 13.3 du § 6.1.2.

2.4.9 Risques liés aux participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenus par la Société (Labtech, Dynavax Technologies, GeNeuro, Quanterix) est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2. La Société suit l'évolution de ces participations et ajuste régulièrement leur valeur dans ses comptes en fonction de l'évolution de leur cours de Bourse.

2.5 Assurances et gestion des risques

2.5.1 Politique d'assurance

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique. Généralement, toute nouvelle société acquise par le groupe bioMérieux est intégrée aux programmes d'assurance.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur

solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont notamment les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique ;
- Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation ;
- Transport ;
- Construction.

2.5.2 Principaux contrats

2.5.2.1 Responsabilité civile

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale garantissant notamment la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation, la responsabilité civile professionnelle et les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes : la responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe et la responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (loi Jardé).

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

2.5.2.2 Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les garanties souscrites comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques notamment), ainsi que des pertes d'exploitation consécutives.

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation garantissant, notamment, les événements accidentels tels que les incendies, bris de machines, vols, événements naturels, susceptibles d'affecter les sites de la Société, et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite police *Master* couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux États-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

2.5.2.3 Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global. Ce contrat comporte des exclusions qui sont d'usage en la matière et notamment les clauses d'exclusion des risques nucléaires, chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

2.5.2.4 Franchises et taux de prime

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des franchises et des primes, ainsi qu'aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

2.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 14.4 et 14.5 du § 6.1.2).

En particulier, la Société, comme d'autres laboratoires, a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris, par plus de 60 patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.



3

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

3.1 UNE RESPONSABILITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE BIOMÉRIEUX	66 <small>RFA</small>	3.4 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	87 <small>RFA</small>
3.1.1 Une démarche qui s'inscrit dans « l'esprit bioMérieux »	66	3.4.1 Évaluation, prévention et maîtrise des impacts environnementaux	87
3.1.2 Un engagement autour de trois axes	66	3.4.2 Gestion des ressources	87
3.1.3 Éthique des affaires et conformité	67	3.4.3 Nuisances sonores	94
3.1.4 Engagement avec les parties prenantes	69	3.4.4 Biodiversité	95
		3.4.5 Éco-conception des produits	95
3.2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	71 <small>RFA</small>	3.5 MÉTHODOLOGIE – PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS	96 <small>RFA</small>
3.2.1 Combattre la résistance aux antibiotiques	71	3.5.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés	96
3.2.2 Favoriser l'accès au diagnostic pour tous	72	3.5.2 Collecte et consolidation des données	96
3.2.3 Gestion des fournisseurs et sous-traitants	75	3.5.3 Définition et mode de calcul des indicateurs	96
3.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE	77 <small>RFA</small>	3.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES	98 <small>RFA</small>
3.3.1 Emploi	77		
3.3.2 Santé sécurité au travail	80		
3.3.3 Développement des talents	81		
3.3.4 Diversité	83		
3.3.5 Dialogue social	84		
3.3.6 Politique de rémunération	86		
3.3.7 Droits de l'Homme	86		

Les informations présentées ci-dessous sont des informations consolidées, sauf mention contraire.

3.1 Une responsabilité au cœur des préoccupations de bioMérieux

3.1.1 Une démarche qui s'inscrit dans « l'esprit bioMérieux »

Être au service de la santé publique mondiale représente une responsabilité importante, que bioMérieux assume, dans ses différents domaines d'expertise, principalement celui des maladies infectieuses.

L'histoire de la Société témoigne d'un engagement de longue date dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale, et environnementale. En effet, la cohérence entre les valeurs humanistes portées par la famille Mérieux et la notion de développement durable permettent de construire une politique volontariste de responsabilité sociétale, inscrite au cœur même de la culture d'entreprise et déclinée dans la stratégie internationale de bioMérieux.

bioMérieux est avant tout une entreprise citoyenne par son engagement historique et pionnier dans la lutte contre les maladies infectieuses. Elle construit son avenir en s'appuyant sur les valeurs et les forces qu'elle développe dans les domaines suivants :

- le domaine sociétal, par la mise en œuvre d'actions conjuguées et complémentaires de la Fondation Mérieux, dont le 50^e anniversaire a été célébré en 2017, et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, ainsi que par l'adhésion, dès 2003, au Pacte Mondial ;

L'adhésion au Pacte Mondial : un socle pour bioMérieux, en cohérence avec sa culture d'entreprise (cf. § 3.3.7.2)

Depuis 2003, bioMérieux renouvelle chaque année son soutien au Pacte Mondial (Global Compact). Cette initiative internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, invite les entreprises signataires à s'engager à respecter une charte de 10 principes liés aux Droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Chaque année, bioMérieux communique officiellement sur ses progrès accomplis à travers les différentes actions menées en lien avec les principes du Pacte.

Pour plus de détails :
<http://www.biomerieux.com/fr/le-pacte-mondial>

- le domaine social, grâce à une politique mondiale privilégiant un dialogue social de qualité au service d'une performance économique ambitieuse, dans le respect des cultures et des législations locales ;
- le domaine environnemental, avec des engagements précoces (tels que *bioMérieux Goes Green*) qui ont permis le développement de la politique actuelle fixant les objectifs à horizon 2020.

Enfin, l'innovation est au service de la santé publique avec environ 13 % du chiffre d'affaires de la Société consacrés à la R&D pour concevoir de nouvelles solutions adaptées aux défis de santé à venir (résistance aux antibiotiques, nouvelles épidémies, droit à la santé accessible à tous).

Depuis plus de 50 ans, bioMérieux concilie développement économique au bénéfice de la santé publique et vision sociétale au bénéfice des générations actuelles et futures.

Une politique RSE reconnue

Depuis plusieurs années, des agences de notation extra-financière évaluent la performance RSE de bioMérieux et l'ont intégrée dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable), telles que le Forum Ethibel (Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe) qui s'appuie sur les travaux de l'agence de notation VIGEO, ou FTSE Russell (FTSE4Good Index). Cette année, bioMérieux a été intégrée dans de nouveaux indices et a obtenu de nouveaux labels (Vigeo Eiris, EcoVadis, OEKOM Research, CDP).



3.1.2 Un engagement autour de trois axes

La responsabilité de bioMérieux s'exerce autour de 3 axes : sociétal, social et environnemental. bioMérieux a pour volonté d'être un véritable acteur de progrès pour la santé publique, dans son secteur d'activité, en proposant des tests de diagnostic efficaces dans les domaines clinique et industriel, et en les rendant accessibles au plus grand nombre.

La Vision 2020 Santé, Sécurité et Environnement, mise à jour en 2017, définit les objectifs autour de 5 axes :

- améliorer la performance ⁽¹⁾ : grâce à des résultats au-dessus des attentes en 2016 et 2017, les ambitions concernant l'énergie et les déchets ont été revues à la hausse, et la réduction de la consommation d'eau sera dorénavant évaluée. Ainsi, les objectifs sont les suivants : réduction de 20 % de la consommation énergétique, réduction de 25 % des déchets produits, réduction de 20 % de la consommation en eau. Les autres objectifs restent inchangés : réduction de 30 % du taux de fréquence des accidents avec arrêt, certification ISO 14001 et OHSAS 18001 de tous les sites industriels, mise en place de système de management de l'énergie sur les principaux sites français ;
- évaluer l'impact environnemental des produits et des matériaux qui leur sont associés à chaque étape de leur cycle de vie, pour tenir compte des meilleures pratiques en vigueur et pour soutenir un plan d'amélioration ambitieux ;
- généraliser l'engagement des filiales et des sites, ainsi que des collaborateurs du Groupe pour la réussite de ce programme ;
- introduire les standards SSE de bioMérieux dans la relation avec les fournisseurs et accompagner son déploiement chez les prestataires logistiques ;
- mettre en place des outils destinés aux collaborateurs afin de collecter des informations, suggérer des améliorations, et déployer efficacement la politique SSE.

Domaine sociétal

Le secteur de la santé est un enjeu sociétal pour les générations actuelles et futures. Consciente de cet enjeu, bioMérieux s'est donné les moyens de relever les défis de santé publique auxquels elle doit faire face en tant que leader mondial en microbiologie :

- des actions de terrain *via* les Fondations Mérieux et Christophe et Rodolphe Mérieux qui agissent dans la lutte contre les maladies infectieuses par des actions de coopération internationale ou de la recherche appliquée dans les pays émergents (cf. § 3.2.2.1) ;
- des actions de coordination et d'éducation en matière de lutte contre la résistance des bactéries aux antibiotiques. Les risques microbiologiques liés à l'antibiorésistance deviennent un réel enjeu de santé publique à travers le monde, reconnu par l'OMS. bioMérieux s'est engagé dans de vastes programmes pour un usage raisonné et pertinent des antibiotiques, limitant ainsi l'antibiorésistance ;
- des plans d'urgence en cas d'émergence d'épidémies comme celle liée au virus Ebola.

bioMérieux participe également à des actions plus locales en partenariat avec des établissements d'enseignement, des structures d'insertion professionnelle mais également avec des musées ou au travers d'événements culturels.

Domaine social

Les collaborateurs constituent la richesse de bioMérieux. Environ 70 % d'entre eux sont localisés en France et aux États-Unis. Ainsi, les actions de bioMérieux se concentrent sur ces 2 pays. Elles servent de référence pour la politique sociale que bioMérieux s'efforce d'appliquer à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde en tenant compte des législations et cultures locales. Par exemple, les procédures de recrutement, la politique salariale, la politique formation et les entretiens annuels s'appliquent d'une manière identique à l'ensemble des salariés, dans le monde.

L'importance des collaborateurs se traduit par une politique sociale en perpétuel mouvement afin de les accompagner dans les 3 phases importantes de leur vie professionnelle :

- la formation initiale : environ 5 % des effectifs de bioMérieux en France sont des jeunes en formation en alternance, leur permettant de valoriser une première expérience professionnelle. bioMérieux entretient également des partenariats avec de grandes écoles et universités de la région Rhône Alpes et finance des bourses ;
- la vie professionnelle (cf. § 3.3.5) : un dialogue social engagé depuis des années a permis de construire une politique partagée par les partenaires sociaux illustrée par la mise en place d'avantages sociaux de qualité à destination des collaborateurs (mutuelle santé, prévoyance, intéressement, aménagement du temps de travail, égalité professionnelle, intégration de personnes en situation de handicap). À cela s'ajoute une politique volontariste en matière de formation professionnelle, de gestion des compétences et de promotion des talents ;
- la retraite : des dispositifs d'épargne salariale avec abondement de la Société (Perco) ou l'utilisation d'un compte épargne temps (CET), également abondé, permettent aux collaborateurs d'anticiper et préparer leur retraite.

Domaine environnemental

Dans le cadre de sa feuille de route Vision 2020, décrite ci-dessus, bioMérieux a défini une politique de santé, de sécurité au travail, et d'environnement. Celle-ci est alignée avec la stratégie de la Société, et suivie et pilotée par un Comité mondial Santé-Sécurité-Environnement. Elle a pour objectif de répondre aux enjeux, notamment environnementaux, auxquels est exposée la Société (transition énergétique, économie circulaire, *supply chain* responsable, eco-conception...).

3.1.3 Éthique des affaires et conformité

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux développe un programme de lutte contre la corruption, conformément aux principes du Pacte Mondial et des réglementations en vigueur.

(1) Année de référence : 2015.

3.1.3.1 Programme Éthique et Conformité

À travers le programme Éthique et Conformité (le Programme), bioMérieux rappelle que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société. bioMérieux attend de ses salariés et de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables. Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme, qui s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de bonne conduite (cf. § *infra*) dont les principes seront progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2017, les principales priorités du Programme restent :

- le renforcement de la prévention de la corruption, en conformité avec les nouvelles exigences de la loi Sapin II ;
- la sécurisation du réseau de distribution ;
- les conflits d'intérêts avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Code de bonne conduite

Une nouvelle version du Code de bonne conduite, complétée et adaptée aux nouveaux risques qui découlent principalement des nouvelles réglementations (notamment la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, les relations avec les professionnels de santé, la protection des données à caractère personnel) a été communiquée fin 2016 à l'ensemble des salariés. Elle a été traduite en 8 langues et a fait l'objet en 2017 d'une campagne globale de formation et de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Sa communication a été renforcée notamment par :

- une formation sur le contenu du code pour tous les collaborateurs ;
- la mise en ligne du code sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- des rappels de l'existence et du contenu du code dans les formations éthique et conformité en présentiel et en ligne.

En outre, le code est porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Le programme de prévention de la corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de bonne conduite qui constitue les fondations du programme Éthique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de prévention de la corruption. Ce manuel, accessible sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

En outre, la Société a développé un document décrivant les pratiques d'affaires applicables aux tiers et un formulaire d'approbation des tiers afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le programme de prévention de la corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Enfin, la Société poursuit l'amélioration de son programme anti-corruption au regard de la loi Sapin II, en mettant en place notamment une cartographie des risques et des procédures spécifiques.

Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel et du respect de la vie privée est un droit fondamental issu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. bioMérieux est engagée à protéger la confidentialité des données à caractère personnel de ses employés et de ses partenaires.

De nombreux pays ont renforcé les réglementations restreignant l'utilisation et la divulgation des données à caractère personnel. Ces textes imposent aux sociétés de prendre des mesures pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de cette nature de données. bioMérieux doit également anticiper les nouvelles réglementations qui seront applicables. C'est notamment le cas, en Europe, du nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) qui entrera en vigueur en mai 2018 pour lequel bioMérieux a initié un programme de mise en conformité. Chaque employé accédant à des données à caractère personnel sera formé et devra adhérer aux principes de ce règlement et ne collecter, utiliser ou divulguer ces informations qu'en conformité avec les règles internes de bioMérieux et les lois nationales.

Principes relatifs à la protection des données patients

En tant qu'acteur de la santé publique, bioMérieux a accès à des données à caractère personnel sensibles plus connues sous le nom de données patients. bioMérieux s'engage à respecter la protection, l'utilisation et la divulgation des données de santé en conformité avec les réglementations applicables, de manière à préserver la vie privée des personnes.

Chaque salarié ayant accès à des données patients est formé à la procédure interne de protection de ce type de données.

Formation

Le programme Éthique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre, dans leurs relations d'affaires et de travail.

En 2017, plus de 15 000 formations en ligne ont été assignées aux salariés dans l'ensemble des filiales, incluant des cours sur les conflits d'intérêt ainsi que sur les contrôles à l'exportation. De plus, dans le cadre du programme de sensibilisation à la protection des données patients, tous les nouveaux collaborateurs ayant un accès potentiel à cette nature de données ont également suivi un cours en ligne sur ce sujet. D'autre part, des cours sur les codes d'éthique d'AdvaMed (*Advanced Medical Technology Association*, association américaine des fournisseurs de matériels médicaux) et de MedTech Europe (association européenne des fournisseurs de matériels médicaux) ont aussi été distribués aux employés concernés. Enfin, depuis 2016, tous les nouveaux entrants reçoivent systématiquement 3 cours obligatoires (le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts).

3.1.3.2 Organisation

Le département Éthique et conformité est organisé par région pour s'adapter à l'organisation du Groupe. Outre le responsable global de la Conformité, il est composé d'un responsable de la Conformité pour chacune des 3 régions, ainsi qu'au niveau mondial, d'un responsable de la protection des données à caractère personnel et d'un responsable des formations. Le département Contrôle des exportations a été intégré au département Éthique et conformité en 2017.

Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées.

Chaque site a sa propre équipe de conformité locale (ECL) qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site et un coordinateur de formation.

bioMérieux a mis en place un réseau de représentants de la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses sites et ses filiales ainsi que pour les fonctions globales. Le rôle de ce réseau est notamment d'être l'interface entre le responsable de la protection des données personnelles et les entités, en particulier pour le programme de mise en conformité de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel.

3.1.3.3 Alerte professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place à travers une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiées.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des ressources humaines, la Direction juridique ou le département Éthique et conformité.

Une ligne éthique a été déployée dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présent. Elle met à disposition des collaborateurs une ligne téléphonique locale avec un interlocuteur parlant la langue native ainsi qu'un site Web sur lequel un rapport peut être effectué en ligne.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

Enfin, la Société a engagé les modifications nécessaires de ses procédures et de ses outils afin d'intégrer notamment le statut de lanceur d'alerte professionnelle défini par la loi Sapin II.

3.1.4 Engagement avec les parties prenantes

3.1.4.1 Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits (cf. § 1.5.2). Dans une démarche d'amélioration continue, elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'inspections

Autorités environnementales et autorités de santé et de sécurité au travail

Tous les sites de la Société sont soumis à des réglementations nationales, fédérales et/ou locales en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (cf. § 3.3.2.1). Des visites planifiées ou impromptues peuvent être réalisées par ces autorités. La Société prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors de ces événements.

3.1.4.2 Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles.

La Société met en œuvre une politique en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté et de l'égalité des chances, au travers de partenariats avec les associations Sport dans la Ville et l'Institut Télémaque.

- Depuis 2007, bioMérieux est l'un des principaux partenaires de l'association Sport dans la Ville en France, qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de quartiers sensibles grâce au sport. L'engagement de bioMérieux se traduit notamment par le parrainage et l'accueil de jeunes de l'association au sein des différents départements de la Société. En parrainant un jeune désireux de réussir ses études et son intégration dans le monde du travail, malgré les difficultés liées à son milieu social, chaque collaborateur bioMérieux peut ainsi participer à une plus grande égalité des chances dans l'éducation et l'accès à l'emploi.

En 2016, le partenariat avec Sport dans la Ville a été renforcé par la participation de bioMérieux au programme Apprenti'Bus, visant à lutter contre les inégalités à travers des actions liées au soutien pédagogique et à l'insertion professionnelle des jeunes, au cœur des quartiers. Ainsi, des ateliers de lecture, d'écriture, de communication et de maîtrise de l'outil digital sont proposés à une centaine d'enfants de 7 à 11 ans. Ils sont organisés dans un bus itinérant dans 13 quartiers sensibles de la région lyonnaise sur lesquels Sport dans la Ville intervient. En 2017, bioMérieux a participé à l'acquisition d'un 2^e Apprenti'Bus afin de



permettre à Sport dans la Ville de renforcer encore son action dans l'un des 13 quartiers lyonnais où l'association est implantée.

- En 2014, bioMérieux a initié un partenariat avec l'Institut Télémaque qui s'est donné pour mission de relancer l'ascenseur social en soutenant, depuis la classe de 5^e jusqu'au baccalauréat, des jeunes méritants, de milieux modestes, désireux de réussir leurs études. Ainsi, la Société a financé, pour l'année scolaire 2016-2017, l'accompagnement de 16 jeunes sélectionnés par l'Institut Télémaque, par des collaborateurs de bioMérieux. Des visites de la Société et des rencontres sur ses sites rhônalpins ont également été organisées afin de permettre aux jeunes de découvrir l'activité et les métiers de bioMérieux.

Par ailleurs, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités en Rhône-Alpes, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire.

bioMérieux est engagée depuis 2015 dans un partenariat avec EMLYON Business School. À ce titre, la Société est l'une des premières sociétés à intégrer le *Global Business Network*, regroupant les grandes entreprises internationales partenaires de l'école. Elle devient ainsi le partenaire expert en sciences de la vie, dans le cadre du programme IDEA (*Innovation, Design, Entrepreneurship & Arts*), nouvelle approche pédagogique mise en œuvre par EMLYON et visant à former les futurs entrepreneurs de l'innovation. En matière de recherche, bioMérieux soutient le développement des travaux menés au sein de l'Institut français de gouvernement des entreprises (IFGE), centre de recherche et laboratoire social de l'EMLYON dédié aux questions de gouvernance des entreprises. Le partenariat comprend également un volet formation destiné à accompagner les collaborateurs du Groupe dans l'évolution des compétences, notamment liées à la transformation digitale des entreprises.

bioMérieux est également membre fondateur de la Fondation Université Grenoble Alpes depuis 2014. Cette fondation s'est donné pour mission de soutenir des projets de recherche d'excellence et de promouvoir l'égalité des chances.

Depuis 2015, bioMérieux participe également au programme *BioHealth Computing* de l'Université Grenoble Alpes et a ainsi financé 20 bourses *Master Excellence bioHC* afin de permettre aux meilleurs étudiants de cette filière de poursuivre leurs études dans un environnement international. Ce programme associe des approches multidisciplinaires et présente l'originalité de développer des interfaces entre le domaine de la santé et celui de l'ingénierie informatique et mathématique. Cette action s'inscrit dans la politique ressources humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers. Elle vise également à promouvoir l'égalité des chances en soutenant des étudiants à haut potentiel en situation économique sensible afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et éventuellement intégrer la Société.

bioMérieux est partenaire de la Fondation INSA ⁽¹⁾ Lyon depuis 2010. Ce partenariat a notamment permis en 2016 à une équipe d'étudiants de l'INSA Lyon de participer à la compétition internationale iGEM ⁽²⁾ qui s'est tenue à Boston en octobre 2016. À cette occasion, ils ont présenté un projet de diagnostic rapide des infections sexuellement transmissibles, pour lequel ils ont remporté le prix du meilleur projet

diagnostic. La Société accueille des stagiaires de l'INSA, anime des conférences métiers au sein de l'école et participe à son Forum Entreprises.

Course Bike&Run'17 : en 2017, bioMérieux a soutenu et participé à la première édition du Bike&Run'17 organisée sur le campus de l'École Centrale de Lyon. Cette course mixte associait étudiants de grandes écoles et universités, aux côtés d'entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Basée sur la composition de binômes étudiant-entreprise, elle avait pour objectif de permettre aux industriels de partager leurs valeurs avec de futurs diplômés autour d'une épreuve sportive et de rencontrer de jeunes talents autrement. La Société a reconduit son soutien à l'édition 2018 de Bike&Run.

Des partenariats de longue date existent avec l'ESTBB, une école du pôle scientifique de l'Université Catholique de Lyon. Près de 130 collaborateurs de bioMérieux en sont d'anciens diplômés et la Société accueille chaque année des jeunes en stage et en alternance. Un représentant des ressources humaines de bioMérieux siège depuis 2008 au Conseil de perfectionnement de l'école, un lieu d'échanges avec les responsables pédagogiques afin de recueillir l'avis de professionnels. En octobre 2017, bioMérieux a renouvelé son engagement auprès de l'école en signant une convention formalisant son partenariat pour les 3 prochaines années.

Aux États-Unis, bioMérieux est partenaire de l'université d'état de Caroline du Nord (*North Carolina State University*). La Société parraine le centre de formation et d'éducation en bioproduction (BTEC) de l'université, et attribue des bourses à 2 étudiants chaque année. De plus, son site de St Louis (Missouri) emploie des stagiaires de l'université de Washington. Dans cet état, des bourses sont attribuées à des étudiants sélectionnés dans 3 universités. Les équipes de direction entretiennent des liens étroits avec ces établissements d'enseignement supérieur, ce qui permet à bioMérieux d'intégrer de jeunes diplômés au sein de ses équipes.

En Chine, bioMérieux a noué des liens avec l'université Jiao Tong de Shanghai. En mars 2017, 11 ambassadeurs de la Société ont animé une rencontre avec les étudiants du département de laboratoire médical de l'école de médecine afin de leur présenter les activités de la Société et ses opportunités de carrière.

3.1.4.3 Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux (cf. § 3.2.2).

(1) Institut National des Sciences Appliquées

(2) *International Genetically Engineered Machine*

3.2 Responsabilité sociétale

3.2.1 Combattre la résistance aux antibiotiques

En cohérence avec l'approche globale *One Health* (« Une seule santé »), prônée par les organisations internationales, pour des actions combinées entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement, bioMérieux contribue activement à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, reconnue comme une menace majeure pour la santé publique par les principales organisations de santé et comme priorité mondiale par les Nations Unies. 2016 a marqué un tournant décisif avec l'adoption d'une approche « Une seule santé - *One Health* » par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Commission européenne, fortement impliquée sur le sujet depuis plusieurs années, a publié en juin 2017, un plan d'action fondé sur ce principe pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Enfin, en juillet 2017, ce sujet a été intégré à la Déclaration des membres du G20, qui ont démontré l'importance de l'approche « Une seule santé - *One Health* » et de l'accès à un diagnostic de qualité pour combattre la résistance aux antibiotiques.

Il s'agit également d'un défi économique et sociétal important pour les générations à venir. En effet, les projections sont préoccupantes : un coût économique de plus de 100 000 milliards de dollars, et plus de 10 millions de décès annuels qui pourraient être liés à la résistance aux antibiotiques en 2050, soit 1 toutes les 3 secondes.

bioMérieux prend part à un grand nombre de sommets internationaux ou nationaux dans ce domaine. À titre d'exemple, en septembre 2016, bioMérieux, représentée par Mark Miller, directeur médical de bioMérieux, a souligné l'importance des tests diagnostiques dans la lutte contre l'antibiorésistance lors d'une session satellite dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. En novembre 2016, bioMérieux a été invitée par la FDA à participer à la commission dédiée à la microbiologie, lors de son Comité consultatif sur les dispositifs médicaux. Dans ce contexte, la Société a présenté les résultats d'une étude démontrant l'intérêt d'un usage étendu de son test VIDAS® B•R•A•H•M•S•PCT™ pour contribuer à la bonne utilisation des antibiotiques, préservant ainsi leur efficacité sur le long terme. bioMérieux a obtenu l'approbation de la FDA pour cet usage le 24 février 2017 (cf. § 5.2.2.4). En 2017, bioMérieux a été signataire de la déclaration sur le combat contre la résistance aux antimicrobiens lors du dernier forum économique mondial de Davos (Suisse). La Société s'est également associée au lancement de l'*AMR Industry Alliance*, un consortium visant à conduire et mesurer les progrès du secteur industriel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Mark Miller, directeur médical de bioMérieux, siège au Conseil d'administration de l'*AMR Industry Alliance* au titre de représentant de l'industrie du diagnostic. Enfin, la Direction de la Société a signé en novembre 2017 la déclaration de la BIVDA⁽¹⁾ pour lutter contre la résistance aux antibiotiques.

Par ailleurs, la Société a organisé tous les deux ans depuis 2007, le forum *World HAI/Resistance Forum*, réunissant des spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance aux

antibiotiques et des infections liées aux soins. La dernière édition s'est tenue en juin 2015 sur le thème : *Antimicrobial Resistance : One world, one fight!*. Au cours de ce forum ont été présentés les résultats préliminaires de la première enquête de prévalence mondiale soutenue par bioMérieux, *Global Point Prevalence Survey*, relative aux taux d'utilisation des antibiotiques et de résistance bactérienne en milieu hospitalier. D'une envergure sans précédent, cette étude a été coordonnée par le professeur Hermann Goossens et le Dr Ann Versporten de l'université d'Anvers en Belgique. Elle a permis de recueillir des données provenant de plus de 100 000 patients hospitalisés au sein de 335 centres hospitaliers répartis dans 53 pays. Les résultats obtenus mettent en évidence la nécessité d'optimiser les habitudes de prescription. Cette enquête s'est rapidement imposée comme un élément majeur de mesure et de suivi des actions correctrices mises en place et a donné lieu, dans certains pays, à des programmes d'amélioration nationaux. Elle met également en évidence l'importance du diagnostic *in vitro* ainsi que la nécessité d'utiliser plus de tests de diagnostic et d'améliorer les pratiques de prescription d'antibiotiques dans tous les pays. Plus récemment, la *Global Point Prevalence Survey* a été relayée par l'OMS ainsi que par le CDDEP⁽²⁾, l'IDSA⁽³⁾ et le GARP⁽⁴⁾. bioMérieux a renouvelé son soutien pour reconduire une nouvelle enquête en 2017 qui, avec plus de 65 pays représentés, porte plus particulièrement sur l'éducation et sur les pays à revenu faible et moyen, notamment à travers une formation en ligne développée par la BSAC⁽⁵⁾. Ce module de formation, associé à d'autres outils, permettra aux hôpitaux de définir des plans d'actions sur mesure, basés sur les résultats de l'enquête dans leur établissement et sur les priorités locales.

En outre, dans la continuité d'une collaboration avec le laboratoire pharmaceutique Pfizer, bioMérieux soutient l'étude de surveillance multicentrique iCREST (*infection-Carbapenem Resistance Evaluation Surveillance Trial*). L'objectif de ce projet est de déterminer la prévalence des infections causées par des bactéries résistantes à la classe d'antibiotique des carbapénèmes, et également d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle combinaison d'antibiotiques associant la ceftazidime et l'avibactam, pour traiter ces infections graves et résistantes aux antibiotiques. Cette étude utilise des produits développés par bioMérieux : le milieu de culture chromogénique CHROMID® CARBA SMART et deux tests d'antibiogramme ETEST® ceftazidime/avibactam (RUO) et ETEST® meropenem.

Depuis 2016, bioMérieux a mis en place un site Internet dédié à la résistance microbienne, dont le principal objectif est d'éduquer et de sensibiliser un large public au bon usage des antibiotiques et à la valeur médicale du diagnostic pour lutter contre cette menace.

www.antimicrobial-resistance.biomerieux.com

(1) *British In Vitro Diagnostics Association*.

(2) *The Center for Disease Dynamics, Economics & Policy*.

(3) *Infectious Diseases Society of America*.

(4) *Global Antibiotic Resistance Partnership*.

(5) *British Society for Antimicrobial Chemotherapy*.

La Société soutient de nombreuses initiatives de lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne d'information sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la « Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques » menée par l'OMS. Dans ce cadre, bioMérieux met en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires et du grand public pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques. Ainsi, lors de la semaine mondiale des antibiotiques de 2017, bioMérieux a présenté sur son site du Campus de

l'Étoile (Marcy l'Étoile – France) une exposition sur l'antibiorésistance sous forme de posters réalisés en collaboration avec le Musée de Sciences Biologiques Docteur Mérieux. Cette exposition a permis de sensibiliser les collaborateurs de la Société au bon usage des antibiotiques.

Enfin, au Burkina Faso, bioMérieux a apporté son soutien au diplôme inter-universitaire d'antibiologie, co-organisé par des experts africains et français, à travers le financement de bourses d'études pour 6 étudiants de l'université de Bobo-Dioulasso. L'objectif de ce programme est de former des praticiens en activité dans les hôpitaux publics, à la bonne prescription des antibiotiques.

3.2.2 Favoriser l'accès au diagnostic pour tous

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	2015
Actions de mécénat	3 047	2 578	2 659
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	33	191	473
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	2 000	1 325	1 325
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants	372	260	334
TOTAL	3 419	2 838	2 993
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	3,0	2,7	2,8

3.2.2.1 L'action des Fondations

La Fondation Mérieux

Depuis sa création en 1967 par le Docteur Charles Mérieux, la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement.

Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique souvent insuffisantes dans un grand nombre de pays victimes d'épidémies répétées. Son action privilégie le diagnostic, car il est un élément essentiel de la prise en charge des patients, et également un outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies.

La Fondation Mérieux articule son action autour de 4 objectifs :

- accroître l'accès des populations vulnérables au diagnostic par le renforcement des laboratoires de biologie clinique dans les systèmes nationaux de santé ;
- renforcer les capacités locales de recherche appliquée par la formation des chercheurs, le développement des programmes collaboratifs et la création de laboratoires Rodolphe Mérieux, transférés aux acteurs locaux ;
- développer l'échange de connaissances et les initiatives en santé publique en lien avec le centre de conférences des Pensières à Veyrier-du-Lac (Annecy - France) ;
- agir pour la mère et l'enfant dans une approche de santé globale.

Le 14 septembre 2017, la Fondation Mérieux a célébré ses 50 ans d'existence, lors d'une rencontre au Centre des Pensières. L'objectif de cette journée, qui rassemblait des

scientifiques de renommée internationale, était de mettre en évidence de nouveaux modes de collaboration internationale pour lutter contre des risques épidémiques accrus.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Depuis 2005, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France, est actionnaire de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers. Elle perçoit indirectement de l'Institut Mérieux les seuls dividendes que cette société distribue et finance ainsi ses actions sur le terrain.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs.

Dans le cadre du mécénat, bioMérieux soutient l'action de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux ("les Fondations"). Ces Fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Les Fondations ont reçu 2 millions d'euros en 2017.

Les Fondations mènent des projets dans une trentaine de pays. Le soutien de bioMérieux a permis la réalisation de nombreux projets en faveur des populations vulnérables.

En Tunisie: le chantier de la construction du nouveau laboratoire Rodolphe Mérieux à Tunis a été lancé en avril 2017. Il

s'agira du premier laboratoire de niveau P3 en Tunisie et l'un des seuls en Afrique. Géré par l'Institut Pasteur de Tunis, il répondra aux normes internationales de sécurité et de qualité et permettra d'améliorer le niveau de la recherche en santé dans le pays. Il rejoindra un réseau de 8 autres laboratoires Rodolphe Mérieux sur 3 continents (Mali, Cambodge, Laos, Haïti, Madagascar, Liban, Bangladesh et Brésil).

Au Cambodge : le laboratoire Rodolphe Mérieux, situé à l'Université des Sciences de la Santé du Cambodge (USSC), a été inauguré en avril 2017, après des travaux de rénovation et de renforcement des capacités techniques. Ses nouvelles unités comprennent la première biobanque pour le stockage des matériels biologiques des projets de recherche menés par l'USSC, ainsi que 3 unités dédiées aux activités de biologie moléculaire, une technique d'analyse de pointe qui permettra d'élargir le spectre de recherche et de services réalisés par le laboratoire. Dans le cadre de cette rénovation du laboratoire, de 120 m² et de biosécurité P2, un système de maintenance très moderne a été installé, ce qui permettra un contrôle à distance et une économie d'énergie importante, à hauteur de 40 % par rapport à l'ancien système.

En Côte d'Ivoire : le Prix Christophe Mérieux a été remis à Serge Eholié et Xavier Anglaret, du Centre de recherche sur les maladies infectieuses et pathologies associées à Abidjan. Serge Eholié et Xavier Anglaret co-dirigent une équipe fondée en 1994, qui réunit des chercheurs ivoiriens et français de haut niveau. Cette équipe a 2 missions : mener des recherches sur les maladies infectieuses pour améliorer la santé des populations et former des jeunes à la recherche médicale. Avec ce prix, d'un montant de 500 000 euros, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux encourage la recherche dans les pays en développement. Depuis sa création en 2007, ce prix a été décerné à 12 chercheurs qui, sur le terrain, luttent contre les maladies qui affectent leurs pays.

La 9^e réunion internationale du réseau GABRIEL (*Global Approach to Biological Research, Infectious diseases and Epidemics in Low-income countries*) a eu lieu au Centre des Pensières en décembre 2017. Ce réseau comprend 20 institutions publiques et privées, dont les laboratoires Rodolphe Mérieux. Plusieurs thématiques ont été développées : infections à *Flavivirus* (dengue, Zika, fièvre jaune...), tuberculose, infections respiratoires aiguës, infections entériques, et pneumonies.

Au-delà du renforcement des capacités locales de biologie, les Fondations agissent pour protéger les plus vulnérables, particulièrement les mères et leurs enfants. Elles ont développé leur action dans ce sens en 2017, pour continuer de répondre aux besoins parfois nouveaux de ces populations.

Face à l'ampleur des besoins en santé maternelle et infantile, les Fondations ont décidé de construire un niveau supplémentaire au centre médical Pauline Jaricot à Erbil (Kurdistan irakien), qui offre une prise en charge médicale complète de qualité aux populations déplacées, nombreuses

dans la région. Ce nouvel espace, qui sera inauguré début 2018, sera dédié aux soins des mères et des enfants. Les deux partenaires de la Fondation dans ce projet sont des institutions lyonnaises : les Œuvres Pontificales Missionnaires de Lyon et la Fondation Saint-Irénée. Les Fondations construisent également un centre médico-social pour les femmes et enfants yézidis, qui sera inauguré début 2018. La Fondation Mérieux a également pour projet de reconstruire l'école primaire à Qaraqosh.

En Haïti, les Fondations soutiennent notamment le village de Nazareth à Léogâne, un centre qui accueille et accompagne les orphelins et enfants en détresse de 0 à 6 ans. Il a été fondé en 2012, grâce au soutien de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, à la suite du tremblement de terre et accueille actuellement 60 enfants. En 2017, les Fondations ont poursuivi leur soutien à la maison d'enfants de Notre Dame de la médaille miraculeuse au Cap Haïtien, qui accueille 17 enfants, et à l'association pour la coopération avec la micro-entreprise, qui depuis 11 ans, a accordé un ou plusieurs microcrédits à plus de 4 500 femmes.

À Madagascar, les Fondations soutiennent plusieurs centres socio-médicaux et associations en prenant en charge des frais d'hospitalisation ou des examens (100 personnes en ont bénéficié en 2017) ou en achetant des médicaments (1 200 enfants en ont bénéficié dans 4 centres et associations).

3.2.2.2 Une approche diagnostique sans frontière pour répondre aux maladies infectieuses

Des solutions d'urgence pour les pathogènes émergents

Depuis 2014, bioMérieux a mis en place un groupe d'experts internes dédié aux menaces que représentent les infections dues aux pathogènes émergents (Zika, Ebola, MERS-CoV, fièvre de Lassa, virus de Marburg, Chikungunya...) et qui travaillent sur la possibilité de développer des tests diagnostiques pertinents. L'objectif est d'une part la surveillance de l'émergence de nouvelles épidémies et, d'autre part, le développement et la validation de tests diagnostiques pour ces pathogènes émergents.

Ainsi, en réponse à l'épidémie d'Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest et Centrale depuis 2014, le test clinique BIOFIRE FILMARRAY® pour la détection du virus Ebola (BioThreat-E test) a été le premier test commercial à recevoir, en octobre 2014, une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA américaine. Ce test a également reçu le prix *Global New Product Innovation Award* en février 2015, décerné par le cabinet Frost & Sullivan aux sociétés offrant la contribution la plus active à la résolution d'une problématique globale d'intérêt général. En septembre 2015, le test BIOFIRE FILMARRAY® BioThreat-E a fait l'objet d'une procédure d'urgence lui permettant d'être listé comme éligible par l'OMS pour l'approvisionnement des pays affectés par cette épidémie. Enfin, dans le cadre d'une collaboration avec une équipe de l'INSERM basée au laboratoire P4 Jean Mérieux de Lyon, des travaux ont été réalisés dans le domaine de la biosécurité sur ce même test. Ces travaux ont permis de constater la sûreté de la plateforme BIOFIRE FILMARRAY® lors de la manipulation d'échantillons contenant des agents hautement pathogènes. Ils ont été présentés en



décembre 2016 lors du congrès de l'*African Society of Laboratory Medicine*.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec l'Hôpital de Donka à Conakry en Guinée, pour la lutte contre le virus Ebola, bioMérieux a fait don de 2 systèmes BIOFIRE FILMARRAY® afin que l'hôpital réalise une étude clinique portant sur le test BIOFIRE FILMARRAY® BioThreat-E permettant de diagnostiquer la présence de ce virus.

Enfin, bioMérieux a également lancé en 2015 MERS-HCoV r-gene®, nouveau kit RUO (utilisation en recherche uniquement), pour la détection du Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), qui représente un risque important pour la santé publique, avec un taux de mortalité d'environ 35 %. Cette solution moléculaire permet la détection et le dépistage de ce pathogène en un seul test PCR par échantillon. Les Coronavirus (CoV) sont principalement à l'origine de maladies respiratoires et entériques chez les hommes et certains animaux. Par ailleurs, en avril, la Société a annoncé le marquage CE du Panel Respiratoire 2 plus (RP2plus) de BIOFIRE FILMARRAY®. Il permet de tester simultanément 22 pathogènes, dont le coronavirus à l'origine du MERS-CoV. Cette version enrichie du Panel respiratoire BIOFIRE FILMARRAY® offre un temps de rendu de résultat optimisé, une plus grande sensibilité et l'actualisation apportée à plusieurs pathogènes déjà présents dans ce panel.

Des programmes R&D à destination des pays émergents

En 2016, bioMérieux a poursuivi le déploiement de son programme R&D visant à développer des solutions diagnostiques pour les maladies infectieuses tropicales dans les pays à ressources limitées. Ce programme s'appuie sur des partenariats renforcés avec des instituts académiques de renommée internationale, des Fondations (GATES, FIND, etc.), des partenaires gouvernementaux et des consortiums de financement. bioMérieux a ouvert un Centre d'Excellence au Brésil, et a renforcé son partenariat avec l'Université de São Paulo où les équipes locales mènent des projets de recherche, notamment sur les arboviroses (dengue, Zika et chikungunya). Dans ce cadre, en 2016, une demande de financement a été déposée auprès de la FAPESP (*São Paulo Research Foundation*) pour un programme de recherche au Brésil portant sur les biomarqueurs de sévérité de ces infections afin de diagnostiquer l'aggravation de maladies induites. Cette demande a été approuvée par la FAPESP au 1^{er} trimestre 2017. Depuis janvier 2018, des travaux de recherche ont été engagés sur des patients atteints de ces infections.

Fort d'une implantation et d'un engagement de longue date sur le continent africain, bioMérieux a également lancé en 2015 un programme spécifique pour améliorer la santé des mères et des enfants en Afrique. Il se concentre sur 4 types de pathologies : les infections respiratoires, les diarrhées, le sepsis et les méningites. Il se décline à travers des initiatives portant sur la formation, l'innovation, l'accès au diagnostic et les partenariats.

Ainsi, à la suite du partenariat entre bioMérieux et l'ONG Alima, une étude a été lancée en 2015 au Tchad, portant sur les maladies gastro-intestinales touchant les enfants atteints de malnutrition, afin d'améliorer leur prise en charge. Des tests du panel BIOFIRE FILMARRAY® GI (gastro-intestinal) ont été fournis gratuitement par bioMérieux à l'Hôpital de l'Amitié Tchad-Chine de N'Djamena pour mener cette étude. L'objectif était de décrire la variation saisonnière de la prévalence de 3 entéro-pathogènes parmi les enfants atteints de malnutrition aiguë sévère compliquée avec diarrhée. Les résultats, présentés sous forme de poster lors des journées scientifiques de

l'Institut Pasteur en 2016, ainsi qu'à la réunion de l'ASTMH (*American Society of Tropical Medicine and Hygiene*), ont montré une fréquence élevée des co-infections.

De même, un partenariat a été établi entre bioMérieux et l'Université Mc Master (Canada) pour le don d'un système BIOFIRE FILMARRAY® et de tests du panel BIOFIRE FILMARRAY® GI, pour mener une étude clinique au Botswana, actuellement en cours au sein du *Botswana National Laboratory*, et portant sur l'optimisation de la prise en charge des maladies diarrhéiques aiguës chez les jeunes enfants.

3.2.2.3 Actions de solidarité

Collaboration avec des organisations internationales

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*.

En 2014, Jean-Luc Belingard, alors Président Directeur Général de bioMérieux, a rejoint la *Gates-CEO Global Health Roundtable*. Cette collaboration entre les Directeurs Généraux des industries de la santé et Bill Gates a pour vocation d'adresser, grâce à l'innovation, les enjeux majeurs de santé publique auxquels les populations les plus défavorisées doivent faire face. Ce partenariat porte notamment sur des initiatives pour lutter contre les maladies tropicales négligées dans les pays à ressources limitées.

En 2015, bioMérieux a été retenue par le Fonds mondial parmi 7 sociétés du diagnostic dans le cadre d'une nouvelle approche recommandée par l'OMS pour le suivi de la charge virale chez les patients atteints par le VIH. La gamme NUCLISENS® HIV de bioMérieux a été sélectionnée au terme d'une évaluation technique et commerciale. Cet accord, conclu pour une durée de 3 ans, vise à aboutir à des réductions de coûts afin de faciliter l'accès au diagnostic pour les pays à ressources limitées.

Actions d'éducation et de sensibilisation sur le terrain

bioMérieux a initié en 2013 un partenariat avec Santé En Entreprise (SEE), association d'entreprises qui a pour but de promouvoir et mettre en œuvre des programmes de terrain pour lutter notamment contre le SIDA, le paludisme et les maladies chroniques. SEE intervient en France, en Afrique et dans la Caraïbe et développe des actions destinées aux employés, à leurs familles et au grand public. Ce partenariat s'est concrétisé par la création d'unités mobiles pour le dépistage du VIH et par la formation des personnels soignants de centres médicaux d'entreprises en Afrique, étendu en 2015 au dépistage des hépatites en France et à la formation des personnels de santé pour ce dépistage.

Alors que l'incidence du paludisme diminue en Afrique et que d'autres maladies font leur apparition ou réémergent (maladie à virus Ebola par exemple), le diagnostic dans la prise en charge des fièvres est amené à jouer un rôle croissant. En 2016, SEE (Santé en Entreprise) a organisé à Conakry, en Guinée, un atelier d'échange d'expériences, animé par bioMérieux, sur la prise en charge de la fièvre. Il s'est poursuivi par un programme de formation de trois jours en septembre 2017 à Conakry. Les équipes des Affaires médicales de bioMérieux et du cluster Afrique ont contribué à l'élaboration de ce module et à sa réalisation sur le terrain. Cette formation a permis aux participants d'acquérir des

connaissances sur le diagnostic différentiel et le traitement correct de la fièvre.

De même, en février 2017, bioMérieux a sponsorisé un atelier de trois jours organisé à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) par l'Institut de Médecine et d'Épidémiologie Appliquée (Université de Paris Diderot) et l'Université d'Abidjan, sur les stratégies diagnostiques et thérapeutiques des fièvres en Afrique subsaharienne. Une centaine d'experts francophones (Afrique subsaharienne et Maghreb) et anglophones d'Afrique de l'Ouest ont participé à cette formation, notamment des pédiatres et des gynéco-obstétriciens confrontés aux problématiques d'infections maternelles et néonatales. La présentation de bioMérieux a porté sur l'importance du diagnostic des conditions septiques et du diagnostic syndromique dans la surveillance épidémiologique.

Soutien aux initiatives locales

Les équipes des filiales s'engagent dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

3.2.2.4 Mécénat culturel

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. À ce titre, M. Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, le Musée de Grenoble a pu acquérir, en 2013, « Le verre », un collage de Picasso et en 2015, « Nature Morte », une œuvre de Morandi.

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, la Société a contribué à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Égypte » en 2008, puis à celle, en 2013, de deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ». Enfin, en 2015, bioMérieux a participé à l'acquisition d'un tableau de Nicolas Poussin : « La mort de Chioné ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels organisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire – France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de

Musique Baroque de Lyon (Rhône – France), et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

3.2.3 Gestion des fournisseurs et sous-traitants

3.2.3.1 Achats responsables et solidaires

bioMérieux s'est engagée depuis plusieurs années sur un recentrage autour de son cœur de métier, en profonde évolution avec les avancées de la biologie et des technologies du secteur du diagnostic *in vitro*. La Société fait donc appel à beaucoup de partenaires extérieurs : achats de matières, de services et de prestations.

Pour assurer une continuité de RSE, bioMérieux s'est engagée dans une logique de gestion durable de la relation avec ses partenaires. bioMérieux associe ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les implique dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement (cf. § 3.2.3.3), le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme.

Les engagements et les exigences de bioMérieux vis-à-vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte a été refondue en 2014 pour mieux souligner les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société et refléter sa nouvelle organisation. Elle est signée par le Directeur Général Délégué et le directeur achats corporate.

bioMérieux conduit chaque année des formations dédiées aux équipes achats pour déployer cette politique.

Depuis 2015, bioMérieux accentue ses efforts en matière d'achats responsables et inclut dans les nouveaux contrats, des clauses liées aux obligations éthique & conformité ainsi que celles spécifiques aux professionnels de santé.

En matière d'achats responsables, bioMérieux a renforcé l'évaluation de ses fournisseurs en ajoutant des critères RSE en lien avec leurs activités dans le processus de sélection, et en suivant annuellement la performance RSE des fournisseurs stratégiques.

Depuis 2016, bioMérieux SA a renforcé, *via* un prestataire de services, ses procédures de contrôle de ses fournisseurs français, en particulier relatives aux obligations de donneur d'ordre en matière de travail dissimulé.



3.2.3.2 Soutien à l'économie locale

Près de 90 % de la production de la Société est réalisée en Europe et aux États-Unis. La Société réalise environ 90 % de ses achats sur ces 2 territoires, assurant ainsi son rôle de soutien à l'activité locale.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette chartre manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux États-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le *Federal Supply Service* et la *General Services Administration*, bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de

fournisseurs, des entreprises de petite taille (*small business concerns*), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, des femmes, ou des représentants de minorités. Les équipes achats en relation avec ces entreprises bénéficient de formations adaptées.

Par ailleurs, le département Achats de bioMérieux Inc. est membre du *St Louis Minority Business Council* et participe à des séminaires organisés par la Chambre de Commerce sur des thématiques liées à la diversité.

3.2.3.3 Actions en faveur de l'environnement

Depuis 2013, les contrats de transports internationaux et de logistique conclus par la Société prévoient des exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations effectuées par ses cocontractants, ainsi que des recommandations destinées à diminuer leur impact environnemental.

bioMérieux poursuit son plan d'actions auprès de ses fournisseurs de matières premières afin d'assurer la conformité avec les réglementations REACH (*Registration, Evaluation, Authorization, restriction of CHemicals*) et BPR (*Biocidal Product Regulation*), et d'anticiper de nouvelles obligations réglementaires éventuelles.

3.3 Responsabilité sociale

3.3.1 Emploi

Au 31 décembre 2017, l'effectif global du Groupe s'élève à 10 367 collaborateurs (salariés et intérimaires en équivalent temps plein). L'effectif du Groupe s'élevait à 9 806 collaborateurs au 31 décembre 2016.

Exprimé en effectifs inscrits, au 31 décembre 2017, l'effectif s'élève à 10 321 salariés (hors intérimaires), dont 63 % travaillent hors de France.

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

3.3.1.1 Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2015	4 403	4 775	9 178
Répartition 2016	4 647	5 017	9 664
RÉPARTITION 2017	4 942	5 379	10 321

Les femmes représentent 48 % de l'effectif du Groupe.

3.3.1.2 Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2015	12 %	88 %	2 %	98 %
Répartition 2016	12 %	88 %	2 %	98 %
RÉPARTITION 2017	12 %	88 %	2 %	98 %

Note : 6 % de l'effectif du Groupe travaille à temps partiel.

3.3.1.3 Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2017	2016	2015
CDI			
Volontaires	724	581	618
Involontaires	232	352	183
SOUS-TOTAL	956	933	801
Temporaires			
Volontaires	111	95	98
Involontaires	241	259	307
SOUS-TOTAL	352	354	405
TOTAL	1 308 *	1 287	1 206

* Dont 8 personnes régularisées des sorties 2016 en 2017

En 2017, le taux de roulement volontaire des collaborateurs en CDI s'élève à 7,7 %, et à 3,9 % pour les collaborateurs ayant moins de 3 années d'ancienneté.

3.3.1.4 Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2017	2016	2015
CDI	1 436	1 272	1 286
Temporaires	529	501	403
TOTAL	1 965 *	1 773	1 689

* Dont 9 personnes régularisées des entrées 2016 en 2017

À compter de 2016, les effectifs d'Applied Maths Inc., Applied Maths NV et Hyglos GmbH sont inclus, à la suite de l'acquisition de ces sociétés la même année.

3.3.1.5 Répartition des départs et entrées par sexe

2017	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Départs					
CDI					
Volontaires	355	49,0 %	369	51,0 %	724
Involontaires	91	39,2 %	141	60,8 %	232
SOUS-TOTAL	446	46,7 %	510	53,3 %	956
Temporaires					
Volontaires	74	66,7 %	37	33,3 %	111
Involontaires	150	62,2 %	91	37,8 %	241
SOUS-TOTAL	224	63,6 %	128	36,4 %	352
TOTAL DÉPARTS	670	51,2 %	638	48,8 %	1 308

Entrées	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
CDI	635	44,2 %	801	55,8 %	1 436
Temporaires	329	62,2 %	200	37,8 %	529
TOTAL ENTRÉES	964	49,1 %	1 001	50,9 %	1 965

En 2017, 32 collaborateurs ont eu l'opportunité de travailler dans une autre entité du groupe bioMérieux.

3.3.1.6 Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2017	2016	2015
Inférieur à 25 ans	5 %	4 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	27 %
35 à 44 ans	30 %	31 %	31 %
45 à 54 ans	25 %	25 %	26 %
Supérieur à 54 ans	14 %	13 %	12 %

3.3.1.7 Répartition des effectifs par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2017	Femmes	Hommes
Inférieur à 25 ans	5 %	5 %	5 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	27 %
35 à 44 ans	30 %	30 %	30 %
45 à 54 ans	25 %	25 %	24 %
Supérieur à 54 ans	14 %	13 %	14 %

3.3.1.8 Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2017	2016	2015
France	37 %	38 %	39 %
EMOA *	13 %	14 %	14 %
Amérique	40 %	38 %	38 %
Amérique du Nord	35 %	34 %	34 %
Amérique latine	5 %	4 %	4 %
Asie Pacifique	10 %	10 %	9 %

* EMOA : Europe, Moyen-Orient, Afrique, hors France.

3.3.1.9 Répartition des effectifs par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2017	Femmes	Hommes
France	37 %	43 %	31 %
EMOA	13 %	13 %	13 %
Amérique	40 %	35 %	44 %
Amérique du Nord	35 %	31 %	40 %
Amérique latine	5 %	5 %	5 %
Asie Pacifique	10 %	9 %	11 %

3.3.1.10 Taux d'absentéisme

Absentéisme : Valorisation/ jours théoriques	2017			2016			2015		
	Nb jours absence	Nb jours théor. ^(a)	%	Nb jours absence	Nb jours théor.	%	Nb jours absence	Nb jours théor.	%
France ^(b)	32 517	752 644	4,3 %	29 784	842 238	3,5 %	28 284	816 781	3,5 %
EMOA ^(c)	7 217	211 636	3,4 %	7 605	222 777	3,4 %			
Asie Pacifique ^(d)	6 137	192 067	3,2 %	691	101 000	0,7 %	1 988	110 893	1,8 %

(a) 2015 et 2016 : calculé sur l'ensemble des CDI, CDD et contrats intérimaires. 2017 : calculé sur l'ensemble des CDI et CDD.

(b) bioMérieux SA (inclus les jours d'absence maladie et les jours d'absence liés aux accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet). Depuis 2016, les congés maternité/paternité ne sont plus reportés dans l'absentéisme.

(c) Belgique, Allemagne, Italie, Pologne, Espagne, Royaume-Uni, Russie, Turquie.

(d) 2015 et 2016 : Chine uniquement. 2017 : ajout de l'Australie, de la Corée, du Japon et de l'Inde.

Un effort particulier a été fait cette année pour intégrer plus largement des données de pays de taille significative.

3.3.2 Santé sécurité au travail

3.3.2.1 Politique Santé et Sécurité et organisation

La démarche Santé et Sécurité s'inscrit dans une politique globale Santé, Sécurité et Environnement (SSE), signée par la Direction Générale, qui couvre l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du produit : sites, filiales et activités gérées par les fonctions Corporate.

Le département SSE Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des risques pour les personnes, les opérations industrielles et l'environnement. Ce département est rattaché au directeur *manufacturing & supply chain*, membre du Comité de Direction de la Société. Les orientations et la politique sont discutées lors de comités SSE trimestriels, auxquels participent le Secrétaire Général, le directeur *manufacturing & supply chain* et le Directeur Général.

Un réseau d'animateurs en SSE est en place au sein de chaque site et filiale :

- pour chaque site, un responsable SSE rapporte au directeur de site. Cette fonction peut être complétée par d'autres personnes (ingénieurs HSE, techniciens HSE) en fonction de la taille et des risques du site ;
- pour chaque filiale, un représentant HSE est identifié et est en charge de soutenir la démarche.

Un système de management SSE est en place au sein de chaque site ; celui-ci repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*). À fin 2017, 6 sites sont certifiés OHSAS 18001 (Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Tres Cantos et Florence). A fin janvier 2018, le site de Combourg vient s'ajouter à cette liste de sites certifiés OHSAS 18001.

La Société se fixe comme objectif d'ici 2020, la réduction de 30 % du taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt.

3.3.2.2 Évaluation, prévention et maîtrise des risques professionnels

La Société mesure ses taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles à travers l'ensemble de ses activités. Ces événements sont pris en compte afin de prioriser les axes d'amélioration au fil du temps et de diminuer l'accidentologie.

Pour ce faire, la « boîte à outil » de gestion de la santé et la sécurité au travail intègre de nombreux processus et outils déployés à l'échelle mondiale, comme par exemple :

- outil de *reporting* des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (environ 5 000 cas rapportés chaque année par l'ensemble des collaborateurs) ;
- évaluation des risques à chaque poste de travail et mise à jour périodique ;
- inspections et audits des activités afin de vérifier l'adéquation des mesures de prévention ;

bioMérieux a initié un programme de visites comportementales de sécurité sur ses sites de Durham, St Louis, La Balme, Craponne et Tres Cantos. Ce programme concerne tous les collaborateurs quel que soit leur niveau hiérarchique. Les visites comportementales de sécurité ont pour objectif d'améliorer la perception « Sécurité ». Elles sont organisées de manière à identifier les écarts de pratique par rapport à un standard, écouter et communiquer avec les collaborateurs et déterminer les actions correctives. Lancé en 2015 sur le site de La Balme, ce programme a contribué à une diminution de 50 % du nombre d'accidents à la suite de sa mise en place.

3.3.2.3 Bien-être au travail et promotion de la santé

La Société intègre la prévention des risques psycho-sociaux pour ses collaborateurs dans son processus d'évaluation des risques professionnels, et bénéficie principalement en Europe, de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. Ainsi, en France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 3.3.5.1).

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société prend en compte la santé de ses collaborateurs :

- tous les collaborateurs du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux) ;
- les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport ;
- la Société propose à ses collaborateurs, sur la plupart des sites, une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière ;
- sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Ces initiatives sont déployées notamment à travers un centre médical dédié aux collaborateurs et leur famille à St Louis. Ainsi, les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de bilans de santé, de dépistages précoces du cancer, ainsi que de conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données personnelles ;
- les sites de St Louis et de Durham ont mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les salariés et leurs proches aux mesures de santé publique prioritaires. Le centre *bioMérieux Live Well* offre aux 800 employés du site et à leur famille, des services de premiers soins. Le Programme *Real Appeal* est un programme digital d'aide à l'aperte de poids auquel 112 collaborateurs s'étaient inscrits après 2 mois ;
- aux États-Unis, les durées des congés paternité et maternité ont été respectivement étendues à 2 et 12 semaines.

La Société a organisé un cycle de conférences sur plusieurs sites en France, abordant le thème des risques psycho-sociaux. Ces conférences, animées par un médecin enseignant formateur spécialisé, s'inscrivent dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs et la prévention. De plus, l'offre de formation interne a été étoffée avec un nouveau module d'une

journée intitulé « Comment ne pas s'épuiser et être attentif à ses collaborateurs » destiné aux responsables de service. Les sites de La Balme, Saint-Vulbas, Grenoble et Verniolle sont par ailleurs pilotes sur l'évaluation des risques psycho-sociaux et sa gestion dans le temps.

3.3.2.4 Indicateurs de performance sur la santé et la sécurité au travail

Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et affiché dans la Société. bioMérieux se fixe comme objectif l'atteinte d'un taux d'accidents du travail inférieur ou égal à 1,6 à horizon 2020.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2017	2016	2015
Nombre d'accidents mortels liés au travail	0	1	0
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	54	38	40
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	28	63	65
Nombre de jours perdus	1 291	784	899
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	2,9	2,2	2,4
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux	4,4	5,8	6,2
Taux de gravité	0,07	0,04	0,05
Nombre de maladies professionnelles	5	1	1
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	24	15	13
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux	1,3	0,8	0,8

(a) Voir référentiel au § 3.5.3 pour le périmètre organisationnel couvert.

3.3.3 Développement des talents

3.3.3.1 Gestion des carrières et de la performance

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP – Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs de la Société.

Il s'agit d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée – l'atteinte des résultats attendus ainsi que la façon dont ces objectifs ont été atteints sont évaluées avec objectivité – ainsi que d'un outil de développement – les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés, et les actions nécessaires à l'accroissement de la performance collective et individuelle sont mises en place.

3.3.3.2 Formation

bioMérieux s'appuie sur Mérieux Université pour former les collaborateurs du Groupe en leur permettant de s'adapter à un environnement en évolution constante et de développer des compétences appropriées, en ligne avec la stratégie de la Société, tout en diffusant une culture managériale commune entre les entités du Groupe Institut Mérieux.

Une nouvelle plateforme de formation a été déployée en avril 2017, permettant à chaque collaborateur de consulter l'offre de formation de bioMérieux quelle que soit la modalité pédagogique (formation présentielle, *e-learning*, *blended learning*, vidéo, etc.). Cette nouvelle plateforme permet également de constituer et d'animer des communautés d'apprenants afin de créer du lien entre formateurs, managers, représentants des ressources humaines et apprenants.

L'offre de Mérieux Université regroupe :

- des programmes dédiés aux managers pour les aider à remplir leur rôle. Un programme Mérieux Manager Essentials est proposé pour tous les managers du Groupe et déployé dans 4 pôles régionaux (*hubs*) en France, aux États-Unis, en Chine et au Brésil. En 2017, ce programme a représenté 12 761 heures de formation, et 788 managers formés.

Le programme d'intégration des nouveaux managers *New Leader Induction*, initié en 2015, permet aux participants de mieux appréhender les enjeux du Groupe, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune. Le Programme a été suivi par 46 personnes en 2017. Le programme *Fit for the Future*, qui vise à développer des personnes repérées comme présentant un potentiel d'évolution à des postes de leaders dans l'organisation, a également eu lieu pour la troisième édition en décembre 2017, et a été suivi par 23 personnes.

Il existe également un processus 360°, une offre de *team building* et de coaching animée par des coachs internes. En 2017, 1 332 actions de formation ont eu lieu dans le cadre de *team building* personnalisés (soit 165 jours d'accompagnement), permettant notamment de travailler sur la structure et sur les processus de collaboration de ces équipes ;

- des parcours de formation spécifiques sont proposés pour adapter les compétences métiers de chaque fonction de la Société. En 2017, ont été dispensées : 5 553 heures de formation en présentiel et distanciel au titre des parcours de formation qualité, 15 666 heures dans le cadre des programmes de formation ventes et marketing, 5 840 heures relatives aux formations en Finance, et 5 903 heures pour les formations scientifiques. Le lancement d'un nouveau programme global visant à développer les compétences en *supply chain* dans l'organisation a également été initié cette année ;
- un programme de formation recrutement et gestion de carrières, déployé aujourd'hui sur la région EMEA : une formation *Search for Talent* et « bonnes pratiques de recrutement » sont proposées aux managers ; par ailleurs, tous les collaborateurs peuvent bénéficier d'une formation leur permettant de définir leur projet professionnel et construire un plan d'action individualisé ;
- le programme de formation Éthique et Conformité a été suivi par l'ensemble des collaborateurs, représentant 7 215 heures de formation en 2017 ;
- fin 2017, une nouvelle formation sur la cyber-sécurité a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs à travers un parcours de formation à distance ;
- des plans individuels de formation sont mis en place dans tous les pays. En 2017, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a été de plus de 18 heures ;
- la formation aux produits de la Société est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2017, ces formations représentent 43 195 heures.

Heures de formation pour les principaux programmes de Mériex Université

Indicateurs	2017	2016	2015
Nombre d'heures de formation au titre de Mériex Manager Essentials	12 761	16 001	16 948
Nombre d'heures de formation au titre de la qualité	5 553	11 160	13 889
Nombre d'heures de formation au titre des ventes/marketing	15 666	9 152	5 290
Nombre d'heures de formation au titre d'Éthique et Conformité	7 215	14 174	10 893
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France	23	23	24
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux États-Unis	10	11	10
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	43	48	43
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	43 195	66 350	51 857

En 2017, le total d'heures de formation est de 188 625 heures.

Les formations en *e-learning* continuent de se développer ; elles représentent 30 % des actions de formation et 5 % du volume d'heures.

3.3.3.3 Volontariat International en Entreprise

bioMériex poursuit son engagement vis-à-vis de la formation des jeunes, en proposant aux moins de 28 ans de réaliser une mission à l'international grâce au programme de Volontariat International en Entreprise de 6 à 24 mois.

Les candidats doivent avoir la nationalité d'un pays de l'espace économique européen. 12 candidats ont été recrutés en 2017, pour réaliser une mission notamment dans les domaines de la finance, de la qualité, de la *supply chain* et de l'administration des ventes.

3.3.3.4 Promotions et mobilité interne

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne.

NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT CHANGÉ DE NIVEAU HIÉRARCHIQUE

Zones géographiques	2017		2016		2015	
	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	246	6,4 %	298	8,1 %	192	5,3 %
EMOA	26	2,0 %	32	2,4 %	30	2,4 %
Amérique	209	5,1 %	215	5,8 %	257	7,3 %
Amérique du Nord	204	5,6 %	203	6,2 %	244	7,9 %
Amérique latine	5	1,1 %	12	2,8 %	13	3,2 %
Asie Pacifique	34	3,2 %	31	3,3 %	76	8,9 %
TOTAL	515^(a)	5,0 %	576	6,0 %	555	6,0 %

(a) En 2017, baisse du nombre de promotions expliquée en partie par la mise à jour des niveaux des postes (*job grading*) ayant eu pour effet de neutraliser en terme de reporting certaines promotions (cf. § 3.5).

RÉPARTITION PAR SEXE DES COLLABORATEURS AYANT CHANGÉ DE NIVEAU HIÉRARCHIQUE

2017	Nombre de promotions Hommes	% de promotion Hommes	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Total général
France	109	44,3 %	137	55,7 %	246
EMOA	10	38,5 %	16	61,5 %	26
Amérique	129	61,7 %	80	38,3 %	209
Amérique du Nord	127	62,3 %	77	37,7 %	204
Amérique latine	2	40,0 %	3	60,0 %	5
Asie Pacifique	17	50,0 %	17	50,0 %	34
TOTAL	265	51,5 %	250	48,5 %	515

3.3.4 Diversité

La diversité étant un facteur indéniable de la performance de l'entreprise, bioMérieux a mis en place une politique permettant de sensibiliser ses collaborateurs et managers, et de mettre en œuvre des actions spécifiques au niveau du recrutement afin de mesurer la progression de la Société dans ce domaine.

3.3.4.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La moitié des collaborateurs du Groupe sont des femmes (48 % au 31 décembre 2017 dont 43 % des cadres). Plus de 37 % des managers sont des femmes ; en France, elles sont près de 43 % à occuper cette position, grâce notamment à l'accord « Égalité professionnelle femmes – hommes » (cf. § 3.3.5.1). En effet, la Société dispose d'une politique de non-discrimination au titre de laquelle seules les compétences prévalent lors de l'examen d'une candidature interne ou externe pour un poste managérial.

RÉPARTITION DES POSTES DE MANAGER PAR SEXE

	Femmes	Hommes	Total
France	43,4 %	56,6 %	100,0 %
Hors France	34,1 %	65,9 %	100,0 %
Global	37,5 %	62,5 %	100,0 %

En 2013, bioMérieux a créé un programme *Women Ready for Leadership Diversity* (WoRLD), sponsorisé par le Secrétaire Général, qui œuvre en faveur d'une plus grande mixité au sein des positions de management. En 2017, ce programme a continué son activité avec des manifestations de sensibilisation et d'information sur le thème de la mixité. En outre, bioMérieux est partenaire de JUMP, une entreprise sociale qui travaille avec les organisations et les personnes pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes au travail, créer une économie durable et une société plus égalitaire. En 2016, le réseau WoRLD a été à l'initiative du 1^{er} Forum JUMP de Lyon, une journée d'envergure européenne dédiée à l'égalité professionnelle et à la

promotion des carrières féminines. En 2017, le site de Mérieux Université a accueilli une nouvelle fois le forum JUMP pendant une journée, qui a réuni des intervenants internationaux et des experts visionnaires sur les dernières tendances de l'égalité des genres. Par ailleurs, plusieurs ateliers ont été organisés autour de l'équilibre vie personnelle et professionnelle et des bonnes pratiques destinées aux responsables ressources humaines et aux décideurs de la diversité.

Enfin, bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises Alliance pour la mixité en entreprise (AME), pour encourager l'accès des femmes à des postes d'encadrement.



3.3.4.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap

RÉPARTITION PAR SEXE DES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Zones géographiques	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2017	% de femmes en situation de handicap/effectif femmes 2017	% d'hommes en situation de handicap/effectif hommes 2017
France	3,7 %	3,7 %	3,8 %
EMOA	1,2 %	1,1 %	1,3 %
Amérique	2,5 %	2,3 %	2,7 %
Amérique du Nord	2,8 %	2,6 %	2,9 %
Amérique latine	0,2 %	0,0 %	0,4 %
Asie Pacifique	0,2 %	0,0 %	0,3 %

Un accord d'entreprise est signé tous les 4 ans pour l'ensemble des sites français et a été renouvelé en 2017.

La Société finance à hauteur de 257 000 euros, grâce notamment à une contribution volontaire, une politique d'embauche, d'insertion et de formation des personnes en situation de handicap, et souhaite favoriser la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans l'accueil de ces personnes. Elle participe également au maintien dans l'emploi par l'aménagement du poste de travail (environ 65 % du budget). Dans le cadre des initiatives développées par la Société depuis de nombreuses années en faveur des personnes en situation de handicap, des journées « Handibio » ont été organisées en France en 2017. Ces journées ont pour but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au handicap. En outre, une journée de recrutement dédiée aux personnes en situation de handicap a également eu lieu en 2017, afin de constituer un vivier de candidatures et proposer des emplois, des alternances et des stages. Des contacts étroits sont noués avec différentes écoles pour le recrutement de jeunes en situation de handicap.

La politique de bioMérieux en France dans ce domaine permet d'améliorer le taux d'emploi de salarié en situation de handicap tel qu'il est mentionné dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). En 2017 le taux d'emploi de salariés en situation de handicap est de 5,84 % de l'effectif contre 5,86 % en 2016.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, bioMérieux travaille également avec les entreprises du secteur adapté afin de permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir un emploi dans un milieu protégé.

3.3.5 Dialogue social

3.3.5.1 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail en s'attachant à développer le thème « Qualité de vie au travail ».

L'organisation du travail s'est structurée avec la mise en place d'un accord « 35 heures/aménagement du temps de travail ». Différents accords ont ainsi été mis en place, pour assurer notamment une meilleure flexibilité et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle :

- l'horaire variable est apparu à côté des journées à horaires fixes ;
- les modalités des horaires décalés alternés matin et soir, des horaires de nuit et des suppléances samedi-dimanche ont évolué,

avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires, afin de disposer de conditions de production et de logistique adaptées à l'environnement international compétitif ;

- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail ;
- l'évolution des horaires du service clients a permis de répondre aux nouveaux besoins des clients en matière de service après-vente ;
- l'accord « Santé au travail » de 2014, relatif à l'amélioration de la santé et au bien-être des salariés au travail, porte une attention particulière aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, à la prévention des risques psycho-sociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination.

Cet accord instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, qui peut s'appliquer d'une manière constante, ou à l'occasion d'événements particuliers nécessitant une diminution des trajets domicile-lieu de travail (grossesse, réadaptation après un accident de santé).

Cet accord crée un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) central, qui se réunit deux fois par an et rassemble autour d'un directeur d'établissement, le directeur des relations sociales, les médecins du travail, le responsable hygiène, santé, environnement (HSE) Corporate, et les secrétaires des différents CHSCT. Il a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière de HSE, telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements. L'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

En 2016, les risques psycho-sociaux (RPS) ont été intégrés au DUERP. Ce projet, qui associe l'ensemble des salariés, formés par groupes de travail aux RPS et à l'identification des différents facteurs de contraintes et des différentes ressources mises à disposition pour surmonter ces contraintes, est testé sur les sites de La Balme, Grenoble et Verniolle (France), avant déploiement sur l'ensemble des autres sites. La formation aux RPS, associée à la formation à la conduite du changement, est dispensée en parallèle auprès des managers du Groupe et des représentants du personnel, notamment les membres du CHSCT.

3.3.5.2 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les accords « Égalité professionnelle femmes – hommes » renégociés tous les 3 ans, ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération et les conditions de travail entre les femmes et les hommes.

Les efforts de bioMérieux SA en la matière ont été récompensés, en avril 2017, par l'organisation à but non lucratif Equileap qui a publié un classement inédit des sociétés favorisant l'égalité femmes-hommes. Cette étude a ainsi évalué quelque 3 000 entreprises mondiales sur la base de 19 critères d'égalité de genre (*leadership*, gestion des carrières, équilibre vie professionnelle/privée, politiques salariales et de santé, etc.). bioMérieux occupe ainsi la 39^e place mondiale (7^e rang national).

Un nouvel accord a été signé à l'unanimité en octobre 2017. Il s'inscrit dans la continuité des actions précédentes et insiste sur la mise en place d'outils de suivi d'indicateurs de performance revus par une commission *ad hoc*. En outre, il met l'accent sur la formation de tous les acteurs internes pour prévenir les propos et comportements sexistes et prévoit des dispositions particulières pour les salariés engagés dans un protocole d'assistance médicale à la procréation.

3.3.5.3 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés. Il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel. Ainsi, en 2015, un accord relatif au statut des représentants du personnel et au dialogue social a été signé à l'unanimité. Cet accord rappelle les grands principes du dialogue social et de la négociation collective au sein de l'entreprise, clarifie les modalités d'exercice des différents mandats dans l'entreprise, et reconnaît l'acquisition de compétences et d'expertises à travers la tenue de fonctions syndicales.

En 2016, 7 accords d'entreprise et avenants ont été signés en France, dont 6 à l'unanimité avec 2 syndicats représentatifs, la CFDT et la CGT.

En 2017, 5 accords d'entreprise et avenants ont été signés en France, 1 accord d'établissement en France et 1 accord d'entreprise européen. Ces 7 accords ont été signés à l'unanimité des syndicats représentatifs (CFDT et CGT pour la France).

Deux accords concernant la rémunération fixe et variable des salariés ont été signés à l'unanimité :

- accord relatif à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, les conditions de travail et l'égalité professionnelle ;
- avenant à l'accord d'intéressement 2016-2018 qui a permis un supplément d'intéressement à l'exercice 2016, représentant 275 euros pour chaque salarié présent sur toute la durée de l'exercice.

Quatre autres accords ont été signés :

- avenant à l'accord de mobilité interne relatif au transfert de 19 postes d'Ivry sur Seine à Craponne (France) dans le cadre de l'évolution de l'organisation de la R&D de l'unité Industrie. L'accord de mobilité, signé en juin 2016, a pour finalité d'accompagner le regroupement de la R&D de l'unité Industrie effective en juin 2017. Il formalise les engagements de la Société envers les salariés concernés, en termes de support et de mesures d'accompagnement (aide au reclassement des salariés non mobiles et des conjoints des salariés mobiles, participation aux frais de mobilité...). L'avenant signé en mars 2017 a pour finalité d'étendre les dispositions de l'accord aux collaborateurs du département *Product Labelling* des sites de Combourg et Ker Lann, de permettre à tous les collaborateurs visés par l'accord et concernés par un départ, de continuer à cotiser à la retraite complémentaire, et de percevoir une prime équivalente au montant de l'intéressement et de la prime sur objectifs ;
- accord relatif à l'égalité femmes-hommes pour les années 2018-2020 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;
- accord d'établissement de Craponne (France) relatif à la mise en place d'équipes de suppléances samedi-dimanche. Cet accord, conclu pour une durée prévisionnelle de 7 mois, a pour but d'assurer la continuité du service client durant le transfert d'une ligne de production vers un bâtiment différent ;
- accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la formation professionnelle, signé à l'unanimité et valable jusqu'au 31 mars 2020. Cet accord majeur prévoit de nombreux dispositifs pour continuer d'adapter les compétences de l'entreprise aux besoins des métiers et des organisations, de développer la mobilité interne (à ce jour près de 50 % des postes CDI sont pourvus en interne), de prévoir un meilleur accompagnement de chacun pour faire face aux changements organisationnels afin de gagner en agilité, et d'assurer un meilleur maintien dans l'emploi pour chacun et une gestion des carrières plus efficace.

Le volet formation professionnelle comporte des outils permettant aux collaborateurs de s'adapter au mieux à l'évolution de leur poste de travail, et d'envisager une évolution dans leur filière, voire d'explorer de nouveaux métiers avec des parcours transverses facilités.

Un accord signé à l'unanimité, valable 5 ans, prévoit le renouvellement du Comité d'entreprise européen. Il a pour objectif d'accroître son périmètre, de clarifier sa composition et son fonctionnement. Ce comité se réunit 2 fois par an. Il est composé de la Direction des ressources humaines EMEA et du directeur des relations sociales France, ainsi que de 11 représentants du personnel, issus de bioMérieux SA et de ses filiales italienne, espagnole et allemande. Cet accord prévoit la possibilité d'intégrer des représentants du personnel d'autres filiales européennes.



Enfin, 3 accords sont en cours de négociation : le renouvellement de l'accord en faveur des salariés en situation de handicap, l'accord relatif aux frais de santé et prévoyance, ainsi qu'un avenant à l'accord d'astreinte, qui devra prendre en compte plus spécifiquement les particularités métiers de bioMérieux SA et les nouveaux besoins clients.

En 2017, bioMérieux SA a réuni 11 fois son Comité central d'entreprise, pour des réunions d'information ou d'information-consultation. En fonction des sujets traités, les membres du Comité de Direction participent à ces réunions qui ont notamment permis d'aborder la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers, la stratégie mondiale de la Société à 5 ans, sa politique de R&D, sa stratégie industrielle, la vision, l'organisation et les projets de la Direction innovation, les évolutions de l'organisation, le bilan social et le rapport égalité femmes-hommes, dans le contexte de l'application des accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets, lorsqu'ils sont européens ou mondiaux, sont également traités lors des 2 réunions annuelles du Comité d'entreprise européen.

Enfin, les statuts de la Société, soumis au vote de l'Assemblée générale de 2018, prévoient la désignation de l'administrateur salarié par le Comité central d'entreprise. Cette désignation aura lieu en 2018, sous réserve de l'approbation de la modification des statuts par l'Assemblée générale.

3.3.6 Politique de rémunération

À fin décembre 2017, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participation) s'est élevée à 858 millions d'euros contre 771 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. note 19 du § 6.2.1).

3.3.6.1 Structure de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, les collaborateurs du Groupe bénéficient d'une rémunération variable dont une partie repose sur des indicateurs communs liés aux performances économiques de la Société.

À titre d'exemple, la rémunération des collaborateurs de bioMérieux SA se compose à la fois d'une rémunération de base (salaire de base, prime d'ancienneté, primes et majorations diverses) et d'une rémunération variable, comprenant les dispositifs légaux et la prime sur objectifs, sur décision unilatérale de l'employeur. Depuis 2016, la Société envoie à chaque collaborateur français un bilan social individuel, qui récapitule l'ensemble de ses rémunérations et avantages sociaux.

3.3.6.2 Actionnariat salarié

L'introduction en Bourse de la Société, le plan d'épargne d'entreprise et plusieurs plans d'actionnariat salariés pour les salariés du Groupe menés au cours des dernières années, permettent aujourd'hui à près

d'un collaborateur sur deux d'être actionnaire de bioMérieux (cf. § 7.4.3).

En 2017, un plan d'actionnariat salarié a été lancé auprès de toutes les filiales hors France, États-Unis et Russie. Tous les salariés disposant d'une année d'ancienneté ont pu participer à ce plan d'actionnariat salarié (actions gratuites versées sous réserve de l'achat d'un nombre d'actions spécifique). Le taux de participation à ce plan s'est établi à plus de 17 %.

3.3.6.3 Participation, intéressement et épargne salariale

Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

L'accord d'intéressement dont bénéficient les salariés de bioMérieux SA depuis 2013, a été renouvelé pour les exercices 2016 à 2018 (cf. § 3.3.5.3).

La volonté de la Société est d'associer étroitement les salariés aux fruits de sa croissance, au travers de ces différents systèmes et des dispositifs d'épargne salariale mis à leur disposition, notamment en France : plan d'épargne d'entreprise (PEE, mis en place en 1987), plan d'épargne retraite collectif (PERCO), et actionnariat. La Société encourage l'épargne de la rémunération variable collective sur ces 2 derniers dispositifs par un abondement. Le PERCO bénéficie d'un abondement de la Société qui peut aller jusqu'à 1,5 % de la rémunération annuelle brute des salariés. En 2016, bioMérieux a abondé l'intéressement de ses collaborateurs français en cas de placement sur le fonds commun de placement bioMérieux dans le cadre du PEE (cf. § 7.4.3.1).

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2017 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 15,8 millions d'euros.

3.3.7 Droits de l'Homme

3.3.7.1 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.

La Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme »).

Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>).

3.3.7.2 Principes relatifs aux droits de l'Homme

Le Pacte Mondial, placé sous l'égide des Nations Unies, auquel adhère bioMérieux depuis 2003, implique le monde des entreprises et la société civile. Les adhérents s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes visant à pallier les problèmes liés à la mondialisation et affectant les pays émergents. Les entreprises s'engagent à respecter une charte de 10 principes en mettant chaque année en œuvre des actions concrètes liées à l'un de ces engagements.

Parmi ces principes, les entreprises adhérentes au Pacte et leurs filiales sont invitées à promouvoir, et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Ainsi, dans le respect de l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, bioMérieux mène des initiatives pour donner accès à un diagnostic de

qualité aux plus démunis. Elle a notamment renouvelé son soutien à la Fondation Mérieux qui contribue à la lutte contre les maladies infectieuses.

3.4 Responsabilité environnementale

3.4.1 Évaluation, prévention et maîtrise des impacts environnementaux

Dans le cadre de son action visant à minimiser son empreinte écologique, bioMérieux évalue ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...). Ses initiatives s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

La gestion de l'environnement s'effectue suivant le principe de l'amélioration continue et inclut :

- la planification d'objectifs environnementaux ;
- le déploiement d'un plan d'actions et d'une organisation responsabilisante ;
- le système de surveillance et mesurage (indicateurs, inspections, audits) ;
- la revue de l'atteinte des objectifs.

Comme dans le domaine de la santé et sécurité, bioMérieux a mis en place un système de management environnemental au sein de chaque site ; celui-ci repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*). A fin 2017, 6 sites sont certifiés ISO 14001 (Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Tres Cantos et Florence) dont 2 avec la nouvelle version ISO 14001:2015. Le site de Combourg a quant à lui obtenu la certification ISO 14001 avec la nouvelle version 2015 fin janvier 2018. Trois filiales commerciales complètent cette liste de certifications ISO 14001 (bioMérieux Espagne, bioMérieux Royaume-Uni et bioMérieux Italie).

Dans le cas des nouveaux projets d'investissement (agrandissement, nouvelle implantation, augmentation de capacité de production, etc.), une analyse préalable d'impact sur l'environnement est conduite. Pour les constructions, des lignes directrices détaillées sont définies dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ».

Les initiatives environnementales sont coordonnées par les fonctions SSE Corporate qui s'appuient sur un réseau de représentants SSE dans chaque site et filiale de la Société.

De nombreuses formations à la protection de l'environnement sont dispensées au sein de la Société :

- à l'occasion de l'arrivée de chaque nouveau collaborateur (cf. § 3.3.3.2) ;
- dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement sur les sites selon ISO 14001 : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental ;
- dans le cadre de projets de réduction des déchets et de consommation d'énergie : formations *ad hoc* aux fonctions concernées (opérateurs de production, équipes packaging) afin de réduire les rejets de produits non justifiés (cf. § 3.4.2.8).

3.4.2 Gestion des ressources

3.4.2.1 Gestion de l'eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative.

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.

La Société se fixe comme objectif, en 2020, une réduction de 20 % de l'intensité de la consommation d'eau par rapport à 2015.

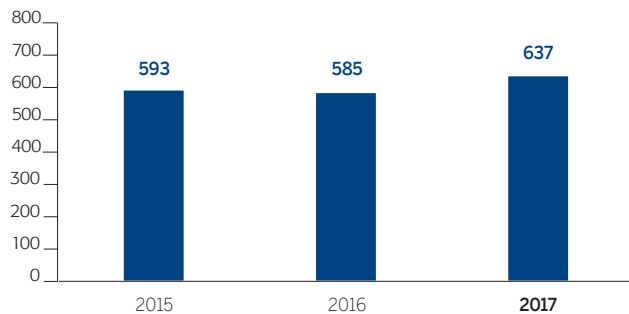


INDICATEURS BRUTS

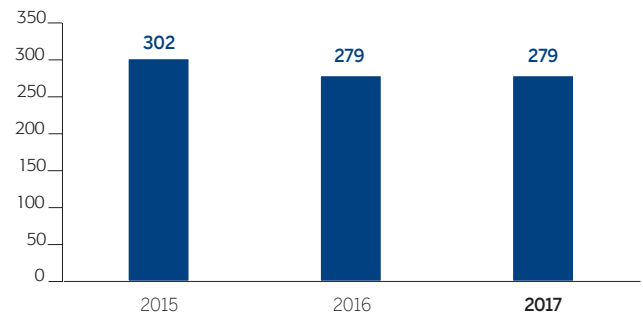
INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN €

CONSOMMATION D'EAU PUBLIQUE

Consommation d'eau du réseau public.
Estimations en milliers de m³.

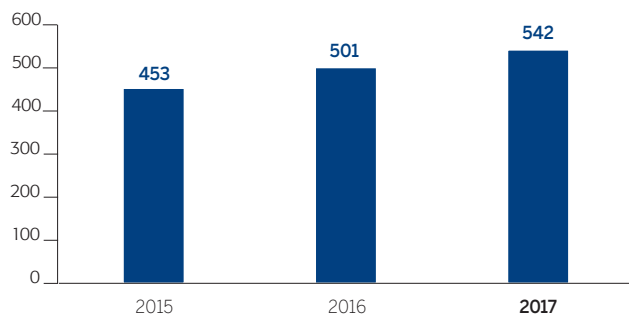


Consommation d'eau du réseau public rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.

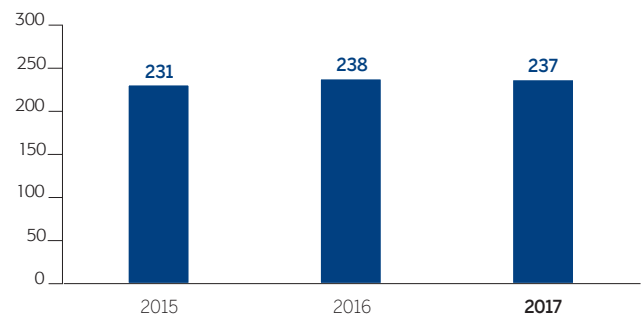


QUANTITÉ D'EAUX USÉES REJETÉES

Quantité d'eaux usées rejetées.
Estimations en milliers de m³.

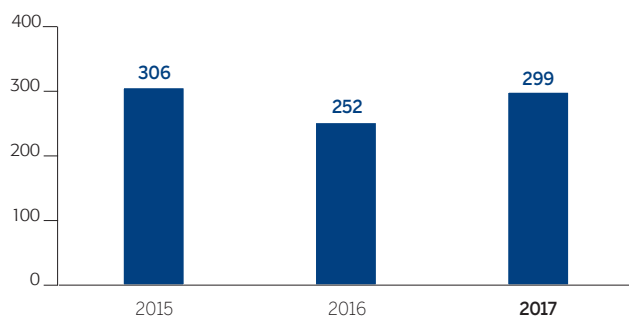


Quantité d'eaux usées rejetées rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.

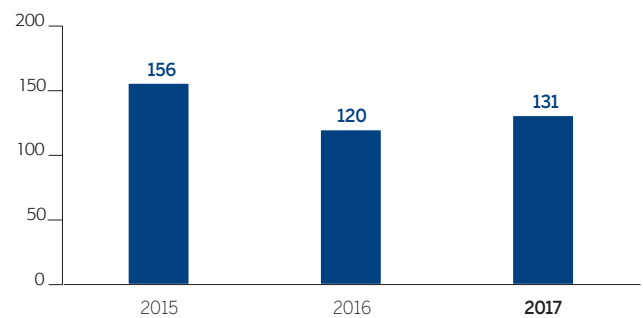


UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE

Utilisation d'eau de nappe phréatique.
Estimations en milliers de m³.



Utilisation d'eau de nappe phréatique rapportée au chiffre d'affaires.
m³ par million d'euros.



Entre 2016 et 2017, une augmentation de 9 % de la consommation d'eau en valeur absolue est à noter. Cette augmentation est principalement due à la mise en service du bâtiment de production de BioFire.

La Société n'a pas de contrainte locale particulière permanente concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est

implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

3.4.2.2 Gestion de l'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique un programme d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables d'efficacité énergétique (ex : éclairage, chauffage, ventilation, confort d'été). Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées. Les nouveaux bâtiments d'activités tertiaires de taille significative font l'objet de certification environnementale de type HQE (La Balme), LEED (St Louis) ou BREEAM (Marcy l'Étoile).

La Société se donne comme objectif à horizon 2020, une réduction de 20 % de l'intensité énergétique par rapport à 2015.

Même si aucune cible n'est définie, la Société favorise son approvisionnement en énergie de sources renouvelables, dans les régions du monde qui offrent des alternatives acceptables :

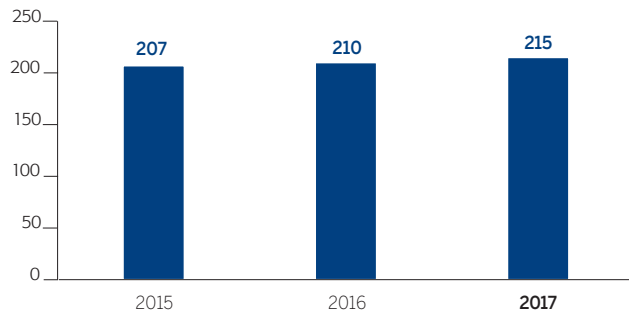
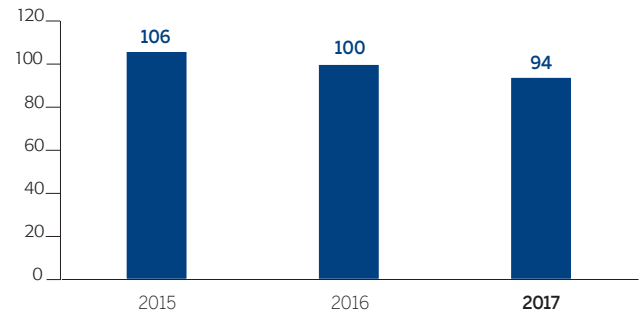
- à compter du 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des sites français de bioMérieux, seront approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée ;
- les filiales suisse, autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique, et la filiale colombienne à 90 %.



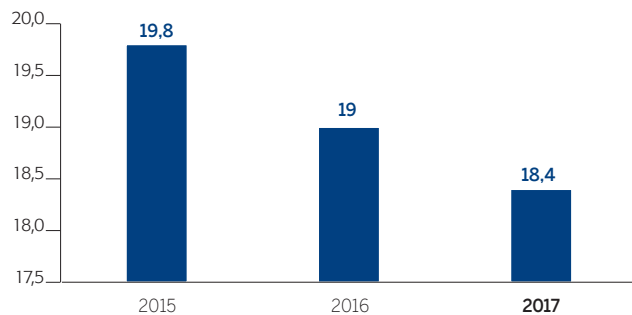
INDICATEURS BRUTS

INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN €

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE

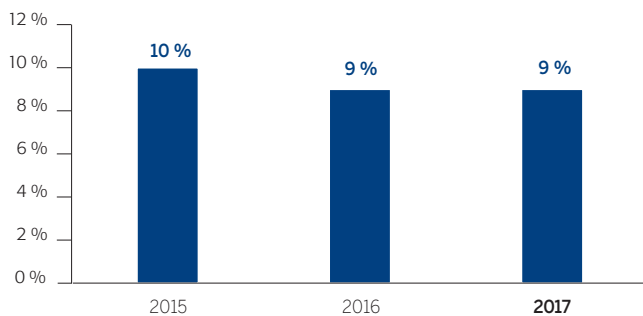
Consommation totale d'énergie.
En GWh.Consommation totale d'énergie rapportée au chiffre d'affaires.
MWh par million d'euros.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES

Consommation d'énergie de sources renouvelables.
En GWh.

POURCENTAGE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES

Pourcentage de consommation d'énergie de sources renouvelables.



bioMérieux poursuit une démarche d'audits énergétiques de ses sites. L'audit du site de Tres Cantos (Espagne) en 2016 et les audits prévus sur les sites de Durham et de St Louis en 2018, viendront compléter les 6 audits réalisés en 2015. Ces audits sont utilisés comme point de départ dans une démarche de système de management de l'énergie. La Société prévoit de certifier ISO 50001 ses principaux sites français d'ici 2020.

3.4.2.3 Émissions de gaz à effet de serre

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2013, elle réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe.

Évaluation des postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre (GES)

Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1, 2 et 3 du *GreenHouse Gas Protocol* tels que décrits au § 3.5.3. Le bilan réalisé chaque année porte sur les données consolidées de l'année antérieure (ex : 2017 porte sur les données 2016).

Les postes d'émissions significatifs de GES, sur le périmètre étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur de la Société, sont principalement constitués de :

Scope	Postes significatifs	Émissions en tCO ₂ e (± incertitude)
Scope 1	Émissions directes (Scope 1)	28 258 (±6 %)
Scope 2	Achat d'énergies (Scope 2)	45 567 (±7 %)
Scope 3	Déplacement Domicile-Travail	16 624 (±8 %)
	Déplacements professionnels (air, rail, route)	10 470 (±13 %)
	Transport aval et distribution de marchandises	84 907 (±22 %)
	Transport amont et approvisionnement de marchandises	Non mesuré *
	Utilisation des produits	Non mesuré *
	Fin de vie des produits	Non mesuré *
	Achat de biens et produits	Non mesuré *
	Immobilisations	Non mesuré *
	Déchets générés par les opérations	Non mesuré *

* En cours d'évaluation

Dans le cadre des objectifs de la Vision 2020 SSE relatifs à la logistique, des actions pilotes avec les prestataires de la Société sont prévues en 2017 et 2018 pour évaluer des moyens de transport alternatifs, suivre leurs émissions et leur efficacité opérationnelle sur la chaîne logistique.

Initiatives développées

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. Les sites de Marcy l'Étoile et de Craonne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télétravail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail, et favorise l'utilisation des transports en commun par le versement de subventions aux collaborateurs.

Déplacements professionnels et flotte automobile

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements; elle conduit le déploiement d'installations de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Depuis fin 2016, les principaux sites sont équipés.

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2017. Cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

Adaptation au changement climatique

Les risques liés au changement climatique regroupent essentiellement des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui sont les conséquences des mutations à l'œuvre du système climatique. Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone (notamment, ceux visant à limiter les émissions de GES) en particulier lorsque ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent brutalement. bioMérieux a mis en place une politique visant notamment à limiter ses émissions de GES.

Ainsi, les changements climatiques pourraient entraîner une discontinuité d'activité des sites de bioMérieux avec des conséquences négatives sur sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Néanmoins, la Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 2.1.11.1) pour chacun de ses sites.



Par ailleurs, afin de répondre aux risques climatiques et d'assurer la protection de ses collaborateurs, des abris d'urgence existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

3.4.2.4 Gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets, pratique le tri des déchets à la source et développe des filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

La Société se fixe comme objectif, en 2020, une réduction de 25 % de l'intensité de génération de déchets par rapport à 2015.

La Société ne constitue aucune autre provision et garantie pour risques en matière d'environnement, que celle mentionnée au § 2.1.12 du document de référence.

Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société s'attache par exemple à optimiser la quantité des matières constituant les emballages. Ainsi, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

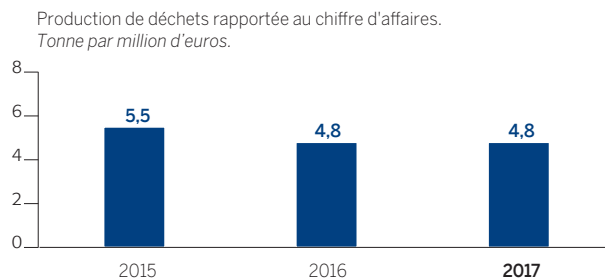
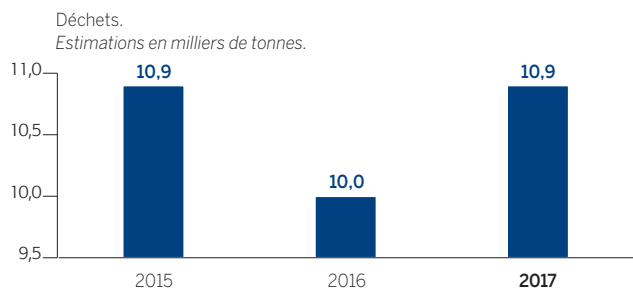
Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Étoile, Grenoble, Combourg, La Balme et Saint-Vulbas en France, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ».

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la "Semaine Nationale du Développement Durable" en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

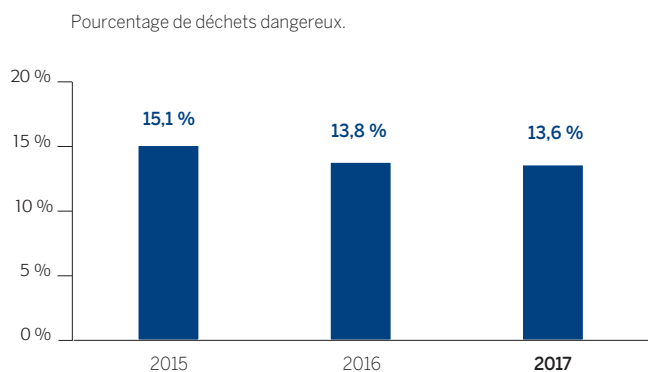
INDICATEURS BRUTS

INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN €

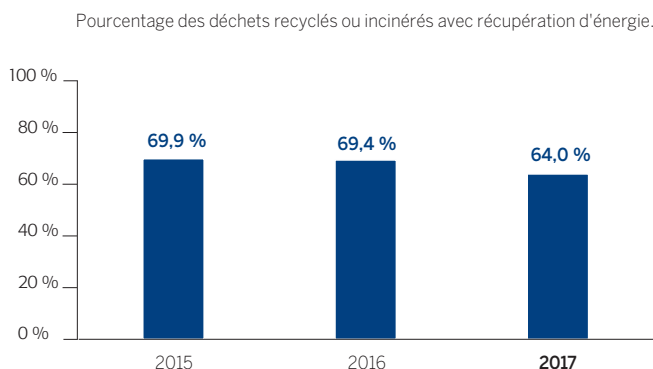
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS



DONT DÉCHETS DANGEREUX



POURCENTAGE DE DÉCHETS RECYCLÉS OU INCINÉRÉS AVEC RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE



Comparé à 2016, une augmentation de la quantité absolue de déchets générés est à noter. Cette augmentation est principalement due à la mise en service du bâtiment de production de BioFire.

La Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craponne et Marcy l'Étoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, bioMérieux et son sous-traitant réalisent

périodiquement une analyse des rejets dans le but d'évaluer leurs origines et de les réduire. À titre d'exemple, le pain est devenu payant ce qui a permis de limiter son gaspillage.

Par ailleurs, les déchets organiques des sites de Marcy l'Étoile, Durham, Craponne et La Balme sont triés et orientés vers une filière de compostage.



3.4.2.5 Prévention de la pollution

Rejets dans l'eau

- Sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Les sites de Craonne et Marcy l'Étoile (France) ont investi dans des installations de prétraitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.
- Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.
- Le site de Marcy l'Étoile a fait l'objet d'une surveillance RSDE (programme français de réduction des substances dangereuses dans l'eau) du paramètre mercure. Un arrêté préfectoral complémentaire en 2015 a validé l'efficacité des mesures prises par bioMérieux pour supprimer la présence du mercure dans ses effluents, et a ainsi mis fin à cette surveillance.

Rejets au sol

- Les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

Rejets dans l'air ⁽¹⁾

- La Société ne dispose pas d'installation générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂ et NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

3.4.2.6 Gestion du papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée.

- Une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société.
- L'utilisation de papier recyclé est encouragée.
- Plus largement, la Société s'attache à modifier ses processus pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de gestion électronique des documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.
- L'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits a été réduite. Ainsi, la suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs se poursuit et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

3.4.2.7 Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle.

Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

3.4.2.8 Gestion des matières premières

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). Les objectifs sont la réduction des gaspillages (déchets, consommation et utilisation des matières premières), tout en respectant les critères de qualité de la Société.

3.4.3 Nuisances sonores

Les sites de la Société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété. Lorsque des équipements ou des activités peuvent être source de bruit, des précautions sont prises afin d'en diminuer les nuisances à un niveau acceptable.

(1) Hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 3.4.2.3.

3.4.4 Biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

Au premier semestre 2016, bioMérieux a acquis la société Hyglos, détentrice d'une technique innovante de dosage des endotoxines. Auparavant, pour de tels dosages, il fallait utiliser du sang de limules, crabes en voie de disparition. Par cette acquisition, bioMérieux peut désormais proposer une alternative, préservant ainsi une espèce protégée.

3.4.5 Éco-conception des produits

Le cycle de vie d'un produit comprend sa composition, sa production, sa distribution, son utilisation et son traitement en fin de vie. Il peut avoir un impact sur l'environnement, la santé ou la sécurité des employés de bioMérieux et de ses clients.

L'objectif de bioMérieux est de réfléchir à la conception, l'utilisation et le traitement des produits et des matériaux qui leur sont associés à chaque étape de leur cycle de vie, en accord avec les réglementations en vigueur et pour soutenir un plan d'amélioration ambitieux.

La Société a publié un guide d'éco-conception interne pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en terme d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic. Deux nouveaux pilotes ont été réalisés en 2017 afin d'évaluer la pertinence du guide et le cas échéant le mettre à jour avant de l'étendre à tous les nouveaux développements.

Par exemple, concevoir un produit qui demandera une réfrigération moindre lors de son stockage, c'est alléger la consommation énergétique de cette étape de son cycle de vie. En outre, la composition des produits est pensée pour minimiser les risques, au moment de la production chez bioMérieux, ou de la manipulation chez nos clients.



3.5 Méthodologie – périmètre des indicateurs

3.5.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du groupe bioMérieux, à l'exception des sociétés Advencis (fusionnée par bioMérieux au 30 septembre 2017), Applied Maths et Hyglos respectivement acquises en 2014, 2015 et 2016, sauf mention contraire. La société BioFire figure dans les indicateurs chiffrés à compter de 2014, année de son acquisition.

3.5.2 Collecte et consolidation des données

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales trimestriellement auprès des représentants SSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe Corporate SSE.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce *reporting* couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés équivalents temps plein. La part de l'effectif non couvert est de 315 équivalents temps plein.

Les données ressources humaines sont collectées en fin d'année par l'intermédiaire des systèmes d'information utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, à l'exception des données d'absentéisme, consolidées sur la base d'informations gérées localement.

3.5.3 Définition et mode de calcul des indicateurs

Informations sociales

- Effectifs inscrits, embauches et départs : effectifs salariés, permanents et temporaires (hors stagiaires, VIE et intérimaires).
- Formation : ensemble des heures de formation enregistrées et réalisées dans les outils de gestion de la formation utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, qu'il s'agisse d'*e-learning* ou de formations présentielles.
- Promotions : pour un collaborateur toujours présent à l'effectif au 31 décembre de l'année N, identification des évolutions de carrière avec changement de niveau avec un motif associé par rapport au 31 décembre de l'année N-1.
- Absentéisme : nombre de jours d'absence (hors congés maternité, paternité et congés liés à l'ancienneté) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT) et multiplié par les ETP annuels moyens.

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de

plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.

- Les accidents sont catégorisés de la façon suivante : accident avec arrêt, accident sans arrêt et accident non enregistrable par l'entreprise. Cette dernière catégorie a été créée en 2017 afin d'assurer une meilleure harmonisation de comptage d'un pays à l'autre et regroupe les accidents pour lesquels bioMérieux considère n'avoir pas de leviers de prévention (ex : blessures pendant des activités d'équipe en dehors du lieu de travail ou pendant des activités personnelles menées sur le lieu de travail, malaise non lié à l'activité professionnelle, intoxication alimentaire...).
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail ayant eu lieu pendant l'année et ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus. Les jours de prolongation d'arrêt de travail sont comptabilisés sur le mois et l'année de survenance de l'accident.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Environnement

Les données des années précédentes peuvent être modifiées à la suite de régularisations.

Indicateurs concernant l'eau :

- consommation totale d'eau (milliers de m³) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros) ;
- rejet des effluents industriels (milliers de m³).

Indicateurs concernant l'énergie :

- consommation totale d'énergie (GWh) ;
- consommation d'énergie de source renouvelable (GWh) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh/million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

- quantité totale de déchets produits (tonnes) ; les déchets occasionnels type déchets inertes, déchets de construction/démolition et les déchets de sols contaminés, sont exclus du périmètre.

- déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés,

compostés, régénérés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre :

- le bilan réalisé chaque année porte sur les données consolidées de l'année n-1 ;
- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à l'aide des méthodologies *GreenHouse Gas Protocol* et *Bilan Carbone®*.

Les indicateurs suivants sont évalués :

Scope	Poste d'émissions	Données d'entrées	Facteurs d'émissions
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Consommations d'énergies fossiles collectées <i>via le reporting</i> environnemental	GHG Protocol
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Émissions directes fugitives	Emissions de gaz réfrigérants après fuite accidentelle. Ces données sont collectées <i>via le reporting</i> environnemental	IPCC 2016, others
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommations d'eau surchauffée collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME
Scope 3	Déplacement domicile-travail	Calcul des distances moyennes par site	ADEME
	Déplacements professionnels	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Locations de voiture	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret mondial	Données CO ₂ collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret local	Données CO ₂ ou le produit masse x distance collectés auprès de nos fournisseurs selon le type de transport (air, route, mer)	Air : GHG Protocol Route : ADEME Mer : GHG Protocol
	Utilisation des produits Fin de vie des produits	Consommation énergétique moyenne des équipements	ADEME

Les incertitudes sont calculées de la manière suivante :

- incertitude sur la donnée d'entrée : appréciation basée sur l'expérience et la pratique ;
- incertitude sur le facteur d'émission : reprise de la valeur fournie par le protocole utilisé sur le facteur.



3.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société bioMérieux, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre 3 du document de référence et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de

commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et la date de signature de notre rapport sur une durée totale d'intervention d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique 3.5 du document de référence.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations sur les émissions de gaz à effet de serre qui sont présentées de manière décalée et couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et non l'exercice 2017, tel que mentionné dans les précisions méthodologiques.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié

leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 28 % des effectifs et 20 % des consommations d'énergie du groupe, considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 27 février 2018
L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : effectif total inscrit, nombre d'entrées et de départs par catégorie, turnover, taux d'absentéisme, taux de départ volontaire des salariés de moins de trois ans d'ancienneté, nombre de promotions internes, nombre total d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, taux de gravité des accidents du travail.

- *Informations qualitatives* : l'emploi, l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations), la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (liberté d'association, élimination des discriminations, du travail forcé et des enfants).

Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : consommation totale d'eau publique, utilisation d'eau souterraine, consommation totale d'énergie, consommation d'énergie de sources renouvelables, émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2 ainsi que l'évaluation faite du scope 3), rejets en eau, quantité totale de déchets générés, quantité totale de déchets dangereux, quantité totale de déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique.

- *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés, les démarches d'évaluation ou de certification, les moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions, le montant des provisions ou garanties pour risques), la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources, le changement climatique (les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables), l'utilisation des sols, la consommation d'eau, l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

(2) Les filiales BioFire Diagnostics LLC (site de Salt Lake City Dc), bioMérieux S.A. (site de Marcy l'Etoile), bioMérieux UK Ltd (site de Basingstoke).





BIOMÉRIEUX

B

4

Gouvernement d'entreprise

4.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE	102	4.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	125
	<small>RFA</small>		<small>RFA</small>
4.2 DIRECTION GÉNÉRALE ET ORGANES D'ADMINISTRATION	103	4.4.1 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	125
	<small>RFA</small>	4.4.2 Autres procédures de contrôle interne	127
4.2.1 Exercice de la Direction Générale	103		
4.2.2 Composition du Conseil d'administration	103		
4.2.3 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration	110		
4.3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS	114		
	<small>RFA</small>		
4.3.1 Tableau récapitulatif des jetons de présence	114		
4.3.2 Politique de rémunération	115		
4.3.3 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux	124		
4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	125		
4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	125		

4.1 Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur, révisé en novembre 2016. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF :

http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/2017/Code_de_gouvernement_d_entreprise_des_societes_cotees_novembre_2016.pdf.

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Les recommandations du HCGE, reçues par courrier en 2015 et auxquelles la Société a répondu, sont reprises dans le tableau ci-dessous lorsque la Société a décidé de ne pas les suivre.

<p>Durée des fonctions des administrateurs <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i></p>	<p>Compte tenu du renouvellement en 2014 du mandat de 7 administrateurs sur 9, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc n'était pas applicable. La Société a répondu au HCGE sur ce point, en considérant le risque lié au renouvellement des administrateurs en bloc, limité dans une société contrôlée, dont le fonctionnement du Conseil d'administration n'appelle aucune difficulté. Cependant, le Conseil d'administration soumettra à l'Assemblée générale de 2018, une modification des statuts prévoyant un renouvellement des administrateurs par roulement et la possibilité pour « l'Assemblée générale [de] désigner un ou plusieurs administrateur(s) pour une durée de un, deux ou trois ans ». Le renouvellement des mandats de 6 administrateurs, dans ces conditions, lors de l'Assemblée générale de 2018 permettra ainsi un renouvellement des mandats échelonné, complétant le renouvellement de 2 administrateurs en 2016 et la nomination, en 2017, de 2 nouveaux administrateurs.</p>
<p>Évaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i></p>	<p>Compte tenu de la présence de M. Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Président Directeur Général, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.</p>
<p>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes</p>	<p>Pour les raisons ci-dessus indiquées, la Société n'a jamais organisé de réunions des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. À l'occasion de l'auto-évaluation du Conseil d'administration, les administrateurs confirment, dans leur majorité, cette possibilité comme inopportune compte tenu de la liberté de parole et la qualité des échanges au sein du Conseil.</p>
<p>Détention d'actions par les administrateurs <i>Nombre d'actions significatif</i></p>	<p>Chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société en conformité avec le règlement intérieur.</p>
<p>Cumul contrat de travail</p>	<p>Le Président Directeur Général dispose d'un contrat de travail avec l'Institut Mérieux.</p>
<p>Administrateurs indépendants</p>	<p>M. Michele Palladino est administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. Pour autant, le Conseil d'administration, après en avoir débattu, considère que l'indépendance de M. Michele Palladino n'est pas remise en cause. En effet, sa prise de position, sa liberté de parole et son grand professionnalisme dans son rôle d'administrateur témoignent en permanence de son indépendance. M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société consolidée par l'Institut Mérieux. Pour autant, le Conseil d'administration, après en avoir débattu et avoir entendu la position du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, considère que l'indépendance de M. Harold Boël n'est pas remise en cause. En effet, bioMérieux et Mérieux NutriSciences entretiennent des relations commerciales qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'administration. M. Harold Boël n'exerce aucune influence à cet égard. Il n'existe ainsi aucun conflit d'intérêt.</p>

4.2 Direction Générale et organes d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

4.2.1 Exercice de la Direction Générale

La Direction Générale est confiée au Président du Conseil d'administration.

Depuis le 15 décembre 2017, M. Alexandre Mérieux est Président Directeur Général. Il succède à M. Jean-Luc Belingard qui avait été nommé à cette fonction le 1^{er} janvier 2011. Il assume ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies au § 4.2.3.1.

La Société considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté dans une société contrôlée et en particulier à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

La Société veille à respecter les prérogatives de chaque organe social (Assemblée générale, Conseil d'administration et Direction Générale). En outre, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société et la présence de 7 administrateurs indépendants sur 10 à ce même Conseil, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par le Comité de Direction.

Comité de Direction

Ce comité est présidé par M. Alexandre Mérieux. Il est composé par ailleurs de Michel Baguenault – Secrétaire Général, directeur des ressources humaines, communication, affaires juridiques et propriété intellectuelle, Pierre Boulud – directeur région Asie Pacifique, Portefeuille et planification stratégique, Nicolas Cartier – directeur unité Industrie, Pierre Charbonnier – directeur manufacturing, *supply chain* et qualité, Claire Giraut – directeur administratif et financier,

remplacée, à compter du 1^{er} mars 2018, par Guillaume Bouhours, François Lacoste – directeur unité Clinique, Mark Miller – directeur Médical, Yasha Mitrotti – directeur région Europe, Moyen-Orient, Afrique et directeur performance commerciale monde, Alain Pluquet – *Chief Data Analytics Officer*, Randy Rasmussen – directeur biologie moléculaire, Kirk Ririe – *Chief Innovation Officer* et Stefan Willemsen – directeur région Amérique.

Ce comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

4.2.2 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2017, il comptait 10 membres dont 7 sont indépendants.

Les fonctions d'administrateur de MM. Alexandre Mérieux, Jean-Luc Belingard, Michele Palladino et Philippe Archinard ont été renouvelées par l'Assemblée du 28 mai 2014 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Gillet ont également été nommés administrateurs au cours de cette Assemblée, pour la même durée.

Les mandats de Mme Marie-Hélène Habert et M. Harold Boël ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 26 mai 2016 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2020 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier ont été nommées administrateurs lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une période de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'administration n'a pas proposé à l'Assemblée générale de 2017 de renouveler MM. Henri Thomasson et Michel Angé, nommés censeurs par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, pour une durée de 3 années. Depuis cette Assemblée générale, le Conseil d'administration n'est plus assisté de censeurs.



M. Alain Mérieux a été nommé Président Fondateur, par le Conseil d'administration, avec effet le 28 août 2017, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2020. L'Assemblée générale du 30 mai 2017 avait approuvé la modification des statuts permettant au Conseil d'administration de « nommer, à titre honorifique, un Président Fondateur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents de la Société ». Le Président Fondateur est indéfiniment éligible. Il est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il devra pour autant adhérer

au règlement intérieur du Conseil d'administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Les représentants du Comité d'entreprise, au nombre de 4, participent aux séances du Conseil d'administration.

Enfin, au cours de l'année 2018, un administrateur salarié sera désigné dans les conditions définies dans les statuts qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale de 2018. En particulier, conformément aux statuts, l'administrateur salarié sera désigné par le Comité central d'entreprise, pour un mandat de 4 ans, sous réserve de l'approbation de la modification des statuts par l'Assemblée générale de 2018.

4.2.2.1 Description des mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé est reprise ci-dessous.

M. Alexandre Mérieux

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

<p>Administrateur non indépendant</p> <p>44 ans Né le 15/01/1974 Fils de M. Alain Mérieux (Président Fondateur) Nationalité française</p> <p>Première nomination : 16/04/2004 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 60</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux – Président de Mérieux Développement SAS, Mérieux NutriSciences Corp. (Chairman) (États-Unis) – Administrateur de IM US Holding (États-Unis) – Gérant de SCI ACCRA – Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de Financière Senior Mendel SAS (France) <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i></p> <p>Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp (ex-Silliker Group Corp), bioMérieux India Private Ltd. (Inde), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne), BTF (Australie), Skiva SAS, bioMérieux Canada, AES Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex SA (fin : 2013), bioMérieux Inc. (États-Unis) (fin : 2014), bioMérieux China Ltd. (Chine), bioMérieux Shanghai Ltd (Chine), Sysmex bioMérieux Ltd (Japon), SGH, Foncière de Montcelard SAS (fin : 2015)</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i></p> <p>Néant</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – HEC Montréal – Directeur marketing de Silliker en 2003 et 2004 – Président d'Adriant SAS (fin : 2008) – Directeur de l'unité Applications industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011 – Directeur de l'unité Microbiologie et Opérations industrielles de 2011 à 2014
--	--	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

M. Philippe Archinard

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

<p>Administrateur non indépendant</p> <p>58 ans Né le 21/11/1959 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 10/06/2010 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 30</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Président Directeur Général de Transgene SA (France - société cotée) – Directeur Général de TSGH (France) – Représentant permanent de TSGH, administrateur de ABL Inc. (USA) <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur d'Erytech Pharma SA (France - société cotée) – Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL – Président de BIOASTER (fondation de coopération scientifique) <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Néant</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Diplômé de la Harvard Business School – Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2004 – Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux
---	--	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

M. Jean-Luc Belingard

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

<p>Administrateur non indépendant</p> <p>69 ans Né le 28/10/1948 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 15/09/2006 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 150</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i> — Administrateur de l'Institut Mérieux (France) Transgene SA (France - société cotée), ABL Inc. (États-Unis)</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i> — Administrateur de Stallergenes Greer (UK - société cotée), Pierre Fabre SA (France), LabCorp of America (États-Unis - société cotée), Lupin (Inde - société cotée)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i> Administrateur de AES Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex SA (fin : 2013)</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i> Néant</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — HEC Paris — MBA Cornell University (États-Unis) — Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du groupe Roche (1990 à 1999) — Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001 — Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010) — Président Directeur Général de bioMérieux (2011-2017)</p>
--	--	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

M. Harold Boël

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

<p>Administrateur indépendant^(a)</p> <p>53 ans Né le 27/08/1964 Nationalité belge</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Échéance du mandat : 2020</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 150</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i> — Administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation (USA)</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i> — Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), société de Participations Industrielles (Belgique), Domanoy (Belgique), SODAVI (Belgique).</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe^(a) :</i> Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe^(a) :</i> Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo France - société cotée (fin septembre 2017) Administrateur de Caledonia Investment plc (UK - société cotée (fin mai 2017)), Suez Environnement (France - société cotée (fin 2016)), Henex (fin : 2014), Electrabel (fin : 2014), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012)</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'École polytechnique fédérale de Lausanne — Fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus — CEO de la Sofina (Belgique - société cotée)</p>
--	--	---

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



M. Philippe Gillet

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<p>Administrateur indépendant ^(a)</p> <p>60 ans Né le 26/01/1958 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 132</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b)</i> : Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b)</i> : — Administrateur de Berger, Van Berchem & Cie SA (Suisse)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Néant</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — Chief Innovation Officer de la société SICPA — Vice-Président en charge des affaires académiques (Provost) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), de 2010 à 2016 — PhD en Géophysique et Géochimie et Doctorat d'État en Géosciences (ENS Paris) — Directeur de l'ENS Lyon (2003-2007) — Directeur de cabinet du ministre français de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (2007-2010) <p><i>Autres fonctions et mandats exercés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — Président du Conseil scientifique de la région Ile de France — Président du Conseil scientifique de l'INRA — Président de la Fondation International Risk Governance Council (Suisse) — Membre du Comité exécutif de la Fondation BNP Paribas
---	--	---

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Mme Marie-Hélène Habert

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

<p>Administrateur indépendant ^(a)</p> <p>52 ans Née le 04/04/1965 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Échéance du mandat : 2020</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 57</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b)</i> : Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b)</i> : — Directeur de la communication et du mécénat au sein du groupe Dassault — Administrateur de Dassault Aviation SA ^(c), Dassault Systèmes SA ^(c) et Artcurial SA ^(c) — Vice-Présidente de la Fondation Serge Dassault — Représentant permanent de GIMD, au Conseil de surveillance de Immobilière Dassault SA ^(c) — Gérant de H Investissements SARL et de HDH Société Civile — Membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS ^(c)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b)</i> : Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b)</i> : — Administrateur de Dassault Développement SA ^(c) (fin : 2014)</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I/La Sorbonne, et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris
---	--	--

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Mme Agnès Lemarchand

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

<p>Administrateur indépendant ^(a)</p> <p>63 ans Née le 29/12/1954 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 150</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> — Administrateur de Saint-Gobain (société cotée) et Solvay SA (Belgique - société cotée) — Président d'Orchad SAS</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> — Membre du Conseil de surveillance de CGG (société cotée - fin : octobre 2017) — Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée - fin : janvier 2015) — Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations (fin : 31/12/2015) — Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014) — Membre du Conseil économique, social et environnemental, section des activités économiques (fin : 2014), — Membre du Conseil de surveillance de Mersen (société cotée - fin : 2013).</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Diplômée de l'ENSCP et du MIT (USA), MBA de l'INSEAD — Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF) de 1986 à 1991 — Directeur Général de Prolical (groupe Ciments Français) de 1991 à 1996 — Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités du groupe Lafarge de 1997 à 1999 — Président Directeur Général de Lafarge Chaux de 1999 à 2004 — Différentes expériences entrepreneuriales en Management Buy out notamment</p>
--	---	--

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

M. Michele Palladino

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<p>Administrateur indépendant ^(a)</p> <p>77 ans Né le 13/06/1940 Nationalité italienne</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Échéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 6 000</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p>Néant</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Président et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS (fin : 2010)</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993</p>
---	--	---

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

Mme Marie-Paule Kieny

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<p>Administrateur indépendant ^(a)</p> <p>62 ans Née le 24/04/1955 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/08/2017 Échéance du mandat : 2021</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 180</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> Néant</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</p> <p><i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> Néant</p>	<p>Autres références professionnelles et activités</p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Sous-directrice générale de l'OMS de 2010 à 2017 — Formation <i>High Performance Boards</i> à l'IMD, Lausanne, Suisse, en 2016</p> <p><i>Autres fonctions et mandats exercés :</i> — Présidente du Conseil de la Fondation <i>Drugs for Neglected Diseases Initiative</i>, Genève, Suisse (depuis juillet 2017) — Présidente du Conseil de la Fondation <i>Medicines Patent Pool</i>, Genève, Suisse (depuis septembre 2017) — Membre du Conseil du projet <i>Human Vaccine Project</i>, New York, EU (depuis octobre 2017)</p>
--	---	---

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Mme Fanny Letier

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENTE DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Administrateur indépendant ^(a) 38 ans Née le 15/03/1979 Nationalité française Première nomination : 30/05/2017 Échéance du mandat : 2021 Nombre d'actions de la Société : 30	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017 <i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant <i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> – Administrateur de Nexans (société cotée) Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices <i>Au sein du Groupe ^(b) :</i> Néant <i>À l'extérieur du Groupe ^(b) :</i> Néant	Autres références professionnelles et activités <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> – Diplômée de Sciences Politiques Paris, de l'ENA et de l'Institut français des administrateurs (IFA) – Administrateur civil à la Direction Générale du Trésor (Ministère des Finances) de 2004 à 2012 – Secrétaire Générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) de 2009 à 2012, – Directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement Productif de 2012 à 2013, – Directrice puis Directrice Exécutive des fonds France Investissement Régions de Bpifrance depuis 2013 <i>Autres fonctions et mandats exercés :</i> – Administrateur d'Alliance Industrie du Futur – Administrateur de la Fabrique de l'Industrie – Administrateur de Pacte PME
---	---	--

(a) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée au § 4.2.2.3.

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

De la même façon, sont reprises ci-dessous les informations relatives à M. Alain Mérieux, Président Fondateur, non administrateur.

M. Alain Mérieux

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT FONDATEUR

79 ans Né le 10/07/1938 Père de M. Alexandre Mérieux (administrateur et Président Directeur Général) Nationalité française Première nomination : 10/07/1986 Fin du mandat d'administrateur : 28/08/2017 Nombre d'actions de la Société : 870	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2017 <i>Au sein du Groupe ^(a) :</i> – Président de Compagnie Mérieux Alliance SAS – Président de l'Institut Mérieux – Administrateur de Transgene SA (France - société cotée), ABL Inc. (États-Unis), bioMérieux Italia SpA (Italie) – Président et administrateur de la Fondation Mérieux – Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux <i>À l'extérieur du Groupe ^(a) :</i> – Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (France - société cotée), CIC Lyonnaise de Banque (France) – Administrateur de la Fondation Pierre Fabre Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices <i>Au sein du Groupe ^(a) :</i> Mérieux NutriSciences Corp. (États-Unis) <i>À l'extérieur du Groupe ^(a) :</i> Synergie Lyon Cancer (Canceropôle), la Fondation Centaure, la Fondation Edmus (fin : 2012), École vétérinaire de Lyon (fin : 2013), Président de l'Institut de recherche technologique BIOASTER (fin : 2014), Association LyonBioPôle, Président de la Fondation pour l'Université de Lyon (fin : 2015)	Autres références professionnelles et activités <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> – Diplômé de la Harvard Business School – Docteur en Pharmacie (ancien interne des Hospices Civils de Lyon) – Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010 – Directeur Général d'entreprise depuis plus de 50 ans
---	--	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Étoile (Rhône).

4.2.2.2 Cumul des mandats

Les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

4.2.2.3 Administrateurs indépendants et conflits d'intérêt

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration comprenait 7 administrateurs indépendants sur les 10 qui le composaient :

- M. Harold Boël ;
- M. Philippe Gillet ;
- Mme Marie-Hélène Habert ;
- Mme Marie-Paule Kieny ;
- Mme Agnès Lemarchand ;
- Mme Fanny Letier ;
- M. Michele Palladino.

Les administrateurs, au cours du Conseil d'administration du 27 février 2018, ont pu prendre connaissance de l'analyse du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations sur l'indépendance des administrateurs, puis en débattre. Ils ont confirmé la qualification d'indépendance des administrateurs listés ci-dessus, notamment à la lumière des critères définis par le Code AFEP-MEDEF. En particulier, le Conseil d'administration a considéré comme indépendants (i) M. Michele Palladino, alors qu'il est administrateur depuis plus de 12 ans et (ii) M. Harold Boël, alors qu'il est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société américaine détenue par l'Institut Mérieux (cf. § 4.1).

Ainsi, le Conseil d'administration a évalué les éventuels conflits d'intérêt pouvant naître du mandat d'administrateur de M. Harold Boël au sein de Mérieux NutriSciences Corporation et a considéré qu'ils n'étaient pas avérés. En effet, les deux sociétés sont indépendantes et agissent chacune dans des domaines différents. Les relations commerciales existantes ne sont pas de nature à remettre en cause leur indépendance.

Outre M. Harold Boël, les administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux Délégués n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation

en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur Général Délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 7.7.

À la connaissance de la Société il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'initiés et périodes non autorisées.

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement (CE) n° 809-2004 du 29 avril 2004, il est rappelé que M. Alain Mérieux et son fils M. Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, holding d'Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité du capital et des droits de vote (cf. § 7.4.1 et 7.4.2).

4.2.2.4 Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

La Société se conforme à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. En effet, le Conseil d'administration est composé de 10 membres dont 4 sont des femmes :

- Mme Agnès Lemarchand nommée par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, en qualité d'administrateur pour une durée de 4 années ; le Conseil proposera le renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale de 2018 ;
- Mme Marie-Hélène Habert nommée par l'Assemblée générale du 26 mai 2016, en qualité d'administrateur pour une durée de 4 années ;
- Mmes Fanny Letier et Marie-Paule Kieny, nommées par l'Assemblée générale du 30 mai 2017, en qualité d'administrateur pour une durée de 4 années.



4.2.3 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Les comités du Conseil d'administration sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de compte rendu, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

À la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué trois comités : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations et le Comité stratégique, tels que décrits au § 4.2.3.3.

4.2.3.1 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration, et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il est régulièrement mis à jour. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;

- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

4.2.3.2 Travaux et auto-évaluation du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 6 reprises et, à cette occasion, a notamment :

- nommé un nouveau Président Directeur Général ;
- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;

- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et approuvé le communiqué de presse y afférent ; préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ; arrêté les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ; approuvé le communiqué de presse y afférent ;
- approuvé le budget ;
- étudié les opportunités de *Business Development* ;
- proposé la nomination de Mmes Fanny Letier et Marie-Paule Kiény, en qualité d'administrateur ;
- proposé la nomination du cabinet Grant Thornton, comme co-Commissaires aux comptes ;
- mis en œuvre la délégation de l'Assemblée générale du 30 mai 2017 relative à la division de la valeur nominale des actions et mis à jour les statuts ; validé le projet de communiqué de presse y relatif ;
- entendu les compte rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société et entendu l'organisme tiers indépendant sur le rapport RSE ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017 et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- approuvé le projet de fusion par absorption de la société Advencis par bioMérieux ainsi que les délégations et autorisations nécessaires ;
- étudié les actions mises en œuvre au sein des régions EMEA et Amérique ; étudié les projets d'implantation internationale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2018 en matière de cautions, avals et garanties ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- décidé la création d'un nouveau comité, le Comité stratégique, en remplacement du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques, supprimé, puis approuvé le règlement intérieur du Conseil, modifié ;
- défini une nouvelle composition des comités et les règles de répartition des jetons de présence ;
- autorisé préalablement 3 conventions réglementées et procédé à l'examen annuel de celles dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 27 février 2018, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position.

Le Conseil d'administration a débattu des réponses reçues et a confirmé que ses missions et attributions sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant, tant en termes de qualité que d'efficacité de ses réunions. L'analyse approfondie et régulière de la stratégie doit être poursuivie et elle devrait être facilitée par la mise en œuvre du Comité stratégique, permettant ainsi une meilleure appréhension des enjeux futurs pour la Société.

- Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais. Un nouvel outil de digitalisation du Conseil d'administration permet de renforcer la fluidité et la rapidité des échanges avec le Conseil.
- L'information fournie pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Le Comité d'audit apprécie la présentation de l'approche des risques par la Société et propose que ce sujet soit également partagé avec le Conseil de façon régulière. Les administrateurs estiment que le suivi des sujets présentés en Conseil pourrait être systématisé.
- Les administrateurs considèrent leur formation comme adéquate et soulignent également la nécessité d'efforts continus par la Direction, tout au long de leur mandat.
- Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence régulière des membres du Comité de Direction. Ils considèrent avoir un accès suffisant à d'autres informations que celles fournies par la Direction Générale, et notamment au niveau du Comité d'audit.
- Ils estiment important que les administrateurs indépendants se rencontrent en dehors des Conseils et ce, malgré la transparence et l'ouverture dont la Direction fait preuve et la qualité des dialogues au cours des réunions. Au cours de l'année 2018, ces réunions seront organisées. Ils estiment également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. *supra*). Ils considèrent que la forte contribution individuelle associée à une grande assiduité de chacun d'eux constituent des critères caractérisant le bon fonctionnement du Conseil et une composition opportune.
- Les membres des Comités considèrent que les Comités dont ils font partie fonctionnent bien avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes. Ils expriment également une grande satisfaction en ce qui concerne la qualité des travaux générés par les Comités. Ils apprécient la répartition des travaux entre les Comités et le Conseil et la grande qualité des débats au sein des Comités ainsi que la bonne communication des informations. Par ailleurs, les nouveaux membres jugent satisfaisants l'accueil et la formation qui leurs sont délivrés.

4.2.3.3 Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs



conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Le Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué en 2002, est composé, au 31 décembre 2017, de Mme Agnès Lemarchand et de MM. Harold Boël et Philippe Archinard. M. Harold Boël et Mme Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. M. Harold Boël assure la présidence de ce comité.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Mme Agnès Lemarchand et MM. Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L. 823-19 du code de commerce et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement

Le comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de l'audit interne, risques et conformité, des Relations investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en 2016, pour tenir compte de la réforme de l'audit au sein de l'Union européenne applicable à compter du 17 juin 2016, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit

interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes et de (vii) procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Le Comité d'audit se réunit entre 1 et 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est tenu à 7 reprises en 2017.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture, présentés par le directeur financier de la Société, ainsi que les rapports y afférents. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2016, les comptes annuels 2016, les comptes semestriels 2017, le chiffre d'affaires du 1^{er}, du 2^e et du 3^e trimestre 2017. Le comité a également examiné le projet de document de référence incluant le rapport de gestion, le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et le rapport RSE de la Société ainsi que les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Il a examiné le bilan des missions d'audit interne, ainsi que les rapports émis par le département Audit interne, risques et conformité. Il a également examiné le plan d'action de l'année en cours. Il a été informé du plan d'action 2017 mis en œuvre par le département Éthique et conformité. Plus généralement, il a revu régulièrement la mise en œuvre des activités du département Audit interne, risques et conformité. Il a également étudié le processus de gestion de crise. Il a revu la cartographie des risques mise à jour ainsi que la politique d'assurance du Groupe.

Le Comité d'audit a pré-approuvé les services réalisés par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables. Le Comité d'audit a notamment été informé du contenu de la réforme de l'audit et de ses conséquences pour le comité. Enfin, le Comité d'audit a examiné la politique de change de la Société et sa mise en œuvre, la stratégie de gestion des excédents de trésorerie. Il a également pris connaissance du cadre de l'élaboration budgétaire. Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration du 28 février 2017 de ses recommandations et de la justification de son choix.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

Enfin, le Comité d'audit s'est réuni en session extraordinaire afin d'étudier le traitement de la norme comptable IFRS 15 par la Société. Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Composition

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est

composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration en 2004 et modifié par le Conseil d'administration, en 2010, qui a décidé de modifier les attributions dudit comité afin de les étendre à des fonctions en matière de ressources humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations était constitué, au 31 décembre 2017, de Mme Fanny Letier, qui en assure la présidence, Mme Marie-Hélène Habert et de M. Jean-Luc Belingard. Mmes Marie-Hélène Habert et Fanny Letier sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du comité sur les questions de sélection et de nomination d'administrateurs ainsi que sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Fonctionnement

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et se prononce notamment sur les différentes

catégories d'attributaires, les options ou attributions gratuites d'actions accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le comité.

Travaux

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations s'est réuni deux fois en 2017. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : les négociations salariales, la politique de rémunération dans le Groupe, dont la matrice de rémunération variable applicable aux salariés, le versement d'un supplément d'intéressement en France et les renégociations de l'accord d'intéressement à venir, la mise en place d'un plan de rétention pour les salariés américains indexé sur le cours du titre bioMérieux, la répartition des jetons de présence, les attributions gratuites d'actions, dont le plan d'actionnariat salarié hors France et États-Unis, la prime variable 2017 du Président Directeur Général, l'attribution des rémunérations variables et la politique de rémunération 2017 des dirigeants mandataires sociaux, l'analyse de l'indépendance des administrateurs, la création de fonction de Président Fondateur au sein du Conseil, la nouvelle enveloppe de jetons de présence et leur répartition, la suppression du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques et la création du Comité stratégique et la nouvelle composition des comités.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

Le Comité stratégique

Composition

Le Comité stratégique a été créé le 15 décembre 2017. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce comité est composé d'au moins 3 membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité.

Au 31 décembre 2017, les membres de ce comité sont Mme Marie-Paule Kieny, MM. Michele Palladino, Philippe Gillet et Jean-Luc Belingard, son Président.

Fonctionnement

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Travaux

Le Comité stratégique a pour mission de débattre des principaux sujets stratégiques avec la Direction Générale, en particulier des évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, et d'orienter les choix stratégiques de la Société, tant en terme de technologies que de son modèle d'affaires.

Le comité ne s'est pas encore réuni.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité stratégique fera un compte-rendu au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présentera les observations qu'il jugera utiles.



4.2.3.4 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2017

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations		Comité de l'innovation et des ruptures technologiques ^(a)	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
M. Jean-Luc Belingard	100 %	6/6	-	-	-	-	-	-
M. Alexandre Mérieux	100 %	6/6	-	-	-	-	-	-
M. Alain Mérieux ^(b)	100 %	4/4	-	-	100 %	2/2	-	-
M. Philippe Archinard	100 %	6/6	86 %	6/7	-	-	-	-
M. Harold Boël	83 %	5/6	86 %	6/7	-	-	-	-
M. Philippe Gillet	100 %	6/6	-	-	-	-	-	-
Mme Marie-Hélène Habert	66 %	4/6	-	-	100 %	2/2	-	-
Mme Agnès Lemarchand	100 %	6/6	100 %	7/7	-	-	-	-
M. Michele Palladino	100 %	6/6	-	-	100 %	2/2	-	-
Mme Fanny Letier ^(c)	100 %	2/2	-	-	-	-	-	-
Mme Marie-Paule Kieny ^(d)	100 %	2/2	-	-	-	-	-	-

(a) Aucune séance du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques ne s'est tenue au cours de l'année 2017.

(b) Administrateur jusqu'au 28 août 2017 puis Président Fondateur ; Président du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations jusqu'au 28 août 2017.

(c) Administrateur depuis le 30 mai 2017.

(d) Administrateur depuis le 28 août 2017.

4.3 Rémunérations et avantages des administrateurs

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément au Code AFEP-MEDEF et à son guide d'utilisation et respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02 (mise à jour au 22 novembre 2017), sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF » et la position recommandation n° 2009-16 de l'AMF (mise à jour au 13 avril 2015) « Guide d'élaboration des documents de référence ».

4.3.1 Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 400 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la 11^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 mai 2017 (pour l'exercice à clore au 31 décembre 2017). Auparavant, ce montant s'élevait à 300 000 euros, ainsi qu'il résultait de la 5^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 12 juin 2008.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les règles de répartition des jetons de présence, fixées par le Conseil d'administration du 28 février 2017, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, sont les suivantes :

En euros	Montant fixe annuel *	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines, nominations et rémunérations	2 000	3 000
Comité de l'innovation et des ruptures technologiques	2 000	3 000

* Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 15 décembre 2017 a approuvé la suppression du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques et la création d'un Comité stratégique. Il a défini, par ailleurs, les règles de répartition de jetons de présence de ce comité.

En euros	Montant fixe annuel *	Montant variable (par séance et par administrateur)
Comité stratégique	2 000	3 000

* Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES JETONS DE PRÉSENCE (TABLEAU 3)

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2017 (en euros)	Jetons de présence versés en 2016 (en euros)
Alexandre Mérieux	25 000	20 000
Philippe Archinard	51 000	41 000
Jean-Luc Belingard	25 000	20 000
Harold Boël	51 000	38 500
Philippe Gillet	27 000	21 000
Marie Hélène Habert	28 000	27 000
Marie-Paule Kieny ^(a)	11 667	non applicable
Agnès Lemarchand	55 000	32 000
Fanny Letier ^(b)	12 917	non applicable
Alain Mérieux ^(c)	17 667	27 000
Michele Palladino	33 000	32 000
TOTAL	337 250	258 500

(a) Mme Marie-Paule Kieny est administratrice depuis le 28 août 2017.

(b) Mme Fanny Letier est administratrice depuis le 30 mai 2017.

(c) M. Alain Mérieux est Président Fondateur depuis le 28 août 2017 et ne bénéficie plus de jetons de présence depuis cette date.

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats éventuels au sein des filiales de la Société.

4.3.2 Politique de rémunération

Ce chapitre précise (i) les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2018, à savoir le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant ainsi que (ii) les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants. Ce chapitre est

établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce et est intégré au rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné aux articles L. 225-100 et suivants du code de commerce. Ces principes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2018, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations, et rémunérations. Il fera l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2018.

4.3.2.1 Principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018

Principes généraux

Le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration analysent la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composants :

- part fixe ;
- part variable annuelle ;
- part variable différée ;
- part variable pluriannuelle ;
- le cas échéant, rémunération exceptionnelle ;
- options de souscription d'actions et actions de performance entièrement conditionnelles ;
- jetons de présence ;
- avantages en nature ;
- indemnités de départ ; et
- retraite complémentaire.

Le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration prennent en compte :

- l'intérêt et la stratégie de la Société ;
- les performances et l'évolution de la Société et du dirigeant, sur une base annuelle et pluri-annuelle ;
- la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération versée directement par l'Institut Mérieux ;
- des analyses de pratiques de marché qui permettent de comparer le niveau et la structure de la rémunération du dirigeant avec ceux d'autres sociétés de taille comparable du SBF 120 (niveau et progression de la rémunération, positionnement et poids respectif de chacune des composantes de la rémunération) et des sociétés internationales opérant dans des métiers similaires ; et
- le cas échéant, des situations particulières qui peuvent donner lieu en cas de circonstances exceptionnelles à des rémunérations exceptionnelles.

L'ensemble est revu tous les ans.

Par ailleurs, le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration ont décidé :

- qu'aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée en cas de départ ; et
- qu'aucune rémunération supplémentaire ne serait versée par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

La rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité de la Société, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques

relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La rémunération fixe ne peut être revue qu'à des échéances longues – en principe 2 à 3 ans – hors révision globale des salaires appliquée à l'ensemble du personnel de la Société et sauf événement exceptionnel.

Par ailleurs, en sus de leurs fonctions au sein de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent exercer des fonctions au sein de l'Institut Mérieux, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés, au titre d'un contrat de travail. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux. La rémunération versée par l'Institut Mérieux est donc exclue du vote de l'Assemblée générale.

Par décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2017, M. Alexandre Mérieux, jusqu'alors Directeur Général Délégué, a été nommé Président Directeur Général. En conséquence, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'une augmentation de 70 000 euros de sa rémunération fixe (part versée par bioMérieux), passant ainsi de 380 000 à 450 000 euros. Cette augmentation sera effective à compter du 1^{er} juin 2018, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 17 mai 2018.

La rémunération variable annuelle

Principe applicable dans la Société

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise aux mêmes plafonds et mécanismes que l'ensemble des salariés de la Société.

Cette part variable est exprimée en pourcentage du salaire de base au 31 décembre de l'année. Ce pourcentage dépend du niveau de classification. Il s'agit d'une cible théorique de part variable lorsque le collaborateur atteint 100 % de ses objectifs. Dans tous les cas, ces objectifs sont plafonnés à 120 % de réalisation. S'applique ensuite le coefficient multiplicateur de la Société (matrice définie chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant contributif, et arrêtée par le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration) qui, en 2018, pourra atteindre au maximum 135 %. Ainsi, le montant maximum de la part variable ne pourra dépasser 162 % du salaire de référence au 31 décembre 2018.

La rémunération variable se calcule de la manière suivante :

Salaire de base au 31 décembre x cible de bonus x % d'objectifs atteints x coefficient multiplicateur de la Société

Application spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Concernant les dirigeants mandataires sociaux, les objectifs sont fixés pour l'exercice. Ces objectifs prennent en compte des critères de performance retenus en fonction de la stratégie de la Société.

Ils sont constitués :

- d'une part, d'objectifs quantitatifs financiers du Groupe, annoncés au marché en début d'année, basés sur la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, représentant 50 % de la cible de variable ; et
- d'autre part, d'objectifs qualitatifs spécifiques liés à la réalisation d'objectifs personnels qui sont revus chaque année et définis en fonction des priorités stratégiques définies pour le Groupe, représentant 50 % de la cible de variable.

Le taux de réalisation des objectifs et le montant de la part variable sont déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, lors de la réunion au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice.

Rémunération variable différée

Le Conseil d'administration peut décider d'une rémunération variable d'après des critères qualitatifs, des critères quantitatifs et sous condition de présence.

Rémunérations variables pluriannuelles

Des rémunérations variables pluriannuelles peuvent être mises en place pour les dirigeants mandataires sociaux. En 2018, aucune rémunération variable pluriannuelle ne sera proposée aux dirigeants mandataires sociaux.

Rémunérations exceptionnelles

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de rémunérations exceptionnelles dans des cas de performance spécifique ou de mise en œuvre particulièrement réussie de certains projets par lesdits dirigeants. En 2018, aucune rémunération exceptionnelle ne sera proposée aux dirigeants mandataires sociaux.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Principes généraux

Le niveau de l'attribution déterminé tient compte de l'ensemble des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

D'une façon générale, les proportions respectives d'options de souscription et d'actions de performance allouées varient selon le niveau de responsabilité et la performance des bénéficiaires, la proportion d'options de souscription croissant avec le niveau des responsabilités et la performance.

La valeur IFRS 2 de toute attribution est limitée à une année de rémunération fixe et variable cible, cette dernière correspondant à la rémunération obtenue lorsque les réalisations sont strictement en ligne avec les objectifs fixés. Le montant total des attributions annuelles aux mandataires sociaux ne doit pas excéder 2,5 % de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée générale pour les attributions de stock-options et d'actions gratuites au sein du Groupe, ni 5 % de l'attribution totale annuelle (calculée, le cas échéant, en équivalent stock-options en cas d'attribution combinée de stock-options et d'actions de performance).

Respect d'équilibre et de mesure

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux et la levée des options de souscription d'actions et l'acquisition des actions sont liées à des conditions de performance (internes et/ou externes) sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. La condition de présence des dirigeants mandataires

sociaux dans les effectifs de la Société, lors de la levée de l'option ou l'acquisition définitive des actions de performance, est nécessaire et formalisée dans le règlement du plan.

Le total des plans d'options d'actions et d'actions de performance représente une faible part du capital.

Obligation de conservation des actions attribuées par la Société

Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration fixe lors de leur attribution le nombre d'actions que le mandataire social ne peut pas céder :

- s'agissant des actions de performance, un nombre d'actions correspondant à 40 % des actions de performance, qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition ;
- s'agissant des stock-options, un nombre d'actions issues de chaque levée d'options correspondant à 40 % du gain net théorique (après impôt et prélèvement sociaux) calculé à la date de la levée d'options.

Ces obligations de conservation cesseront 3 ans après l'attribution ou au terme des fonctions des mandataires sociaux.

Compte tenu du niveau significatif d'obligations de conservation fixé, il n'y a pas lieu d'imposer une obligation d'acheter une quantité définie d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions de performance tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'ensemble des actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation de conservation ci-dessus, doivent être détenues au nominatif.

Par ailleurs, les règles de conduite internes au Groupe, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, interdisent toute cession d'actions durant une période de 30 jours calendaires précédant la date de la publication des comptes annuels et semestriels de la Société (cette période étant réduite à 21 jours calendaires s'agissant des résultats trimestriels). Cette obligation d'abstention de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de la Société prend fin 1 jour franc après que l'information privilégiée ait été rendue publique de manière incontestable (communiqué de presse officiel, par exemple). Pendant les périodes autorisées, la consultation préalable de la Direction juridique en cas de doute sur la capacité à réaliser une opération est rappelée. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social ne peut également pas exercer pendant ces périodes d'interdiction les options qui lui ont été attribuées, y compris s'il s'agit de levée simple d'options non suivie d'une cession des actions.

Les plans d'attributions gratuites d'actions des dirigeants, comme tous ceux mis en œuvre au sein de la Société, prévoient expressément qu'il leur est interdit de conclure des transactions financières qui auraient pour effet de couvrir le risque inhérent à ces attributions. L'interdiction s'applique pour toute la durée de la période d'acquisition des droits et, le cas échéant, pour toute période de conservation.

En 2018, aucune option de souscription d'action ni action de performance ne sera attribuée au Président Directeur Général.



Autres éléments de rémunération et avantages de toute nature

Jetons de présence

Les jetons de présence versés aux dirigeants mandataires sociaux s'inscrivent dans l'enveloppe approuvée par l'Assemblée générale et sont les mêmes que ceux versés aux autres administrateurs. Leur répartition est définie par le Conseil d'administration et est composée d'une part fixe et d'une part variable, propres à chaque Conseil et comités. Ils sont versés en fonction de la présence des dirigeants aux Conseils (ils ne sont pas membres des comités).

Une nouvelle enveloppe de jetons de présence a été approuvée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017. Le Conseil d'administration, au cours de l'année 2017, a défini une nouvelle règle de répartition de ces jetons de présence.

Retraites complémentaires

Les retraites complémentaires des dirigeants sont les mêmes que celles dont bénéficient les cadres de la Société, à savoir une retraite dite « article 83 », à cotisations définies.

Avantages en nature

Les dirigeants mandataires sociaux disposent d'un véhicule de fonction.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction fourni par l'Institut Mérieux, non refacturé à bioMérieux. Cet élément est donc exclu du vote de l'Assemblée générale de 2018.

Indemnités de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'une indemnité de départ dans les conditions de marché et selon les règles du Code AFEP-MEDEF.

Le Président Directeur Général ne bénéficie pas d'une indemnité de départ.

4.3.2.2 Éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017

M. Jean-Luc Belingard en sa qualité de Président Directeur Général du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	875 821 €	La rémunération fixe totale a été de 875 821 € au titre de l'exercice 2017. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (375 323 €, non refacturé) et bioMérieux (500 498 €).
Rémunération variable annuelle	1 252 424 €	Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration. – 50 % sont des critères quantitatifs préétablis reposant sur l'atteinte d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année ; – 50 % sont des critères qualitatifs préétablis reposant sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Belingard. Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2017 de M. Jean-Luc Belingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 1 252 424 €, soit 143 % de sa rémunération fixe au 15 décembre 2017 (110 % des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2017 de la Société de 130 %).
Rémunération variable différée	NA	Il n'a été décidé aucune rémunération variable différée au cours de l'exercice 2017.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	0	M. Jean-Luc Belingard n'a bénéficié d'aucune prime exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = 2 394 000 € Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2017. M. Jean-Luc Belingard a bénéficié d'une attribution gratuite de 60 000 actions le 26 mai 2016. Cette attribution dépend de conditions de présence et de conditions de performance. Les conditions de performance intègrent (i) 50 % de critères qualitatifs prenant en compte notamment l'intégration de BioFire et (ii) 50 % de critères quantitatifs relatifs à l'amélioration du résultat opérationnel courant contributif (ROCC) du Groupe en 2016 et, à compter de 2017, du cash-flow libre (FCF). Si le ROCC 2016, à périmètre constant, est supérieur ou égal au ROCC 2015, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2017, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2016, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2018, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2017, un tiers des critères quantitatifs sera validé. Certains critères qualitatifs de performance sont gardés confidentiels pour des raisons stratégiques.
Jetons de présence	25 000 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.

M. Jean-Luc Belingard en sa qualité de Président Directeur Général du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Valorisation des avantages de toute nature	16 468 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration avait arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Il avait été décidé que cette indemnité de départ ne serait versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2017 a confirmé que l'indemnité de départ de M. Jean-Luc Belingard ne lui serait pas versée à l'occasion de sa démission en qualité de Président Directeur Général.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Belingard n'était pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	16 681 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de bioMérieux (15 225 €) et au titre de l'Institut Mérieux (1 456 €).

M. Alexandre Mérieux en sa qualité de Directeur Général Délégué du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017, puis de Président Directeur Général du 15 au 31 décembre 2017

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	462 137 €	La rémunération fixe totale au titre de l'exercice 2017 a été versée par la société Institut Mérieux pour 82 137 € (non refacturée) et 380 000 € par la société bioMérieux. Cette rémunération n'a pas fait l'objet d'une réévaluation par rapport à la rémunération fixée au 31 décembre 2016.
Rémunération variable annuelle	592 800 €	La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations. – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant contributif). – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée lors de l'exercice 2017 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêté à 592 800 € (soit 156 % de sa rémunération fixe au 31 décembre 2017 au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé sur la base de 120 % des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2017 de la Société de 130 %.
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2017. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	25 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	7 692 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	17 087 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de bioMérieux (16 240 €) et au titre de l'Institut Mérieux (847 €).



4.3.2.3 Informations requises sur les mandataires sociaux dans le cadre du document de référence

TABLEAUX DE SYNTHÈSE (TABLEAU 1)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

à M. Jean-Luc Belingard – Président Directeur Général du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017

<i>En euros</i>	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 169 713	2 216 007
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	0	2 394 000
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	1 750 000
TOTAL	2 169 713	6 360 007

* À la date d'attribution des actions (26 mai 2016) selon la méthode comptable IFRS 2.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

à M. Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017, puis Président Directeur Général du 15 au 31 décembre 2017

<i>En euros</i>	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 087 629	1 067 809
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 087 629	1 067 809

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS

M. Jean-Luc Belingard

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

 à M. Jean-Luc Belingard – Président Directeur Général du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017 (tableau 2)

En euros	Montants au titre de l'exercice 2017		Montants au titre de l'exercice 2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (bioMérieux)	500 498	500 498	519 635	519 635
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	375 323	375 323	375 323	375 323
RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE	875 821	875 821	894 958	894 958
Rémunération variable (bioMérieux) ^(a)	1 252 424	1 281 999	1 281 999	1 087 084
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération variable différée ^(b)	0	1 750 000	1 750 000	1 600 000
Rémunération exceptionnelle ^(c)	0	0	0	0
RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE	1 252 424	3 031 999	3 031 999	2 687 084
Cible de variable, % du salaire de base	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable totale réelle (%) ^(a)	143 %	143 %	143 %	122,1 %
Rémunération variable maximale	156 %	156 %	156 %	156 %
Jetons de présence	25 000	25 000	20 000	20 000
Avantages en nature ^(d)	16 468	16 468	19 050	19 050
TOTAL	2 169 713	3 949 288	3 966 007	3 621 092
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant		Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice		Néant		2 394 000

(a) La rémunération variable est calculée sur le salaire de base de référence au 31 décembre, soit 875 821 € (dont 500 498 €, pour la part bioMérieux). Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice. La rémunération variable maximale 2017 prend en compte le coefficient multiplicateur 2017 de 130 % (maximum de 135 %) applicable à l'ensemble des collaborateurs.

(b) Primes 2017 et 2016 décrites ci-dessous.

(c) Sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'une prime exceptionnelle à M. Jean-Luc Belingard, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014.

(d) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux.

TABLEAU DES ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT

à M. Jean-Luc Belingard par la société bioMérieux et toute autre société du Groupe (tableau 6)

Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
26 mai 2016	60 000 ^(b)	2 394 000 €	26 mai 2019	À la fin du mandat de M. Jean-Luc Belingard	Oui ^(c)

(a) À la date d'attribution des actions (26 mai 2016) selon la méthode comptable IFRS 2.

(b) Quantité mise à jour par rapport au document de référence 2016, à la suite de la division du nominal intervenue le 20 septembre 2017.

(c) Conditions de présence et conditions de performance. Les conditions de performance intègrent (i) 50 % de critères qualitatifs prenant en compte notamment l'intégration de BioFire et (ii) 50 % de critères quantitatifs relatifs à l'amélioration du résultat opérationnel courant contributif (ROCC) du Groupe en 2016 et, à compter de 2017, du cash-flow libre (FCF). Si le ROCC 2016, à périmètre constant, est supérieur ou égal au ROCC 2015, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2017, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2016, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2018, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2017, un tiers des critères quantitatifs sera validé. Certains critères qualitatifs de performance sont gardés confidentiels pour des raisons stratégiques.

M. Alexandre Mérieux

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

à M. Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué du 1^{er} janvier au 15 décembre 2017, puis Président Directeur Général du 15 au 31 décembre 2017 (tableau 2)

En euros	Montants au titre de l'exercice 2017		Montants au titre de l'exercice 2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (bioMérieux)	380 000	380 000	365 000	365 000
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	82 137	82 137	81 200	81 200
RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE	462 137	462 137	446 200	446 200
Rémunération variable (bioMérieux) ^(a)	592 800	592 800	592 800	390 720
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE	592 800	592 800	592 800	390 720
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) ^(a)	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable réelle en % ^(a)	156 %	156 %	156,00 %	107,05 %
Rémunération variable maximale ^(a)	162 %	156 %	156 %	156 %
Jetons de présence	25 000	25 000	20 000	20 000
Avantages en nature ^(b)	7 692	7 692	8 809	8 809
TOTAL	1 087 629	1 087 629	1 067 809	865 729
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant		Néant

(a) La rémunération variable est calculée sur le salaire de base de référence au 31 décembre, soit 380 000 €. Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice. La rémunération variable maximale 2017 prend en compte le coefficient multiplicateur 2017 de 130 % (maximum de 135 %) applicable à l'ensemble des collaborateurs.

(b) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.

M. Alain Mérieux

M. Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l'Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

à M. Alain Mérieux – administrateur jusqu'au 28 août 2017 (tableau 3)

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Jetons de présence ^(a)	17 667	27 000
Autre rémunération	133 078	131 200
TOTAL	150 745	158 200

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucun jeton de présence n'est versé à M. Alain Mérieux, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

M. Philippe Archinard

Depuis le 1^{er} avril 2015, une partie de la rémunération de M. Philippe Archinard est directement versée par la société Transgene, ce qui explique la diminution de la part portée par l'Institut Mérieux. La part versée par l'Institut Mérieux, en qualité de Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux, est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés.

La fixation de la rémunération brute variable de M. Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

à M. Philippe Archinard – administrateur (tableau 3)

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Jetons de présence ^(a)	51 000	41 000
Autres rémunérations ^(b)	271 934	269 221
TOTAL	322 934	310 221

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucun jeton de présence n'est versé à M. Philippe Archinard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux :

- en 2017, au titre de sa rémunération fixe, 133 078 euros, de sa rémunération variable, 130 000 euros et des avantages en nature, 8 856 euros ;
- en 2016, au titre de sa rémunération fixe, 131 200 euros, de sa rémunération variable, 130 000 euros et des avantages en nature, 8 021 euros.

Autres administrateurs

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2017 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS (TABLEAU 11)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Jean-Luc Belingard								
Administrateur								
Président Directeur Général du 1er janvier 2011 au 15 décembre 2017								
Premier mandat d'administrateur : 15/09/2006								
Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018								
M. Alexandre Mérieux								
Président Directeur Général depuis le 15 décembre 2017								
Directeur Général Délégué du 19 décembre 2008 au 15 décembre 2017								
Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004								
Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018								

(a) M. Jean-Luc Belingard a un contrat de travail avec l'Institut Mérieux au titre de ses fonctions au sein de l'Institut Mérieux. Cette rémunération n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

M. Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

(b) M. Jean-Luc Belingard et M. Alexandre Mérieux bénéficient d'une retraite supplémentaire au titre de leur rémunération par l'Institut Mérieux, dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Alexandre Mérieux bénéficie également d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération versée par bioMérieux.

Autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n° 2009-16 non repris dans le présent document

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) et le tableau 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social) sont sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'ayant été attribuée ou levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, et aucune action de performance n'étant devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.4.3.3.

4.3.3 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2017, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2017 a confirmé que l'indemnité de départ de M. Jean-Luc Belingard ne lui serait pas versée à l'occasion de sa démission en qualité de Président Directeur Général. Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration avait arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Il avait été décidé que cette indemnité de départ ne serait versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Néant.

4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control – Integrated Framework*, émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) ;
- le cadre de référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

4.4.1 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, risques et conformité, sous la responsabilité du Secrétaire Général, tels que décrits ci-après.

Sous l'autorité du Directeur administratif et financier, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées et les directions administratives et financières de chacune des autres entités du Groupe.

4.4.1.1 Acteurs

Comptabilité/Finance

bioMérieux a élaboré un manuel des principes comptables et de consolidation à l'usage des sociétés du Groupe qui répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.

Contrôle de Gestion

Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.



Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie/Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. À ce titre, elle a notamment mis en place un système de cash pooling, dont bioMérieux SA est la société pivot, et met en œuvre une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'audit.

Par ailleurs, bioMérieux SA est en charge de gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au § 2.4.2. Les moyens mis en œuvre consistent, dans un contexte de facturation des ventes dans la monnaie locale des clients, en la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable, et en une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations. Cette politique de change vise à protéger les niveaux de taux de change retenus au budget.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur *reporting*. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel contributif et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Département Relations investisseurs

Les textes de toutes les éditions financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction administrative et financière du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

4.4.1.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par les directions financières et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Audit interne, risques et conformité est en charge de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivis réguliers (cf. chapitre 2).

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales.

Ce manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, les modalités de contrôle de la paie et les principes de contrôle interne, de *reporting* financier et d'arrêté des comptes.

Contrôle interne dans les régions et filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs financiers de chaque région et filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation des informations relatives à ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en Pologne et en Argentine en 2012. À fin 2017, ces deux centres supportent 20 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

Mise en place d'un progiciel de gestion intégré

La Société a déployé un progiciel de gestion intégré dans 33 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

Mise en place d'un parcours de formation financière

La Direction financière assure la formation de tout nouveau Directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils (plusieurs sessions se tiennent chaque année), ainsi que l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

4.4.1.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La supervision du contrôle interne et de la gestion des risques, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Départements d'audit interne et des risques

Au sein du département Audit interne, risques et conformité, les équipes dédiées à l'audit interne s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales. Elles mènent des audits en s'appuyant sur une trentaine de collaborateurs de différentes fonctions et compétences.

Les conclusions sont partagées avec les équipes dédiées aux risques, contribuant ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque et de missions de conseil.

Une charte définit la fonction de l'audit interne, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée qui répond aux standards de la profession.

À partir d'une analyse des risques centraux, les départements de l'audit interne et des risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement, ainsi qu'une synthèse des travaux réalisés qui sont présentés régulièrement au Comité d'audit et au Comité de Direction.

Audits externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres, et du réseau de Grant Thornton, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux du département Audit interne, risques et conformité.

4.4.2 Autres procédures de contrôle interne

4.4.2.1 Acteurs

Direction de la qualité globale

Elle est rattachée à la Direction Générale ce qui lui donne les moyens de mener à bien les missions suivantes : (i) développer et mettre en place une stratégie globale de gestion de la qualité au sein du Groupe, (ii) apporter aux régions le soutien nécessaire pour leur permettre de disposer des ressources et outils répondant à leurs besoins en terme de gestion de la qualité, (iii) s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux, (iv) analyser la pertinence et l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe, et (v) mettre en œuvre un système de vigilance *post-market surveillance* (cf. § 1.5.2).

Cette Direction déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

Département Hygiène, sécurité, environnement (HSE)

Il élabore, soutient et contrôle l'application de la politique santé, sécurité et environnement (cf. § 3.3.2 et § 3.4). Cette politique prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et carbone, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de réduire le risque financier lié à ces éléments (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est validée et sa mise en place suivie par le Comité Corporate HSE ; sa mise en œuvre est de la responsabilité de la hiérarchie de chaque entité et fonction concernée qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, Biocides, GHS, CLP, ROHS). Le département HSE participe également au dispositif de maîtrise des risques au niveau de la production et de la *supply chain*. Les procédures et les processus sont développés et implémentés pour identifier les risques majeurs au niveau de la production et pour les maîtriser à travers les plans de continuité d'activité. Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité pour chacun de ses sites.

Enfin, le département HSE s'assure que les systèmes de gestion des normes environnementales et sécurité sont en place dans les sites de production. Pour cela, un programme de certification de ces sites aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001 est en cours de déploiement.



Direction des systèmes d'information

Elle a pour mission de : (i) supporter la stratégie et les métiers de bioMérieux en fournissant les services informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs au travers de solutions innovantes et ce, dans le respect des lois et des règles existantes, (ii) harmoniser les outils informatiques afin de permettre des décisions opérationnelles plus rapides et plus efficaces, (iii) assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts, (iv) apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition, (v) implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie, et (vi) réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Une organisation et des processus de gouvernance des systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle

Elle contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, états...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux.

Département Éthique et conformité

Il est intégré au département Audit interne, risques et conformité sous la responsabilité du Secrétaire Général. Il est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.1.3).

L'organisation du département Éthique et conformité s'appuie sur une équipe centrale et sur les filiales de la Société regroupées par région. Chaque site ou filiale a ainsi sa propre équipe « Conformité Locale » qui comprend *a minima* le Directeur du site ou le dirigeant de la filiale, un coordinateur de formation et un représentant de la protection des données à caractère personnel. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Éthique et Conformité.

La Direction Générale, le Comité de Direction ainsi que le Comité d'audit de la Société sont régulièrement informés du déroulement du Programme.

4.4.2.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Audit interne, risques et conformité est en charge de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivi réguliers (cf. chapitre 2).

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

Programme Éthique et Conformité

L'objectif du programme Éthique et Conformité est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Il vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au Code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer. Le programme Éthique et Conformité déploie une approche par les risques à partir des éléments suivants :

- les valeurs piliers de bioMérieux qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien ;
- le Code de bonne conduite mis à jour de manière régulière, qui définit les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement des collaborateurs du Groupe. Communiqué à l'ensemble des salariés, il permet de les sensibiliser en particulier sur le respect des lois, la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement, les conflits d'intérêts, l'éthique professionnelle et l'intégrité, la protection des données à caractère personnel et des données patients, la protection et l'utilisation appropriée des actifs et les responsabilités sociales. En outre, il encourage chaque collaborateur à exprimer ses préoccupations sur les questions de conformité. Une formation en ligne a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs dans le monde ;
- le programme de prévention de la corruption, qui, en complément du Code de bonne conduite du Groupe, informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations et actions de communication sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé ;
- une ligne d'alerte professionnelle est mise à la disposition des salariés. Elle est déployée dans l'ensemble des pays où la Société est implantée et couvre l'ensemble des filiales du Groupe. D'une façon générale, tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite doit contacter le département Éthique et conformité. La procédure relative à cette ligne d'alerte a été redéfinie afin de satisfaire aux obligations de la loi Sapin II (statut de « lanceur d'alerte ») ;
- les règles de déontologie boursière sont reprises dans le Code de bonne conduite boursier rédigé par bioMérieux que chaque collaborateur susceptible de détenir des informations privilégiées a signé. Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite.

Manuel global du système de management de la qualité

Un manuel global du système de management de la qualité décrit les procédures de gestion de la qualité qui gouvernent les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du système de management de la qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 13485 (pour les produits de diagnostic *in vitro*) et ISO 9001 mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

Des autorités compétentes peuvent être amenées à auditer les sites de production (cf. § 2.1.12).

4.4.2.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La supervision du contrôle interne et de la gestion des risques, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après, outre ceux des Départements audit interne et risques (cf. § 4.4.1.3).

Direction de la qualité globale

En accord avec le système de management de la qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites, filiales et fonctions supports globales. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.

Audits externes

Par ailleurs, un organisme tiers indépendant, en l'espèce Ernst & Young et Autres, audite les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société.

Les autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 1.5.2.

Les clients de l'industrie pharmaceutique de la Société utilisent les produits bioMérieux dans le cadre de leur processus de contrôle qualité. Les règles de contrôle qui s'imposent à leur activité les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits du système qualité de bioMérieux. Ces audits leur permettent de vérifier la conformité de ce système qualité aux exigences BPF/GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication/*Good Manufacturing Practice*) applicables à l'industrie pharmaceutique.





Alain Mérieux

5

Commentaires sur l'exercice

5.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	132	5.4 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	139
5.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	133	5.5 INVESTISSEMENTS	140
5.2.1 Chiffre d'affaires	133	5.5.1 Principaux investissements réalisés	140
5.2.2 Situation financière	135	5.5.2 Principaux investissements en cours	140
5.3 TRÉSORERIE ET CAPITAUX	139	5.5.3 Principaux investissements à venir	140
5.3.1 Capitaux	139	5.6 INFORMATION SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS	141
5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie	139	5.6.1 Événement intervenu depuis la clôture	141
5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	139	5.6.2 Perspectives pour l'exercice 2018	141
5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	139		
5.3.5 Sources de financement attendues	139		

5.1 Informations financières sélectionnées

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2017	2016	Variation à données publiées
Chiffre d'affaires	2 288	2 103	+ 8,8 %
Marge brute	1 212	1 101	+ 10,1 %
Résultat opérationnel courant contributif ^(a)	335	298	+ 12,4 %
Résultat opérationnel ^(b)	315	282	+ 11,5 %
Résultat de l'ensemble consolidé	238	179	+ 32,6 %
Résultat net par action ^(c) (en euros)	2,02	4,54	

(a) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition.

(b) Le résultat opérationnel est la somme du résultat opérationnel courant contributif, des frais liés à l'acquisition et à l'amortissement du prix d'acquisition de la société BioFire, ainsi que des « éléments significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

(c) basé sur le nombre d'actions à la date de clôture : 2017 = 118 361 220 actions et 2016 = 39 453 740 actions

BILAN CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Actif		
Actifs non courants	1 709	1 846
Actifs courants	1 279	1 183
Actifs destinés à être cédés	2	0
TOTAL ACTIF	2 990	3 029
Passif		
Capitaux propres	1 737	1 621
Passifs non courants	601	648
Passifs courants	652	760
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	2 990	3 029

TABLEAU DES FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET D'ENDETTEMENT

En millions d'euros	2017	2016
EBITDA ^(a) (avant produits et charges non récurrents)	475	441
Flux liés à l'activité	357	336
Flux liés aux activités d'investissement	- 183	- 233
Autres flux	- 10	- 18
Cash-flow libre ^(b)	164	85
Opérations de location financement	0	- 44
Flux liés aux acquisitions de sociétés	- 16	- 38
Dividendes	- 39	- 40
Variation de l'endettement net (trésorerie nette)	109	- 37
Endettement net (trésorerie nette) à l'ouverture	275	219
Variation de l'endettement net (trésorerie nette) et impacts de change	119	56
Endettement net (trésorerie nette) à la clôture	156	275

(a) Somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation.

(b) Cash-flow avant acquisition de titres de participation et dividendes.

5.2 Examen de la situation financière et des résultats

5.2.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de bioMérieux a atteint 2 288 millions d'euros contre 2 103 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse à taux de change et périmètre constants de 10,2 %, dépassant ainsi légèrement l'objectif fixé entre 9 et 10 %. Les

effets négatifs de change enregistrés durant le 2^e semestre du fait du renforcement de l'euro face à plusieurs monnaies, dont notamment le dollar américain, ont pesé sur la croissance publiée en euros qui atteint néanmoins 8,8 %.

Évolution du chiffre d'affaires
En millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2016	2 103	
Effets de change ⁽¹⁾	-29	-1,4 %
Variation de périmètre ⁽²⁾	-1	0,0 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+ 215	+ 10,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2017	2 288	+ 8,8 %

(1) Les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

(2) Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
- pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
- pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et **par zone géographique**, est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par région En millions d'euros	12 mois 2017	12 mois 2016	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Europe *	878,3	851,1	+ 3,2 %	+ 3,9 %
Amérique	1 006,1	877,2	+ 14,7 %	+ 16,5 %
Amérique du Nord	849,8	739,2	+ 15,0 %	+ 17,2 %
Amérique latine	156,3	138,0	+ 13,3 %	+ 13,2 %
Asie Pacifique	397,2	364,7	+ 8,9 %	+ 11,0 %
TOTAL DES RÉGIONS	2 281,6	2 093,1	+ 9,0 %	+ 10,5 %
Applied Maths	3,4	3,8		
Collaborations de R&D	3,1	6,4		
TOTAL GROUPE	2 288,2	2 103,2	+ 8,8 %	+ 10,2 %

* Y compris le Moyen-Orient et l'Afrique.

• La région Amérique (44 % du CA total du Groupe) : au terme de l'année 2017, les ventes ont atteint plus d'1 milliard d'euros, en progression de 16,5 % d'une année sur l'autre.

- En Amérique du Nord (37 % du CA total du Groupe), l'activité a progressé de 17,2 %, tirée principalement par la performance de BIOFIRE FILMARRAY® et par le dynamisme des gammes de microbiologie. Dans le domaine des immunoessais, la pression concurrentielle s'intensifiant sur les tests de dosage de la procalcitonine, les ventes ont enregistré un léger recul sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2016 essentiellement sous l'effet de baisses de prix, alors que les volumes continuent de croître. Par ailleurs, le développement de l'activité auprès des clients industriels s'est montré robuste, permettant d'afficher une croissance à deux chiffres. Enfin,

l'activité de BioFire Defense a été marquée par le report de la signature de certains contrats de recherche.

- En Amérique latine, l'activité a progressé de 13,2 % par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des filiales a contribué à la croissance, notamment le Brésil où la croissance des ventes a accéléré au fur et à mesure de l'année.
- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (39 % du CA total du Groupe) : à l'issue de l'année 2017, le chiffre d'affaires atteint 878 millions d'euros, en progression de 3,9 % d'une année sur l'autre.
- En Europe de l'Ouest (31 % du CA total du Groupe), la croissance du chiffre d'affaires a pleinement bénéficié de la richesse et de la complémentarité du portefeuille de solutions de bioMérieux : alors que le Royaume-Uni et l'Allemagne ont appuyé leur développement sur leurs activités auprès des clients industriels, la

croissance en France, en Italie et en Suisse a été soutenue par les activités cliniques, et notamment par le déploiement de l'offre d'automatisation des laboratoires de microbiologie et par la biologie moléculaire.

- Les ventes de la zone Europe de l'Est – Moyen-Orient – Afrique ont connu une hausse de près de 11 % au terme de l'année 2017 par rapport à l'année précédente, soutenue par les bonnes performances des pays du Moyen-Orient, de la Russie, et de la Turquie, et une croissance plus modérée en Afrique.

- En Asie Pacifique (17 % du CA total du Groupe) : au terme de l'année 2017, les ventes se sont élevées à 397 millions d'euros, en hausse de 11,0 % d'une année sur l'autre.
- Les performances de la Chine ont été très satisfaisantes sur l'exercice, alimentées par des croissances solides pour les réactifs comme pour les instruments. L'ensemble des gammes cliniques et industrielles ont contribué à la dynamique commerciale.
- Comme attendu, les ventes en Inde ont connu un fort rebond au cours du 4^e trimestre après le léger ralentissement observé au 3^e trimestre avec la mise en œuvre d'une nouvelle mesure fiscale qui avait décalé certaines ventes d'instruments.

L'évolution d'une année sur l'autre et **par application** de l'activité est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par application En millions d'euros	12 mois 2017	12 mois 2016	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Applications cliniques	1 850,1	1 678,0	+ 10,3 %	+ 11,7 %
Microbiologie	946,4	897,3	+ 5,5 %	+ 6,7 %
Immunoessais ^(a)	457,2	451,7	+ 1,2 %	+ 2,5 %
Biologie Moléculaire ^(b)	440,4	322,8	+ 36,4 %	+ 38,6 %
Autres gammes	6,0	6,1	-1,7 %	+ 13,5 %
Applications Industrielles	411,8	379,9	+ 8,4 %	+ 9,8 %
BioFireDefense	19,7	35,2	-44,0 %	-42,9 %
Applied Maths	3,4	3,8		
Collaborations de R&D	3,1	6,4		
Total Groupe	2 288,2	2 103,2	+ 8,8 %	+ 10,2 %

(a) dont VIDAS[®] : + 3,1 %.

(b) dont BIOFIRE FILMARRAY[®] : 368 millions d'euros.

- Dans le domaine clinique : au terme de l'année 2017, les ventes ont atteint 1 850 millions d'euros, en progression de 11,7 % par rapport à l'exercice 2016.
- En microbiologie, la croissance a atteint 6,7 % d'une année sur l'autre, grâce à la performance toujours soutenue de la gamme d'hémoculture BACT/ALERT[®], tant pour les instruments que pour les réactifs, et au dynamisme de la gamme d'identification et d'antibiogramme automatisés VITEK[®]. En particulier, l'année 2017 a été marquée par une accélération des ventes d'équipements de la gamme VITEK[®].
- Dans les immunoessais, le chiffre d'affaires de la gamme VIDAS[®] a progressé de 3,1 % sur l'exercice. La croissance vigoureuse des ventes de réactifs en Chine, en Amérique latine et au Moyen-Orient, a permis de compenser une dynamique moins favorable en Europe et l'intensification de la concurrence sur les tests de dosage de la procalcitonine aux États-Unis.
- Le développement de l'activité en biologie moléculaire est resté très soutenu au cours de l'année tiré par la gamme BIOFIRE FILMARRAY[®] dont le chiffre d'affaires a atteint 368 millions d'euros, en croissance de plus de 50 %. La base installée a elle aussi continué de croître et atteint désormais environ 6 100 unités. Les ventes de réactifs ont fortement progressé, portées par le Panel

Respiratoire qui a bénéficié d'un démarrage de la saison grippale plus précoce au 4^e trimestre 2017 que durant l'hiver précédent, ainsi que par le développement toujours vigoureux des autres panels constituant le menu de BIOFIRE FILMARRAY[®]. Le déploiement international de la gamme s'est poursuivi : les ventes en dehors des États-Unis ont presque doublé et représentent désormais près de 13,5 % du total des ventes de la gamme BIOFIRE FILMARRAY[®], à comparer à 10,5 % à la même période de l'exercice précédent.

- Le chiffre d'affaires des applications industrielles, qui représente environ 18 % des ventes du Groupe, a atteint 412,0 millions d'euros, en progression de près de 10 % par rapport à 2016. La croissance des ventes a été tirée par la progression rapide des gammes destinées aux clients de l'industrie pharmaceutique, notamment les milieux de culture, l'hémoculture et la cytométrie. En outre, les ventes de produits destinés aux industriels de l'agroalimentaire ont continué de progresser rapidement, soutenue notamment par les gammes VIDAS[®], GENE-UP[®] et CHEMUNEX[®].
- Au terme de l'année 2017, les croissances des chiffres d'affaires des réactifs et services (+ 10,0 %) et des instruments (+ 11,8 %) ont été équilibrées.

5.2.2 Situation financière

5.2.2.1 Compte de résultat

Marge brute

À fin décembre 2017, la marge brute atteint 1 212 millions d'euros, soit 53,0 % du chiffre d'affaires, en amélioration sensible par rapport aux 52,3 % constatés à fin décembre 2016. La hausse du taux de marge brute provient notamment de la croissance des volumes et de l'amélioration du mix produit, avec la progression remarquable de la

gamme BIOFIRE FILMARRAY®. Ces éléments ont plus que compensé la hausse des charges d'amortissement liées à la mise en service de plusieurs nouvelles unités de production (Durham, Salt Lake City et Marcy l'Étoile).

Résultat opérationnel courant contributif

Tableau de passage du résultat opérationnel courant contributif au résultat opérationnel
En millions d'euros

	2017	2016
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	335	298
Frais d'acquisition de la société BioFire		
Amortissement des technologies et des immobilisations incorporels de BioFire	-18	-19
Consommation des stocks de BioFire réévalués à leur valeur commerciale		
Indemnités de résiliation des accords de distribution		
Provision relative au bonus de rétention		-7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	317	273
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2	+10
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	315	282

Résultat opérationnel

Au terme de l'exercice 2017, le résultat opérationnel courant contributif s'est établi à 335 millions d'euros contre 298 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une croissance soutenue de 12,4 %. La marge opérationnelle courante contributive a atteint 14,6 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 14,2 % enregistrés sur l'exercice précédent. La profitabilité du Groupe s'est ainsi améliorée malgré l'enregistrement sur l'exercice d'une provision de 29 millions d'euros au titre de certains plans d'attribution gratuite d'actions, livrables en trésorerie aux États-Unis, ainsi que d'un effet négatif de change de 5 millions d'euros environ d'une année sur l'autre.

Les charges commerciales et les frais généraux se sont élevés à 603 millions d'euros, soit 26,4 % du chiffre d'affaires, à comparer à 570 millions d'euros, soit 27,1 % du chiffre d'affaires en 2016. Les frais généraux ont augmenté moins vite que le chiffre d'affaires et ont, de surcroît, bénéficié d'une réallocation plus précise des frais informatiques aux différentes lignes du compte de résultat. Cette baisse des frais généraux en valeur relative a plus que compensé les efforts commerciaux additionnels liés au déploiement de la gamme BIOFIRE FILMARRAY®.

Au terme de l'exercice 2017, les frais de R&D se sont établis à 304 millions d'euros, soit 13,3 % du chiffre d'affaires, en hausse sensible par rapport aux 272 millions d'euros, soit 12,9 % du chiffre d'affaires en 2016. Cette progression traduit, comme prévu, l'intensification des activités de recherche et de développement liées

notamment à la gamme BIOFIRE FILMARRAY® et à certaines gammes de microbiologie.

Les crédits d'impôts en faveur de la recherche et les subventions reçues se sont élevés à 24 millions d'euros, stables par rapport à 2016 malgré l'augmentation des efforts de recherche, du fait d'un taux de crédit moins favorable aux États-Unis qu'en France.

Comme anticipé par la Société, les autres produits de l'activité, comprenant principalement le produit net des redevances reçues, n'ont atteint que 7 millions d'euros en 2017, contre 15 millions d'euros enregistrés en 2016, en raison notamment de l'arrivée à échéance, courant 2016, de certains brevets concédés en licence à des tiers.

Les frais liés à l'acquisition de BioFire ont atteint 18 millions d'euros en 2017, contre 25 millions d'euros en 2016, où le Groupe avait enregistré le solde d'un plan de rétention mis en place lors de l'acquisition. Ils comprennent désormais exclusivement la charge d'amortissement des actifs valorisés à la date de l'acquisition, stable d'une année sur l'autre.

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à 1,6 million d'euros, à comparer à 9,9 millions d'euros l'année précédente, où le Groupe avait enregistré le recyclage dans le compte de résultat de certains écarts de conversion. Dans ce contexte, le résultat opérationnel du Groupe en 2017 a atteint 315 millions d'euros, en hausse de 11,5 % par rapport aux 282 millions d'euros enregistrés en 2016



Résultat de l'ensemble consolidé

La charge financière nette a représenté 22,2 millions d'euros en 2017, stable comparée aux 23,2 millions d'euros atteints en 2016.

Le coût de l'endettement financier net a représenté 16,2 millions d'euros en 2017, contre 17,6 millions d'euros en 2016, et les autres produits et charges financiers se sont élevés à 6,2 millions d'euros, à comparer à 5,6 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe a atteint 18,6 %, à comparer à 30,8 % au terme de l'exercice 2016. Le TEI a bénéficié en 2017 de l'enregistrement d'un produit de 30 millions d'euros, non-récurrent et sans impact sur la trésorerie, lié essentiellement à la réévaluation des actifs et passifs d'impôts différés du fait de la réforme fiscale américaine. En outre, le TEI du Groupe a été favorisé, dans une moindre mesure, par un produit lié en France à l'invalidation d'une taxe sur les dividendes, en partie compensé par une contribution exceptionnelle instaurée à cette occasion. Enfin, le Groupe a enregistré un complément d'impôt au titre d'un contentieux. Hormis ces effets non-récurrents, le taux effectif récurrent d'impôt du Groupe se serait élevé à environ 28 %, stable par rapport à l'exercice précédent.

Au total, le résultat de l'ensemble consolidé s'est établi en 2017 à 238 millions d'euros, en forte progression de 32,6 % par rapport aux 179 millions d'euros enregistrés en 2016.

5.2.2.2 Flux de trésorerie

Flux liés à l'activité

Au terme de l'exercice 2017, la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 357 millions d'euros, en hausse de près de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

L'EBITDA a atteint 475 millions d'euros à fin décembre 2017, en nette hausse de 8 % comparé aux 441 millions d'euros de l'année 2016, reflétant la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2017, le besoin en fonds de roulement d'exploitation n'a augmenté que de 38 millions d'euros, proche des 33 millions d'euros enregistrés en 2016, malgré la croissance soutenue de l'activité du Groupe sur la période. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- Les stocks sont restés quasi stables en 2017, dans le contexte de croissance de l'activité précédemment décrit alors qu'ils avaient augmenté de 41 millions d'euros en 2016. Cette performance reflète notamment l'amélioration des délais de rotation des stocks de plus de 10 % d'une année sur l'autre ;
- Les crédits clients n'ont augmenté que de 26 millions d'euros, contre une hausse de 10 millions d'euros en 2016, avec une forte amélioration du délai moyen d'encaissement (DSO), réduit à 73 jours en décembre 2017 contre 80 à la même date en 2016 ;
- Les variations liées aux dettes fournisseurs sont restées quasi stables d'une année sur l'autre ;
- Les autres éléments du besoin en fonds de roulement d'exploitation ont augmenté de 4 millions d'euros alors qu'ils avaient enregistré

une baisse en 2016, du fait principalement du décaissement du plan de rétention mis en place à l'occasion de l'acquisition de BioFire.

Les décaissements d'impôt ont représenté 91 millions d'euros, en hausse par rapport aux 81 millions d'euros versés l'année précédente, notamment aux États-Unis.

Flux liés aux opérations d'investissements

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont connu une baisse sensible et se sont élevés à 183 millions d'euros, dont 106 millions d'euros au titre des investissements industriels, contre 233 et 154 millions d'euros respectivement en 2016. Cette baisse est liée à l'achèvement de projets industriels visant à augmenter les capacités de plusieurs sites du Groupe.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a presque doublé en 2017 pour atteindre 164 millions d'euros, contre 85 millions d'euros en 2016.

Les acquisitions d'immobilisations financières, nettes des cessions, se sont élevées à 5 millions d'euros, contre 30 millions d'euros l'année précédente, essentiellement constituées des prises de participations minoritaires au capital des sociétés Banyan Biomarkers et Qvella.

Flux liés aux opérations de financement

Les flux liés aux activités de financement se sont élevés à 69 millions d'euros, à comparer à 52 millions d'euros sur l'exercice précédent et sont constitués du transfert de la participation de Sysmex à bioMérieux dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd. En juin 2017, la Société a versé un dividende de 39,4 millions d'euros, équivalent à celui versé en 2016 et a dépensé 1 million d'euros dans le cadre de son programme de rachat d'actions, contre 14 millions d'euros l'année précédente,

Endettement net

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2017 s'établit à 156 millions d'euros, comprenant notamment 32,8 millions au titre de dettes vis-à-vis des collaborateurs, contre 275 millions d'euros au 31 décembre 2016. La Société dispose d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, venant à échéance en octobre 2020, et bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 500 millions d'euros, arrivant à échéance le 26 janvier 2023, avec une option d'extension pour une année supplémentaire.

5.2.2.3 Autres éléments

Base installée

Au 31 décembre 2017, la base installée s'élève à 92 800 instruments environ contre 86 900 à fin décembre 2016.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2017, l'effectif global du Groupe s'élève à 10 400 collaborateurs environ (employés et intérimaires en équivalent temps plein) contre 9 800 à fin décembre 2016.

5.2.2.4 Événements marquants

Gouvernance

Le Conseil d'administration de bioMérieux, réuni le 15 décembre 2017, a approuvé la nomination d'Alexandre Mérieux en tant que Président Directeur Général de la Société, à compter de ce jour. Alexandre Mérieux succède ainsi à Jean-Luc Bélingard, qui assurait la Présidence de la Société depuis 2010 et demeure administrateur de bioMérieux tout en conservant ses responsabilités au sein de l'Institut Mérieux en tant que Vice-Président en charge de la stratégie et des relations institutionnelles.

Le 30 mai 2017, l'Assemblée générale des actionnaires de bioMérieux a approuvé la nomination de 2 nouvelles administratrices indépendantes : Madame Fanny Letier et Madame Marie-Paule Kieny. Dans le respect de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil d'administration de bioMérieux sera désormais composé de 10 administrateurs, dont 4 femmes.

Offre commerciale

Au cours de l'année 2017, bioMérieux a enrichi son offre commerciale dans plusieurs domaines :

- En février 2017, bioMérieux a reçu l'accréditation 510(k) de la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine pour une utilisation étendue de son test VIDAS® BRAHMS PCT™ qui est ainsi devenu le premier test de dosage de la procalcitonine approuvé par la FDA pour contribuer à un usage raisonné des antibiotiques en cas d'infection respiratoire ou de sepsis ;
- En avril 2017, bioMérieux a annoncé que BACT/ALERT® VIRTUO™, avait reçu l'accréditation 510(k) de la FDA américaine, rendant ainsi ce système disponible aux États-Unis, après avoir été lancé en Europe. Le système BACT/ALERT® VIRTUO™ est une solution d'hémoculture hautement automatisée qui permet aux laboratoires de microbiologie clinique de détecter plus rapidement les pathogènes pour une prise en charge améliorée des patients ;
- Le 20 avril 2017, bioMérieux a annoncé le marquage CE du test BIOFIRE FILMARRAY® RP2*plus*, une nouvelle génération du Panel Respiratoire FILMARRAY®. Le test BIOFIRE FILMARRAY® RP2*plus* permet de tester simultanément 22 pathogènes responsables d'infections des voies respiratoires, avec un temps de rendu de résultat plus court, en 45 minutes seulement, et une meilleure sensibilité. Le 1^{er} juin 2017, bioMérieux a annoncé avoir reçu l'autorisation de la FDA pour la commercialisation, aux États-Unis, du panel BioFire FilmArray® RP2, qui comporte les mêmes pathogènes que le test RP2*plus* à l'exception de MERS-CoV ;
- Le 27 avril 2017, bioMérieux a reçu l'autorisation de la FDA pour la commercialisation du test RAPIDEC® CARBA NP, un test manuel à forte valeur médicale utilisé pour confirmer la détection de bactéries productrices de carbapénémases à partir de cultures sur gélose. Avec des résultats fiables en moins de deux heures, c'est un outil simple et rapide permettant une meilleure prise en charge des patients et un meilleur contrôle des infections associées aux soins. Les carbapénémases sont des enzymes hydrolysant les carbapénèmes, une classe d'antibiotiques ayant le spectre d'activité antimicrobienne le plus large. Les carbapénèmes ont un usage

exclusivement hospitalier et sont principalement utilisés dans le traitement des infections à bactéries multirésistantes ;

- Depuis juin 2017, le test automatisé VIDAS® D-DIMER, indiqué pour exclure les thromboses veineuses profondes et les embolies pulmonaires chez les patients non hospitalisés, bénéficie d'une utilisation étendue. Il peut désormais être utilisé pour aider à identifier, parmi les femmes suivant un traitement anticoagulant au long cours suite à un premier épisode de maladie thromboembolique veineuse idiopathique, celles qui sont à faible risque de récurrence et dont le traitement peut être arrêté.
- En juillet 2017, bioMérieux a annoncé avoir reçu l'accréditation 510(k) de la FDA pour sa solution d'identification rapide des agents pathogènes VITEK® MS, élargie à de nouveaux pathogènes. Cette nouvelle base de données enrichie comprend plus de 15 000 souches différentes et permet pour la première fois, l'identification, en toute sécurité, des bactéries du groupe *Mycobacterium tuberculosis*, responsables de la tuberculose (TB), des espèces de mycobactéries non tuberculeuses (MNT) les plus communes, de *Nocardia* et des espèces de moisissures les plus importantes du point de vue médical.
- bioMérieux a lancé deux nouveaux tests de détermination quantitative de la sensibilité aux antibiotiques des pathogènes multirésistants (MDRO : *Multi Drug Resistant Organisms*). ETEST® Ceftolozane/Tazobactam et ETEST® Ceftazidime/Avibactam permettent d'évaluer la sensibilité des bacilles Gram négatif aérobies tels que les entérobactéries et *Pseudomonas aeruginosa*, à de nouveaux antibiotiques indiqués dans les traitements d'infections chez les adultes pour qui les options thérapeutiques sont limitées.
- Au cours du 4^e trimestre, bioMérieux a lancé deux tests VIDAS® destinés au diagnostic de l'hépatite E, enrichissant ainsi son panel hépatites qui permet déjà le diagnostic des hépatites A, B et C. L'hépatite E est une maladie du foie trop souvent sous-diagnostiquée qui sévit partout dans le monde. Elle est provoquée par l'infection par le virus de l'hépatite E qui se transmet principalement par voie fécale-orale, notamment à travers de l'eau contaminée et certaines viandes peu cuites. C'est une pathologie grave, car elle peut entraîner une hépatite fulminante ou chronique, dont l'issue, si elle n'est pas prise en charge correctement, peut être mortelle.

Business Development

En janvier 2017, bioMérieux et Banyan Biomarkers, une société spécialisée dans la recherche de biomarqueurs pour les traumatismes crâniens, ont annoncé la signature d'un partenariat qui octroie à bioMérieux les droits de développer et commercialiser mondialement les marqueurs dont Banyan est propriétaire, pour une utilisation sur sa plateforme VIDAS® dans le domaine du diagnostic *in vitro*.

bioMérieux et Lumed, une start-up innovante positionnée à la croisée des domaines de l'informatique et de la santé, ont signé un partenariat de distribution des suites logicielles APSS (*Antimicrobial Prescription Surveillance System*) et DATA conçues par Lumed. Basé sur les données du dossier médical électronique de chaque patient, le logiciel APSS est une solution d'aide à la décision clinique conçue pour les pharmacies hospitalières et les équipes en charge de la bonne utilisation des antibiotiques. Il permet de suivre les informations cliniques, d'alerter dès qu'une nouvelle information d'importance devient disponible et de vérifier que le traitement reste approprié selon l'évolution de l'état de santé du patient. Cet accord octroie à

bioMérieux les droits de commercialisation au Canada, aux États-Unis et en Europe et lui permet ainsi d'enrichir son offre de solutions pour lutter contre la résistance aux antibiotiques, un enjeu de santé majeur au niveau mondial.

En novembre 2017, bioMérieux a participé, conjointement avec d'autres investisseurs, à une levée de fonds de série B de la société canadienne Qvella. Cette société de biologie moléculaire a pour principal objectif de réduire le temps de résultat dans le cadre du diagnostic des maladies infectieuses. Elle développe une nouvelle technologie de lyse électrique et de traitement de l'échantillon qui pourrait permettre une analyse directe des échantillons de sang des

patients. Au terme de cette opération, bioMérieux détient moins de 10 % des parts de Qvella et inscrira les titres détenus à son bilan.

Qualité

Au cours du 3^e trimestre, bioMérieux a reçu de la *Food & Drug Administration* (FDA) américaine la confirmation de la clôture de la lettre d'avertissement émise en 2012 relative à son site de production de flacons d'hémoculture BACT/ALERT®, situé à Durham en Caroline du Nord (États-Unis).

5.3 Trésorerie et capitaux

5.3.1 Capitaux

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés au § 6.1.1 et note 13.1 du § 6.1.2.

5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie

L'endettement net au 31 décembre 2017 ressort à 156 millions d'euros, contre 275 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 5.2.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 6.1.1.

5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 500 millions d'euros

arrivant à échéance le 26 janvier 2023, et incluant une option d'extension pour 1 année supplémentaire. Enfin, en 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Étoile. Afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme de 300 millions d'euros.

Les détails et caractéristiques de ces financements figurent en note 15 du § 6.1.2.

5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. note 15.4 du § 6.1.2.

5.3.5 Sources de financement attendues

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

5.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017, à l'exception des informations mentionnées au § 5.6 du présent document de référence.



5.5 Investissements

5.5.1 Principaux investissements réalisés

L'année 2017 a été marquée par la finalisation de plusieurs projets majeurs :

- l'emménagement dans le nouveau bâtiment à Salt Lake City (Utah, États-Unis), ainsi que des projets d'automatisation de la production des réactifs FILMARRAY® afin d'en augmenter les capacités ;
- construction d'un nouveau bâtiment dédié aux activités de R&D en immunoessais sur le site de Marcy l'Étoile (France) ;
- mise en route de la nouvelle ligne de production des flacons BACT/ALERT® sur le site de Durham (Caroline du Nord, États-Unis) ;
- construction du nouveau Campus sur le site de Shanghai (Chine).

Dans ce contexte, les investissements se sont élevés à 183 millions d'euros, dont 106 millions d'euros au titre des investissements industriels et 51 millions d'euros au titre des instruments immobilisés. Ils représentent ainsi 8 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 233 millions d'euros au 31 décembre 2016 (incluant les variations de dettes sur acquisition d'immobilisations), dont 154 millions d'euros au titre des investissements industriels et 58 millions d'euros au titre des instruments immobilisés.

5.5.2 Principaux investissements en cours

En 2018, la Société prévoit un effort d'investissement global qui devrait être compris entre 9 et 10 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Parmi les principaux projets, on peut citer la poursuite du déploiement du projet *Global ERP*, en y incluant les dernières acquisitions, ainsi que le déploiement du projet *Global CRM*.

- Région Europe Moyen-Orient Afrique :
 - site de Craponne (France) : restructuration du site afin d'améliorer et d'augmenter sa capacité d'accueil.
- Région Amérique :
 - site de St Louis (Missouri, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et augmentation de capacité des lignes de production de cartes VITEK® 2 ;
 - site de Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et d'augmentation de capacité des lignes de production des réactifs FILMARRAY®.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1), hormis la construction du Campus de l'Étoile qui a été financée par crédit-bail.

5.5.3 Principaux investissements à venir

Outre les projets en cours, bioMérieux poursuivra l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle.

5.6 Information sur les tendances et les objectifs

5.6.1 Événement intervenu depuis la clôture

bioMérieux a annoncé la nomination de Guillaume Bouhours en tant que Directeur administratif et financier et membre du Comité de Direction de bioMérieux. Il succède ainsi à Claire Giraut qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite, et assume les mêmes responsabilités, à savoir la Direction finance, la Direction achats et la Direction des systèmes d'information. Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines ParisTech, Guillaume Bouhours était Président du Groupe Access & Mobility de Wabtec, après avoir été Directeur Administratif et Financier du groupe Faiveley Transport de 2010 à 2016. Cette nomination a pris effet à partir du mois de mars 2018.

5.6.2 Perspectives pour l'exercice 2018

En 2018, bioMérieux vise à maintenir la forte dynamique commerciale enregistrée depuis 2 ans. La Société s'est fixée pour objectif d'atteindre une croissance organique de ses ventes comprise entre

8 et 9 %, à taux de change et périmètre constants. La croissance reportée en euros devrait néanmoins être inférieure du fait d'effets de changes prévisionnels fortement négatifs estimés à environ 120 millions d'euros, sous l'effet principalement de la dépréciation contre l'euro du dollar américain et de certaines devises émergentes. Dans le contexte d'une épidémie de grippe de forte intensité aux mois de janvier et février 2018, bioMérieux anticipe une croissance toujours très soutenue de la gamme BIOFIRE FILMARRAY®, qui devrait favoriser la croissance de l'activité au 1er trimestre par rapport aux trimestres suivants.

L'évolution des parités de change anticipée en 2018 devrait également affecter à hauteur d'environ 40 millions d'euros le résultat opérationnel courant contributif de la Société. En outre, bioMérieux prévoit de renforcer ses efforts de R&D portant sur le diagnostic syndromique des maladies infectieuses, tout en maintenant sa position de leader sur ses autres gammes. Dans ce contexte, l'effort de R&D pourrait représenter environ 14 % du chiffre d'affaires de la Société en 2018. En conséquence, bioMérieux s'est fixé, pour l'exercice 2018, un objectif de résultat opérationnel courant contributif compris entre 325 et 345 millions d'euros, à taux courant.



États financiers

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS

144 RFA

6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017	144
6.1.2 Notes annexes	150
6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	200

6.2 COMPTES SOCIAUX

203 RFA

6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017	203
6.2.2 Notes annexes	205
6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières	235
6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	240

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES		2 288,2	2 103,2
Coût des ventes		-1 076,4	-1 002,5
MARGE BRUTE		1 211,8	1 100,7
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	18	31,2	38,5
Charges commerciales		-447,5	-402,1
Frais généraux		-156,4	-167,4
Recherche et développement		-304,4	-271,9
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS		-908,3	-841,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF		334,7	297,8
Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire ^(a)	22	-18,2	-25,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		316,5	272,6
Autres produits et charges opérationnels non courants	23	-1,6	9,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		314,9	282,5
Coût de l'endettement financier net	21.2	-16,2	-17,6
Autres produits et charges financiers	21.3	-6,2	-5,6
Impôts sur les résultats	24	-54,5	-79,8
Entreprises associées		-0,4	-0,2
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		237,6	179,2
Part des minoritaires		-0,6	0,1
PART DU GROUPE		238,1	179,1
Résultat net de base par action ^(b)		2,02€	4,54€
Résultat net dilué par action ^(b)		2,02€	4,54€

(a) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

(b) Le nombre d'actions a été multiplié par 3 le 19 septembre 2017. À nombre égal d'action, le résultat net de base par action ainsi que le résultat net dilué par action auraient été de 1,51 euro au 31 décembre 2016.

Résultat global

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'ensemble consolidé		237,6	179,2
Éléments recyclables en résultat		-72,9	-0,4
Variation de la juste valeur des actifs et instruments financiers	(a)	9,3	-0,5
Effet d'impôt		-0,6	2,4
Variation de la réserve de conversion	(b)	-81,5	-2,4
Éléments non recyclables en résultat		-7,7	-4,2
Réévaluation des avantages au personnel	(c)	2,6	-5,8
Effet d'impôt	(d)	-10,4	1,6
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		-80,6	-4,6
RÉSULTAT GLOBAL		157,0	174,5
Part des minoritaires		-0,6	0,0
PART DU GROUPE		157,5	174,5

(a) Variation de la partie efficace des instruments financiers de couverture (+2,4 millions d'euros) et de la juste valeur des actifs financiers (+6,9 millions d'euros).

(b) La variation des écarts de conversion en 2017 est essentiellement liée à l'appréciation de l'Euro face aux autres devises et notamment le dollar.

(c) Cf. note 14.3.

(d) Dont effet lié à la réforme fiscale américaine : -9,5 millions d'euros. Cf. note 24.3.



Bilan consolidé

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Immobilisations incorporelles	4	430,7	492,6
• Écarts d'acquisition	5	442,7	470,6
• Immobilisations corporelles	6	711,4	734,5
• Actifs financiers non courants	7	57,9	36,9
• Participations dans les entreprises associées		0,1	0,5
• Autres actifs non courants		14,1	18,0
• Impôt différé actif	24.3	51,6	92,8
ACTIFS NON COURANTS		1 708,5	1 845,8
• Stocks et en-cours	8	380,3	404,4
• Clients et comptes rattachés	9	460,1	465,8
• Autres créances d'exploitation	10	75,1	79,8
• Créance d'impôt exigible	10	36,1	25,7
• Créances hors exploitation	10	15,7	28,8
• Disponibilités et équivalents de trésorerie	11	312,1	178,6
ACTIFS COURANTS		1 279,4	1 183,0
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	12	2,1	0,0
TOTAL ACTIF		2 990,0	3 028,8

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
• Capital	13	12,0	12,0
• Primes et Réserves	13	1 487,5	1 428,0
• Résultat de l'exercice		238,1	179,1
CAPITAUX PROPRES GROUPE		1 737,6	1 619,1
INTÉRÊTS MINORITAIRES		-0,9	2,2
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 736,7	1 621,4
• Emprunts & dettes financières long terme	15	391,1	365,4
• Impôt différé passif	24.3	103,8	167,3
• Provisions	14	106,7	115,0
PASSIFS NON COURANTS		601,5	647,6
• Emprunts & dettes financières court terme	15	76,9	87,9
• Provisions	14	34,1	36,8
• Fournisseurs et comptes rattachés	16	161,3	175,6
• Autres dettes d'exploitation	16	300,7	324,2
• Dette d'impôt exigible	16	24,2	37,2
• Dettes hors exploitation	16	54,6	98,2
PASSIFS COURANTS		651,8	759,8
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	12	0,0	0,0
TOTAL PASSIF		2 990,0	3 028,8

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé		237,5	179,2
• Participations dans les entreprises associées		0,4	0,2
• Coût de l'endettement financier net		16,2	17,6
• Autres produits et charges financiers		6,2	5,6
• Charge d'impôt		54,5	79,8
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes		140,5	143,1
• Produits et charges non courants et frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire		19,9	15,3
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	15	475,2	440,9
Autres produits et charges opérationnels non courants (<i>hors DAP exceptionnels, plus et moins values sur cessions d'immobilisations</i>)		-1,2	0,0
Autres produits et charges financiers (<i>hors provisions et cessions d'immobilisations financières</i>)		-6,1	-6,4
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		5,6	12,3
Variation de la juste valeur des instruments financiers		2,3	-1,5
Rémunérations en actions		7,5	3,5
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité		8,1	7,9
Variation des stocks		-4,3	-41,1
Variation des créances clients		-25,6	-10,0
Variation des dettes fournisseurs		-4,1	-3,4
Variation des autres BFRE		-3,8	21,8
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation^(a)		-37,8	-32,7
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		1,5	-3,3
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		2,0	4,3
Variation du besoin en fonds de roulement		-34,3	-31,7
Versement d'impôt		-91,5	-81,5
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ		357,5	335,6
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-183,5	-233,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,9	5,3
Décassements/encaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants		-14,1	8,1
Incidence des variations de périmètre		9,3	-37,6
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-180,4	-257,2
Augmentation de capital en numéraire		0,0	0,0
Rachats et reventes d'actions propres		-0,9	-14,1
Distributions de dividendes aux actionnaires		-39,4	-39,5
Coût de l'endettement financier net	21	-16,2	-17,6
Variation des dettes financières confirmées		-0,6	18,6
Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle		-11,5	0,0
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-68,7	-52,5
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		108,4	25,9
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		146,7	136,7
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		5,4	-15,9
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		260,4	146,7

(a) Y compris dotations (reprises) des provisions courantes.

Flux liés à l'activité

Au terme de l'exercice 2017, la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 357 millions d'euros, en hausse de plus de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'EBITDA a atteint 475 millions d'euros à fin décembre 2017 en nette hausse de 8 % comparé aux 441 millions d'euros de l'année 2016, reflétant la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2017, le besoin en fonds de roulement d'exploitation n'a augmenté que de 38 millions d'euros, proches des 33 millions d'euros enregistrés en 2016, malgré la croissance soutenue du Groupe sur la période. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- les crédits clients n'ont augmenté que de 26 millions d'euros, contre une hausse de 10 millions d'euros en 2016, avec une forte amélioration du délai moyen d'encaissement (DSO), réduit à 73 jours en décembre 2017 contre 80 à la même date en 2016 ;
- les stocks sont restés quasiment stables en 2017, dans le contexte de croissance de l'activité précédemment décrit, alors qu'ils avaient augmenté de 41 millions d'euros en 2016. Cette performance reflète notamment l'amélioration des délais de rotation des stocks de plus de 10 % d'une année sur l'autre ;
- les variations liées aux dettes fournisseurs sont restées stables d'une année sur l'autre ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement d'exploitation ont augmenté de 4 millions d'euros alors qu'ils avaient enregistré une baisse en 2016, et reflètent principalement le versement du plan de rétention mis en place à l'occasion de l'acquisition de BioFire.

Les décaissements d'impôt ont représenté 91 millions d'euros, en hausse par rapport aux 81 millions d'euros versés l'année précédente, notamment aux États-Unis.

Flux liés aux opérations d'investissements

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont connu une baisse sensible, et se sont élevés à 183 millions d'euros, dont 106 millions d'euros au titre des investissements industriels, contre 233 et 154 millions d'euros respectivement en 2016. Cette baisse est liée à l'achèvement de projets industriels visant à augmenter les capacités de plusieurs sites du Groupe.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a presque doublé en 2017 pour atteindre 164 millions d'euros, contre 85 millions d'euros en 2016.

Les acquisitions d'actifs financiers non courants, nettes des cessions, se sont élevées à 5 millions d'euros, contre 30 millions d'euros l'année précédente, essentiellement constituées des prises de participations minoritaires au capital de Banyan Biomarker et de Qvella.

Flux liés aux opérations de financement

Les flux liés aux activités de financement se sont élevés à 69 millions d'euros, à comparer à 52 millions d'euros sur l'exercice précédent et sont constitués du transfert de la participation de Sysmex à bioMérieux dans Sysmex bioMérieux CO., Ltd. En juin 2017, la Société a versé un dividende de 39,4 millions d'euros, équivalent à celui versé en 2016 et a dépensé 1 million d'euros dans le cadre de son programme de rachat d'actions, contre 14 millions d'euros l'année précédente.

Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées ^(a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur ^(b)	Gains et pertes actuariels ^(c)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	12,0	1 352,5	51,4	5,4	-42,1	-0,3	5,0	1 372,0	110,5	1 494,5	8,1
Résultat global de l'exercice			-2,4	2,0	-4,2			-4,6	179,1	174,5	
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		110,5						110,5	-110,5	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-39,5						-39,5		-39,5	
Actions propres		0,1				-13,8		-13,8		-13,8	
Rémunération en actions ^(e)							3,5	3,5		3,5	
Variation des pourcentages d'intérêts											-5,8
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	12,0	1 423,6	49,0	7,4	-46,3	-14,2	8,5	1 428,0	179,1	1 619,1	2,2^(f)
Résultat global de l'exercice		0,0	-81,5	8,7	-7,7			-80,6	238,1	157,5	-0,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		179,1						179,1	-179,1	0,0	
Distribution de dividendes ^(d)		-39,4						-39,4		-39,4	-0,1
Actions propres		-1,4				3,3		1,9		1,9	
Rémunération en actions ^(e)							7,5	7,5		7,5	
Variation des pourcentages d'intérêts ^(f)		-9,1						-9,1		-9,1	-2,4
Autres variations ^(g)		5,5						-5,5	0,0	0,0	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	12,0	1 558,4^(h)	-32,5⁽ⁱ⁾	16,1	-54,0	-10,9	10,5	1 487,5	238,1	1 737,6^(h)	-0,9^(j)

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros.

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Quanterix, Labtech et Geneuro et des instruments financiers de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R.

(d) Dividendes par action : 1 euro en 2016 et 2017 (avant division du nominal). Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 234 074 au 31 décembre 2017 contre 106 506 au 31 décembre 2016.

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits.

(f) La variation des pourcentages d'intérêts correspond au rachat des parts de bioMérieux Japon à Sysmex en 2017 (cf. note 1.2.1).

(g) Correspond au reclassement en réserves des montants liés aux actions gratuites définitivement attribuées.

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA y compris résultat de l'exercice : 937,3 millions d'euros.

(i) Cf. note 13.2 Réserves de conversion.

(j) Dont bioMérieux Japon et RAS Lifesciences au 31/12/2016 et RAS Lifesciences au 31/12/2017 suite au rachat des minoritaires de bioMérieux Japon en 2017.

6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 150 pays au travers de 42 filiales et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2018.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2018.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Note 1	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs	151	Note 17	Paiements fondés sur des actions	181
Note 2	Principes comptables généraux	152	Note 18	Autres produits et charges de l'activité	182
Note 3	Résultat opérationnel courant et information sectorielle	155	Note 19	Frais de personnel	183
Note 4	Immobilisations incorporelles	158	Note 20	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	183
Note 5	Écarts d'acquisition	160	Note 21	Charge financière nette	184
Note 6	Immobilisations corporelles et autres créances de location financement	163	Note 22	Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire	185
Note 7	Actifs financiers non courants	166	Note 23	Autres produits et charges opérationnels non courants	185
Note 8	Stocks et en-cours	167	Note 24	Impôt sur les résultats et impôts différés	185
Note 9	Clients et comptes rattachés	168	Note 25	Honoraires des Commissaires aux comptes	187
Note 10	Autres créances	168	Note 26	Instruments financiers : actifs et passifs financiers	187
Note 11	Disponibilités et équivalents de trésorerie	169	Note 27	Gestion des risques	191
Note 12	Actifs et passifs destinés à être cédés	170	Note 28	Engagements hors bilan	195
Note 13	Capitaux propres et résultat par action	170	Note 29	Transactions avec les parties liées	196
Note 14	Provisions – Actifs et passifs éventuels	171	Note 30	Événements postérieurs à la clôture	196
Note 15	Endettement net - Trésorerie	177	Note 31	Consolidation	196
Note 16	Fournisseurs et autres dettes	181	Note 32	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2017	197

Note 1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs

1.1 Évolution du périmètre de consolidation

Aucune évolution du périmètre de consolidation n'est intervenue sur l'exercice 2017. Compte tenu des impacts non significatifs des variations de périmètre intervenues en 2016 et de l'absence de variation de périmètre sur l'exercice 2017, aucune information *pro forma* n'est communiquée.

1.2 Événements significatifs de l'exercice

1.2.1 Prise de participation complémentaire dans Sysmex bioMérieux

Le 27 juillet 2017, bioMérieux et Sysmex ont annoncé leur décision de transférer à bioMérieux la totalité des participations détenues par Sysmex dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd (Tokyo, Japon).

Conformément à l'accord signé, bioMérieux a acquis en date du 31 octobre 2017, 34 % des parts de la société détenues jusqu'ici par Sysmex portant ainsi sa participation à 100 %. Le prix d'acquisition des parts minoritaires a été fixé à 11,5 millions d'euros. L'écart entre le prix payé et la quote-part des capitaux propres acquis a été constaté directement en réserves. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur le compte de résultat du Groupe.

La société Sysmex bioMérieux reste consolidée par intégration globale.

1.2.2 Prise de participation Banyan Biomarkers

Le 19 janvier 2017, bioMérieux et Banyan Biomarkers, une société basée à San Diego (États-Unis) qui développe des tests sanguins pour le diagnostic des lésions cérébrales traumatiques, ont annoncé la signature d'un partenariat par lequel bioMérieux prend une participation de près de 7 millions de dollars au capital de Banyan Biomarkers et obtient les droits de commercialiser mondialement les tests dont Banyan est propriétaire, pour une utilisation dans le domaine du diagnostic *in vitro*, notamment via la gamme d'immunoessais VIDAS®.

Compte tenu de l'absence de contrôle ou d'influence notable exercée par le Groupe, cette participation n'est pas consolidée et est enregistrée dans le poste « Actifs financiers non courants ».

1.2.3 Participation à la levée de fonds de la société Qvella

En novembre 2017, bioMérieux a participé, conjointement avec d'autres investisseurs, à une levée de fonds de série B de la société canadienne Qvella. Cette société de biologie moléculaire a pour principal objectif de réduire le temps de résultat dans le cadre du diagnostic des maladies infectieuses.

Au terme de cette opération, bioMérieux détient moins de 10 % des parts de Qvella. Les titres sont inscrits dans le poste « Actifs financiers non courants » pour 6 millions d'euros.

1.2.4 Incidence de la réforme fiscale américaine

À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique fiscale aux États-Unis (*Tax Cuts and Jobs Act of 2017*) qui entraîne notamment la réduction à 21 % du taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés, contre 35 % auparavant, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bioMérieux a enregistré dans ses comptes un ajustement des comptes d'impôt différé de 19,5 millions d'euros incluant un produit de 30 millions d'euros en résultat et une charge de 10,5 millions en autres éléments du résultat global.

1.2.5 Division du nominal de l'action

Le 19 septembre 2017, la division du nominal de l'action par trois a été effectuée sur décision du Conseil d'administration du 29 août 2017 délégué par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017. Le 22 septembre 2017, chaque action a été échangée contre trois actions nouvelles de même jouissance.

1.3 Suivi des événements significatifs de 2016

Le 9 décembre 2016, bioMérieux a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Shanghai bioMérieux bio-engineering à son partenaire KEHUA. Une partie de la créance relative à cette cession a été encaissée au cours du premier semestre 2017, et le solde a été encaissé le 20 juillet 2017.

1.4 Information *pro forma*

Aucune information *pro forma* n'est donnée sur le compte de résultat, les opérations de croissance externes intervenues en 2016 et 2017 n'ayant pas un impact significatif.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.



Note 2 Principes comptables généraux

Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le groupe bioMérieux a appliqué les normes, amendements et interprétations présentées ci-après qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Il s'agit principalement de :

- amendements IAS 7 « État des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir » ;
- amendements IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- amendements à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités – Clarification du champ d'application ».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'IASB et l'Union européenne avant la date de clôture, ou non encore adoptées par l'Union européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15 y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- amendement IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions de paiements fondés sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016.

Ces normes, amendements et interprétations rentrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception de la norme IFRS 16, qui rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Concernant IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le Groupe a mené les travaux d'analyse et de mise en conformité.

La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse effectuée par le Groupe a conduit à porter une attention plus spécifique sur le traitement des contrats de mise à disposition d'équipements lorsqu'ils sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Le Groupe a ainsi étudié les incidences de la norme sur les critères utilisés pour distinguer les contrats de mise à disposition ayant des caractéristiques de cession de ceux portant les caractéristiques de location. L'application de la norme conduira à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier la reconnaissance du chiffre d'affaires. L'estimation de la ventilation est en cours d'analyse. Pour information, les règles appliquées en matière de reconnaissance de chiffre d'affaires selon les types de contrats (cessions, mises à disposition, locations) sont indiquées en note 3.1.1 de l'annexe.

Les autres points spécifiques de la norme IFRS 15 n'auront pas d'impact significatif.

L'analyse sur la norme IFRS 15 a notamment conduit à réexaminer la durée d'utilité attendue des équipements mis à disposition, qui en pratique, se révèle significativement plus longue que la durée du contrat ayant les caractéristiques de location. La modification de la durée d'utilité sera constatée en 2018 de manière prospective, après finalisation des études en cours.

En conséquence, la mise en conformité du Groupe avec IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif sur les agrégats des comptes consolidés.

Le Groupe est également en cours d'analyse des impacts de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». L'analyse n'a pas permis d'identifier d'impacts significatifs sur les comptes du Groupe, notamment sur la comptabilisation des titres non consolidés, sur les dépréciations des clients au titre des pertes attendues, ou sur la comptabilisation des opérations de couverture.

Enfin, le Groupe a continué son analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « Contrats de locations », votée par l'IASB et adoptée par la Commission européenne, le 9 novembre 2017 avec une première application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette analyse ne permet pas de communiquer d'éléments chiffrés sur les impacts attendus, dans le contexte où des précisions importantes sont attendues sur des points structurants (durée du bail...). Pour mémoire, le montant des loyers constatés en charges et les engagements à payer sont donnés dans la note 28.3.1 de l'annexe. À ce stade, le Groupe n'a pas prévu d'appliquer la norme par anticipation en 2018, et n'a pas encore choisi la méthode de transition.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, amendements et interprétations aient un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant »/« non courant » défini par la norme IAS1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des normes comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013, à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des frais et amortissements des écarts d'évaluation liés à l'acquisition de BioFire.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des normes comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation et la dépréciation des actifs financiers non courants, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 14.3), et de celle liée aux écarts de conversion.

2.1 Présentation du compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes. Les charges et produits non courants en sont exclus. Comme indiqué ci-dessus, les frais d'acquisition et l'amortissement des écarts d'évaluation constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire sont présentés sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant (cf. note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2017).

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes,

exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Bien que placée sous régime de *proxy board*, BioFire Defense est consolidée selon la méthode de l'intégration globale compte tenu du contrôle exercé par bioMérieux sur les avantages économiques issus de cette société.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 32.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception de la filiale japonaise et des filiales indiennes, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyperinflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion »; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment

en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion/parts du Groupe.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

COURS MOYENS

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2017	1,13	127	0,88	7,62	3,61
2016	1,11	120	0,82	7,35	3,86
2015	1,11	134	0,73	6,98	3,69

COURS DE CLÔTURE

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2017	1,20	135	0,89	7,80	3,97
2016	1,05	123	0,86	7,32	3,44
2015	1,09	131	0,73	7,06	4,25

2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2017, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 26.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Note 3 Résultat opérationnel courant et information sectorielle

3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». En effet, comme indiqué ci-dessus, la Société n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

3.1.1 Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 6.4). Dans le cas contraire, le loyer implicite est constaté en chiffre d'affaires avec les ventes de réactifs. Un détail sera donné dans les annexes aux comptes consolidés 2018 entre les deux composantes dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

Les locations d'instruments sont constatées en chiffre d'affaires sur la période du contrat.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement :

- les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances rétrocédées, sont présentées sous la rubrique « Autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition ;
- les subventions de recherche perçues et les crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions (cf. note 18).

3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle qualité, Assurance qualité de production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;
- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;
- les coûts des Services après-vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources humaines, Finance, Informatique, Achats) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de recherche et développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires réglementaires, à la Propriété industrielle, à la Veille technologique et à l'Assurance qualité de la recherche et développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.



Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) sont présentées en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

3.3 Résultat opérationnel courant contributif et résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme un de ses indicateurs principaux de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les notes 3.1 et 3.2. Les charges et produits d'exploitation non courants (tels que définis dans la note 23.1) en sont exclus, ainsi que les frais d'acquisition et l'amortissement des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire.

Consécutivement à l'acquisition de BioFire, les frais relatifs à son acquisition et les amortissements des écarts de réévaluation sont

présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Les amortissements des acquisitions antérieures n'ont pas été retraités car ils ont été considérés comme non significatifs.

En 2017, le résultat opérationnel courant est la somme du résultat opérationnel courant contributif et des frais liés à l'amortissement des écarts d'évaluation liés à la société BioFire (voir note 22).

3.4 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un seul secteur opérationnel a été retenu : le segment du diagnostic *in vitro* sans segmentation géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le chiffre d'affaires et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.5 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3.5 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen-Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et dans quelques pays *via* ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DÉCEMBRE 2017 <i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Chiffre d'affaires consolidé	1 007,1	879,7	398,3	3,1	2 288,2
Coût des ventes	-411,8	-448,1	-182,3	-34,2	-1 076,4
Marge brute	595,3	431,6	216,0	-31,1	1 211,8
<i>en % du CA</i>	59 %	49 %	54 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-224,9	-148,8	-78,0	-425,4	-877,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	370,4	282,8	138,0	-456,5	334,7
<i>en % du CA</i>	37 %	32 %	35 %		

31 DÉCEMBRE 2016 <i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Chiffre d'affaires consolidé	877,2	854,8	364,8	6,4	2 103,2
Coût des ventes	-363,5	-437,5	-171,2	-30,3	-1 002,5
Marge brute	513,7	417,3	193,5	-23,9	1 100,6
<i>en % du CA</i>	59 %	49 %	53 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-193,7	-138,4	-73,4	-397,4	-802,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF	320,0	278,9	120,2	-421,3	297,8
<i>en % du CA</i>	36 %	33 %	33 %		

31 DÉCEMBRE 2017
En millions d'euros

	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	13,3	36,0	5,1	376,4	430,7
Écart d'acquisition				442,7	442,7
Immobilisations corporelles	283,2	217,7	29,1	181,4	711,4
Actifs courants					
Stocks et en-cours	163,4	167,3	49,5		380,3
Clients et comptes rattachés	169,8	239,7	50,6		460,1
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS			2,1		2,1

31 DÉCEMBRE 2016
En millions d'euros

	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	16,9	35,4	5,6	434,7	492,6
Écart d'acquisition				470,6	470,6
Immobilisations corporelles	310,7	217,0	33,0	173,8	734,5
Actifs courants					
Stocks et en-cours	195,3	162,7	46,4		404,4
Clients et comptes rattachés	170,9	234,7	60,2		465,8
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		0,0	0,0		0,0

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement au chiffre d'affaires réalisé dans chacune de ces zones géographiques, avec les coûts de ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les

coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les immobilisations incorporelles reportées dans la colonne Corporate correspondent principalement aux technologies acquises par le Groupe.

3.6 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du chiffre d'affaires par technologie et application :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Applications cliniques	1 850,1	1 677,9
Microbiologie	946,4	897,3
Immunoessais	457,2	451,7
Biologie moléculaire	440,4	322,8
Autres gammes	6,0	6,1
Applications industrielles	411,8	379,9
TOTAL PAR APPLICATION	2 261,9	2 057,8
BioFire Defense	19,7	35,2
Applied Maths	3,4	3,8
Revenus des programmes de co-développement	3,1	6,4
TOTAL	2 288,2	2 103,2

Note 4 Immobilisations incorporelles

4.1 Principes comptables

4.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisées.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les logiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 23.1). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

4.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2015	526,5	146,9	25,5	698,8
Écarts de conversion	13,2	1,2	0,5	14,8
Acquisitions/Augmentations	3,5	5,4	14,3	23,3
Variation de périmètre	35,4	0,0	-1,3	34,0
Cessions/Diminutions	-0,2	-1,3	-2,9	-4,4
Reclassements	10,0	18,7	-11,8	16,9
31 DÉCEMBRE 2016	588,3	170,9	24,2	783,5
Écarts de conversion	-49,9	-7,3	-2,0	-59,1
Acquisitions/Augmentations	1,4	3,8	18,4	23,6
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions/Diminutions	0,0	0,1	-0,2	0,0
Reclassements	-1,0	11,8	-7,4	3,4
31 DÉCEMBRE 2017	538,8	179,4	33,1	751,3

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2015	132,5	91,3	-1,4	222,5
Écarts de conversion	3,9	0,9	0,0	4,8
Dotations	40,4	20,9	3,4	64,7
Variations de périmètre	-0,1	0,0	-0,7	-0,7
Reprises/Cessions	-0,2	-0,8	-2,9	-3,9
Reclassements	0,0	-0,7	4,4	3,7
31 DÉCEMBRE 2016	176,5	111,6	2,8	291,0
Écarts de conversion	-14,4	-5,1	0,1	-19,4
Dotations	29,6	18,5	1,0	49,1
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Reclassements	0,0	0,0	0,1	0,1
31 DÉCEMBRE 2017	191,7	125,0	3,9	320,7

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2015	394,0	55,6	26,9	476,5
31 DÉCEMBRE 2016	411,8	59,4	21,5	492,6
31 DÉCEMBRE 2017	347,1	54,4	29,2	430,7

La valeur brute des immobilisations incorporelles a diminué de 32,2 millions d'euros principalement du fait des écarts de conversion.

La valeur brute des immobilisations incorporelles en cours représente 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 13,8 millions d'euros en 2016.

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 5.2 n'a pas conduit le Groupe à constater de dépréciations complémentaires sur l'exercice 2017.



Note 5 Écarts d'acquisition

5.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Écarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.2). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

5.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les unités génératrices de trésorerie (ou UGT) correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5 %, sauf pour l'activité moléculaire pour laquelle un taux de croissance de 2,0 % a été retenu.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions, et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,4 % et 9,8 % en 2017, et entre 8,2 % et 12,9 % en 2016. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 5.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 23.1). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

5.3 Évolution

En millions d'euros	UGT	31/12/2017	31/12/2016
BioFire	Biologie moléculaire	130,9	148,9
AES	Applications industrielles	117,1	117,1
AB bioMérieux (Suède)	Bactériologie	62,7	64,6
Organon Teknika	Bactériologie	51,3	53,5
Argène	Biologie moléculaire	19,3	19,3
PML (États-Unis)	Applications industrielles	11,8	11,8
Applied Maths	Data Analytics	11,4	11,4
Bacterial Barcodes (États-Unis)	Bactériologie	8,1	9,2
BTF (Australie)	Applications industrielles	5,8	6,1
Hyglos	Applications industrielles	5,7	5,7
bioMérieux Inc. (Vitek)	Bactériologie	4,9	7,5
Advencis	Applications industrielles	2,9	3,0
MDI (États-Unis)	Bactériologie	1,9	1,9
bioMérieux Espagne	Bactériologie	1,8	1,8
bioMérieux Pologne	bioMérieux Pologne	1,7	1,6
bioMérieux Grèce	bioMérieux Grèce	1,7	1,7
bioMérieux Biological products	Bactériologie	1,4	1,5
bioMérieux Afrique du Sud	bioMérieux Afrique du Sud	1,3	1,4
RAS Lifesciences	Biologie moléculaire	0,5	0,5
CEERAM	Applications industrielles	0,5	0,5
Micro Diagnostics (Australie) ^(b)	Bactériologie	0,0	1,7
VALEUR NETTE		442,7	470,6

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2015	459,4
Écarts de conversion	3,1
Variations de périmètre	17,1
Reclassements ^(a)	-9,0
31 DÉCEMBRE 2016	470,6
Écarts de conversion	-26,2
Reclassements ^(b)	-1,7
31 DÉCEMBRE 2017	442,7

(a) Reclassement de la relation client AES en immobilisation incorporelle à durée de vie limitée.

(b) Une partie de l'écart d'acquisition « Bactériologie » issu de l'acquisition de Micro Diagnostics en Australie a été reclassée en Actifs destinés à être cédés pour un montant de 1,7 million d'euros (cf. note 12.2).

La réalisation des tests de dépréciation effectués conformément aux règles définies dans la note 5.1 n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur en 2017, tout comme en 2016.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2017			2016		
	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Biologie moléculaire	150,6	9,8 %	2,0 %	168,6	12,9 %	2,0 %
Applications industrielles	143,9	7,4 %	1,5 %	144,2	8,2 %	1,5 %
Bactériologie	132,1	7,5 %	1,5 %	141,7	8,4 %	1,5 %

(a) Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 100 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge

opérationnelle (baisse de 500 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour l'unité génératrice de trésorerie de biologie moléculaire. Concernant la bactériologie et les applications industrielles, une dépréciation serait constatée en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure respectivement de 256 points de base et 371 points de base.

Note 6 Immobilisations corporelles et autres créances de location financement

6.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- Matériel et outillages : 3 à 10 ans
- Instruments : 3 à 10 ans
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Second œuvre et installations : 10 à 20 ans

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 23.1).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Jusqu'en 2016, l'impact de l'élimination était présentée en « Produits constatés d'avance ». À compter de l'exercice 2017, l'élimination est dorénavant présentée en diminution des immobilisations. L'incidence du reclassement s'élève à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».



6.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES En millions d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2015	36,1	392,2	346,8	328,4	138,0	132,0	1 373,5
Écarts de conversion	0,3	4,9	6,0	1,1	2,5	6,2	21,0
Variations de périmètre		-2,5	-2,9		0,2	0,0	-5,2
Acquisitions/ Augmentations	2,4	50,8	25,1	58,1	17,7	102,8	256,9
Cessions/Diminutions	0,0	-2,8	-13,6	-28,3	-5,1	-0,2	-50,0
Reclassements ^(a)	1,2	13,8	19,2	0,9	5,0	-44,4	-4,4
31 DÉCEMBRE 2016	39,9	456,6	380,5	360,1	158,2	196,4	1 591,6
Écarts de conversion	-1,4	-23,8	-24,0	-15,4	-10,0	-13,5	-88,2
Acquisitions/ Augmentations	1,6	17,2	18,6	50,7	11,6	57,3	157,0
Cessions/Diminutions	-0,1	-8,1	-3,8	-30,9	-6,7	-0,3	-49,9
Reclassements	0,7	107,2	54,8	-9,6	4,8	-173,9	-16,0
31 DÉCEMBRE 2017	40,6	549,2	426,1	354,8	157,9	65,9	1 594,5

(a) Le poste des instruments immobilisés inclut désormais l'incidence des éliminations de marge interne précédemment reportées en produits constatés d'avance. Le reclassement représente une diminution de 11 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il aurait représenté 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR En millions d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2015	1,6	212,7	226,9	254,6	104,1	0,0	799,8
Écarts de conversion	0,0	2,7	3,7	0,6	1,6	0,0	8,6
Variations de périmètre		-1,1	-2,9		0,1	0,0	-3,9
Dotations	0,2	21,5	32,7	32,3	10,5	0,0	97,1
Cessions/Diminutions	0,0	-2,6	-12,9	-24,1	-4,9	0,0	-44,5
Reclassements		0,2	0,6	0,0	-0,8	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2016	1,8	233,3	248,1	263,4	110,6	0,0	857,1
Écarts de conversion	-0,1	-10,0	-13,5	-10,1	-6,6	0,0	-40,3
Dotations	0,2	29,5	34,4	32,1	13,5	0,0	109,7
Cessions/Diminutions		-4,8	-3,2	-26,9	-6,7	0,0	-41,5
31 DÉCEMBRE 2017	1,8	247,9	264,3	258,6	110,4	0,0	883,1

VALEURS NETTES En millions d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
31 DÉCEMBRE 2015	34,5	179,5	119,9	73,8	33,9	132,0	573,6
31 DÉCEMBRE 2016	38,1	223,3	132,4	96,6	47,7	196,4	734,5
31 DÉCEMBRE 2017	38,7	301,2	161,8	96,2	47,5	65,9	711,4

Les immobilisations en cours concernent principalement l'extension du site de Craponne en France ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment à Marcy pour les activités R&D dont la mise en service est prévue en 2018.

La diminution des immobilisations en cours est principalement liée à la mise en service du nouveau bâtiment à Salt Lake City (USA) pour les activités liées à FILMARRAY®, de la mise en service d'une nouvelle ligne de production à Durham, ainsi que le nouveau Campus à Shanghai.

6.3 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 6.1 « Immobilisations corporelles ».

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 44,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. note 15.6).

BIENS PRIS EN LOCATION-FINANCEMENT COMPTABILISÉS DANS LES IMMOBILISATIONS

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels & Outillages	Autres	Total
31 DÉCEMBRE 2015					
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,8	2,4	13,7
Amortissements	0,0	-4,1	-0,7	-2,3	-7,0
Valeurs nettes	0,4	6,0	0,1	0,1	6,7
31 DÉCEMBRE 2016					
Valeurs brutes	2,7	52,0	0,8	2,3	57,8
Amortissements	0,0	-5,1	-0,6	-2,2	-8,0
Valeurs nettes	2,7	46,8	0,1	0,1	49,8
31 DÉCEMBRE 2017					
Valeurs brutes	2,7	53,5	0,7	2,3	59,3
Amortissements	0,0	-7,9	-0,6	-2,2	-10,7
VALEURS NETTES	2,7	45,6	0,1	0,1	48,6

L'évolution du poste provient essentiellement d'un nouveau bâtiment en Italie, et des amortissements du nouveau site du Campus de l'Étoile acquis en 2016.

6.4 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de 5 ans. Les créances de location-financement totalisent 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	Entre un an et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Valeur brute des créances de location financement	9,9	16,1	0,2	26,2
Intérêts à recevoir	-0,7	-0,8	0,0	-1,5
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	9,2	15,4	0,2	24,7
Provision pour dépréciation	-0,2			-0,2
VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR	8,9	15,4	0,2	24,5

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 15,6 millions d'euros.

Note 7 Actifs financiers non courants

7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 26. Les plus et moins-values sur cession de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

7.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances	7,0	6,2
Titres relevant de la catégorie « titres disponibles à la vente »	50,7	30,7
Titres comptabilisés selon « l'option à la juste valeur par le résultat »	0,1	0,0
TOTAL	57,9	36,9

Les prêts et créances comprennent notamment une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne pour 2,7 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2015	72,0	-12,0	60,0
Écarts de conversion	5,5	-5,3	0,2
Acquisitions/Augmentations	0,9	-1,5	-0,6
Cessions/Diminutions	-32,0	3,5	-28,5
Reclassements et variation de la juste valeur	5,8		5,8
31 DÉCEMBRE 2016	52,1	-15,2	36,9
Écarts de conversion	-14,0	13,4	-0,6
Acquisitions/Augmentations	15,1	-0,2	14,9
Cessions/Diminutions	-1,9	0,9	-1,0
Reclassements et variation de la juste valeur	7,6		7,6
31 DÉCEMBRE 2017	58,9	-1,0	57,9

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement les prises de participation dans les sociétés Banyan Biomarkers et Qvella.

Les reclassements de l'exercice concernent principalement la variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global des titres Quanterix, Labtech et Geneuro.

Note 8 Stocks et en-cours

8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

8.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	143,1	146,7
En-cours de production	45,6	47,6
Produits finis et marchandises	222,5	242,0
VALEURS BRUTES	411,2	436,3
Matières premières	-11,8	-12,5
En-cours de production	-1,5	-1,9
Produits finis et marchandises	-17,6	-17,5
DÉPRÉCIATIONS	-30,9	-31,9
Matières premières	131,3	134,2
En-cours de production	44,1	45,7
Produits finis et marchandises	204,9	224,5
VALEURS NETTES	380,3	404,4

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 30,0 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2017.

Note 9 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	473,7	482,2
Dépréciations	-13,6	-16,5
VALEUR NETTE	460,1	465,8

32,0 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les dépréciations sont constatées au cas par cas en fonction de différents critères : litiges, retards de règlements, etc.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois.

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.4). Les créances nettes échues relatives à des sociétés privées représentent 13,3 % de l'encours clients en 2017 contre 14,9 % en 2016.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 1,1 million d'euros soit 0,05 % du chiffre d'affaires.

Note 10 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes	6,7	5,1
Charges constatées d'avance	16,0	14,1
Autres créances d'exploitation	52,5	60,6
VALEUR NETTE CRÉANCES D'EXPLOITATION	75,1	79,8
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE	36,1	25,7
Créances hors exploitation	15,7	28,8
VALEUR NETTE CRÉANCES HORS EXPLOITATION	15,7	28,8

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (23,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 27,7 millions fin 2016) et les créances fiscales. Les créances relatives au CICE en France ont été imputées sur l'impôt sur les sociétés 2017 ; elles sont donc nulles au 31 décembre 2017.

La part des créances d'exploitation à plus d'un an s'élève à 8,2 millions d'euros et comprend les crédits d'impôt recherche (6,8 millions d'euros).

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (15,3 millions d'euros en 2017, contre 18 millions d'euros en 2016), (cf. note 26.2). En 2016, elles contenaient également la créance correspondant au prix de cession de la société Shanghai bioMérieux bio-engineering cédée le 9 décembre 2016.

Note 11 Disponibilités et équivalents de trésorerie

11.1 Principes comptables

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 26).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

11.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	214,4	137,1
Placement de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux	23,2	20,0
Placements de trésorerie	74,5	21,6
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	312,1	178,6

Les placements de trésorerie sont investis en partie sous forme de SICAV pour un montant de 67,7 millions d'euros en 2017, contre 19,8 millions d'euros en 2016.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 27.5).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Libellé	SICAV AMUNDI	SICAV SWISS LIFE SHORT TERM EURO
Montant	12,1 millions d'euros	8,0 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0007435920	FR0011060870
Libellé	SICAV BNP PARIBAS DEPOSIT	SICAV BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant	55,6 millions d'euros	11,8 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

Note 12 Actifs et passifs destinés à être cédés

12.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 5.2).

12.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2,1	0,0
dont goodwill	1,7	
PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	0,0	0,0

Au 31 décembre 2017, le Groupe étudie la possibilité de céder une de ses activités de production et commercialisation en Australie.

Note 13 Capitaux propres et résultat par action

13.1 Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, dont 78 757 392 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2017.

Comme indiqué en note 1.2.5, le 19 septembre 2017 le nominal de l'action bioMérieux a été divisé par 3, et le nombre d'actions multiplié par 3, passant ainsi de 39 453 740 actions à 118 361 220 actions. Cette

opération a été neutre pour les actionnaires. Il n'y a eu aucun autre mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

13.2 Réserves de conversion

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dollars ^(a)	-2,3	63,3
Amérique latine	-11,0	-5,5
Europe - Moyen Orient - Afrique	-23,5	-18,3
Autres pays	4,2	9,4
TOTAL	-32,6	48,9

(a) Dollars américain et de Hong Kong.

Les réserves de conversion attribuables aux minoritaires sont de -0,1 million d'euros au 31 décembre 2017. En 2017, la variation des réserves de conversion est principalement liée à la dépréciation du dollar et du real brésilien.

13.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 17.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Au 31 décembre 2017, la société mère détient 4 917 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 421 704 actions propres ont été achetées et 418 493 ont été cédées.

Au cours de l'exercice, la Société a acheté 13 763 actions destinées à l'attribution gratuite d'actions et définitivement attribué 99 000 actions gratuites aux salariés (cf. note 17).

Au 31 décembre 2017, la Société détient au total 229 157 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

13.4 Réserves minoritaires

Compte tenu de l'impact peu significatif des minoritaires, le Groupe ne présente pas la contribution des minoritaires sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat, au-delà de la contribution en termes de résultat net et de capitaux propres.

13.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

13.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse).

En l'absence d'instrument dilutif émis par bioMérieux SA, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 14 Provisions – Actifs et passifs éventuels

14.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 14.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 14.5 lorsque leur réalisation est probable.

14.2 Évolution des provisions

En millions d'euros	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres R&C	Total
31 DÉCEMBRE 2015	107,3	4,0	1,5	7,3	8,3	128,4
Dotations	10,3	7,4	0,6	3,7	18,6	40,6
Reprises avec objet	-11,8	-2,1	-0,8	-0,9	-3,7	-19,3
Reprises sans objet	-0,3	-4,6	-0,4	-0,2	0,0	-5,5
Dotations nettes	-1,8	0,7	-0,6	2,6	14,9	15,8
Écarts actuariels	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres variations	0,0	0,0	-0,3	-0,4	1,0	0,3
Écarts de conversion	1,6	0,1	0,0	0,1	0,3	2,1
31 DÉCEMBRE 2016	112,2	4,8	0,6	9,6	24,6	151,8
Dotations	13,7	10,2	0,2	2,6	6,4	33,1
Reprises avec objet	-13,2	-5,9	-0,2	-3,0	-5,1	-27,4
Reprises sans objet	-0,3	-2,2	-0,4	-0,7	-0,6	-4,2
Dotations nettes	0,2	2,1	-0,4	-1,1	0,7	1,5
Écarts actuariels	-2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Écarts de conversion	-8,3	-0,5	0,0	-0,5	-0,5	-9,8
31 DÉCEMBRE 2017	101,5	6,4	0,2	8,0^(a)	24,7	140,8

(a) Cf. note 14.4.1.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

Les provisions courantes représentent 34,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 36,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les dotations nettes de l'exercice 2017 affectent le résultat opérationnel courant pour 1,5 million d'euros. Celles affectant le résultat opérationnel comprennent notamment une charge de 4,7 millions d'euros couvrant les incidences de la mise en application de la loi « Manovra Sanità » en Italie, dont le décret d'application reste en attente (cf. note 14.4.3).

14.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

14.3.1 Principes comptables

14.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

14.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement États-Unis, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 14.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2017 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 14.3.8).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

14.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

14.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les États-Unis et la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.



Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France		US	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Taux de croissance attendu des salaires	2,00 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation	1,75 %	1,65 %	3,80 %	4,35 %
Duration moyenne des régimes	14,0	15,0	16,4	16,4

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée.

14.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avantages postérieurs à l'emploi	86,6	98,4
Primes médailles du travail	14,8	13,8
TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL	101,5	112,2

14.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 DÉCEMBRE 2016	243,5	-148,1	95,4	3,0	98,4
Coût des services rendus	7,1		7,1	0,0	7,1
Coût financier	8,2	-5,0	3,2	0,1	3,4
Départs à la retraite	-9,3	8,1	-1,2	-0,1	-1,4
Changement régime	0,0		0,0		0,0
Cotisation	0,0	-9,0	-9,0		-9,0
Impact résultat opérationnel	6,0	-5,9	0,1	0,0	0,1
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	8,8	-11,4	-2,6	0,0	-2,6
Autres mouvements dont effets de change	-24,3	15,5	-8,8	-0,4	-9,1
31 DÉCEMBRE 2017	234,0	-150,0	84,0	2,6	86,6

(a) Fonds et versements programmés.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 DÉCEMBRE 2015	225,2	-133,6	91,6	2,9	94,6
Coût des services rendus	6,3		6,3	0,0	6,3
Coût financier	8,5	-4,6	4,0	0,0	4,0
Départs à la retraite	-6,8	5,0	-1,8		-1,8
Changement régime	-1,3		-1,3		-1,3
Cotisation	0,0	-10,2	-10,2		-10,2
Impact résultat opérationnel	6,7	-9,7	-3,0	0,0	-3,0
Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	6,4	-1,2	5,2	0,0	5,1
Autres mouvements dont effets de change	5,1	-3,6	1,4	0,1	1,6
31 DÉCEMBRE 2016	243,5	-148,1	95,4	3,0	98,4

(a) Fonds et versements programmés.

14.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Coûts des services	7,1	6,3
Rendement des fonds	-5,0	-4,6
Coûts financiers sur engagement	8,2	8,5
Fermeture et modifications de régime	0,0	-1,3
TOTAL	10,3	9,0

14.3.6 Engagement net par pays

En millions d'euros	31/12/2017			TOTAL
	USA	France	Autres pays	
Valeur actualisée des engagements	173,5	32,2	28,3	234,0
Juste valeur des fonds ^(a)	-119,8	-19,2	-10,9	-150,0
Provision de retraite	53,6	13,0	17,4	84,0
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	2,6	0,0		2,6
Autres avantages long terme				0,0
TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	56,2	13,1	17,4	86,6
Médailles du travail		14,8		14,8
TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME	56,2	27,9	17,4	101,5

(a) Fonds ou versement programmé.

14.3.7 Informations sur les actifs financiers

14.3.7.1 Allocation des fonds

En millions d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
	France	US	France	US
Actions	1,3	42,4	1,0	40,6
Obligations	16,3	68,9	14,3	70,1
Autres	1,5	1,1	1,3	1,1
TOTAL	19,2	112,5^(a)	16,7	111,8^(a)

(a) Hors versements programmés.

14.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2017	Rendement 2016
France	2,8 %	2,4 %
USA	12,9 %	4,7 %

14.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

En %	Paiements futurs de prestations (en % de l'engagement net)
Inférieur à 1 an	6 %
De 1 à 5 ans	31 %
Plus de 5 ans	63 %

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 7,5 % environ sur les engagements (soit 19 millions d'euros).

14.4 Autres provisions

14.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué, s'élève à 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les litiges incluent principalement un contentieux avec un distributeur suite à la résiliation de son contrat de distribution. Ce litige n'a pas évolué en 2017. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par le distributeur a été provisionné.

14.4.2 Provisions pour contentieux fiscaux

Contrôle fiscal en Suède

La société suédoise AB bioMérieux a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 et 2011 à l'issue duquel l'administration fiscale a émis un redressement. Dans sa décision du 21 mars 2016, la cour administrative d'appel n'a pas fait droit à la demande de la société AB bioMérieux en maintenant que la rémunération laissée à AB bioMérieux pour l'usage de sa technologie et de sa marque était insuffisante. L'administration fiscale suédoise a tiré les conséquences de sa position au titre des exercices 2012 à 2016 en effectuant des notifications de redressement sur le même fondement. En 2017, le Groupe a donc continué d'enregistrer la charge d'impôt correspondante sur cette base.

Toutefois, en accord avec ses conseils, et sur la base des informations dont elle dispose, la société AB bioMérieux estime que, sur la base de la décision de la cour administrative d'appel, AB bioMérieux s'est déjà acquittée de l'ensemble de l'insuffisance au titre des exercices 2010 à 2012. En conséquence, la société estime que les demandes au titre des exercices suivants sont infondées et conteste les redressements de l'administration fiscale suédoise. En première instance la Cour administrative a rejeté le pourvoi d'AB bioMérieux, qui a fait appel en octobre 2017 de la décision au titre de la période 2013 à 2015. La société utilise l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée et le résultat de ces litiges ne peuvent pas être anticipés à ce stade de la procédure.

Contrôles fiscaux en Italie

À l'issue de deux contrôles fiscaux en Italie au titre respectivement des exercices 2004 à 2007 et 2009 à 2010, la société bioMérieux Italie a fait l'objet de notifications de redressement relatives aux prix de transfert et à la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale italienne.

Le montant total s'élevait à 43 millions d'euros, se décomposant en 23 millions d'euros d'impôts, 15 millions d'euros de pénalités et 5 millions d'euros au titre des intérêts.

Dans le cadre de ce litige, le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure amiable (*mutual agreement procedure*) entre les autorités compétentes en France et en Italie, sur le fondement de la Convention Européenne d'arbitrage du 23 juillet 1990 telle que modifiée par le protocole du 25 mai 1999. Le but de cette procédure est de se prémunir contre le risque de double imposition par les différents États membres en raison de la correction à la hausse des bénéficiaires d'une de ces entreprises dans un État membre (en matière de prix de transfert). Cette neutralisation ne concerne pas les pénalités ni les intérêts de retard.

Au cours de l'exercice 2016, les autorités compétentes française et italienne ont trouvé un accord amiable concernant la période 2004 à 2007. Cet accord qui a été accepté par le Groupe, supprime le redressement de 2004 et limite les bases des redressements ultérieurs. Les intérêts et pénalités de retard correspondants feront l'objet de recours en droit local italien.

Les redressements effectués au titre des exercices 2009 et 2010 sont en cours d'examen par les Autorités compétentes.

En parallèle, les redressements effectués sur les flux commerciaux entre l'Italie et la filiale américaine du Groupe continuent de faire l'objet d'un contentieux de droit local italien. Après une décision défavorable en première instance, le Groupe entend utiliser l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Au 31 décembre 2017, une provision correspondant à sa meilleure estimation des conséquences des procédures restant en cours figure dans les comptes du Groupe.

Réclamations France : contribution sur les revenus distribués (contribution 3 %)

Suite à la censure par le conseil constitutionnel de la contribution de 3 % sur les revenus distribués, bioMérieux SA a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2013 à 2017. L'issue de ce contentieux ne faisant pas de doute, bioMérieux SA a constaté un produit à recevoir à hauteur 5,9 millions d'euros hors intérêts moratoires. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

14.4.3 Autres provisions pour risques et charges

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. À ce jour aucun décret d'application n'a été voté. Toutefois, conformément à la pratique de place, la provision pour risque déjà enregistrée en 2016 a été mise à jour au 31 décembre 2017.

Autres provisions pour risques

Elles portent sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

Note 15 Endettement net - Trésorerie

15.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur

14.5 Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

bioMérieux, comme d'autres laboratoires, a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par plus de 60 patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.

À ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations/créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

En millions d'euros

	31/12/2017	31/12/2016
Méthode additive développée		
• Résultat net	237,5	179,2
• Produits et charges non courants et frais et amortissements duprix d'acquisition de BioFire	19,9	15,3
• Coût de l'endettement financier net	16,2	17,6
• Autres produits et charges financiers	6,2	5,6
• Charge d'impôt	54,5	79,8
• Participations dans les entreprises associées	0,4	0,2
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes	140,5	143,1
EBITDA	475,2	440,9
Méthode additive simplifiée		
• Résultat Opérationnel Courant Contributif	334,7	297,8
• Amortissements d'exploitation	140,5	143,1
EBITDA	475,2	440,9

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître une incidence des variations de périmètre de 2,2 millions d'euros, principalement constituée du rachat des titres minoritaires de la société Sysmex pour

11,5 millions d'euros et de l'encaissement de la cession de la société Shanghai bioMérieux bio-engineering (JV Kehua) en 2016 (9,3 millions d'euros).

15.2 Évolution de la dette

Au 31 décembre 2017, après la distribution de 39,4 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 155,9 millions d'euros principalement constitué par l'emprunt obligataire émis en octobre 2013.

bioMérieux avait alors procédé à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans, remboursable *in fine* pour le même montant. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 298,6 millions d'euros, correspondant au prix d'émission net des frais et des primes d'émission. La charge d'intérêt a été calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant la prime et les frais d'émission.

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2017 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'un avenant en janvier 2018 portant sa maturité à janvier 2023 (5 ans avec possibilité de prolongation deux fois dont une restant à exercer).

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme. Ce programme présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	500 000 000,00 Euros
Durée	Inférieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliataire	CACEIS Corporate Trust
Arrangeur	Credit Agricole Corporate and Investment Bank
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Credit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Mutuel - CIC Natixis Société Générale ING Belgium Succursale France

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de titres négociables à court terme peut être consulté sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr).

15.3 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

En millions d'euros	31/12/2016	Variation au tableau des flux de trésorerie	Opération de location financement	Écart de conversion	31/12/2017
Disponibilités et équivalents de trésorerie	178,6	139,3	0,0	-5,7	312,1 ^(a)
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	-31,9	-30,9		11,1	-51,7
TRÉSORERIE NETTE (A)	146,7	108,4	0,0	5,4	260,4
DETTES FINANCIÈRES CONFIRMÉES (B)	421,3	-45,1	44,5	-4,4	416,3
dont part à plus de cinq ans	27,9				23,2
dont part entre 1 an et cinq ans	337,4				367,9
dont part à moins d'un an	56,0				25,2
ENDETTEMENT NET (TRÉSORERIE NETTE) (B) - (A)	274,6	-153,5	44,5	-9,8	155,9

(a) cf. note 11.2.

Au 31 décembre 2017, la part des dettes financières à plus de cinq ans est constituée principalement de la part à plus de cinq ans de l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 22,6 millions d'euros en France.

Les dettes financières entre un an et cinq ans incluent l'emprunt obligataire contracté en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire pour 298,6 millions d'euros, les plans d'actions attribués aux collaborateurs livrables en trésorerie pour 32,8 millions d'euros et l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 15,3 millions d'euros, principalement en France.

La part à moins d'un an des dettes financières comprend principalement des titres négociables à court terme pour 15 millions d'euros, la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 4 millions d'euros, principalement en France, ainsi que les intérêts courus sur l'emprunt obligataire pour 2,5 millions d'euros.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2018, n'a été signé avant le 31 décembre 2017.

15.4 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué est assujéti à l'unique ratio: «endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions», ne devant pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté fin 2017.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2017 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés en France et en Italie. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

15.5 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 71,7 % (298,6 millions d'euros) et le reste à taux variable (117,7 millions d'euros).

La dette à taux fixe est composée de l'émission obligataire (échéance 2020) à un taux de 2,875 % pour 298,6 millions d'euros. La moitié de l'emprunt obligataire a été variabilisée dès l'origine par un swap de taux d'intérêt plafonné à 1,20 % et avec un plancher à 0,30 %. En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler à compter du 18 avril 2018 cette variabilisation, dans une perspective de remontée probable des taux d'intérêt.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

15.6 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

15.6.1 Emprunts (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
À moins d'un an	4,0	4,3
Entre un et cinq ans	15,3	15,0
À plus de cinq ans	22,4	25,2
TOTAL	41,7	44,5

15.6.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS	43,4	46,3
À moins d'un an	4,3	4,6
Entre un et cinq ans	16,2	15,9
À plus de cinq ans	22,9	25,8
Déduction des frais financiers	-1,6	-1,8
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	41,7	44,5

15.7 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Euro	-92,9	-98,8
Dollars US	315,3	397,8
Réals brésiliens	-1,3	12,0
Pesos mexicains	-1,2	3,6
Yens japonais	3,5	1,7
Couronnes tchèques	1,1	1,6
Dollars canadiens	-1,6	1,1
Roubles russes	-0,6	-0,4
Zloty polonais	-3,3	-1,4
Livres anglaises	-3,3	-2,2
Francs suisses	-2,2	-2,3
Dollars australiens	-3,5	-5,0
Couronnes suédoises	-1,6	-5,6
Yuan chinois	-34,9	-22,7
Dollars de Hong Kong	-8,8	-3,4
Rand Sud Africain	-2,4	2,0
Autres devises	-6,6	-3,1
TOTAL	155,9	274,6

15.8 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 26.

Note 16 Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	161,3	175,6
Avances et acomptes	6,5	5,0
Dettes fiscales et sociales	219,3	230,1
Produits constatés d'avance ^(a)	53,3	66,1
Autres dettes	21,7	22,9
Autres dettes d'exploitation	300,7	324,2
Dettes d'impôt exigible	24,2	37,2
Dettes sur immobilisations	23,7	25,7
Autres	30,9	72,5
DETTES HORS EXPLOITATION	54,6	98,2

(a) Les produits constatés d'avance comportaient en 2016 l'élimination de la marge intragroupe sur la base installée pour 10,4 millions d'euros, dorénavant comptabilisée en 2017, en immobilisations corporelles pour 11,0 millions d'euros.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance.

Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (27,1 millions d'euros en 2017, contre 69 millions d'euros en 2016, cf. note 26.2).

Note 17 Paiements fondés sur des actions

17.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012, du 29 mai 2013, du 28 mai 2014, du 28 mai 2015, du 26 mai 2016 et du 30 mai 2017.

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice (cf. note 1.2.5), le nominal de l'action bioMérieux a été divisé par trois. Chaque action a été remplacée par trois nouvelles actions de même jouissance. Les informations relatives au nombre d'actions sont présentées selon cette nouvelle parité quelle que soit la période.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajusté sur le montant effectivement acquis, et maintenu dans un compte de réserves spécifiques. Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

17.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans					2017
	2012	2013	2014	2015	2016	
Attributions initiales	78 000	125 100	15 000	53 100	402 300	40 116
Actions annulées	29 400	38 100	0	4 500	24 300	0
Actions remises sur l'exercice 2017	30 000	69 000	0	0	0	0
Attribution définitive d'actions	18 600	18 000	0	0	0	0
Actions restant à remettre au 31/12/2017	0	0	15 000	48 600	378 000	40 116

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2012 à 2017, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période allant de trois à quatre ans. En outre, pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2017, une charge nette de 7,5 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions (contre une charge nette de 3,5 millions d'euros en 2016).

Compte tenu des 229 157 actions détenues au 31 décembre 2017 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au

maximum 252 559 actions supplémentaires pour un montant de 18,9 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2017. La prise en compte des prévisions d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2017 n'a pas d'effet sur cette évaluation.

17.3 Paiements fondés sur des actions livrables en trésorerie

Le Groupe a mis en place en 2015, 2016 et 2017 des plans de primes indexés sur le cours de l'action bioMérieux. Ces primes sont assimilables à des plans d'attribution d'actions gratuites livrables en trésorerie. La charge reconnue dans les comptes du Groupe au titre de ces plans a représenté 28,9 millions d'euros sur l'exercice 2017 contre 5,2 millions d'euros en 2016.

17.4 Plan d'options de souscription d'actions

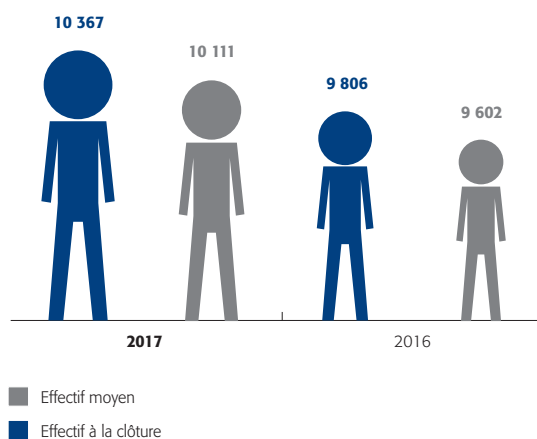
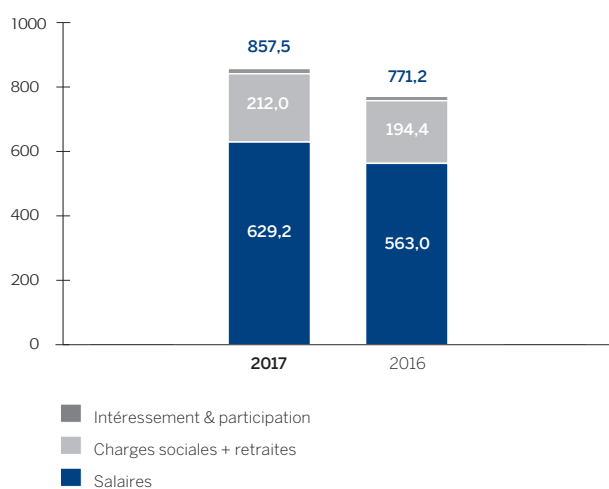
Il n'existe aucun plan de souscription d'action au sein du Groupe.

Note 18 Autres produits et charges de l'activité

En millions d'euros	2017	2016
Redevances nettes reçues	4,5	13,7
Crédits d'impôt recherche	21,9	21,3
Subventions de recherche	2,0	2,3
Indemnités reçues	1,3	
Autres	1,6	1,2
TOTAL	31,3	38,5

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

Note 19 Frais de personnel



Les salaires prennent en compte la quote-part de la juste valeur des rémunérations fondées sur les actions (cf. note 17).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (11,4 millions d'euros).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été constaté en moins des charges sociales (cf. note 3.2).

L'intéressement et la participation concernent uniquement bioMérieux SA. Aucune participation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2017 chez bioMérieux SA.

La croissance des effectifs provient notamment des recrutements effectués pour soutenir le développement de la plate-forme FILMARRAY®, et dans une moindre mesure, les efforts de transformation du Groupe.

Note 20 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements des immobilisations	158,8	161,8
Provisions	5,5	11,7
Dépréciation des actifs courants	-0,8	-2,9
Dépréciation des immobilisations financières	-0,7	-5,0
TOTAL	162,8	165,6

Les dotations aux amortissements se composent de 140,5 millions d'euros de dotations incluses dans le résultat opérationnel courant contributif, et de 18,2 millions d'euros constatés au titre de l'amortissement de la juste valeur des actifs reconnus dans le cadre de l'acquisition de BioFire.

Note 21 Charge financière nette

21.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- le « **Coût de l'endettement financier net** » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie ;
- les « **Autres produits et charges financiers** » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

21.2 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Frais financiers	-16,1	-17,1
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts	-0,1	0,9
Écarts de change	0,0	-1,3
TOTAL	-16,2	-17,6

Le coût de l'endettement financier comprend principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire.

21.3 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur créances de location financement	1,2	1,6
Dépréciation et cession de titres non consolidés	-0,2	-0,9
Instruments dérivés de couverture de taux de change	-8,1	-5,2
Autres	0,8	-1,2
TOTAL	-6,2	-5,6

21.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Ventes	-0,8	0,8
Achats	3,1	4,9
Financier	0,0	-1,3
TOTAL	2,3	4,4

Note 22 Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire

Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel, compte tenu de la taille de la transaction, les frais relatifs à l'acquisition des deux sociétés BioFire Diagnostics et BioFire Defense, intégrées pour la première fois aux comptes consolidés du 30 juin 2014, ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Cette ligne comprend les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies) pour 18,2 millions d'euros à fin décembre 2017.

À fin 2016, cette ligne comprenait les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies) pour 18,7 millions d'euros ainsi que la charge liée aux bonus de rétention destinés à certains salariés de BioFire pour 6,5 millions d'euros.

Note 23 Autres produits et charges opérationnels non courants

23.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

23.2 Évolution

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à 1,6 million d'euros, à comparer à 9,9 millions d'euros en 2016, où le Groupe avait enregistré le recyclage en résultat de certains écarts de conversion.

Note 24 Impôt sur les résultats et impôts différés

24.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, (cf. note 3.2), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

La taxe sur les dividendes est constatée en charge d'impôt lorsqu'elle est exigible.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.



Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

24.2 Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	2017		2016	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	100,7	34,4 %	89,3	34,4 %
• Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-12,7	-4,3 %	-8,7	-3,3 %
• Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	-30,2	-10,3 %		
• Incidence des différences permanentes	6,0	2,1 %	7,7	3,0 %
• Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	0,6	0,2 %	2,9	1,1 %
• Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	0,8	0,3 %	0,7	0,3 %
• Incidence des crédits d'impôts (CIR et CICE) présentés en résultat opérationnel	-9,1	-3,1 %	-8,6	-3,3 %
• Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-1,6	-0,6 %	-2,3	-0,9 %
• Utilisation d'actifs d'impôt antérieurs	0,0	0,0 %	-1,2	-0,5 %
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	54,5	18,6 %	79,8	30,8 %

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %. Suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel de la taxe additionnelle de 3 % sur les dividendes versés, bioMérieux SA est éligible en 2017 à la taxe exceptionnelle qui vient majorer le taux d'imposition légal de 5 % complémentaire.

Au 31 décembre 2017, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe a atteint 18,6 %, à comparer à 30,8 % au terme de l'exercice 2016. Le TEI a bénéficié en 2017 de l'enregistrement d'un produit de 30,2 millions d'euros, non récurrent et sans impact sur la trésorerie, lié essentiellement à la réévaluation des actifs et passifs d'impôts différés

dans le cadre de la réforme fiscale américaine. En outre le TEI du Groupe a été favorisé dans une moindre mesure par un produit lié en France à l'invalidation d'une taxe sur les dividendes, en partie compensé par la taxe exceptionnelle visée ci-dessus (ligne « Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés »). Enfin, le Groupe a enregistré un complément d'impôt au titre d'un contentieux. Hormis ces effets non récurrents, le taux effectif récurrent d'impôt du Groupe se serait élevé à environ 28 %, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'impôt différé français a été ajusté à 25,83 % pour les reversements à compter du 1^{er} janvier 2022, pour tenir compte des dispositions de la loi de finance 2018.

24.3 Évolution des impôts différés

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 DÉCEMBRE 2015	80,1	162,8
Écarts de conversion	2,4	3,9
Variations de périmètre	0,2	11,6
Variations par le résultat	6,1	-11,1
Autres éléments du résultat global	3,5	
Autres mouvements	0,4	0,0
31 DÉCEMBRE 2016	92,8	167,3
Écarts de conversion	-7,4	-12,4
Variations de périmètre	0,0	0,0
Variations par le résultat	-22,6	-50,9
Autres éléments du résultat global	-10,9	
Autres mouvements	-0,2	-0,2
31 DÉCEMBRE 2017	51,6	103,8

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux États-Unis, où ils résultent :

- de l'activation de pertes reportables et d'avantages fiscaux constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BioFire. Au 31 décembre 2017, ces pertes reportables activées s'élèvent à 0,9 million d'euros, à comparer à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2016 ;
- de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks ;
- les impôts différés relatifs aux écritures des autres éléments du résultat global correspondent aux écritures de juste valeur des instruments financiers (-0,5 million d'euros en 2017), aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (-10,4 millions d'euros en 2017 dont 9,5 millions d'euros sur les engagements de retraite aux États-Unis).

Au 31 décembre 2017, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs s'élèvent à 9,0 millions d'euros (dont 7,8 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus),

représentant une économie potentielle d'impôt de 2,9 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Au 31 décembre 2016, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs s'élevaient à 6,7 millions d'euros (dont 4,6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 2,1 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Les passifs d'impôts différés proviennent principalement de BioFire (58,6 millions d'euros), de bioMérieux SA (26,2 millions d'euros), et d'Hyglos (7,2 millions d'euros), correspondant essentiellement à la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés. La variation des passifs d'impôts différés aux États-Unis a eu un impact positif de 49,3 millions d'euros sur l'exercice.

L'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des dispositions de la nouvelle réforme fiscale aux États-Unis se traduit par une baisse nette de 20 millions d'euros des impôts différés dont 30 millions d'euros en résultat et -10 millions d'euros en autres éléments du résultat global de l'exercice 2017.

Note 25 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2017						31/12/2016							
	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total	Ernst & Young		PWC		Autres		Total
Certification des comptes	1143	91 %	493	100 %	10	100 %	1647	1332	95 %	142	18 %	46	100 %	1519
• bioMérieux SA	169	14 %	153	31 %		0 %	322	162	12 %	132	16 %		0 %	293
• filiales intégrées globalement	974	78 %	341	69 %	10	100 %	1325	1170	84 %	10	1 %	46	100 %	1225
Services autres que la certification des comptes	108	9 %	2	0 %			108	68	5 %	6	0 %		0 %	68
Audit	1252	100 %	495	100 %	10	100 %	1758	1399	100 %	148	18 %	46	100 %	1593
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %			0		0 %	655	82 %			655
Autres	0	0 %		0 %			0		0 %		0 %			0
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0	0 %	655	82 %	0	0 %	655
TOTAL	1252	100 %	495	100 %	10	100 %	1758	1399	100 %	803	100 %	46	100 %	2248

Note 26 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

26.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à cinq catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après.

26.1.1 « Actifs détenus jusqu'à l'échéance »

Il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

26.1.2 « Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat »

Cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme.

Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « actifs financiers non courants »), à l'exception de ceux qui ont été classés en « actifs disponibles à la vente » (cf. 26.1.4) ;
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie » (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie.

La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction), qui correspond au cours de clôture pour les titres cotés et aux valeurs liquidatives pour les Valeurs Mobilières de Placement. Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

26.1.3 « Prêts, créances et dettes »

Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur y compris les frais de transaction, qui est, dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût amorti (établi en tenant compte du taux d'intérêt effectif, (cf. note 15.2), minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur pour les actifs et passifs au coût amorti autres que l'emprunt obligataire.

26.1.4 « Actifs disponibles à la vente »

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant qu'« actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement

les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en actifs financiers non courants.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées directement en autres éléments du résultat global. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres ;
- dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition, sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

26.1.5 « Instruments dérivés » de taux ou de change

Il s'agit, par exemple, de swaps, d'opérations à terme, d'options, etc. Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex. : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, et que son efficacité soit démontrée.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2017 et 2016 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, très proche de l'amendement d'IFRS 7 appliqué précédemment, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 26.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit

directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

26.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extracomptables » (cf. note 26.1), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

En millions d'euros	31 décembre 2017						
	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés		50,9			50,9	50,9	1-3
Autres immobilisations financières			7,0		7,0	7,0	-
Autres actifs non courants			14,1		14,1	14,1	-
Instruments dérivés - actifs				15,3	15,3	15,3	2
Clients et comptes rattachés			460,1		460,1	460,1	-
Autres créances			6,7		6,7	6,7	-
Disponibilités et placements de trésorerie	312,1				312,1	312,1	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	312,1	50,9	487,9	15,3	866,2	866,2	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			298,6		298,6	318,8	1
Autres financements			92,5		92,5	92,5	2
Instruments dérivés - passifs				27,1	27,1	27,1	2
Dettes financières courantes			76,9		76,9	76,9	2
Fournisseurs et comptes rattachés			161,3		161,3	161,3	-
Autres passifs courants			51,9		51,9	51,9	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	681,2	27,1	708,3	728,5	

(a) la valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 26.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

bioMérieux traite les instruments financiers dérivés dans le cadre de contrats cadres qui prévoient la compensation en cas de défaut d'une contrepartie. L'effet de la prise en compte de ces accords de

compensation sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2017 conduit à une exposition nette négative de 11,8 millions d'euros (contre une exposition nette de 51 millions d'euros en 2016).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2017. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

31 décembre 2016

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés		30,7			30,7	30,7	1-3
Autres immobilisations financières			6,2		6,2	6,2	-
Autres actifs non courants			18,0		18,0	18,0	
Instruments dérivés - actifs				18,0	18,0	18,0	2
Clients et comptes rattachés			465,8		465,8	465,8	-
Autres créances			5,1		5,1	5,1	-
Disponibilités et placements de trésorerie	178,6				178,6	178,6	1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	178,6	30,7	495,1	18,0	722,4	722,4	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire ^(a)			298,2		298,2	320,1	1
Autres financements			67,2		67,2	67,2	2
Instruments dérivés - passifs				69,0	69,0	69,0	2
Dettes financières courantes			87,9		87,9	87,9	2
Fournisseurs et comptes rattachés			175,6		175,6	175,6	-
Autres passifs courants			53,6		53,6	53,6	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	682,5	69,0	751,5	773,4	

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2017, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 26.1) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Titres disponibles à la vente
31 DÉCEMBRE 2015	33,9
Gains et pertes enregistrés en résultat	-1,4
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	8,8
Acquisitions	0,3
Cessions	-10,8
Variations de périmètre, change et divers	
31 DÉCEMBRE 2016	30,7
Changement de niveau 3 à 1	-9,5
Gains et pertes enregistrés en résultat	0,7
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	9,8
Acquisitions	13,8
Cessions	-0,9
Variations de périmètre, change et divers	-0,3
31 DÉCEMBRE 2017	44,3

Sur l'exercice 2017, la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente a été constatée en résultat, car la dépréciation des titres concernés a été considérée comme durable. Par exception la variation positive de juste valeur des titres de participation minoritaires cotés sur un marché réglementé, a été constatée en autres éléments du résultat global, pour un montant de 9,8 millions d'euros.

La ligne changement de niveau correspond au reclassement en niveau 1 de la juste valeur de titres qui étaient auparavant évalués sur la base du cours de Bourse avec une décote d'illiquidité. Ces titres sont désormais évalués par référence directe au cours de Bourse.

Note 27 Gestion des risques

27.1 Risque de change

27.1.1 Politique du Groupe

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 41 % du chiffre d'affaires en 2017) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant atténuer les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation, ces effets demeurant toutefois significatifs.

Les autres devises représentent 31 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le

Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2016). Le détail des couvertures est présenté en note 27.1.3.

27.1.2 Exposition au risque de change

En millions d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
Zone Euro	645	28 %	624	30 %
Autres devises				
Dollars ^(a)	930	41 %	821	39 %
Renminbi	151	7 %	134	6 %
Livre anglaise	52	2 %	55	3 %
Yen japonais	46	2 %	49	2 %
Real brésilien	50	2 %	43	2 %
Dollar canadien	38	2 %	37	2 %
Won coréen	39	2 %	35	2 %
Dollar australien	34	1 %	31	1 %
Autres devises	305	13 %	276	13 %
SOUS-TOTAL		72 %		70 %
TOTAL	2 288	100 %	2 103	100 %
Sensibilité	-16		-15	

(a) Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

En millions d'euros	2017	2016
Résultat net	-15,5	-10,8
Capitaux propres ^(a)	-70,3	-63,4

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2017 sur le dollar américain et sur les 5 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

En millions de devises	USD	CNY	INR	BRL	KRW	CZK
Actifs en devises	46,6	168	612	26,2	10 237	195
Passifs en devises	-15,5	-7	0	-0,3	0	0
Position de change avant couverture	31,1	161	612	25,9	10 237	195
Couverture	26,9	21	160	5,0	6 840	0
POSITION DE CHANGE APRÈS COUVERTURE	4,3	141	452	20,9	3 397	195
En millions d'euros						
Position de change après couverture	3,6	18,0	5,9	5,3	2,7	7,6
SENSIBILITÉ	-0,3	-1,6	-0,5	-0,5	-0,2	-0,7

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2017, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros et portée par bioMérieux SA mais, destinée à financer une acquisition aux États-Unis, elle a été convertie en dollars grâce à la souscription d'un *Cross Currency Swap* (cf. note 27.4.1).

La politique du Groupe est de favoriser les financements intercompagnies en devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

27.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2017, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2017 En millions d'euros	Échéances 2017		Valeur de marché 2017 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	59,6	0,0	-0,7
• options		0,0	0,0
TOTAL	59,6	0,0	-0,7
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	266,4	2,5	-0,3
• options	37,8	0,0	1,1
TOTAL	304,2	2,5	0,7

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2017.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2016 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2016 <i>En millions d'euros</i>	Échéances 2016		Valeur de marché 2016 ^(a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
• change à terme	64,9	0,0	0,2
• options		0,0	0,0
TOTAL	64,9	0,0	0,2
Couvertures de transactions commerciales futures			
• change à terme	260,6	12,8	0,7
• options	55,5	0,0	-0,4
TOTAL	316,1	12,8	0,3

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2016.

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures constatée au bilan du 31 décembre 2017 (0,6 million d'euros) comprend la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (-0,8 million d'euros) et celle constatée en résultat (1,8 million d'euros).

Au 31 décembre 2016, elle s'élevait à 0,3 million d'euros et comprenait la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global pour -3,6 millions d'euros et celle constatée en résultat pour -1,3 million d'euros.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2017.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2017 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Le transfert en résultat opérationnel courant de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie précédemment imputée en autres éléments du résultat global s'élève à 0,4 million d'euros en 2017 et à 3,1 millions d'euros en 2016.

27.2 Risque de crédit

En l'absence d'une crise économique ou financière majeure, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2017, tout comme au 31 décembre 2016, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

27.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 15.3.

Les flux de trésorerie prévisionnels de l'émission obligataire et des couvertures associées relatives au remboursement contractuel en nominal et aux paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2017 de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunt obligataire ^(a)	-8,6	-317,3	0,0
Cross Currency Swap	-9,7	-16,1	0,0
Stratégies optionnelles ^(b)	-0,9	0,0	0,0
Swap de taux ^(b)	2,8	4,5	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts.

(b) Suivant la courbe de taux d'intérêts IRS au 31 décembre 2017.

27.4 Risque de taux d'intérêt

27.4.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions de dette à taux variable plafonné à 1,20 % et avec un plancher de 0,30 %. En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler à compter du 18 juillet 2018 cette variabilisation, dans une perspective de remontée probable des taux d'intérêt. La juste valeur comptabilisée au 31 décembre 2017 de cet instrument n'est pas significative.

Par ailleurs, afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt des remboursements du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc. pour le financement de l'acquisition de la société BioFire, un *Cross Currency Swap* a été souscrit en janvier 2014 portant sur 470 millions de dollars. L'instrument convertit ainsi la dette en dollars en une dette en euro dont une des jambes représentant 57 % du notionnel est receveur de taux variable.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable d'un montant de 44,4 millions d'euros a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement.

27.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros, en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros et en un *Cross Currency Swap* de 470 millions de dollars (cf. note 27.4.1).

La valeur de marché de ces instruments représente un passif net de 12,8 millions d'euros. Elle se décompose comme suit :

En millions d'euros	Valeur de marché 2017
<i>Cross Currency Swap</i>	-19,2
Stratégies optionnelles	-0,9
Swap de Taux	7,3

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette (sans l'effet relatif au *Cross Currency Swap*) induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Résultat
Hausse de 50 bp	-0,095
Baisse de 50 bp	0,000

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt

La variation de juste valeur des instruments dérivés de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres du Groupe et le résultat du Groupe :

- les impacts comptabilisés en capitaux propres sont liés à la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ;
- les impacts comptabilisés en résultat sont liés à la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs, ainsi qu'à l'impact de la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts, à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2017, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants (à taux de change et de volatilité constants) :

En millions d'euros	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	-0,05
Baisse de 50 pb	0,0	0,04

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur du *Cross Currency Swap*

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts (Euro et Dollar) aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

En millions d'euros	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	0,6
Baisse de 50 pb	0,0	-0,7

Une variation de 5 % du taux de clôture Euro/Dollar (pour rappel 1,1993 à la date de clôture) et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2017, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

En millions d'euros	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 5 %	0,0	8,4
Baisse de 5 %	0,0	-9,3

Ces effets sur le résultat auraient été parfaitement compensés par l'impact qu'aurait eu l'évolution du sous-jacent s'il avait subi les mêmes variations.

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme de 50 points de base et d'une variation de 5 % du taux de clôture Euro/Dollar appliquées à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Résultat
Hausse de 50 pb et 5 %	3,2
Baisse de 50 pb et 5 %	-3,5

27.5 Risque de contrepartie

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Note 28 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2017, sont les suivants :

28.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

- Suite à des opérations d'acquisition-cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

28.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 15.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 26.

28.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

28.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros mis en place en 2012 et amendé en janvier 2017, remboursable *in fine* en 2022 (cf. note 15.2) avec possibilité de prolongation de deux fois une année supplémentaire.

Dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit dans l'appréciation de la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change, de la juste valeur des instruments dérivés de taux au 31 décembre 2017, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

28.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

28.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux Inc. et bioMérieux SA ont conclu avec des tiers différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (6,7 millions d'euros).
- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 72,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 63,1 millions d'euros à échéance supérieure à un an. La charge de loyers immobiliers annuelle a représenté 14,3 millions d'euros en 2017 et 14,5 millions d'euros en 2016.
- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 229 157 actions en couverture, aurait à acquérir 243 559 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 18,2 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2017.
- bioMérieux SA s'est engagé pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux SA s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,1 millions d'euros.
- bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 1,2 million d'euros.

28.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 10,8 millions d'euros.

Note 29 Transactions avec les parties liées

29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2017 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 16,4 millions d'euros.

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Salaires de base	5,4	5,0
Rémunérations variables	5,3	6,5
Avantages en nature	0,2	0,1
Actions gratuites	4,8	1,9
Jetons de présence	0,1	0,3
Indemnité de départ	0,6	0,0
TOTAL	16,4	13,8

29.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2017, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, bioMérieux Inc. et BioFire, s'élevant à 6,9 millions d'euros sur l'exercice. À l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,6 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2017.
- La société Thera Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,2 millions d'euros au titre de 2017.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux. À

l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

- La société ABL détenue à 100 % par IMEurope SAS, elle-même contrôlée à 100 % par l'Institut Mérieux, a facturé des matières premières à bioMérieux SA pour 0,8 million d'euros au cours de l'exercice 2017.
- bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2017, des prestations pour 2 millions d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 %, les 60 % restants étant détenus par l'Institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %). À l'inverse, elle a versé 3,8 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.
- Dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, bioMérieux et l'Institut Mérieux ont été amenés à mettre en place des flux de prêt et d'emprunt au cours de l'exercice. Ce Fonds Commun de Trésorerie ayant dégagé un faible boni au titre de l'exercice 2016, il a reversé 35 900 euros à bioMérieux SA en 2017.

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe n'a identifié aucun événement postérieur à la clôture.

Note 31 Consolidation

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002-Lyon).

Note 32 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2017

Les variations de périmètre sur l'exercice 2017 sont présentées en note 1.2.1.

		2017 ^(a)	2016	2015
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Étoile - France RCS Lyon B 673 620 399			Société Mère
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100 %	100 %	100 %
ABG STELLA	1105 N Market St Suite 1300 Wilmington, Delaware 19801 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
Adiagene SA	38 rue de Paris 22000 Saint Briec - France			100 %
Advencis SAS	1 rue Gambinus, Parc de la Brasserie 67190 Mutzig - France		100 %	100 %
AES Canada Inc	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC - Canada	100 %	100 %	100 %
AES Chemunex GmbH	Zeiloch 20 - 76646 Bruschal - Allemagne	100 %	100 %	100 %
Applied Maths Inc	11940 Jollyville Road, Suite 115N Austin, Texas 78759 - États-Unis	100 %	100 %	
Applied Maths NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Defense Inc	79 W 4500 S, Suite 14 Salt Lake City, UT 84107 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Diagnostics Inc	390 Wakara Way Salt Lake City, Utah 84108 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique du Sud	1st Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street, cnr Grand Central Boulevard, Midrand 1682 - Afrique du Sud	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn - 08 BP 2634 Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 - Lot 11 1 ^{er} étage - 16302 Dely Ibrahim Alger - Algérie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons - Arias 3751 3er piso - C1430CRG Buenos Aires - Argentine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Australie	Unit 25B, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien - Autriche	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Belgique	Media Square - 18-19 Place des Carabiniers 1030 Bruxelles - Belgique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Benelux BV	Hogeweg 5 (2nd floor) - 5301 LB zaltbommel - Postbus 2104 5300 CC Zaltbommel - Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22713 320 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100 %	100 %	100 %
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays-Bas			100 %
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) - Canada	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chine	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street - Kowloon - Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 - Oficina 806 - Bogota DC - Colombie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Corée	1st & 2nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100 %	100 %	100 %
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b - Praha 4 - 140 78 - République Tchèque	100 %	100 %	100 %

		2017 ^(a)	2016	2015
bioMérieux Danemark	Lautruphøj 1-3, DK- 2750, Ballerup - Danemark	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Finlande	Tekniikantie 14 FI-02150 Espoo - Finlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hong Kong Investment	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street - Kowloon - Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 - 1138 Budapest - Hongrie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100 %	100 %	100 %
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Étoile - France	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Italie	Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58 - 50012 Ponte a Ema - Firenze - Italia	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Japon Ltd (anciennement Sysmex bioMérieux)	Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo	100 %	66 %	66 %
bioMérieux Malaisie	Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan - Malaisie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 - Office 107 - P.O. Box 505 201 Dubai - Émirats Arabes Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Norvège	Nydalsveien 28 P.B. 4814 Nydalen - N-0484 Oslo - Norvège	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Nouvelle-Zélande	22/10 Airbourne Road - North Harbour - Auckland - Nouvelle-Zélande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Pologne	ul. Gen. J. Zajączka 9 - 01-518 Warszawa - Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° - 2795-197 Linda A Velha Portugal	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke Hampshire RG 22 6HY - Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Russie	1st Nagatinskiy proezd, 10, str.1, business center « Newton Plaza » - Moscow 115 533 - Russie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios - Unit # 10-04 - 138667 - Singapour	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suède	Hantverkstsvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100 %	100 %	100 %
bioMérieux SRB doo	Belgrade Office Park, Djordja Stanojevic 12/III, Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade - Serbie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1202 Genève - Suisse	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor - Rama IV Road - Klongton - Klongtoey - Bangkok 10110 - Thaïlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. NO 29, Atasehir - 34750 Istanbul - Turquie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Vietnam	loor 10, Vinaconex Tower, 34 Lang Ha, Lang Ha ward, Dong Da District, Hanoi - Vietnam	100 %	100 %	100 %
bioTheranostics	9640 Towne Centre Dr., Ste 200 - San Diego CA 92121 - États-Unis			100 %
BTF Pty Limited	PO Box 599 - North Ryde BC - NSW Australia 1670 - Australie	100 %	100 %	100 %
Centre Européen d'Expertise et de Recherche sur les Agents Microbiens - CEERAM	1 allée de la Filée - 44240 La Chapelle-sur-Erdre - France			100 %
Hyglos Invest GmbH	Am Neuland 3 - 82347 Bernried am Starnberger See Allemagne	100 %	100 %	
Hyglos GmbH	Am Neuland 3 - 82347 Bernried am Starnberger See Allemagne	100 %	100 %	
Mérieux Université	113 Route de Paris - 69160 Tassin-La-Demi-Lune - France	40 %	40 %	40 %

		2017 ^(a)	2016	2015
Quercus Scientific NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	
RAS Lifesciences	Plot N° 13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar, Nacharam, Hyderabad - 500 076 - Inde	70 %	70 %	70 %
Shanghai bioMérieux Bio-engineering	No.1181, Qinzhou North Road, Caohejing Hi-Tech Zone, Xuhui Area - Shanghai - 200233 - Chine			60 %
SSC Europe	ul. Gen. J. Zajączka 9 - 01-518 Warszawa - Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd (anciennement Meikang)	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 201315 - Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pudong New District - Shanghai - 201315 - Chine	100 %	100 %	100 %

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, sauf dans le cas de Hyglos Invest GmbH, dont le pourcentage d'intérêt est de 75 %.



6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 442,7 et représentent 14,8 % du bilan du groupe.

Comme décrit dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le groupe. Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des unités génératrices de trésorerie (UGT) et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs à long terme.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de notre audit compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de marge opérationnelle, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués.

Notre réponse

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ;
- corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini) ;
- prendre connaissance des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes présentant un indice de perte de valeur au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes ;
- par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude des calculs arithmétiques des évaluations retenues par le groupe.

Evaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies

Risque identifié

Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir les engagements de retraite à prestations définies et les autres avantages à long terme principalement aux Etats-Unis, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2017, le groupe a comptabilisé un passif net de M€ 86,6 au titre de ces engagements dont M€ 84 au titre des engagements de retraite. Le montant des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour un montant de M€ 234 et la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds pour un montant de M€ 150.

Le calcul de ces engagements est réalisé selon la méthode des « unités de crédit projetées » et tient compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité, comme cela est décrit dans la note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés ;

Nous avons considéré l'évaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de ces hypothèses est fonction de jugements de la direction et une modification de ces hypothèses est susceptible de faire varier de façon sensible le montant du passif net.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des avantages au personnel postérieurs à l'emploi mis en œuvre par la direction.

Avec l'assistance de nos spécialistes en actuariat, nous avons examiné les hypothèses clés retenues par la direction et les informations utilisées par les actuaires mandatés par la direction pour l'évaluation des engagements de retraite et cela plus particulièrement en France, aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Nous avons effectué :

- Une revue de l'ensemble des hypothèses pour le périmètre France, et une revue du taux d'actualisation pour le reste du périmètre (Etats-Unis, Allemagne et au Royaume-Uni) ;
- Des contrôles de cohérence pour les pays examinés sur le poids du coût des services rendus, la charge d'intérêt compte tenu de l'hypothèse de taux d'actualisation, le rendement des actifs financiers, les impacts résultat et capitaux propres ;
- Une revue de la méthode de calcul.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre Assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERSNT & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 février 2018
Les Commissaires aux Comptes

Françoise Mechin
GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Nicolas Perlier
ERNST & YOUNG et Autres

6.2 Comptes sociaux

6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Bilan

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Actif immobilisé			
• Immobilisations incorporelles	4.1	190,3	190,7
• Immobilisations corporelles	4.2	231,6	219,7
• Participations & créances rattachées	4.3	491,9	516,1
• Autres immobilisations financières	4.3	2,6	1,6
TOTAL		916,4	928,1
Actif circulant			
• Stocks et en-cours	5	148,0	139,8
• Clients et comptes rattachés	6	320,6	297,7
• Autres créances d'exploitation	6	37,4	35,6
• Créances hors exploitation		50,6	46,8
• Disponibilités & cash pooling	7	432,7	307,1
TOTAL		989,2	827,0
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,7	0,9
Prime de remboursement des obligations		0,9	1,2
Écarts de conversion actif	8	3,9	8,0
TOTAL ACTIF		1 911,1	1 765,2

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
• Capital		12,0	12,0
• Primes		63,5	63,5
• Réserves		774,9	744,2
• Provisions réglementées et subventions		59,0	54,0
• Résultat de l'exercice		109,2	69,1
TOTAL	9	1 018,6	942,8
Provisions	10	62,2	56,3
Dettes			
• Emprunts et dettes financières	11	514,4	423,6
• Fournisseurs et comptes rattachés	12	159,9	161,7
• Autres dettes d'exploitation	12	134,6	124,8
• Dettes hors exploitation		20,7	25,5
TOTAL		829,6	735,6
Écarts de conversion passif	8	0,7	30,5
TOTAL PASSIF		1 911,1	1 765,2

Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Ventes marchandises et produits finis	982,3	909,1
Produits activités annexes	155,3	129,8
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 137,6	1 038,9
Production stockée (encours + produits finis)	6,1	-4,3
Production immobilisée	9,4	7,9
PRODUCTION ACTIVITÉ	1 153,1	1 042,5
Achats	-413,9	-366,9
Variations stocks M.P./instruments	2,4	12,7
Services extérieurs	-260,6	-249,4
VALEUR AJOUTÉE	481,0	438,9
Impôts, taxes et assimilés	-20,3	-20,1
Salaires et charges	-288,0	-272,5
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	172,7	146,4
Amortissements et provisions	-57,9	-57,5
Autres produits et charges d'exploitation	-45,1	-42,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	69,7	46,3
Charges et produits financiers	25,8	-3,3
Produits et charges des participations	16,3	26,2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	111,8	69,2
Résultat exceptionnel	-4,9	-8,6
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
BÉNÉFICE NET	109,2	69,1
RÉSULTAT PAR ACTION	0,92	1,75

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. En 2017, le nominal de l'action a été divisé par

trois. Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné l'absence d'instrument dilutif.

6.2.2 Notes annexes

Note 1	Principes comptables généraux	206	Note 12	Fournisseurs et dettes d'exploitation	224
Note 2	Événements significatifs de l'exercice	206	Note 13	Charges à payer et produits à recevoir	225
Note 3	Changements comptables	207	Note 14	Chiffre d'affaires	225
Note 4	Immobilisations	208	Note 15	Frais de recherche et développement	226
Note 5	Stocks	216	Note 16	Charges et avantages du personnel	227
Note 6	Clients et créances d'exploitation	217	Note 17	Frais financiers nets	228
Note 7	Disponibilités	218	Note 18	Résultat exceptionnel	229
Note 8	Écarts de conversion	219	Note 19	Impôt sur les sociétés	229
Note 9	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	220	Note 20	Instruments de couverture	231
Note 10	Provisions pour risques et charges	221	Note 21	Engagements hors bilan	233
Note 11	Endettement net	222	Note 22	Parties liées	234

Note 1 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des normes comptables.

La Société a appliqué le règlement n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Les impacts de la première application de ce règlement sont détaillés dans la note 3.

La Société a constaté un changement d'estimation comptable dans les comptes au 31 décembre 2017 relatif à la comptabilisation des écarts de change des comptes de cash pooling, comme détaillé dans la note 3.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

Note 2 Événements significatifs de l'exercice

2.1 Division du nominal de l'action

Le 19 septembre 2017, la division du nominal de l'action par trois a été effectuée sur décision du Conseil d'administration du 29 août 2017 délégué par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017. Le 22 septembre 2017, chaque action a été échangée contre trois actions nouvelles de même jouissance.

2.2 Fusion Advencis

La fusion de la société Advencis dans les comptes de bioMérieux SA a été effectuée en date du 30 septembre 2017 avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2017. Les apports ont été évalués à leur valeur nette comptable.

Le mali de fusion d'un montant de 6,3 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice dont 2,6 millions d'euros ont été affectés aux technologies et 3,7 millions d'euros constatés en résultat financier.

2.3 Augmentation de capital de bioMérieux Brésil

En 2017 la filiale bioMérieux Brésil a fait l'objet d'une recapitalisation pour un montant de 74,4 millions de réaux brésiliens, par incorporation des créances commerciales et intérêts de retard associés pour 38,7 millions de réaux brésiliens, et du prêt financier pour 35,7 millions de réaux brésiliens.

2.4 Partenariat avec Banyan Biomarkers

Le 19 janvier 2017, bioMérieux SA et Banyan Biomarkers, une société innovante dans le domaine des biomarqueurs basée à San Diego (États-Unis) et spécialisée dans la recherche de biomarqueurs pour les traumatismes crâniens, ont annoncé la signature d'un partenariat

pluridimensionnel. bioMérieux SA a participé au capital de Banyan Biomarkers à hauteur de 6,8 millions de dollars, et a obtenu les droits de développer et commercialiser mondialement les marqueurs dont Banyan est propriétaire pour une utilisation sur la plateforme VIDAS® dans le domaine du diagnostic *in vitro*. Au 31 décembre 2017, bioMérieux SA détient ainsi 19,7 % du capital de Banyan Biomarkers.

2.5 Dissolution de la joint-venture avec Sysmex

Le 27 juillet 2017, Sysmex Corporation et bioMérieux SA ont annoncé leur décision de transférer à bioMérieux SA la totalité des participations détenues par Sysmex dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd (34 % du capital), mettant ainsi fin à la joint-venture créée par les deux sociétés en 2008. Cette entité visait à allier les solutions innovantes de bioMérieux à l'expertise commerciale de Sysmex sur le marché japonais. Ainsi, le 26 octobre 2017, bioMérieux SA a racheté les 1 632 actions détenues par Sysmex pour un montant de 11,5 millions d'euros et détient désormais 100 % du capital de bioMérieux Japan Co., Ltd.

2.6 Partenariat avec Qvella

En novembre 2017, bioMérieux SA a participé, conjointement avec d'autres investisseurs, à une levée de fonds de la société canadienne Qvella. Cette société de biologie moléculaire a pour principal objectif de réduire le temps de résultat dans le cadre du diagnostic des maladies infectieuses. bioMérieux SA a investi 7 millions de dollars détenant ainsi moins de 10 % des parts de Qvella.

2.7 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Note 3 Changements comptables

3.1 Changement de méthode comptable

Au 1^{er} janvier 2017, le nouveau règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a été appliqué de manière rétroactive. Les impacts au 1^{er} janvier 2017 concernant les opérations du 31 décembre 2016 sont constatés en report en nouveau.

L'application de ce règlement pour les devises couvertes se traduit de la façon suivante :

- les dettes et créances commerciales sont comptabilisées au taux de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains de change latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat d'exploitation et des comptes bilanciaux de gains et pertes latentes. Lorsque la position nette des

pertes et gains sur les dettes, créances et instruments financiers, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses ;

- les comptes de prêts sont convertis au cours de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat financier. Si par devise, la position nette des pertes et gains sur les prêts et les instruments financiers associés donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est constatée en résultat financier.

Dans les comptes du 31 décembre 2016, ce nouveau règlement aurait eu pour effet les impacts suivants sur les principaux agrégats financiers :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2016 <i>pro forma</i>	31/12/2016 publié
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	909,6	909,1
Achats	-366,9	-366,9
Valeur ajoutée	439,4	438,9
Excédent brut d'exploitation	146,9	146,4
Autres produits et charges d'exploitation	-42,4	-42,4
Résultat d'exploitation	46,8	46,3
Charges et produits financiers	-2,9	-3,3
Résultat courant avant impôt	70,2	69,2
Bénéfice net	70,1	69,1

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2016 <i>pro forma</i>	31/12/2016 publié
BILAN ACTIF		
Clients et comptes rattachés	298,2	297,7
Créances hors exploitation	36,3	35,6
Écarts de conversion actifs	7,9	8,0
TOTAL ACTIF	1 766,3	1 765,2
BILAN PASSIF		
Résultat de l'exercice	70,1	69,1
Provisions	55,9	56,3
Emprunts et dettes financières	423,9	423,6
Écarts de conversion passifs	30,8	30,5
TOTAL PASSIF	1 766,3	1 765,2



3.2 Changement d'estimation comptable

Suite à la mise en place du règlement 2015-05, une étude approfondie a été menée pour identifier le traitement adéquat des écarts de change liés aux comptes de pool de trésorerie avec les sociétés du Groupe, amenant la Société à assimiler ces comptes à des comptes de disponibilité, dans la mesure où l'exigibilité des sommes transitant par ces comptes est quasi immédiate. Historiquement ces comptes étaient assimilés à des créances et des dettes vis-à-vis du Groupe et suivaient les règles de conversion propres aux dettes et créances en devises.

Ainsi à partir de l'exercice 2017, conformément à l'article 420-8 du PCG, les gains et pertes évaluées entre les cours historiques et les cours de clôture sont constatés directement en produits et charges financières. Avant 2017, les pertes latentes faisaient l'objet d'une

constatation d'une provision pour charges en contrepartie d'une dotation financière, alors que les gains latents n'étaient pas reconnus en compte de résultat.

Les gains latents comptabilisés au 31 décembre 2016 relatifs aux comptes de pool de trésorerie s'élevaient à 26,5 millions d'euros et portaient principalement sur le dollar américain.

Au 31 décembre 2017, les gains relatifs aux comptes de pool de trésorerie sont comptabilisés en produits financiers à hauteur de 13,7 millions d'euros, et les pertes sont enregistrées directement en charges financières pour un montant de 5,4 millions d'euros.

Les comptes de cash pooling sont convertis au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

Note 4 Immobilisations

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Principes comptables

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de 5 ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

4.1.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Frais R&D	17,2	16,0	1,2	2,0
Logiciels	74,0	56,5	17,5	16,7
Fonds de commerce et fonds commerciaux	143,2 ^(a)		143,2	143,2
Avances et acomptes	7,2		7,2	7,0
Autres	71,4 ^(b)	50,2 ^(c)	21,2	21,8
TOTAL	313,0	122,7	190,3	190,7

(a) Dont fonds commerciaux liés à l'affectation des malis de fusion : 130,4 millions d'euros.

(b) Dont technologies et relations clients suite à l'affectation des malis de fusion : 35,7 millions d'euros.

(c) Dont amortissement des technologies liées à l'affectation des malis de fusion : 12,9 millions d'euros.

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2016	302,4	111,7	190,7
Acquisitions/Augmentations	15,8	11,6	4,2
Fusion Advencis	0,4	0,1	0,3
Cessions/Diminutions	-5,6	-0,7	-4,9
31 DÉCEMBRE 2017	313,0	122,7	190,3

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement aux logiciels acquis et frais de développement des solutions informatiques immobilisés pour 11 millions d'euros et au mali de fusion Advencis affecté à des actifs technologiques pour 2,6 millions d'euros.

L'accroissement des amortissements et dépréciations de l'exercice résulte principalement des amortissements des logiciels pour

7,1 millions d'euros, des malis de fusion pour 2,6 millions d'euros, et de l'amortissement et de la dépréciation des frais de recherche et développement antérieurement activés par la société AES Chemunex pour 1,2 million d'euros. La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 5 ans.

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

Affectation des malis techniques <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
AES Chemunex			
Fonds commerciaux	111,0		111,0
Technologie	12,5	6,0	6,5
Relation clients	5,4	1,9	3,5
TOTAL	128,9	7,9	121,0
ARGENE			
Fonds commerciaux	19,4		19,4
Technologie	12,8	6,1	6,7
TOTAL	32,2	6,1	26,1
CEERAM			
Technologie	2,4	0,5	1,9
TOTAL	2,4	0,5	1,9
Advencis			
Technologie	2,6	0,3	2,3
TOTAL	2,6	0,3	2,3
TOTAL	166,1	14,8	151,3

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durée d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durée d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments *	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

* Instruments placés ou utilisés en interne

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

4.2.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Terrains	18,6	0,8	17,8	15,8
Constructions	243,2	144,4	98,8	102,5
Matériels et outillages	200,7	142,7	58,0	59,8
Instruments immobilisés	46,4	32,9	13,5	10,7
Autres immobilisations	41,6	30,5	11,1	11,2
Immobilisations en-cours	32,3	0,0	32,3	19,7
TOTAL	582,8	351,2	231,6	219,7

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2016	546,3	326,6	219,7
Acquisitions/Augmentations	49,6	33,4	16,2
Fusion Advencis	0,1	0,1	
Cessions/Diminutions	-13,2	-8,9	-4,3
31 DÉCEMBRE 2017	582,8	351,2	231,6

Les principaux investissements de l'exercice correspondent à la construction, aux aménagements et équipements du Campus de Craonne pour un montant de 6,7 millions d'euros, ainsi que la construction et les équipements du bâtiment de recherche et développement sur le site de Marcy l'Étoile pour un montant de 4,3 millions d'euros.

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de Bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

4.3.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Titres de participation	351,8	93,2	258,6	220,9
Autres titres immobilisés	5,3	3,5	1,8	0,9
Créances rattachées	233,3	0,0	233,3	295,3
Autres	0,9	0,1	0,8	0,6
TOTAL	591,3	96,8	494,5	517,7

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
31 DÉCEMBRE 2016	614,3	96,6	517,7
Acquisitions/Augmentations	114,7	7,0	107,7
Fusion Advencis	-9,2	-4,8	-4,4
Cessions/Diminutions	-128,5	-2,0	-126,5
31 DÉCEMBRE 2017	591,3	96,8	494,5

En 2015, la Société a octroyé une ligne de crédit à BioFire Diagnostics, société du Groupe, afin de financer la construction de son nouveau site industriel et administratif de Salt Lake City, pour un montant maximal de 95 millions de dollars. Sur les exercices 2015 et 2016, cette ligne de crédit a fait l'objet de plusieurs tirages à hauteur de 79,5 millions de dollars (75,7 millions d'euros). Sur l'exercice 2017, des tirages supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 11,9 millions de dollars (11,2 millions d'euros). Les premières échéances du prêt ont été remboursées sur l'exercice pour un montant de 5,7 millions de dollars (5 millions d'euros). Au 31 décembre 2017, le montant du prêt s'élève à 85,7 millions de dollars (71,5 millions d'euros) après prise en compte de la couverture de change de 10 millions d'euros.

bioMérieux Brésil a fait l'objet d'une recapitalisation par incorporation des créances commerciales et des intérêts de retard liés pour 38,7 millions de réaux brésiliens (11,8 millions d'euros), et du prêt financier qui avait été accordé à la filiale pour 35,7 millions de réaux brésiliens (10,9 millions d'euros). La valorisation des titres a ainsi augmenté de 22,7 millions d'euros sur 2017 (voir note 2).

En 2017, bioMérieux SA a consenti à la filiale indienne RAS un prêt de 570 millions de roupies indiennes (8,1 millions d'euros) remboursable *in fine* en 2018.

Suite au rachat sur l'exercice de 34 % des parts des minoritaires détenues par Sysmex pour un montant de 11,5 millions d'euros (1,2 milliard de yens japonais), bioMérieux SA détient désormais 100 % du capital de bioMérieux Japan Co. Ltd (voir note 2).

En 2017, bioMérieux SA a pris une participation de près de 7 millions de dollars (6,4 millions d'euros) au capital de Banyan Biomarkers (voir note 2).

En novembre 2017, bioMérieux a investi une participation de 7 millions de dollars (6 millions d'euros) dans la société canadienne Qvella (voir note 2).

Les diminutions des titres et des créances rattachées au cours de l'exercice 2017 concernent le remboursement du prêt accordé à la

filiale bioMérieux Inc. pour un montant de 67,1 millions de dollars (soit 49,2 millions d'euros). À fin décembre 2017, le solde de ce prêt s'élève à 201 millions de dollars (soit 147,4 millions d'euros). La prochaine échéance d'un montant de 33,5 millions de dollars est programmée pour le mois d'avril 2018.

L'augmentation des dépréciations des immobilisations financières correspond principalement aux dépréciations comptabilisées sur les titres des filiales de distribution bioMérieux.

4.3.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions		Devises en millions		En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
A - Filiales (jusqu'à 50 % du capital détenu par bioMérieux)											
AB bioMérieux	SEK	0,2	51,3	100,0 %	74,2	12,0	0,0	0,0	-0,3	1,0	01/01/2017 - 31/12/2017
ABG Stella	USD	0,0	460,8	100,0 %	55,5	55,5	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	50,0	146,2	100,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	9,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	19,5	100,0 %	3,8	3,8	8,3	105,1	0,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Algérie	DZD	58,0	84,2	100,0 %	0,6	0,6	0,0	22,2	-4,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Argentine	ARS	6,1	57,3	99,1 %	5,4	3,0	0,0	321,9	22,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,8	100,0 %	0,1	0,1	0,0	14,8	0,5	0,5	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Colombie	COP	0,5	20,2	100,0 %	2,2	2,2	0,0	67,5	5,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Brésil	BRL	123,3	58,8	100,0 %	46,7	30,5	0,0	187,1	-6,8	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Belgique	EUR	0,3	4,4	100,0 %	0,3	0,3	0,0	26,9	1,3	0,5	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Benelux BV	EUR	0,0	7,1	100,0 %	0,1	0,1	1,5	104,0	1,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	6 345,1	100,0 %	3,1	3,1	0,0	15 068,5	781,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Chine	HKD	193,0	337,3	100,0 %	24,6	24,6	3,3	228,7	11,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	12 803,9	100,0 %	0,7	0,7	0,0	49 054,0	3 306,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Danemark	DKK	0,5	7,3	100,0 %	0,5	0,5	0,0	53,2	3,0	0,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Espagne	EUR	0,2	26,5	100,0 %	0,6	0,6	4,2	78,2	3,0	6,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,6	100,0 %	0,1	0,1	0,0	6,6	0,4	0,2	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Grèce	EUR	2,0	6,2	100,0 %	4,1	4,1	0,0	11,0	0,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	216,3	100,0 %	0,0	0,0	0,6	1 654,2	94,3	0,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux HK Investment LTD	HKD	68,8	79,7	100,0 %	6,1	6,1	0,0	0,0	-1,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Inde	INR	66,0	1 202,1	99,9 %	2,9	2,9	0,0	4 106,4	340,8	1,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Italie	EUR	9,0	39,8	100,0 %	12,8	12,8	0,0	125,5	4,3	3,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Japon	JPY	0,5	0,7	100,0 %	15,4	12,4	0,0	5,8	0,1	0,3	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,2	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017

	Capital	Devises en millions	Devises en millions	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en millions	Devises en millions	Devises en millions		En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	Devises en millions	Devises en millions	En millions d'euros	
bioMérieux Moyen Orient	AED	0,1	1,0	100,0%	0,0	0,0	0,9	0,0	0,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Norvège	NOK	2,8	4,0	100,0%	0,3	0,3	0,0	44,7	1,3	0,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Pologne	PLN	0,4	32,6	100,0%	1,5	1,5	0,8	119,6	8,3	1,7	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Portugal	EUR	1,6	7,8	100,0%	2,0	2,0	2,3	17,0	0,1	0,5	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	9,9	100,0%	0,0	0,0	3,8	539,4	3,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Russie	RUB	55,7	197,1	100,0%	1,3	1,3	0,0	1135,3	75,4	0,6	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	104,5	100,0%	5,4	5,4	0,0	272,4	10,8	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Suède	SEK	0,5	8,1	100,0%	0,2	0,2	0,0	187,2	6,1	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Suisse	CHF	0,4	3,8	100,0%	0,6	0,6	0,0	34,3	1,9	2,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	85,6	100,0%	0,9	0,9	0,0	368,0	-2,3	0,8	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Turquie	TRY	3,3	55,6	100,0%	2,7	2,7	0,0	81,0	7,1	0,9	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux UK	GBP	0,0	8,8	100,0%	1,2	1,2	0,0	54,5	1,3	1,1	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Vietnam	VND	6,3	7,4	100,0%	0,2	0,2	0,0	0,0	0,5	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Serbie	RSD	1,2	9,4	100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux Singapour	SGD	0,1	8,9	100,0%	0,1	0,1	0,7	9,0	1,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
bioMérieux International SAS	EUR	0,0	1,1	100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
AES Canada	CAD	0,0	0,2	100,0%	0,0	0,0	0,5	1,7	0,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
AES GmbH (Allemagne)	EUR	0,0	0,4	100,0%	0,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
BTF	AUD	4,1	14,5	100,0%	13,6	13,6	0,0	21,3	8,4	5,5	01/01/2017 - 31/12/2017
Quercus Scientific NV	EUR	3,9	8,8	94,8%	19,9	19,9	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017
TOTAL FILIALES					310,9	226,5					

	Capital	Devises en millions	Capitaux propres autres que le capital	Devises en millions	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	En millions d'euros	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	En millions d'euros	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	En millions d'euros	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Devises en millions	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice	Devises en millions	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	En millions d'euros	Observations
B - Participation (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)																		
Geneuro	CHF	614,7	-596,0	6,4 %	0,1	0,1	0,0	5,9	-14,1	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Labtech system LTD	AUD	20,9	0,5	7,6 %	1,3	1,3	0,0	5,9	-5,1	0,0	01/07/2016 - 30/06/2017							
Mérieux Université	EUR	4,0	0,2	40,0 %	1,6	0,0	0,0	0,0	-1,0	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Quanterix	USD	128,6	-115,1	11,5 %	17,9	17,9	0,0	12,6	-23,2	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Lumed Inc	CAD	0,8	-0,6	10,0 %	0,3	0,3	0,0	0,2	-0,4	0,0	01/02/2017 - 31/01/2018							
Banyan Biomarkers Inc	USD	10,7	0,0	19,7 %	6,4	6,4	0,0	14,3	-1,3	0,0	01/07/2016 - 30/06/2017							
Qvella	CAD	54,7	-20,6	5,8 %	6,0	6,0	0,0	0,3	-3,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/2017							
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					33,6	32,0												
C - Autres titres																		
Avesthagen	INR	76,1	-1040,7	3,6 %	1,4	0,0	0,0	0,0	-401,2	0,0	01/04/2016 - 31/03/17							
My Cartis	EUR	25,4	-17,0	1,6 %	1,2	0,0	0,0	0,4	-6,9	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Dynavax	USD	905,0	-815,8	0,0 %	0,7	0,1	0,0	10,2	-112,4	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Amorçage Technologique Investissement	EUR	29,0	-7,7	2,5 %	0,8	0,8	0,0	0,0	-1,8	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Supernova 2	EUR	0,0	0,0	1,3 %	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2017							
Knome TAFKAK	USD	0,0	0,0	0,3 %	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	En cours de liquidation							
LyonBiopôle	EUR	1,0	-1,0	0,0 %	0,3	0,0	0,0	1,3	-1,1	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
Théra conseil	EUR	0,5	0,2	0,8 %	0,0	0,0	0,0	3,4	0,2	0,0	01/01/2016 - 31/12/2016							
TOTAL AUTRES TITRES					12,6	1,9												
TOTAL GENERAL					357,1	260,4												

Note 5 Stocks

5.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

5.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	35,2	35,9
En cours de production	27,2	25,6
Produits finis et marchandises	95,5	87,8
Total valeur brute	157,9^(a)	149,3
Dépréciation	-9,9 ^(b)	-9,5
TOTAL VALEUR NETTE	148,0	139,8

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées différentes : 27,9 % contre 26,2 % en 2016.

(b) Dont dépréciation des stocks de travaux en cours : - 0,1 million d'euros contre - 0,1 million d'euros en 2016.

Note 6 Clients et créances d'exploitation

6.1 Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

6.2 Évolution

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	325,2	302,8
Dépréciation	-4,6	-5,1
VALEUR NETTE	320,6	297,7

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes	8,5	8,8
Charges constatées d'avance	6,2 ^(a)	6,0
Autres créances d'exploitation	22,7 ^(b)	20,8
TOTAL VALEUR BRUTE	37,4	35,6

(a) Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux achats (5,8 millions au 31 décembre 2017, contre 5,7 millions l'exercice précédent).

(b) Dont créance de TVA 13,5 millions d'euros.

Échéances des créances clients et des autres créances <i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients	320,5	297,7
Créances à moins d'un an	320,3	297,3
Créances à plus d'un an	0,2	0,4
Autres créances d'exploitation	37,4	35,6
Créances à moins d'un an	35,9	33,4
Créances à plus d'un an	1,4	2,2

Note 7 Disponibilités

7.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Jusqu'au 31 décembre 2016, cette réactualisation avait pour contrepartie un compte d'écarts de conversion actifs ou passifs et une provision pour risque financier était enregistrée à concurrence des pertes latentes. À partir de l'exercice 2017, cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions, comme indiqué dans la note 3.2.

7.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Placements de trésorerie	83,2	33,8
Cash pooling	219,7	223,6
Disponibilités et instruments financiers	129,8	49,7
TOTAL	432,7	307,1

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant net	55,6 millions d'euros	11,8 millions d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	SICAV AMUNDI TRESO EONIA	Sicav SWISS LIFE SHORT TERM-€
Montant	12,0 millions d'euros	8,0 millions d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0007435920	FR0011060870
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	10,6 millions d'euros	14,0 millions d'euros
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	5,0 millions d'euros	0,0 million d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		

Parmi les placements à court terme figurent :

- 13 763 actions propres achetées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.
Conformément à l'avis n° 2008-17 du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de Bourse ;
- 215 394 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.

Note 8 Écarts de conversion

8.1 Principes comptables

Conformément aux changements comptables indiqués en note 3, les principes comptables concernant la comptabilisation des écarts de change a été modifiée sur l'exercice 2017.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice (jusqu'en 2016, si une couverture avait été mise en place, la conversion était effectuée sur la base des taux de couverture). Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actif sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Depuis 2017 lorsque, pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture liés aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Suite aux changements comptables indiqués en note 3, les écarts de conversion concernant le cash pooling sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

8.2 Écarts de conversion actifs

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Sur éléments d'exploitation	2,8	2,6
Sur dettes et créances financières	1,1	5,4
TOTAL	3,9	8,0

Sur l'exercice, 2017, les pertes de change liées au cash pool sont comptabilisées en résultat à hauteur de 5,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, elles étaient constatées en écarts de conversion actifs pour 2,5 millions d'euros, et faisaient l'objet d'une provision pour pertes latentes.

Des gains latents sur les couvertures de change sont comptabilisés au 31 décembre 2017 pour un montant de 1,2 million d'euros en diminution des pertes latentes sur les flux commerciaux.

8.3 Écarts de conversion passifs

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Sur éléments d'exploitation	0,7	4,1
Sur dettes financières	0,0	2,0
Sur créances financières	0,0	24,4 ^(a)
TOTAL	0,7	30,5

(a) Gains latents sur cash pooling constatés en compte de résultat sur l'exercice 2017 à hauteur de 13,7 millions d'euros.

Des pertes latentes sur les couvertures de change sont comptabilisées au 31 décembre 2017 pour un montant de 0,2 million d'euros en diminution des gains latents sur les flux commerciaux.

Note 9 Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

9.1 Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Plans d'attribution gratuite d'actions :

Des actions ont été acquises dans le cadre d'un plan de couverture, affectant les actions précisément à un plan d'attribution d'actions, ou en couverture des plans sans affectation précise.

9.2 Évolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 196 884 538 droits de votes dont 78 757 392 actions avec droits de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. En septembre 2017, le nominal de l'action a été divisé par trois selon la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017. Chaque action ancienne a donné droit à trois nouvelles actions. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la Société détient :

- 4 917 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2017, elle a acheté 421 704 actions propres et en a cédé 418 493 ;
- 13 763 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions et affectées à un plan déterminé, et 215 394 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2017, la Société a acheté 13 773 actions et en a attribué 99 000.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	12,0	63,5	813,3	53,8	0,2	942,8
Résultat de l'exercice			109,2			109,2
Règlement 2015-05 - Affectation report à nouveau			1,0			1,0
Distribution de dividendes			-39,4			-39,4
Mouvement des provisions réglementées				5,1	-0,1	5,0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	12,0	63,5	884,1	58,9	0,1	1 018,6

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans					2017
	2012	2013	2014	2015	2016	
Attributions initiales	78 000	125 100	15 000	53 100	402 300	40 116
Actions annulées	28 800	38 100		4 500	24 300	
Actions remises sur l'exercice 2017	30 000	69 000				
Attribution définitive d'actions	19 200	18 000				
Actions restant à remettre au 31/12/2017	0	0	15 000	48 600	378 000	40 116

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2013 à 2017, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la

période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2017, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 15,2 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation (contre une charge nette de 4,6 millions d'euros l'année précédente), résultant principalement de la croissance de plus de 50 % du cours moyen du titre bioMérieux.

Compte tenu des 13 763 actions détenues au 31 décembre 2017 et attribuées spécifiquement à un plan d'attribution gratuite d'actions, et des 215 394 actions achetées en couverture des autres attributions, la Société devra racheter 252 559 actions supplémentaires pour un montant de 18,9 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2017.

9.3 Évolution des provisions réglementées

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DÉCEMBRE 2016	52,6	1,2	53,8
Dotations	15,6	0,3	15,9
Reprises	-10,7	-0,1	-10,8
31 DÉCEMBRE 2017	57,5	1,4	58,9

Note 10. Provisions pour risques et charges

10.1 Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (CRC 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges représente 0,6 million d'euros au 31 décembre 2017.

10.2 Évolution

Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel ^(a)	Garanties données ^(b)	Autres provisions ^(c)	Total
31 DÉCEMBRE 2016	31,0	0,8	24,5	56,3
Report à nouveau - règlement 2015-05			-0,4	-0,4
Dotations	1,8	1,0	26,0	28,8
Reprises avec objet	-5,0	-0,8	-15,9	-21,7
Reprises sans objet			-0,8	-0,8
Dotations nettes	-3,2	0,2	9,2	6,2
31 DÉCEMBRE 2017	27,9	1,0	33,3^(c)	62,2

(a) La provision pour « Autres avantages au personnel » englobe les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail ainsi que la mutuelle. En 2017, l'engagement prime d'ancienneté et médailles du travail a été révisé afin de prendre en compte l'octroi d'une prime d'ancienneté pour 40 ans de présence, accompagnant la remise de la Grande Médaille d'Or prévu dans l'accord GPEC 2017-2020 signé en juin 2017.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Dont provision pour pertes de change de 3,9 millions d'euros, provision pour attribution gratuite d'actions de 22,4 millions d'euros et provisions couvrant les pertes à terminaison sur des contrats commerciaux à hauteur de 2,6 millions d'euros et provisions pour contentieux commerciaux ou salariaux (4,2 millions d'euros).

10.3 Provisions pour retraite et avantages assimilés

10.3.1 Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des normes comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

10.3.2 Évolution

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux de croissance des salaires	2,0 %	2,5 %
Taux d'actualisation	1,75 %	1,65 %
Mobilité du personnel ^(a)	0 % à 5 %	0 % à 5 %
Duration moyenne	14,0	15,0

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non-cadre).

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre est de 13,0 millions d'euros.

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 14,8 millions d'euros.

10.4 Passifs éventuels

Le litige déclaré concernant l'action collective de patients contre bioMérieux en tant que fabricant de tests de diagnostic de la maladie de Lyme n'a pas donné lieu à une provision pour risque dans les comptes au 31 décembre car, à ce stade de la procédure, le risque encouru par la Société ne peut être évalué.

Note 11 Endettement net

11.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la Société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	109,2	69,1
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	60,8	20,8
Résultat sur opérations en capital	0,4	57,5
Capacité d'autofinancement	174,1	147,4
Augmentation des stocks	-8,5	-8,5
Augmentation des créances clients	-27,3 ^(a)	-12,1
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	7,3	31,3
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-28,5	10,7
Augmentation de la créance nette d'impôt	-3,6	-0,7
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-32,1	10,0
FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ	142,1	157,4
Investissements industriels	-60,6	-59,4
Cessions d'immobilisations	8,5	13,8
Variation de la dette nette fournisseurs	-4,6	0,9
Acquisitions titres de participation, souscriptions augmentations de capital	-47,9 ^(b)	-5,4 ^(c)
Variation nette des avances et prêts aux filiales	62,1 ^(d)	-14,6 ^(e)
Variation nette des autres immobilisations financières	-0,1	0,1
FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-42,8	-64,4
Distribution des dividendes	-39,4 ^(f)	-39,4
Règlement 2015-05 affectation en Report à nouveau	0,6	0,0
Fonds propres	-38,8	-39,4
Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)	60,4	53,6
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	116,5	174,3
Endettement net apporté par la fusion	2,9	-0,2
Incidence des fluctuations de change	22,8	-4,0
Variation de l'endettement net :	-60,4	-53,6
• Endettement confirmé	-22,1	11,3
• Disponibilités et autres concours bancaires courants	-38,3	-64,9
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE	81,7	116,5

(a) Dont clients Groupe +12,4 millions d'euros et clients Export +4 millions d'euros.

(b) Dont augmentation capital bioMérieux Brésil -22,7 millions d'euros, rachat de titres bioMérieux Japon -11,5 millions d'euros, participation Banyan Biomarkers -6,4 millions d'euros et Qvella -6 millions d'euros.

(c) Dont augmentation capital AB bioMérieux -4,5 millions d'euros, Mérieux Université -0,4 million d'euros.

(d) Dont prêt bioMérieux Inc +50,1 millions d'euros, prêt BioFire +3,6 millions d'euros, prêt bioMérieux Brésil +12,6 millions d'euros, prêt bioMérieux Inde 8,4 millions d'euros.

(e) Dont prêt bioMérieux Inc +49,2 millions d'euros, prêt bioMérieux GmbH -9,5 millions d'euros, prêt BioFire -55,9 millions d'euros.

(f) Distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 30 mai 2017.

11.2 Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros suite à la renégociation de janvier 2017. La maturité de ce prêt est janvier 2022 et peut être prolongée deux fois pour une durée d'une année supplémentaire (exercice de la première extension effectuée en janvier 2018). Cette ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage au 31 décembre 2017.

Le crédit syndiqué est assujéti au respect du ratio unique : « endettement net du Groupe bioMérieux/résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2017. Sur l'exercice, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne.

bioMérieux SA a bénéficié de billets de trésorerie à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2017 et de 40 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Début octobre 2013, bioMérieux SA a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 % et un quatrième versement a été effectué en octobre 2017 pour un montant de 8,6 millions d'euros. L'emprunt obligataire a été émis avec une prime d'émission. La charge relative à la prime d'émission et aux frais d'émission de l'emprunt obligataire est étalée sur la durée de l'emprunt.

Le coût financier de la moitié de l'emprunt obligataire à taux fixe a été transformé en coût à taux variable à travers la mise en place d'un contrat de swap dont le taux de maturité est juillet 2020, et qui fait l'objet d'un floor à 0,3 % et d'un cap à 1,2 % jusqu'en juillet 2018. Un swap de sens contraire a été mis en place au cours du 1^{er} semestre 2017 pour la période juillet 2018 à juillet 2020.

11.3 Échéancier de la dette

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
À plus de cinq ans	0,0	2,6
Entre un an et cinq ans	311,2 ^(a)	305,3
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN	311,2	307,9
À moins d'un an	203,2 ^(b)	115,7
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	514,4	423,6
Placements de trésorerie	-83,2 ^(c)	-33,8
Disponibilités et instruments financiers	-349,5 ^(d)	-273,3
ENDETTEMENT NET	81,7	116,5

(a) Dont emprunt obligataire de 300 millions d'euros.

(b) Dont cash pooling pour 136,8 millions d'euros.

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique.

(d) Dont cash pooling pour 219,6 millions d'euros.

Note 12 Fournisseurs et dettes d'exploitation

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	159,9	161,7
Dettes fiscales et sociales	118,9	109,3
Produits constatés d'avance	5,6 ^(a)	3,3
Autres dettes	10,1	12,2
Autres dettes d'exploitation	134,6	124,8

(a) Dont contrat de location et maintenance (3,2 millions d'euros), et ventes de réactifs et d'instruments (2,4 millions d'euros).

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs		
Dettes à moins d'un an	159,9	161,6
Dettes à plus d'un an		0,1
TOTAL	159,9	161,7
Autres dettes d'exploitation		
Dettes à moins d'un an	125,3	124,8
Dettes à plus d'un an	9,3	
TOTAL	134,6	124,8

Note 13 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières diverses	3,0	3,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72,4	70,0
Dettes fiscales et sociales	106,6	97,9
Autres dettes d'exploitation	7,3	7,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10,8 ^(a)	14,8 ^(b)
TOTAL	200,1	194,0

(a) Dont 0,9 million d'euros de solde des titres ATI Supernova 2.

(b) Dont 3,4 millions d'euros de complément de prix de la société Advencis et 1 million d'euros relatif aux titres Quercus Scientific NV.

Par ailleurs, les produits à recevoir s'élèvent à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont notamment constitués par les factures à établir clients (11,8 millions d'euros, contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) et par les intérêts courus sur prêts accordés aux filiales (2,2 millions d'euros).

Note 14 Chiffre d'affaires

14.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

14.2 Évolution

Ventilation du chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Ventes de marchandises	12,6	118,1	130,7	119,8
Production vendue de biens	159,4	673,6	832,9	774,4
Production vendue de services	21,0	152,9	173,9	144,7
TOTAL	193,1	944,4	1137,6	1038,9

Chiffre d'affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
France & Dom Tom	197,6	196,4
Europe, Afrique, Moyen-Orient	458,1	420,2
Amérique du Sud	44,8	43,8
Amérique du Nord	162,7	141,0
Asie Pacifique	145,5	138,1
Autres	128,9	99,3
TOTAL	1137,6	1038,9

Note 15 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des amortissements des projets de recherche et développement inscrits à l'actif consécutivement à la fusion avec les sociétés AES Chemunex et CEERAM.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 31/12/2017 s'élèvent à 119,2 millions d'euros.

Note 16 Charges et avantages du personnel

16.1 Principes comptables

Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes de transferts de charges sont utilisés pour reclasser *a posteriori* cette charge selon sa bonne nature économique.

En 2017, le produit attaché au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est assis sont comptabilisées. Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 4,6 millions d'euros.

Au titre des rémunérations versées en 2016, le crédit d'impôt s'élevait à 3,8 millions d'euros. Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement capacitaire de l'outil de production en France, de recrutements et formation des collaborateurs, de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

16.2 Évolution

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Salaires	184,0	175,1
Intéressement	13,6	11,3
Charges sociales	90,4	86,1
TOTAL	288,0	272,5
EFFECTIF MOYEN	3 554	3 427
EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE	3 597	3 484

En application de la formule légale, le bénéfice net de l'exercice 2017 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres

du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2017 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,1 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 10,6 millions d'euros.

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
EFFECTIF MOYEN		
Cadre	1 703	1 629
Agent de maîtrise	61	63
Employé	25	25
Technicien	1 175	1 149
Ouvrier	591	561
TOTAL	3 554	3 427
EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE		
Cadre	1 725	1 657
Agent de maîtrise	58	64
Employé	28	24
Technicien	1 188	1 156
Ouvrier	598	583
TOTAL	3 597	3 484

Note 17 Frais financiers nets

17.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

17.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Charges financières nettes	5,6	4,8
Dépréciation titres	-5,9 ^(a)	-16,9 ^(b)
Mali de fusion	-3,7	0,0
Provisions pour risques et charges financiers	-0,1	-0,1
Dividendes	26,0	43,3
Écarts de change	20,2	-8,2
TOTAL	42,1	22,9

(a) Dont dotation nette de 5,8 millions d'euros sur les filiales.

(b) Dont dotation nette de 16 millions d'euros sur les filiales et 0,9 million d'euros autres que filiales.

Suite à la fusion de la société Advencis dans les comptes de la Société, un mali de fusion non affecté a été comptabilisé en résultat financier en 2017 (voir note 2).

17.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Ventes	-4,5	1,3
Achats	2,6	-0,6
Financier	20,2	-8,2
TOTAL	18,3	-7,5

Suite au changement d'estimation relatif au traitement des écarts de conversion des comptes de cash pooling, des gains de change ont été comptabilisés au 31 décembre 2017 liés aux comptes de cash pooling

pour un montant de 13,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, les gains latents n'étaient pas constatés en résultat financier, mais portés au bilan pour un montant de 26,5 millions d'euros (voir note 3.2).

Note 18 Résultat exceptionnel

En millions d'euros	Produits	Charges	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Sorties et cessions d'immobilisations	8,5	8,9	-0,4	-57,5
Provisions réglementées	10,8	15,9	-5,1	-8,0
Autres produits et charges exceptionnels	5,7	5,0	0,6	56,9
TOTAL	24,8	29,7	-4,9	-8,6

Sur l'exercice précédent, les sorties et cessions d'immobilisations comprenaient notamment la sortie des titres bioMérieux BV et Oscient Pharma pour des montants respectifs de 53,3 millions d'euros et

3,5 millions d'euros et les autres produits et charges exceptionnels supportaient la reprise de dépréciation de ces titres pour les mêmes montants.

Note 19 Impôt sur les sociétés

19.1 Principes comptables

La Société a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel (cf. note 16.1).

La taxe sur la distribution de dividendes est constatée en charge d'impôt (cf. note 19.2 concernant le produit à recevoir constaté sur l'exercice 2017).

19.2 Évolution

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société bioMérieux SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même, et la société SAS bioMérieux International (anciennement Stella).

Au 1^{er} janvier 2015, ce groupe d'intégration fiscale a été élargi aux sociétés CEERAM et Advencis.

Au 1^{er} janvier 2016, la société CEERAM est sortie du groupe d'intégration fiscale en raison de son absorption par la société bioMérieux SA en date du 30 septembre 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la société Advencis est sortie du groupe d'intégration fiscale en raison de son absorption par la société bioMérieux SA en date du 30 septembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La société mère bénéficie ainsi des économies d'impôt liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2017, la Société a enregistré différents crédits d'impôt pour un montant total de 24,6 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 17,8 millions d'euros. Ces différents crédits d'impôt cumulés depuis 2011 constituent, au 31 décembre 2017, l'essentiel des créances hors exploitation et sont ventilés comme suit : 43,7 millions d'euros avec une échéance de moins d'un an et 6,8 millions d'euros à plus d'un an.

Suite à la censure par le conseil constitutionnel de la contribution de 3% sur les revenus distribués, bioMérieux SA a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2013 à 2017. L'issue de ce contentieux ne faisant pas de doute, bioMérieux SA a constaté un produit à recevoir à hauteur de 5,9 millions d'euros hors intérêts moratoires. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Une contribution additionnelle de 15% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2017 pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Le produit net d'impôts sur les sociétés s'élève à 2,3 millions d'euros en 2017 contre 8,5 millions d'euros l'année précédente.

19.2.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>	Avant impôt	Impôt ^(a)	31/12/2017 Après impôt	31/12/2016
Résultat courant	111,8	-5,2	106,6	71,8
Résultat exceptionnel	-4,9	2,8	-2,1	-5,5
Ajustement IS n-1 et autres	0,0	4,8	4,8	2,8
RÉSULTAT COMPTABLE	106,9	2,3	109,2	69,1

(a) Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 4,6 millions d'euros est comptabilisé en charges de personnel et non en impôt.

19.2.2. Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice	109,2	69,1
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
Résultat avant impôt	106,9	60,6
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées (- dotations + reprises)	-5,1	-8,0
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-5,1	-8,0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS INCIDENCE DES ÉVALUATIONS DÉROGATOIRES	112,0	68,6
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 39,43 % en 2016 et 34,43 % en 2015	2,0	2,8
IMPÔT TOTAL	0,3	5,7
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	112,3	74,3

19.2.3 Évolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 Taux 34,43 %	31/12/2016 Taux 34,43 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	20,3	18,5
Subventions d'investissement	0,0	0,1
Prov. factures à émettre sur actions propres	0,0	0,8
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	20,3	19,4
Provisions et charges non déductibles	-11,5	-12,8
Amortissement frais installation instrumentation	0,0	-0,1
Écarts conversion passif	-0,2	-10,5
Étalement frais acquisition participations	0,0	0,0
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	-11,8	-23,4
TOTAL CHARGES FUTURES D'IMPÔTS	8,5	-4,0

Note 20 Instruments de couverture

20.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

20.2 Risque de change

Au vue de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2017).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2017, sont

portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 37,5 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- achats à terme s'élevant à 1,1 million d'euros destinées à la couverture des dettes commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 154,9 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.
- achats à terme en couverture de dettes financières pour 15,8 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2018. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 203 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2017 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente un gain latent de 1,7 million d'euros.

Au 31 décembre 2017, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2017 des couvertures financières représente un gain latent de 1,5 million d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	631,9	56 %	578,2	56 %
Autres				
Dollar US	206,3	18 %	180,1	17 %
Yuan chinois	57,8	5 %	52,5	5 %
Livres anglaises	34,2	3 %	27,0	3 %
Roupie	26,6	2 %	28,5	3 %
Francs suisses	20,7	2 %	20,2	2 %
Couronne tchèque	19,8	2 %	14,3	1 %
Couronne suédoise	17,0	1 %	16,7	2 %
Livres turques	13,3	1 %	13,6	1 %
Réal brésilien	13,1	1 %	12,3	1 %
Autres devises	97,2	9 %	95,6	9 %
TOTAL	1 137,6	100 %	1 038,9	100 %

20.3 Risque de taux

20.3.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA couvre une partie de sa dette.

L'émission obligataire, après prise en compte des instruments dérivés de taux, se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe, et 150 millions d'euros de dette à taux variable capé à 1,2 % jusqu'à mi 2018, puis 300 millions d'euros à taux fixe de mi 2018 jusqu'à échéance de l'emprunt obligataire en 2020. La charge relative aux primes versées pour ces couvertures est étalée sur la durée des contrats de couverture.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2017, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

20.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 300 millions d'euros (150 millions à maturité mi-2018 et

150 millions à départ différé mi-2018), et en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros (maturité mi-2018).

La valeur de marché des swap de taux s'élève à 7,3 millions d'euros et la valeur de marché des options de taux est de -0,9 million d'euros.

20.4 Risque de taux et de change

20.4.1 Exposition au risque de taux et de change

Dans le cadre de l'acquisition en dollar de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc., conclue en janvier 2014, bioMérieux SA avait réalisé une émission obligataire en euro sur l'exercice 2013. En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti un prêt de 470 millions de dollars à bioMérieux Inc. Ces opérations ont généré un risque combiné de change et de taux à couvrir.

20.4.2 Instruments de couverture

Pour se prémunir contre ce risque de change et de taux, un *Cross Currency Swap* a été mis en place dès janvier 2014.

Des contrats de *Cross Currency Swap* ont été traités pour un nominal de 470 millions de dollars. Ce nominal est amortissable de manière semestrielle.

Au 31 décembre 2017, le nominal des contrats de *Cross Currency Swap* est égal à 201,4 millions de dollars. La valeur de marché de ces instruments s'élève à -19,3 millions d'euros.

Note 21 Engagements hors bilan

21.1 Engagements financiers

21.1.1 Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avals, cautions et garanties	95,0 ^(a)	102,2
Crédit-bail et loyers	42,2	46,1
TOTAL	137,2	148,3

(a) Dont entreprises liées pour 93,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, bioMérieux SA s'est engagée avec BioFire Diagnostics à hauteur de 3,6 millions de dollars (3 millions d'euros), dans le cadre d'un prêt pour le financement de nouveaux bâtiments.

<i>Crédit-bail</i> <i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Construction	42,1	3,7	4,7	2,5	3,1
Autres immo. corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	44,4	3,9	4,9	2,5	3,1

<i>Crédit-bail</i> <i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Terrain	0,2	0,8	1,1	2,1	0,0
Construction	3,7	14,6	21,0	39,3	0,0
Autres immo. corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	3,9	15,4	22,1	41,4	0,0

En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler à compter du 18 juillet 2018 cette variabilisation, dans une perspective de remontée probable des taux d'intérêt. La juste valeur comptabilisée au 31 décembre 2017 de cet instrument n'est pas significative.

21.1.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banques	500,0	350,0
TOTAL	500,0	350,0

21.2 Engagements en recherche et développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élevaient à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon, et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrées sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce

programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'était engagée dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions, actualisé à 54,5 millions d'euros. Le bilan liquidatif du programme a été réalisé en 2017. Au 31 décembre 2017 la Société n'a plus d'engagement de réalisation de travaux. En contrepartie,

bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. Sous condition d'atteinte de deux seuils de chiffre d'affaires définis dans la convention, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires).

bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de recherche technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la

période allant du 1^{er} janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.

21.3 Engagements liés aux titres de participation

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorage Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 1,2 million d'euros.

21.4 Autres engagements

La Société a contractualisé avec ABL Inc. un engagement sur les prix d'achat de matières premières jusqu'en 2018.

Note 22 Parties liées

22.1 Entreprises liées : postes du bilan

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	585,4	609,2
Créances d'exploitation	221,1	205,2
TOTAL CRÉANCES	221,1	205,2
TOTAL DISPONIBILITÉS ^(a)	219,7	223,5
Dettes d'exploitation	83,5	78,2
Dettes hors exploitation	0,0	0,1
Dettes financières ^(b)	136,8	59,1
TOTAL DETTES	220,3	137,4

(a) Avances faites aux filiales au titre du cash pooling.

(b) Avances reçues des filiales au titre du cash pooling.

22.2 Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-5,9	-16,0
Charges financières	-11,6	-5,6
Dividendes perçus	26,0	43,3
Produits financiers	38,8	25,1
TOTAL	47,3	46,8

Les produits financiers comprennent les gains de change suite à la revalorisation du cash pooling (13,9 millions d'euros), ainsi que les intérêts sur prêts des filiales et cash pooling (17,7 millions d'euros) dont 10,1 millions d'euros pour les intérêts du prêt bioMérieux Inc., 2,6 millions d'euros pour les intérêts du prêt BioFire, et 4,7 millions d'euros pour les intérêts du cash pooling. Les produits financiers incluent également les reprises de provisions pour perte de change sur cash pooling et prêt long terme 5,5 millions d'euros, et une annulation

de complément de prix sur les titres de la société Advencis 0,9 million d'euros.

Les charges financières enregistrent les pertes de change sur le cash pooling (5,6 millions d'euros), un mali de fusion pour la société Advencis de 3,7 millions d'euros, des reprises de dotations pour perte de change sur prêts long terme (1,1 million d'euros) soit 0,7 million d'euros pour le prêt à RAS et 0,4 million d'euros pour le prêt BioFire, ainsi que des intérêts sur cash pooling (0,9 million d'euros).

22.3 Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2017, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, s'élevant à 3,2 millions d'euros sur l'exercice. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,6 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 2,5 millions d'euros, au titre de prestations de services, de ventes de réactifs.

La société Théra Conseil, détenue à 99,20 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,2 millions d'euros au titre de 2017.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA a facturé à Geneuro 0,1 million d'euros de frais de maintenance de brevets et de royalties sur l'exercice 2017.

bioMérieux SA a versé 3,8 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à 20 % Mérieux NutriSciences Corporation, à titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 2 millions d'euros de prestations.

La société ABL Inc., détenue à 100 % indirectement par l'Institut Mérieux, a facturé des fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 0,8 million d'euros au titre de 2017. Les autres sociétés du groupe ABL ont facturé à bioMérieux SA des frais de recherche et honoraires pour 0,1 million d'euros; à l'inverse bioMérieux SA leur a refacturé des instruments et réactifs pour 0,1 million d'euros.

Le pôle de compétitivité Lyonbiopôle a facturé 0,1 million d'euros de prestations à bioMérieux SA lors de l'année 2017.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,6 million d'euros au titre de prestations de services et de ventes de réactifs.

La société BIOASTER a facturé 1,7 million d'euros de frais de recherches et honoraires à bioMérieux SA qui lui a, pour sa part, refacturé 0,2 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a versé un don de 0,1 million d'euros à la Fondation pour l'Université de Lyon.

L'école VétAgro Sup a facturé des frais de recherche à bioMérieux SA à hauteur de 0,1 million d'euros.

Enfin, bioMérieux SA a refacturé à la société Quanterix pour 0,3 million d'euros d'achat de matières premières, de prestations et redevances.

6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1138 millions d'euros contre 1039 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 9,5 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement influencée par la hausse des ventes aux filiales de 9,5 % dans le contexte de la croissance globale du Groupe, ainsi que par la croissance des ventes export (essentiellement à des distributeurs) de 7,6 %. Les ventes domestiques sont également en hausse de 2,4 % portées par la bonne dynamique des gammes de biologie moléculaire.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 172,7 millions d'euros, soit 15,2 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 26,3 millions d'euros (18 %) par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation bénéficie de la croissance de l'activité (9,5 %). La valeur ajoutée affiche la même croissance que l'activité malgré des achats montrant une évolution supérieure (12,8 %), mais compensés par une croissance des services extérieurs plus faible (4,5 %).

L'excédent brut d'exploitation est soutenu par une croissance des frais de personnels inférieure à la croissance de l'activité (5,7 %).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, a progressé de 23,4 millions d'euros passant de 46,3 millions d'euros en 2016 à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Cette hausse de 50,4 % est principalement due à la croissance de l'excédent brut d'exploitation.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 42,1 millions d'euros en 2017 contre 22,9 millions d'euros l'année précédente.

La diminution des dividendes reçus des filiales de 17,3 millions d'euros est compensée par l'augmentation des gains nets de change sur opérations financières nettes pour 28,4 millions d'euros, et par la réduction des pertes et provisions constatées sur les titres de participation des filiales à hauteur de 7,4 millions d'euros.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 111,8 millions d'euros contre 69,2 millions d'euros l'année précédente.



Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2017 affiche une perte de 4,9 millions d'euros contre une perte de 8,6 millions au 31 décembre 2016.

La dotation nette aux amortissements dérogatoires représente 4,9 millions d'euros, alors qu'elle s'élevait à 8 millions d'euros en 2016.

Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un produit net de 2,3 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Il est principalement composé du crédit d'impôt recherche provisionné s'affichant à 17,8 millions d'euros, en baisse de 0,6 million d'euros en 2016.

Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 109,2 millions d'euros contre 69,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 40,1 millions d'euros. Il représente 9,6 % du chiffre d'affaires contre 6,7 % au 31 décembre 2016.

Investissements

Les investissements en actifs incorporels représentent 11 millions d'euros concernant principalement des développements de solutions informatiques.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles mises au rebut ou cédées représente 4,9 millions d'euros correspondant aux projets informatiques refacturés aux filiales.

Les investissements corporels, s'élevant à 49,6 millions d'euros, ont porté principalement sur les aménagements des sites industriels de Craponne et Marcy l'Étoile.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) diminuent de 13,8 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement du remboursement de 49,2 millions d'euros du prêt consenti à bioMérieux Inc., partiellement compensé par l'augmentation de capital de la société bioMérieux Brésil (22,7 millions d'euros) et le rachat des titres de la *joint venture* avec la société japonaise Sysmex (11,5 millions d'euros). En outre, la ligne de crédit octroyée à la société BioFire Diagnostics en 2015, pour le financement de la construction de son nouveau site industriel et administratif de Salt Lake City, a fait l'objet d'un tirage pour un montant de 11,2 millions d'euros.

6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit la somme de 109 199 429,28 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 97 815 632,45 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 207 015 061,73 euros, de la manière suivante :

- une somme de 60 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 675 000 000,28 euros à 735 000 000,28 euros ;
- une somme de 56 481,61 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 822 655,72 euros à 879 137,36 euros ;
- une somme de 40 242 814,80 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,34 euro pour chacune des 118 361 220 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 7 juin 2018 ;
- le solde soit 106 715 765,32 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividendes sera affecté en « Report à nouveau ».

Par ailleurs, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 %. Les dividendes ainsi distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France ouvriront droit à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code général des impôts et seront soumis, sauf cas particulier, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % en matière d'impôt sur le revenu et au prélèvement à la source des prélèvements sociaux.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.6.

Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts d'un montant de 345 427 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 115 142 euros.

6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Article R. 225-102 du Code de commerce)

	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2013
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	118 361 220	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 137 563 972	1 038 853 374	961 955 147	901 590 987	880 986 860
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	167 690 845	81 341 294	150 431 236	95 469 356	169 316 060
Impôts sur les bénéfices	-2 294 743	-8 533 578	-1 081 437	-13 187 405	-6 561 154
Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	109 199 429	69 111 739	75 654 871	65 214 395	109 668 415
Résultat distribué ^(a)	40 242 815	39 453 740	39 453 740	39 453 740	38 664 665
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. Résultats par action (en euros par action)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,44	2,28	3,83	2,74	4,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,92	1,75	1,92	1,65	2,78
Dividende attribué à chaque action	0,34	1,00	1,00	1,00	0,98
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ^(b)	3 554	3 427	3 326	3 330	3 385
Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	199 088 838	187 804 208	177 082 713	170 319 174	167 535 748
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (en euros)	88 884 116	84 651 059	80 796 671	78 084 404	78 937 503

(a) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(b) hors stagiaires et VIE, données corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2017 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2017 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						482
Montant total des factures concernées (TTC)		809 349	706 274	225 197	522 377	2 263 197
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		0,18 %	0,16 %	0,05 %	0,13 %	0,52 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat				

FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						497
Montant total des factures concernées (TTC)		1 052 476	2 503 146	245 854	1 309 037	5 110 513
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		0,14 %	0,36 %	0,03 %	0,19 %	0,72 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délai contractuel : 60 jours, le 22 pour les fournisseurs Groupe Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs				

Créances clients au 31 décembre 2017 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2017 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4 033	2 465	1 616	853	8 588	13 522
Montant total des factures concernées (TTC)	10 425 370	3 224 358	4 235 790	2 564 885	4 447 515	14 472 548
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,57 %	0,79 %	1,04 %	0,63 %	1,10 %	3,57 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			721			
Montant total des factures exclues (TTC)			858 892			
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets					

FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4 033	2 668	1 684	880	8 935	14 167
Montant total des factures concernées (TTC)	10 425 370	4 187 363	4 913 834	2 880 044	4 761 973	16 743 214
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,88 %	0,36 %	0,42 %	0,24 %	0,40 %	1,42 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			855			
Montant total des factures exclues (TTC)			5 010 929			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets					

6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels relative au changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} janvier 2017 du règlement ANC 2015-05.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce et fonds commerciaux

Risque identifié

Les fonds de commerce et les fonds commerciaux figurent au bilan pour un montant de M€ 143.2. Ces actifs proviennent pour la plupart d'opérations de fusions, suite aux affectations effectuées au 1^{er} janvier 2016 en application du règlement ANC n° 2015-06. Comme indiqué dans la note 4.1.1 de l'annexe, ces actifs sont regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce et les fonds commerciaux). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable repose sur des hypothèses.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et analysé notamment :

- les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation et leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction générale dans le cadre du processus budgétaire ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché ;
- le calcul du taux d'actualisation retenu pour l'actualisation des flux.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 258,6. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 4.3.1 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :

- en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers et technologies) ;
- ou compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, et notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons analysé le caractère approprié de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés sur lesquels elle repose.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques ou pouvant être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique ;
- procéder à une évaluation du taux d'actualisation retenu pour l'actualisation des flux.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

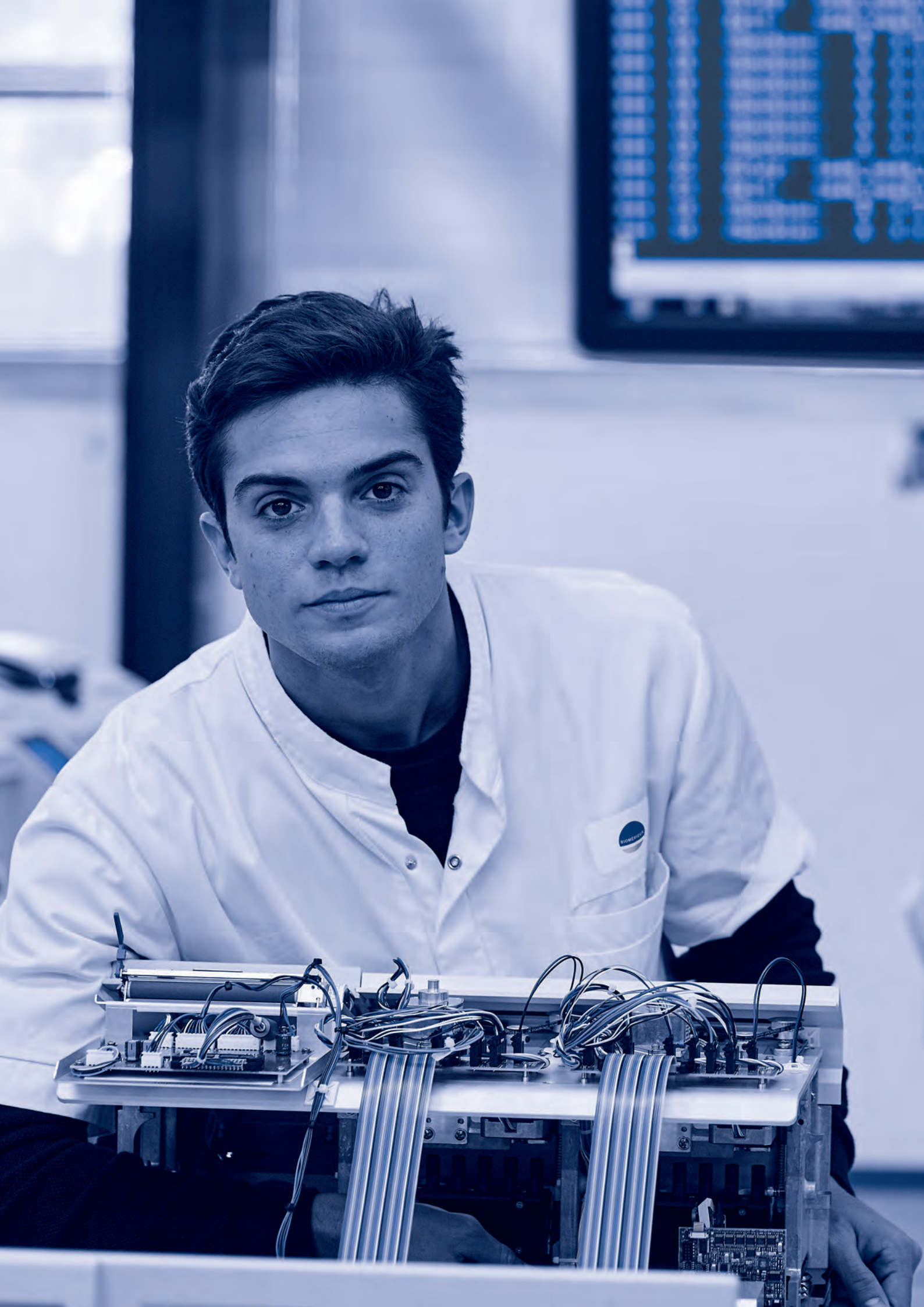
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 février 2018
Les Commissaires aux Comptes

Françoise Mechin
GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Nicolas Perlier
ERNST & YOUNG et Autres





Informations sur la Société et son capital

7.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ	246	7.5 DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	258 <small>RFA</small>
7.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	246 <small>RFA</small>	7.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	259 <small>RFA</small>
7.2.1 Objet social	246	7.7 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	259 <small>RFA</small>
7.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration	246	7.7.1 Description des principales sociétés apparentées	259
7.2.3 Droits et privilèges attachés aux actions	247	7.7.2 Contrats de service entre ces personnes	260
7.2.4 Modification du capital ou des droits des actionnaires	247	7.7.3 Description des opérations	260
7.2.5 Convocation des Assemblées générales	248	7.7.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	262
7.3 CAPITAL SOCIAL	248 <small>RFA</small>	7.8 CONTRATS IMPORTANTS	265
7.3.1 Historique et montant du capital souscrit	248		
7.3.2 Actions détenues par l'émetteur en propre - Descriptif du programme de rachat d'actions	248		
7.3.3 Autres valeurs mobilières	250		
7.3.4 Capital autorisé mais non émis	251		
7.3.5 bioMérieux en Bourse en 2017	252		
7.4 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	253 <small>RFA</small>		
7.4.1 Historique de la répartition du capital	253		
7.4.2 Contrôle de l'émetteur	253		
7.4.3 Actionnariat salarié	254		
7.4.4 Participation et stock-options des organes d'administration	257		
7.4.5 Autres informations sur les actionnaires	257		

7.1 Informations générales sur la Société

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux.

Il n'est pas déclaré de nom commercial. Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Son code APE est 2059 Z.

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société (article 5 des statuts) pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (Rhône). La Société est constituée depuis son origine en France.

7.2 Actes constitutifs et statuts

7.2.1 Objet social

L'article 2 des statuts prévoit que la Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;
- de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale ; et
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de

promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

7.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration

Les dispositions relatives aux organes d'administration sont reprises dans les articles 11 à 17 des statuts et dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et sont détaillées au § 4.2.3.1.

La Société est administrée par un Conseil composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait obligation pour chaque membre du Conseil d'administration de détenir, pendant toute la durée de son mandat, au moins 10 actions.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le décide. Il est alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

7.2.3 Droits et privilèges attachés aux actions

7.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices

L'article 10 des statuts prévoit que chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'article 22 précise que sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves soumises à la disposition de l'Assemblée générale peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

L'article 23 des statuts précise que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

7.2.3.2 Participation aux Assemblées

L'article 19 des statuts dispose que tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans toutes les Assemblées conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires

applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée. Le vote par correspondance par voie électronique a été introduit en 2013, par décision de l'Assemblée générale.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

7.2.3.3 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins (article 20 des statuts).

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire. Le droit de vote double a été approuvé par l'Assemblée générale en 1999. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

7.2.3.4 Forme des actions et identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées (article 8 des statuts).

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

7.2.4 Modification du capital ou des droits des actionnaires

Toute modification du capital ou des droits des actionnaires (droit de vote attaché aux titres qui le composent) est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.



7.2.5 Convocation des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions prévues par la loi. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

La Société publie au Bulletin des annonces légales obligatoires un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des annonces légales obligatoires dans les délais prévus par la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées.

7.3 Capital social

7.3.1 Historique et montant du capital souscrit

Le capital de la Société n'a pas été modifié au cours des 3 dernières années.

Le nombre d'actions émises est de 118 361 220 (toutes les actions sont de même catégorie). Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action, à la suite d'une décision du Conseil d'administration du 29 août, prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai de la même année, ayant entériné cette décision (18^e résolution). Le nombre d'actions émises est ainsi passé de 39 453 740 à 118 361 220.

Le montant du capital émis est de 12 029 370 euros, entièrement libéré. L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

À la date de dépôt du présent document de référence :

- il n'existe aucun titre non représentatif du capital ;
- aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société ;

- il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société ;
- il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

7.3.2 Actions détenues par l'émetteur en propre - Descriptif du programme de rachat d'actions

7.3.2.1 Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales mixtes du 26 mai 2016 et du 30 mai 2017 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait 234 074 actions, soit 0,20 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 26 mai 2016 et du 30 mai 2017 :

- En exécution du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Natixis, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé aux opérations indiquées ci-dessous.

Nombre d'actions achetées	421 704 (251 819 avant division du nominal / 169 885 après division du nominal)
Cours moyen des achats	129,91 € (170,75 € avant division du nominal / 69,31 € après division du nominal)
Nombre d'actions vendues	418 493 (253 525 avant division du nominal / 164 968 après division du nominal)
Cours moyen des ventes	131,24 € (171,35 € avant division du nominal / 69,59 € après division du nominal)
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2017	4 917
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat *	340 774 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2017	367 251 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

* Calculée au cours moyen d'achat après division du nominal (69,31 €).

Les actions ainsi acquises par la société Natixis l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- Dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale.

Nombre d'actions achetées	13 763
Cours moyens des achats	74,46 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2017	229 157
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat*	10 593 468 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2017	17 115 736 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,19 %

* Calculée au cours moyen d'achat de la totalité des actions propres soit 46,29 €



Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document de référence.

7.3.2.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018.

Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue des objectifs suivants : (i) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ; (ii) assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocations d'actions au titre d'un Plan Epargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ; (iii) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ; (iv) les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; (v) mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires ;
- Pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018 : 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 % ;
- Prix d'achat unitaire maximum : le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 150 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- Montant global maximum du programme : le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 1 775 418 300 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société). Le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement

d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Répartition par objectif des actions détenues par la Société en date du 28 février 2018

Au 28 février 2018, le capital de la Société est composé de 118 361 220 actions. A cette date, la Société détient 266 347 actions, soit 0,23 % du capital :

- dont 37 190 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Natixis. En effet une convention de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et de l'AMAFI reconnues par l'Autorité des marchés financiers (AMF), a été conclue entre la Société et la société Natixis, avec effet au 27 mai 2016. Les actions ainsi acquises par la société Natixis l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- dont 229 157 actions dans le cadre de contrats de mandat conclus avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe.

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par les Assemblées générales mixtes des 26 mai 2016 et 30 mai 2017, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe. La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 16 avril 2014, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des Programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive "Abus de marché".

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de publication du présent descriptif de programme de rachat d'actions.

Durée du programme

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale du mixte du 17 mai 2018, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018, soit jusqu'au 17 novembre 2019.

7.3.3 Autres valeurs mobilières

Outre les actions émises par la Société tel qu'indiqué au § 7.3.1 et les attributions gratuites d'actions (cf. § 7.4.3), la Société a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission

obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, courant octobre 2013 mais n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *Securities Act* de 1933, tel que modifié (le *Securities Act*). Les obligations sont offertes à l'extérieur des États-Unis conformément à la Régulation du *Securities Act* et ne

pourront pas être offertes, vendues ou livrées aux États-Unis ou à toute personne aux États-Unis, ou pour leur compte.

Cette émission obligataire a permis à bioMérieux (i) d'allonger la maturité moyenne de sa dette, dans des conditions financières intéressantes, (ii) de diversifier ses sources de financement, au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et (iii) de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

7.3.4 Capital autorisé mais non émis

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Émission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (20 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Émission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (21 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (22 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 20 % du capital par an ^(a) et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros au maximum pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital (24 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	15 % de l'émission initiale dans la limite des plafonds des résolutions 20 à 22 ^{(a)(b)}	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société (25 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(a)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (26 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros ^(a) à compter de l'AG du 30 mai 2017	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société (27 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE (28 ^e résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 3 % du capital au jour de l'AG 30 mai 2017	Non utilisé
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (13 ^e résolution)	AG 26 mai 2016 26 mois, soit jusqu'au 25 juillet 2018	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	437 446 actions ^(c) (0,37 % du capital)

(a) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 4 210 280 euros de nominal.

(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 1 milliard d'euros de nominal.

(c) Conseils d'administration des 26 mai et 15 décembre 2016, 28 février et 15 décembre 2017.



7.3.5 bioMérieux en Bourse en 2017

7.3.5.1 Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60[®], SBF 120[®], CAC Mid & Small[®], CAC All-tradable[®] et CAC All-Share[®]. En outre, bioMérieux a intégré de nouveaux indices en 2017, notamment MSCI France Index et STOXX[®] Europe 600. La Société figure au compartiment « A » d'Eurolist et elle est admise au SRD (service de règlement différé).

Depuis plusieurs années, des agences de notation extra-financière évaluent la performance RSE de bioMérieux et l'ont intégrée dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable), telles que le Forum Ethibel (Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe) qui s'appuie sur les travaux de l'agence de notation VIGEO, ou FTSE Russell (FTSE4Good Index). Cette année, bioMérieux a été intégrée

dans de nouveaux indices et a obtenu de nouveaux labels (VigeoEirisEurozone 120, EcoVadis, OEKOM Research, CDP).

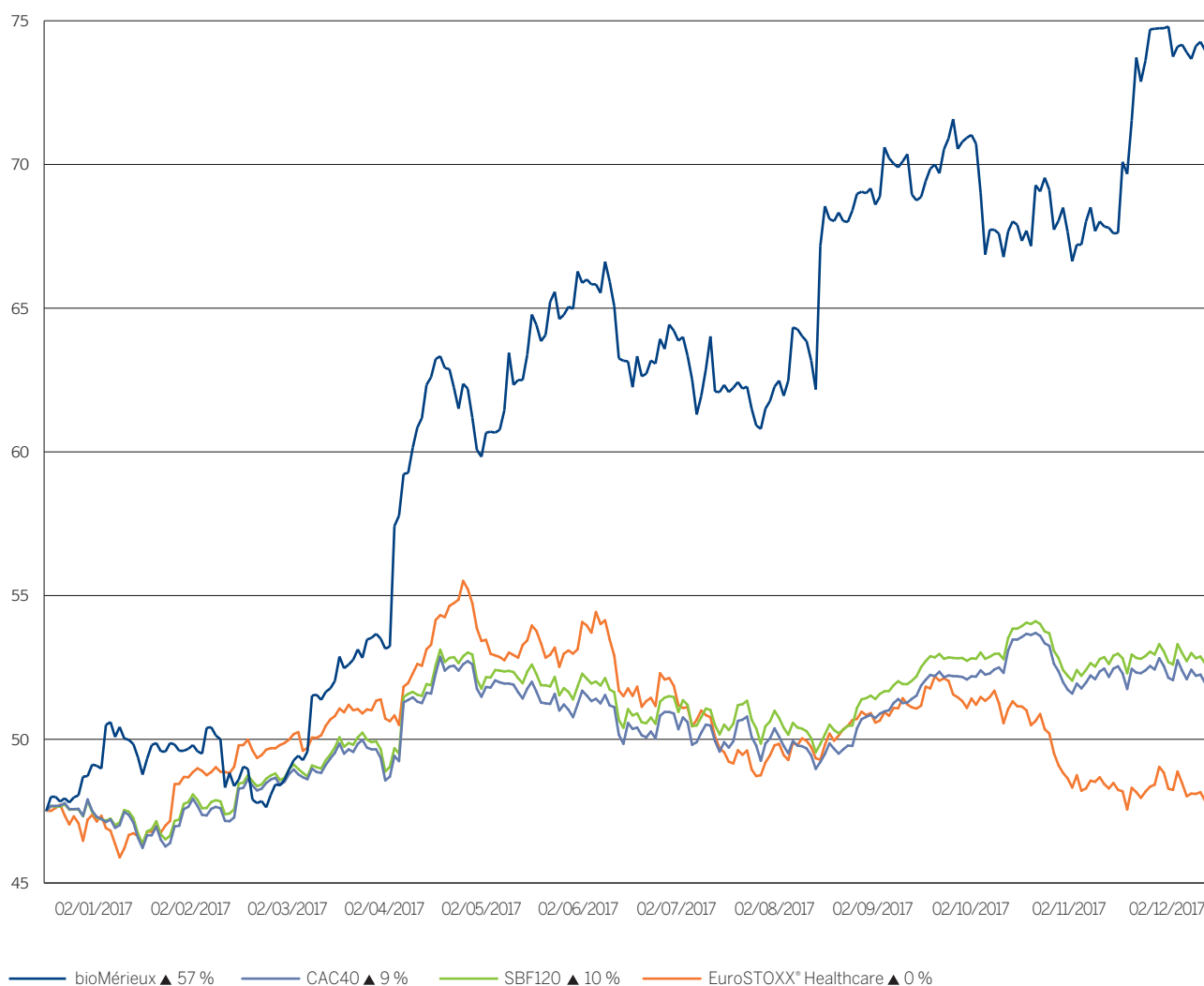
Le 19 septembre 2017, bioMérieux a conduit une opération de division par 3 du nominal de son action conduisant ainsi à un nombre d'actions porté de 39 453 740 à 118 361 220. Les informations ci-dessous, y compris le § 7.3.5.2, sont fournies à données comparables et intègrent le nombre d'actions post division du nominal.

À fin décembre 2017, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 74,69 euros contre 47,30 euros, à fin décembre 2016, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 8,8 milliards d'euros. En 2017, 28 750 521 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 31 554 284 en 2016.

Au cours de l'année 2017, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Thomson Reuters Eikon) :

- cours moyen de clôture : 61,36 euros ;
- volume moyen journalier : 112 747 titres ;
- journée de transaction moyenne : 7 107 000 euros environ.

7.3.5.2 Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2017 en euros comparée aux indices de référence (Code : BIM – Code ISIN : FR0013280286)



	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Cours mini	47,52	48,32	47,63	52,47	59,83	63,17	61,30	60,80	68,00	66,78	66,63	69,67
Cours max	50,60	50,42	52,88	61,18	63,45	66,62	64,43	68,55	70,60	71,58	70,09	74,80
Dernier cours	48,77	48,37	52,88	61,18	62,50	63,17	62,08	68,55	68,87	67,34	70,09	74,69

Source : Thomson Reuters Eikon, données extraites le 09/01/2018.

7.3.5.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

Périodes	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Dernier cours (en euros)
2012		25,05	18,41
2013		26,16	23,44
2014		29,14	24,53
2015		36,77	28,10
2016		47,45	32,67

Source : Thomson Reuters Eikon, cours recalculé post division par 3 du nominal.

7.4 Principaux actionnaires

7.4.1 Historique de la répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2015			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques ^(f)	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	69 720 270	58,90	139 440 540	70,82	23 240 090	58,90	46 480 180	70,85	23 240 090	58,90	46 480 180	70,73
GIMD ^(c)	6 040 410	5,10	12 080 820	6,14	2 013 470	5,10	4 026 940	6,14	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13
Salariés ^(d)	553 720	0,47	1 048 570	0,53	189 790	0,48	354 740	0,54	187 600	0,48	375 200	0,57
Autodétention ^(e)	234 074	0,20	0	0	106 506	0,27	0	0	3 455	0,01	0	0
Public	41 812 746	35,33	44 314 608	22,51	13 903 884	35,25	14 742 304	22,47	14 009 125	35,51	14 831 191	22,57
TOTAL	118 361 220	100	196 884 538	100	39 453 740	100	65 604 164	100	39 453 740	100	65 713 511	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE.

(e) En 2017, les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Natixis et à la suite d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2016. Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double. À ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et GIMD bénéficient d'un droit de vote double.

Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action (cf. § 7.3.1).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

7.4.2 Contrôle de l'émetteur

L'Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2017, 58,90 % du capital et 70,82 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, l'Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société, qui est dirigée par un Conseil d'administration dont 7 membres sur 10 sont indépendants et qui a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. § 4.2.3.2), estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert, et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

7.4.3 Actionnariat salarié

7.4.3.1 État de la participation des salariés au capital social

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017 :

- les salariés détiennent 553 720 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic, soit 0,47 % du capital ;
- les salariés inscrits au nominatif détiennent 162 714 actions, soit 0,14 % du capital ; au 31 décembre 2016, ils détenaient 0,13 % du capital.

En 2017, la Société a proposé des nouveaux plans d'actionnariat à ses salariés (hors France et États-Unis) par lesquels, sur autorisation du Conseil d'administration, elle a attribué des actions gratuites aux salariés souscrivant un certain nombre d'actions. Ces actions seront attribuées définitivement, après une période d'acquisition de 4 ans, sous condition de présence.

Aux États-Unis, un plan d'actions fantômes de bioMérieux Inc. a été déployé en 2015 et reconduit en 2016 et 2017. Les salariés ne sont pas actionnaires de la Société en tant que tels mais cela permet de lier plus étroitement leur contribution individuelle à la performance de la Société. BioFire a également déployé un plan similaire en 2016 et 2017.

Les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2017 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
28 février 2017	31 800	48,37
15 décembre 2017	8 316	73,75

7.4.3.2 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2017. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2016 dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, 40 116 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

À ce titre, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions à un mandataire social au titre de mandats détenus dans la Société ou dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2017 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
28 février 2017	bioMérieux SA	9 300	2 Global Leaders
TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (A) 2017		9 300	2 Global Leaders
28 février 2017	bioMérieux India Pvt Ltd	1 500	1 Global Leader
TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (B) 2017		1 500	1 Global Leader
28 février 2017	BioFire Defense	6 000	1 Global Leader
TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (C) 2017		6 000	1 Global Leader
28 février 2017	bioMérieux Shanghai	15 000	1 Global Leader
TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (D) 2017		15 000	1 Global Leader
15 décembre 2017	bioMérieux Argentina SA	114	6 employees
	bioMérieux Australia Pty Ltd	181	10 employees
	bioMérieux Benelux SA	194	11 employees
	bioMérieux BTF Ltd	55	2 employees
	bioMérieux Canada Inc.	348	18 employees
	bioMérieux Chile Spa	288	17 employees
	bioMérieux Deutschland GmbH	578	34 employees
	bioMérieux Hellas SA	212	13 employees
	bioMérieux India Pvt Ltd	384	29 employees
	bioMérieux Italia spA	715	37 employees
	bioMérieux Korea Co., Ltd	322	14 employees
	bioMérieux Shanghai Biotech Co., Ltd	273	19 employees
	bioMérieux Espana SA	788	41 employees
	bioMérieux Shanghai Company Ltd	1 257	60 employees
	bioMérieux China Ltd	76	3 employees
	Applied Maths NV	193	9 employees
	bioMérieux Brasil Industria de Productos Laboratorias (Ltda)	114	6 employees
	bioMérieux Denmark ApS	43	2 employees
	bioMérieux Japan Ltd	144	6 employees
	bioMérieux Benelux BV	42	2 employees
	bioMérieux Portugal Lda	135	6 employees
	bioMérieux SSC Europe SpZoo	97	5 employees
	bioMérieux Sweden AB	68	3 employees
	bioMérieux Thailand Ltd	40	2 employees
	bioMérieux UK Ltd	369	20 employees
	bMx China Ltd	173	9 employees
	bioMérieux Suisse SA	40	2 employees
	bioMérieux Singapore Pte Ltd	137	8 employees
	bioMérieux Austria GmbH	19	1 employee
	bioMérieux Polska sp. z.o.o.	36	2 employees
	bioMérieux Colombia SAS	18	1 employee
	bioMérieux Mexico SA de CV	235	17 employees
	bioMérieux Moyen-Orient Fz-LLC	15	1 employee
	bioMérieux Suomi Oy	13	1 employee
TOTAL PLAN OPUS INTERNATIONAL 2017		7 716	417 employees
15 décembre 2017	bioMérieux SA	600	1 Global Leader
TOTAL PLAN GLOBAL LEADER 2017		600	1 Global Leader
TOTAL GÉNÉRAL		40 116	

Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution d'actions gratuites 2017, une période d'acquisition de 3 ou 4 ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, (i) sous condition de présence, (ii) sous

conditions de présence et de performance, ou (iii) sous conditions de présence et d'investissement (plan Opus International).

Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée dans le plan, le cas échéant.

Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution gratuite d'actions 2017 ne prévoient aucune période de conservation

Droits des bénéficiaires

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

7.4.3.3 Historique des attributions d'actions gratuites (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2017, l'ensemble des modalités des attributions gratuites d'actions et d'actions de performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et pour certaines attributions, de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont à mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
26 mai 2016	Plan OPUS International	15 décembre 2017	7 716	417	0	15 décembre 2021	15 décembre 2021	0	0	7 716
26 mai 2016	Plan Global Leader	15 décembre 2017	600	1	0	15 décembre 2020	15 décembre 2020	0	0	600
26 mai 2016	Plan Global Leader (a) 2017	28 février 2017	9 300	2	0	28 février 2021	28 février 2021	0	0	9 300
26 mai 2016	Plan Global Leader (b) 2017	28 février 2017	1 500	1	0	28 février 2021	28 février 2020	0	0	1 500
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	15 000	1	0	28 février 2020	28 février 2021	0	0	15 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	6 000	1	0	28 février 2020	28 février 2020	0	0	6 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	15 décembre 2016	75 000 (a)	9	0	15 décembre 2019	15 décembre 2019	0	0	75 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	26 mai 2016	264 600 (b)	55	0	26 mai 2019	26 mai 2019	23 400	0	241 200
26 mai 2016	Plan Mandataire social	26 mai 2016	60 000 (a)	1	1	26 mai 2019	À la fin de son mandat	0	0	60 000
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	1 ^{er} mars 2016	2 700	3	0	1 ^{er} mars 2020	1 ^{er} mars 2020	900	0	1 800
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	17 décembre 2015	3 600	3	0	17 décembre 2019	17 décembre 2019	0	0	3 600
28 mai 2015	Plan Expatriés	28 août 2015	49 500	26	0	28 août 2019	28 août 2019	4 500	0	45 000
29 mai 2013	Plan US	2 septembre 2014	6 000	1	0	2 septembre 2018	2 septembre 2018	0	0	6 000
29 mai 2013	Plan Global Leader 2014	28 mai 2014	9 000 (a)	1	0	28 mai 2018	28 mai 2018	0	0	9 000
29 mai 2013	Plan Global Leader 2013	17 décembre 2013	42 000	3	0	18 décembre 2017	18 décembre 2017	0	42 000	0
29 mai 2013	Global Leader 2013	29 mai 2013	41 100	22	0	29 mai 2017	29 mai 2017	14 100	27 000	0

(a) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance.

(b) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance sauf 24 200 actions sous seules conditions de présence.

(c) Période de 2 ans additionnelle pour les bénéficiaires français.

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2017 aux salariés

Au cours de l'exercice 2017, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 32 512 actions.

7.4.4 Participation et stock-options des organes d'administration

Néant.

7.4.5 Autres informations sur les actionnaires

7.4.5.1 Franchissements de seuils

Obligations des actionnaires

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

Franchissements de seuils déclarés à la Société au cours de l'exercice 2017

La société Jupiter Asset Management Limited a déclaré :

- le 15 mars 2017, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 2 % des droits de vote ;
- le 15 juin 2017, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 4 % du capital.

La société OppenheimerFunds, Inc. a déclaré :

- le 27 avril 2017, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 1 % du capital.

La société AXA Investment Managers a déclaré :

- le 18 mai 2017, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 2 % du capital.

La société Wellington Management Company a déclaré :

- le 15 juin 2017, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 1 % du capital.

La société Norges Bank Investment Management a déclaré :

- le 20 septembre 2017, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 1 % du capital.

Par ailleurs, la Société a reçu une déclaration de franchissement de seuil depuis le début de l'exercice 2018 de la société Amundi (AmundiAsset Management, Société Générale Gestion, Étoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Investment Managers) qui a déclaré :

- le 16 janvier 2018, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 1 % du capital.

7.4.5.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2017 et déclarées selon les modalités décrites par l'Autorité des marchés financiers :

- nombre de titres cédés : 1 038.

En l'espèce, Mme Agnès Lemarchand, administrateur, a cédé 150 actions, le 24 novembre 2017, pour un montant de 10 176 euros, 592 actions le 7 décembre 2017, pour un montant de 43 079 euros, puis 296 actions, le 23 décembre 2017, pour un montant total de 21 239 euros.

- nombre de titres acquis : néant ;
- nombre de titres souscrits : néant ;
- nombre de titres échangés : néant.



7.5 Dispositions retardant un changement de contrôle

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- répartition du capital : bioMérieux est une société contrôlée (cf. § 7.4.1 et 7.4.2) ;
- existence de droits de vote double (cf. § 7.2.3.3) ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : franchissements de seuil (cf. § 7.4.5.1) ;
- en outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société ;
- mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionnariat du personnel : il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux

à la suite de son introduction en Bourse, dénommé « OPUS Classic » ;

- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions (cf. § 7.3.2) ;
- délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions (cf. § 7.3.4) ;
- indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (cf. § 4.3.3) ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

PRINCIPAUX CONTRATS INCLUANT UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros, à échéance janvier 2022 (options d'extension pour 2 années supplémentaires)
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Crédit-bail immobilier	2 établissements financiers	Financement de l'extension du site de Marcy l'Étoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-proBNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres.

7.6 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 17 mai 2018 un dividende de 0,34 euro par action, portant à 40,2 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 7 juin 2018.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2016	39 453 740,00	1,00
31/12/2015	39 453 740,00	1,00
31/12/2014	39 453 740,00	1,00

* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

7.7 Principales opérations avec les apparentés

7.7.1 Description des principales sociétés apparentées

L'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde. Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches globales et transversales dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ainsi, au-delà des programmes de recherche et développement menés au sein de chacune de ses sociétés, l'Institut Mérieux a mis en place un dispositif original visant à renforcer et accélérer l'innovation scientifique.

Depuis de nombreuses années, l'Institut Mérieux et ses sociétés se sont engagés dans une politique de partenariats internationaux avec la recherche académique publique et privée et la communauté hospitalière. À titre d'exemple, une unité mixte avec l'Institut Mérieux et la Fudan University Shanghai Cancer Center a été créée autour des marqueurs tumoraux et immunitaires.

Par ailleurs, l'Institut Mérieux contribue activement au renforcement de la recherche française en biologie ainsi qu'à son rayonnement dans le monde. L'Institut Mérieux est ainsi membre fondateur de LyonBioPôle, Pôle de Compétitivité Mondial dans le domaine de la biologie, et de l'Institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER. Cet institut mène des activités de R&D interdisciplinaires, à l'interface de la recherche fondamentale et de l'industrialisation. Des projets collaboratifs sont ainsi menés dans les 4 grands domaines d'applications de la microbiologie, de la santé et des maladies infectieuses : vaccins, antimicrobiens, diagnostic et microbiote. Chaque projet bénéficie du meilleur de la recherche académique, d'une équipe de scientifiques et d'ingénieurs de haut niveau, d'équipements et d'infrastructures technologiques de pointe.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, l'Institut Mérieux a créé le programme des Mérieux Research Grants, destiné à soutenir les travaux de médecins et scientifiques du monde entier, qui peuvent aboutir à des ruptures conceptuelles ou technologiques. Ce programme ambitieux d'appels à projets vise à donner accès aux sociétés de l'Institut Mérieux, à des connaissances scientifiques, cliniques et technologiques d'avant-garde qui seront à l'origine de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de la thérapie et de la nutrition. Ces contrats de recherche ont pour objectif de financer des projets particulièrement innovants de laboratoires privés ou publics dans les domaines d'intervention stratégique de l'Institut Mérieux. Au terme d'une sélection rigoureuse, les investigateurs retenus reçoivent un financement sur deux ans, l'Institut Mérieux bénéficiant d'un droit de premier regard pour se réserver la possibilité de nouer des partenariats en cas de succès. Depuis la création des Mérieux Research Grants en 2009, plus de 100 subventions ont été attribuées dans près de 20 pays, donnant naissance à une communauté internationale de scientifiques et médecins de haut niveau, venus d'Europe, des États-Unis, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Asie.

Enfin, l'Institut Mérieux a engagé, sur des enjeux majeurs de santé publique, des programmes de recherche transversaux pour apporter des réponses globales faisant appel aux compétences spécifiques et complémentaires de ses sociétés, s'appuyant sur certains travaux issus des Mérieux Research Grants et sur des partenariats avec des réseaux de recherche internationaux. Ces actions se déclinent autour de cinq axes stratégiques : les maladies infectieuses négligées (dont notamment la tuberculose), l'antibiorésistance et les maladies nosocomiales, l'analyse des réponses de l'hôte dans un contexte infectieux et oncologique, les relations entre microbiote et santé, les développements technologiques liés au diagnostic.



La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France, est actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers (cf. § 3.2.2.1). Elle perçoit indirectement de l'Institut Mérieux les seuls dividendes que cette société distribue et finance ainsi ses actions sur le terrain. Cette fondation familiale indépendante agit dans les pays défavorisés, pour lutter contre les maladies infectieuses. Afin de contribuer à une recherche de haut niveau dans les pays émergents, elle a mis en place, en 2007, le Prix Dr Christophe Mérieux, d'un montant de 500 000 euros, qui a pour objectif de soutenir des chercheurs travaillant sur le terrain, sur des pathologies spécifiques des pays en développement.

La Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique et créée en 1967, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement (cf. § 3.2.2.1). Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique dans ces pays en développant le diagnostic, élément essentiel de la prise en charge des patients, et outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies. Forte d'une expertise historique en biologie clinique et d'une approche globale des problématiques de santé publique, la Fondation, dans les pays en développement, forme des chercheurs, développe des programmes collaboratifs de recherche pour les maladies qui affectent ces pays, crée des laboratoires d'excellence, les laboratoires Rodolphe Mérieux, met en place ou réhabilite des laboratoires d'analyses médicales hospitaliers, forme leurs personnels et favorise le partage des connaissances entre les acteurs de santé, en accueillant depuis plus de 30 ans, au Centre des Pensières, des acteurs de santé de toutes disciplines et de tous pays.

7.7.2 Contrats de service entre ces personnes

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages. Il existe des conventions de prestations de service entre bioMérieux et certaines sociétés du Groupe, ayant des dirigeants communs, telles que décrites ci-dessous.

7.7.3 Description des opérations

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2016 figure au § 7.7.4 du document de référence 2016, et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 6.1.2 (note 29) et au § 6.2.2 (note 21.3) du document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2017.

Pour l'exercice 2017, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document de référence au § 6.1.2 (note 29) et au § 6.2.2 (note 22.3).

En 2017, ont été conclues, hors du champ d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, les conventions suivantes :

- 2 conventions de prestations de conseil et de services ont été conclues entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA, et d'une part la société bioMérieux Inc. pour un montant s'élevant à près de 2,4 millions d'euros et d'autre part avec la société BioFire Diagnostic, pour un montant s'élevant à plus de 1,3 million d'euros.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2017 est présenté ci-après.

Trois nouvelles conventions ont été autorisées au cours de l'exercice 2017, dans les conditions reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 17 mai 2018.

- La première concerne la prise en charge par bioMérieux des cotisations retraite sur-complémentaire (article 83) de M. Alexandre Mérieux et ce, au même titre que les cadres de bioMérieux. Cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de traiter équitablement ses salariés et mandataires sociaux.
- La deuxième concerne un projet de convention intitulé Accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux, préalablement appelé Accord de répartition des frais de rupture de contrat de travail. Cette convention prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite de salariés ayant travaillé pour les sociétés du Groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition est réalisée désormais au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture. Le renouvellement de cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, avec chacune des sociétés du groupe Mérieux (ainsi que la Fondation Mérieux, le cas échéant), dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction de règles et conditions communes. Cet accord a été étendu à la Fondation Mérieux, entité extérieure au groupe Mérieux, par un avenant.
- La troisième concerne la répartition inégale des pertes de la SNC Mérieux Université. Les associés de Mérieux Université (Institut Mérieux détenant 40 % du capital, bioMérieux détenant 40 % du capital et Mérieux NutriSciences Corporation détenant 20 % du capital) ont souhaité répartir la charge de cette perte sur l'activité formation interne, coaching & locatif en fonction du prorata d'utilisation des sessions facturées aux associés au cours de l'exercice, et non au prorata de leurs droits dans le capital social. Le Conseil d'administration de bioMérieux a motivé son autorisation au regard de l'intérêt économique à faire supporter la charge de la perte au prorata de l'utilisation des sessions facturées à chacun des associés au cours de l'exercice. En particulier, les factures adressées à bioMérieux ayant représenté 95 % des factures totales de l'activité formation interne, coaching & locatif de Mérieux Université, 95 % des pertes de cette activité seront prises en charge par bioMérieux.

Par ailleurs, les autres conventions réglementées de la Société, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, avaient été motivées par le Conseil d'administration comme indiqué ci-dessous.

Le Contrat de prestation de services avec l'Institut Mérieux est justifié par l'intérêt de la Société de bénéficier du soutien de l'Institut Mérieux qui dispose de personnel de compétences de haut niveau notamment en matière de stratégie, de relations publiques et de ressources humaines et également en matière scientifique, industrielle, juridique et financière. En sa qualité de société holding animatrice, l'Institut Mérieux fournit son assistance aux sociétés du Groupe ; il en résulte une efficacité et une cohérence qui seraient difficilement atteintes en l'absence d'une structure assurant la coordination des politiques de chaque société du Groupe, et notamment bioMérieux. C'est la contrepartie de l'appartenance au groupe Institut Mérieux.

L'avenant à la convention de mécénat avec la Fondation Mérieux s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

La convention de mécénat avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, actionnaire de référence de la Société, dont l'enveloppe annuelle est passée, en 2017, de 1 325 000 euros à 2 000 000 euros, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la

Société et est également motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

L'avenant au Contrat de prestations de services avec la Fondation Mérieux est motivé par l'intérêt de la Société de mettre à disposition de la Fondation des compétences et des ressources nécessaires à certains besoins de la Fondation, afin que cette dernière mène à bien ses missions d'utilité publique, que la Société finance par ailleurs, dans le cadre de contrats de mécénat.

Enfin, le Conseil d'administration de décembre 2017, lors du réexamen annuel des conventions a confirmé, après en avoir débattu, que les conventions et avenants antérieurement autorisés, répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son autorisation préalable et, ainsi, que son autorisation, donnée antérieurement, était maintenue. Les règles de calcul des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ci-dessous. Le Conseil d'administration a toutefois confirmé que la convention conclue avec M. Jean-Luc Belingard concernant son indemnité de départ n'avait pas lieu d'être reconduite du fait de la démission de ce dernier avec effet au 15 décembre 2017, étant précisé que la fin du mandat de M. Jean-Luc Belingard n'a pas entraîné le versement de cette indemnité.



7.7.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Alexandre Mérieux, président-directeur général

Nature et objet

Prise en charge par votre société des cotisations retraite sur-complémentaires de M. Alexandre Mérieux.

Modalités

Votre société prendra désormais à sa charge les cotisations retraite sur-complémentaires (article 83 du Code général des impôts) de M. Alexandre Mérieux, et ce au même titre que les cadres de votre société.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de traiter équitablement ses salariés et mandataires sociaux ».

2. Avec les sociétés du groupe Mérieux : Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences, Transgene, ABL, Thera, Mérieux Développement, Fondation Mérieux

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Alain Mérieux (président fondateur), Jean-Luc Bélingard (administrateur), Philippe Archinard (administrateur) et Harold Boël (administrateur indépendant).

Nature et objet

Accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux.

Modalités

Pour les salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite de ces salariés seront répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fera désormais au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture. Cet accord sera étendu à la Fondation Mérieux, entité extérieure au groupe Mérieux, par un avenant ultérieur.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, avec chacune des sociétés du groupe Mérieux (en ce compris la Fondation Mérieux, le cas échéant), dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction de règles et conditions communes ».

3. Avec les sociétés Institut Mérieux et Mérieux NutriSciences

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Alain Mérieux (président fondateur) et Jean-Luc Bélingard (administrateur).

Nature et objet

Répartition inégalitaire des pertes de la société Mérieux Université.

Modalités

Les pertes de l'activité « Formation interne, Coaching & Locatif » de la société Mérieux Université seront réparties entre les associés de la société Mérieux Université (Institut Mérieux, bioMérieux et Mérieux NutriSciences Corporation) en fonction du prorata d'utilisation des sessions facturées aux associés au cours de l'exercice, et non au prorata de leurs droits dans le capital social.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « au regard de l'intérêt économique à faire supporter la charge de la perte au prorata de l'utilisation des sessions facturées à chacun des associés au cours de l'exercice. En particulier, les factures adressées à bioMérieux ayant représenté 95 % des factures totales de l'activité « Formation interne, Coaching & Locatif » de la société Mérieux

Université, 95 % des pertes de cette activité seront prises en charge par votre société dans les conditions indiquées ci-dessus ».

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec l'Institut Mérieux

Personnes concernées

Institut Mérieux (société mère) et MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Alain Mérieux (président fondateur) et Jean-Luc Bélingard (administrateur).

Nature et objet

Le contrat de prestations de services rendus par l'Institut Mérieux, signé le 23 avril 2015 et autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Le contrat définit les règles de refacturation à votre société des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe Institut Mérieux. Ces services consistent en :

- des missions récurrentes d'assistance effectuées au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux dans le domaine administratif (juridique, trésorerie, ressources humaines), scientifique et en matière de représentation des sociétés du groupe Institut Mérieux, tant en France qu'à l'étranger ;
- et des missions effectuées, de façon permanente ou plus ponctuelle, au seul bénéfice de votre société.

La refacturation du coût de ces services s'opère conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 %. Toutefois, s'agissant de la part de ces services rendus par des prestataires externes à l'Institut Mérieux pour le compte de ce dernier, la refacturation s'opère à prix coûtant. La clé de répartition, par société, du coût des services rendus à l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux est inchangée ; elle se fonde sur trois critères : la masse salariale, le chiffre d'affaires et l'actif immobilisé de chaque société.

La définition des services rendus par l'Institut Mérieux est reformulée pour tenir compte des évolutions intervenues au sein du groupe depuis 2002 et reprend la documentation « prix de transfert » mise en place au sein du groupe Institut Mérieux.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des prestations ont été refacturées par l'Institut Mérieux à votre société dans le cadre de cette convention pour un montant de € 2.719.679,85.

2. Avec l'Institut Mérieux, Mérieux Nutrisciences Corporation, Transgène, ABL Inc, Mérieux Développement et Théra

Personnes concernées

Institut Mérieux (société mère) et MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Alain Mérieux (président fondateur), Jean-Luc Bélingard (administrateur) et Philippe Archinard (administrateur).

Nature et objet

Un accord de répartition des frais de rupture des contrats de travail, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Cet accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail de salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe parties à cet accord seront réparties selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fait au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a enregistré une charge dans le cadre de cette convention pour un montant de € 2.039.386,91.

3. Avec la Fondation Mérieux

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Alain Mérieux (président fondateur).

A. Avenant au contrat de mécénat du 8 mars 2011

Nature et objet

Le contrat de mécénat au profit de la Fondation Mérieux du 8 mars 2011, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Votre société procède à des dons en nature et affecte certains de ses salariés à la réalisation de missions au profit de la Fondation Mérieux dans le cadre des actions de mécénat de votre société. L'enveloppe totale de ces dons et allocations de compétences est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Mérieux d'un montant global de € 33.000.

B. Avenant au contrat de services du 1^{er} janvier 2011

Nature et objet

Le contrat de prestations de services rendus par votre société à la Fondation Mérieux, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités

Votre société apporte son support au plan humain à la Fondation Mérieux par l'affectation de certains de ses salariés aux missions de la



Fondation, en matière de biologie, ainsi que par la fourniture d'un support administratif et informatique. Ces prestations de services sont rémunérées en application de la réglementation applicable aux prix de transfert intragroupe, correspondant à l'application d'une marge de 8 % au remboursement des coûts de services, hors services de biologie (qualifiés de recherche et développement aux termes de la réglementation des prix de transfert), et d'une marge de 10 % au remboursement des coûts de services de biologie.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a enregistré un produit de € 217.000.

4. Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Personnes concernées

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Alain Mérieux (président fondateur).

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé l'augmentation de l'enveloppe annuelle de mécénat auprès de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, passant ainsi de € 1.325.000 à € 2.000.000 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Modalités

Votre société procède à des dons en faveur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le cadre de vos actions de mécénat. L'enveloppe de ces dons est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux d'un montant global de € 2.000.000.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Jean-Luc Bélingard (administrateur)

Nature et objet

Révision de l'indemnité de départ du président-directeur général, autorisée par le conseil d'administration du 10 mars 2015.

Modalités

Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration de votre société, en accord avec les recommandations du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations a décidé de modifier l'indemnité de départ de M. Jean-Luc Bélingard au titre de son mandat de président-directeur général de la manière suivante : une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable), le salaire fixe considéré étant le dernier salaire annuel de base.

Cette indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché des deux derniers exercices précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Bélingard interviendra.

Enfin, cette indemnité ne sera versée qu'après constatation par le conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus.

Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du groupe.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lyon, le 28 février 2018
Les Commissaires aux Comptes

Françoise Méchin
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Nicolas Perlier
ERNST & YOUNG et Autres

7.8 Contrats importants

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



WELCOME



8

Informations complémentaires

8.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	268	8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	269
8.1.1 Nom et fonction des responsables	268		
8.1.2 Attestation de la personne responsable	268	8.4 CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL 2018	270
8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière	268		
8.2 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES	268	8.5 TABLES DE CONCORDANCE	271
8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires	268		
8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants	269	8.6 LEXIQUES	278
		8.6.1 Termes scientifiques	278
		8.6.2 Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers	280

8.1 Personnes responsables du document de référence

8.1.1 Nom et fonction des responsables

M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux.

8.1.2 Attestation de la personne responsable

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion réparti selon la table de concordance figurant au §8.5, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Marcy l'Étoile, le 13 mars 2018

Le Président Directeur Général

Alexandre Mérieux

8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière

M. Guillaume Bouhours, Directeur Administratif et Financier, en remplacement de Mme Claire Giraut, à compter du 1^{er} mars 2018.

bioMérieux

69280 Marcy l'Étoile

Téléphone : + 33 (0)4 78 87 20 00

www.biomerieux-finance.com

www.biomerieux.com

8.2 Responsable du contrôle des comptes

8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Ernst & Young et Autres

1-2, place des Saisons
Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société Ernst & Young et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Ernst & Young et Autres est représentée par M. Nicolas Perlier.

L'Assemblée générale du 17 mai 2018 se prononcera sur le renouvellement de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles-de-Gaulle
69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société Grant Thornton est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Grant Thornton est représentée par Mme Françoise Méchin.

8.2 Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

1-2, place des Saisons
Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société AUDITEX est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Conformément à la loi Sapin II, le mandat de Commissaire aux comptes suppléant ne sera pas renouvelé du fait de l'existence d'un collège de Commissaires aux comptes.

8.3 Documents accessibles au public

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence.

Pour l'exercice 2016 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 140 à 195) et au § 6.1.3 (page 196) ;
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 197 à 223) et au § 6.2.4 (page 228) ;
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.2 (pages 129 à 134) ;
- les investissements figurant au § 5.5 (page 136) ;

du document de référence de l'exercice 2016 déposé auprès de l'AMF en date du 15 mars 2017, sous le n° D17-0173.

Pour l'exercice 2015 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement au § 20.1.1 (pages 179 à 244) et au § 20.4.1 (pages 274 à 275) ;
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement au § 20.1.2 (pages 245 à 273) et au § 20.4.2 (pages 276 à 277) ;

- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 9 (pages 119 à 128) ;

- les investissements figurant au § 5.3 (pages 71 et 72) ;

du document de référence de l'exercice 2015 déposé auprès de l'AMF en date du 17 mars 2016, sous le n° D16-0151.

Les autres informations de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2017.

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Étoile.

Conformément à la recommandation AMF n° 2014-15, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même règlement, ainsi que les statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site Internet www.biomerieux-finance.com de la Société.

PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX



Facebook

<https://www.facebook.com/biomerieux>



Twitter

<https://twitter.com/biomerieux>



YouTube

<https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxdiagnostic>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxindustry>



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/biomerieux>



8.4 Calendrier financier prévisionnel 2018

Date	Événement
19 avril 2018	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018 (avant Bourse)
17 mai 2018	Assemblée générale
19 juillet 2018	Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2018 (avant Bourse)
5 septembre 2018	Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2018 (avant Bourse)
18 octobre 2018	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2018 (avant Bourse)

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

8.5 Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004

Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
1. Personnes responsables		
1.1. Les personnes responsables	8.1.1	268
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1.2	268
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Identité des commissaires	8.2.1 / 8.2.2	268 / 269
2.2. Changements éventuels	8.2.1 / 8.2.2	268 / 269
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations historiques	5.1	132
3.2. Informations intermédiaires	Néant	
4. Facteurs de risques		
	2	51
5. Information concernant l'Émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société		
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	246
5.1.2. Enregistrement de la Société	7.1	246
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	246
5.1.4. Siège social et forme juridique	7.1	246
5.1.5. Événement important dans le développement des activités de l'émetteur	1.1.2 / 5.2.2.4	16 / 137
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	5.5.1	140
5.2.2. Principaux investissements en cours	5.5.2	140
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir	5.5.3	140
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	21
6.1.2. Nouveaux produits	1.2.3 / 5.2.2.4	24 / 137
6.2. Principaux marchés	1.2.1	17
6.3. Événements exceptionnels	Néant	
6.4. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6.2.2 / 2.1.8 à 2.1.10	46 / 56
6.5. Position concurrentielle	1.2.1.5 / 1.2.2.3 / 1.3.1	21 / 23 / 34
7. Organigramme		
7.1. Groupe dont fait partie l'émetteur	1.4.1	36
7.2. Filiales de l'émetteur	1.4.2	37
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.7.1 / 1.7.2	46
8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.4.2 à 3.4.4	87
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	5.2	133
9.2. Résultat d'exploitation		
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.2.2.1 / 5.2.2.2	135 / 136
9.2.2. Explication des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.2.1	133
9.2.3. Stratégies ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2	51



Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.3.1	139
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	5.3.2	139
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement de l'émetteur	5.3.3	139
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux	5.3.4	139
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	5.3.5	139
11. Recherche et développement, brevets et licences	1.6.1 / 1.6.2.1	41 / 44
12. Informations sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.6.1	141
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	5.6.2	141
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	Néant	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	Néant	
13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Néant	
13.4. Déclaration indiquant si la prévision est encore valable à la date du document d'enregistrement	Néant	
14. Organes d'administration et de direction		
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion	4.2.2.1 à 4.2.2.3	104
a) Autres mandats		
b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins		
c) Faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins		
d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires		
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.2.3	109
15. Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.1 et 4.3.2	114
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.3	124
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Dates d'expiration des mandats actuels	4.2.2.1	104
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2 à 7.7.4	260
16.3. Les comités du conseil	4.2.3.3	111
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	4.1	102
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	3.3.1	77
17.2. Participations et stock-options	7.4.3 / 7.4.4	254
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.3.6.2 et 3.3.6.3 / 7.4.3.1	86 / 254
18. Principaux actionnaires		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.4.1	253
18.2. Existence de droits de vote différents	7.2.3.3 / 7.4.1	247 / 253
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	7.4.2	253
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.5	258
19. Opérations avec des apparentés	7.7	259

Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	6.1.1	144
20.2. Informations financières pro forma	Néant	
20.3. États financiers	6.1.1 / 6.2.1	144 / 203
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1.3 / 6.2.4	200 / 240
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées		
20.4.2. Autres informations vérifiées		
20.4.3. Sources des informations financières qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur		
20.5. Date des dernières informations financières	5.1	132
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	Néant	
20.6.2. Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	Néant	
20.7. Politique de distribution des dividendes	7.6	259
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.6	63
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.6.1	141
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	Néant	
21.1.1. Capital social souscrit	7.3.1	248
21.1.2. Actions non représentatives du capital	7.3.1	248
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3.2	248
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3.3	250
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou toute augmentation de capital	7.2.4 / 7.3.4	247 / 251
21.1.6. Capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	Néant	
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	7.3.1 / 7.4.1	248 / 253
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social de l'émetteur	7.2.1	246
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les membres de ses organes d'administration et de direction	7.2.2	246
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.2.3	247
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.2.4	247
21.2.5. Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	7.2.5	248
21.2.6. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle	7.5	258
21.2.7. Franchissements de seuils	7.4.5.1	257
21.2.8. Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital social	7.2.4	247
22. Contrats importants	7.8	265
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	Néant	
23.2. Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	Néant	
24. Documents accessibles au public		
a) Statuts	7.2 / 8.3	246 / 269
b) Rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert	Néant	
c) Informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédents	6.1.1 / 6.2.1 / 8.3	144 / 203 / 269
25. Informations sur les participations	14.2	37



LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS PERMET D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE RAPPORT FINANCIER MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET À L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1	203
Comptes annuels consolidés	6.1.1	144
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.1.2	268
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	240
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	200

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS, L. 232-1, II, L. 233-26 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
I. Activité		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1 / 5.2 / 6.2.3	132 / 133 / 235
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.2.2 / 5.5.1 / 5.5.2 / 6.2.3.1	135 / 140 / 140 / 235
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.6.2	141
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.6.1	141
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.6.1	41
Liste des succursales existantes	1.4.2	37
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.4.2	37
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.2 / 6.2.2 (note 4.3.3)	133 / 213
Indicateurs clé de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	5.2. / 3.2 à 3.4	133 / 71
II. Facteurs de risques		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	51
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.4	62
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.1.1.1 / 3.4.2.3	57 / 90
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4.1	125
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.4	62
III. Informations juridiques et actionnariat		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.4.1	253
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.4.1	253
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.4.2 / 6.2.1 (note 4.3.3)	37 / 213
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.3.2	248
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.3.3	250
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...)	7.4.3	254

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	254
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	254
IV. Informations à caractère financier		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	237
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	Néant	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	238
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abattement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.6	259
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de 2 ans à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	Néant	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.3.2.1 / 7.3.2.2	248 / 250
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.2.1 / 7.4.3.2	117 / 254
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.1 / 7.4.3.2	117 / 254
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.4.5.2	257
VI. Informations sociales et environnementales		
Informations sociales	3.1 / 3.3 / 3.5	66 / 77 / 95
Informations environnementales	3.1 / 3.4 / 3.5	66 / 87 / 95
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1 / 3.2 / 3.5	66 / 71 / 95
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	2.2	60



LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS REPREND LES INFORMATIONS REQUISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-102-1 ALINÉA 5 ET R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
1° Informations sociales		
a) Emploi		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.3.1.1 / 3.3.1.2 / 3.3.1.6 / 3.3.1.7 à 3.3.1.9	77 / 77 / 78 / 79
• les embauches et les licenciements	3.3.1.3 à 3.3.1.5	77
• les rémunérations et leur évolution	3.3.6	86
b) Organisation du travail		
• l'organisation du temps de travail	3.3.5.1	84
• l'absentéisme	3.3.1.10	79
c) Relations sociales		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.3.5	84
• le bilan des accords collectifs	3.3.5	84
d) Santé et sécurité		
• les conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.2	80
• le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.5.1	84
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.3.2.4	81
e) Formation		
• les politiques de mise en œuvre en matière de formation	3.3.3.2	81
• le nombre total d'heures de formation	3.3.3.2	81
f) Égalité de traitement		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.3.5.2	85
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.3.4.2	84
• la politique de lutte contre les discriminations	3.3.5.2 / 3.3.7	85 / 86
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociations collectives	3.3.7	86
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.3.7	86
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.3.7	86
• à l'abolition effective du travail des enfants	3.3.7	86
2° Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.4.1	87
• les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.4.1	87
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.4.2	87
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	2.1.12	59
b) Pollution		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.4.2.5	93
• la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.4.3	93
c) Économie circulaire		
i. Prévention et gestion des déchets		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.4.2.4	91
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.4.2.4	92

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
ii. Utilisation durable des ressources		
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.4.2.1	87
• la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.4.2.8	93
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.4.2.2	89
• l'utilisation des sols	3.4.2.7	93
d) Changement climatique		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit	3.4.2.3	90
• l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.4.2.3	90
e) Protection de la biodiversité		
• les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.4.4	94
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
• en matière d'emploi et de développement régional	3.1.4.2 / 3.2.2.4 / 3.2.3.2	69 / 75 / 76
• sur les populations riveraines ou locales	3.1.4.2 / 3.2.2.4	69 / 75
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
• les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	3.1.4	69
• les actions de partenariat ou de mécénat	3.1.4.3 / 3.2.2	70 / 72
c) Sous-traitance et fournisseurs		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.2.3	75
• l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.2.3	75
d) Loyauté des pratiques		
• les actions engagées pour prévenir la corruption	3.1.3	67
• les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.1 / 3.2	66 / 71
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	3.1.1 / 3.1.3 / 3.3.7	66 / 67 / 86

LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-37-2 A L. 225-37-5 ET L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
I. Code de gouvernement d'entreprise		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	102
II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.1	103
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.1 / 4.2.3.1	103 / 110
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	4.2.2.1	104
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.2.3	109
Les comités du conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes auprès du Conseil	4.2.2.4 / 4.2.3	109 / 110
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2 à 7.7.4	260
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital	7.7.2 à 7.7.4	260
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.	7.3.4	251



Thème	Chapitre(s)	Page(s)
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.5	248
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.5	258
III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3	114
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.3	124
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.2.1	116
Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.2.2 / 4.3.2.3	118 / 120
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués en raison de leur mandat (<i>say on pay</i>)	4.3.2	115
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2	118
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	125

8.6 Lexiques

8.6.1 Termes scientifiques

Acide nucléique : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

Amplification : technique la plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

Antibiogramme : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

Antibiotique : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

Anticorps : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

Antigène : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

ADN : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) : agence réglementaire brésilienne des produits alimentaires et médicamenteux.

ARN : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

Bactérie : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

Bactérie multi-résistante : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

Biochimie : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

Biologie moléculaire : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

CFDA (China Food and Drug Administration) : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux.

Chromogène : molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.

Consommable : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.

Contaminant : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

Cytologie : ou biologie cellulaire, est une discipline de la biologie étudiant les cellules et leurs organites, les processus vitaux qui s'y déroulent ainsi que les mécanismes permettant leur survie (reproduction, métabolisme).

Cytomégalovirus : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVV), cytomegalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).

Cytométrie : comptage des cellules.

Cytométrie de flux : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.

Diagnostic *in vitro* : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic.

Enzyme : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.

Embolie pulmonaire : obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.

Entérobactéries : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).

Entérocoque : bactérie de forme ovoïde appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.

Extraction : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.

FDA (Food and Drug Administration) : Agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

Fongique : relatif aux champignons.

Génotypage : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.

Gram : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.

Hémoculture : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.

Histologie : étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.

Immunoessais : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.

Indicateur de qualité : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex. : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.

ID/AST : test d'identification des bactéries et d'antibiogramme.

IVD : abréviation de diagnostic *in vitro*.

Laboratoire P1, P2, P3 et P4 : classification des laboratoires en fonction du niveau de danger biologique, le niveau 1 représentant le risque minimum et le niveau 4 représentant un risque de transmission et de mortalité élevées.

Listeria : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveau-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

Marqueur : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.

Méticilline : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

Microbiologie : étude des micro-organismes comprenant entre autres les virus, bactéries et les champignons.

Micro-organisme : organisme vivant de taille microscopique.

Milieux de culture : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.

MRSA : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méticilline.

Multiplex : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.

Mycobactéries : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.

Nosocomiale : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.

OMS (Organisation mondiale de la santé) : autorité directrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

Oncologie ou cancérologie : spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

Panel de tests : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.

Parasite : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).

Pathogène : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.

PCR (polymerase chain reaction) : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.

POC (point of care)- POCT (point of care testing) : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.

Polyarthrite rhumatoïde : plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques, dont l'origine n'est pas connue avec précision mais qui appartient à une variété de maladies, dites auto-immunes (le malade fabrique des anticorps contre ses propres tissus).

Procalcitonine : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.

Protéine : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

Salmonelle : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.

Sepsis : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.

Septicémie : infection généralisée grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.

Séquençage de l'ADN : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.

Spectrométrie de masse : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

Staphylocoque : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

Substrat : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.

Syndrome : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.

Syndrome coronarien aigu : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.

Théranostic : un test diagnostic qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.

Thrombose veineuse : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.

Typage : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, leurs tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.

Virus : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsid protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

8.6.2 Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers

- **Dette nette :** somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à 3 mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées. APM
- **Earning before interest, taxes, depreciation and amortization (EBITDA) :** somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation. APM
- **Effet de change :** les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.
- **ETP / FTE :** équivalent temps plein / full time employee. APM
- **Génération de trésorerie libre (free cash-flow ou cash-flow libre) :** flux de trésorerie générés par l'exploitation, net des décaissements liés aux investissements. APM
- **Résultat opérationnel courant contributif (ROCC) :** résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. APM
- **Résultat opérationnel courant (ROC) :** résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».
- **Variation de périmètre :**
Les effets des variations de périmètre sont déterminés :
 - pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
 - pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
 - pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
 - pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.

(1) Les indicateurs alternatifs de performance (« IAP » ou « APM Alternative performance measures ») non définis par les normes comptables sont identifiés dans le lexique financier à l'aide du pictogramme APM

- bioMérieux AFRIQUE DE L'OUEST
- bioMérieux AFRIQUE DU SUD
- bioMérieux ALGÉRIE
- bioMérieux ALLEMAGNE
- bioMérieux ARGENTINE
- bioMérieux AUSTRALIE
- bioMérieux AUTRICHE
- bioMérieux BELGIQUE
- bioMérieux BRÉSIL
- bioMérieux CANADA
- bioMérieux CHILI
- bioMérieux CHINE
- bioMérieux COLOMBIE
- bioMérieux CORÉE
- bioMérieux DANEMARK
- bioMérieux ÉMIRATS ARABES UNIS
- bioMérieux ESPAGNE
- bioMérieux ÉTATS-UNIS
- bioMérieux FINLANDE
- bioMérieux FRANCE
- bioMérieux GRÈCE
- bioMérieux HONGRIE
- bioMérieux INDE
- bioMérieux ITALIE
- bioMérieux JAPON
- bioMérieux KENYA
- bioMérieux MALAISIE
- bioMérieux MEXIQUE
- bioMérieux NORVÈGE
- bioMérieux PAYS-BAS
- bioMérieux POLOGNE
- bioMérieux PORTUGAL
- bioMérieux RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- bioMérieux ROYAUME-UNI
- bioMérieux RUSSIE
- bioMérieux SERBIE
- bioMérieux SINGAPOUR
- bioMérieux SUÈDE
- bioMérieux SUISSE
- bioMérieux THAÏLANDE
- bioMérieux TURQUIE
- bioMérieux VIETNAM



Nos filiales